

# Rapport d'analyse des écarts PVS

## Tchad

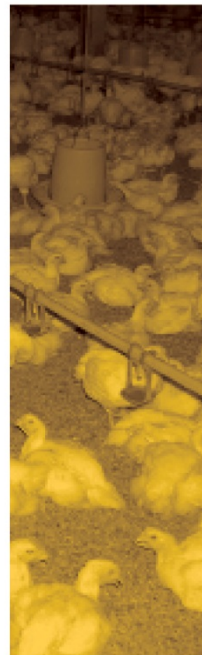
Commerce



Santé  
publique  
vétérinaire



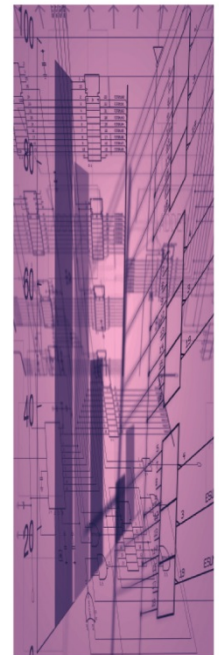
Santé  
animale



Laboratoires  
vétérinaires



Gestion  
générale et  
services  
réglementaires



Novembre  
2014

Dr Véronique Bellemain (Chef de mission)  
Dr Daniel Bourzat



# **Rapport d'analyse des écarts PVS**

## **TCHAD**

**26 octobre – 10 novembre 2014**

**Dr Véronique BELLEMAIN (chef de mission)**

**Dr Daniel BOURZAT (expert technique)**



## Table des matières

<b>Résumé</b> .....	<b>1</b>
<b>Méthodologie de la mission d'analyse des écarts PVS</b> .....	<b>9</b>
<b>I Procédure d'analyse des écarts PVS</b> .....	<b>10</b>
I.1 Rappel .....	10
I.1.A Informations sur le pays .....	11
I.1.B Organisation des Services vétérinaires .....	22
I.1.C Liste des entités ou sites liés aux activités des Services vétérinaires (SV) .....	25
I.1.D Synthèse des résultats de l'évaluation PVS de l'OIE de novembre 2013 .....	27
I.2 Méthodologie de l'analyse des écarts .....	31
I.2.A Organisation de la mission .....	31
I.2.B Estimation des ressources nécessaires .....	31
I.2.C Organisation du rapport .....	33
<b>II Priorités nationales et internationales et stades d'avancement escomptés</b> .....	<b>34</b>
II.1 Priorités nationales .....	34
II.2 Stades d'avancement .....	36
<b>Résultats détaillés de l'analyse des écarts PVS</b> .....	<b>39</b>
<b>I Renforcement des compétences pour les échanges commerciaux</b> .....	<b>39</b>
I.1 Stratégie et activités .....	39
I.2 Ressources humaines .....	41
I.3 Ressources physiques .....	42
I.4 Ressources financières .....	42
II.1 Stratégie et activités .....	44
II.1.A Abattage et activités liées .....	44
II.1.B Les médicaments et produits biologiques vétérinaires .....	47
II.2 Ressources humaines .....	50
II.3 Ressources physiques .....	51
II.4 Ressources financières .....	51
<b>III Renforcement des compétences pour la santé animale</b> .....	<b>53</b>
III.1 Stratégie et activités .....	53
III.2 Ressources humaines .....	57
III.3 Moyens matériels .....	59
III.4 Ressources financières .....	60
<b>IV Renforcement des compétences pour les laboratoires vétérinaires</b> .....	<b>62</b>
IV.1 Stratégie et activités .....	62
IV.2 Ressources humaines .....	63
IV.3 Ressources physiques .....	63
IV.4 Ressources financières .....	63
<b>V Renforcement des compétences pour la gestion générale et les services réglementaires</b> .....	<b>65</b>
V.1 Organisation générale des Services vétérinaires .....	65
V.1.A Indépendance technique (fiche GSV – I.4) .....	65
V.1.B Coordination .....	65
V.1.C Organisation et politique de l'exercice vétérinaire (fiches GSV-III.4, III.5) .....	66
V.2 Compétences transversales des Services vétérinaires .....	67
V.2.A Formation initiale .....	67
V.2.B Formation continue .....	67
V.2.C Gestion des opérations et des ressources .....	67
V.2.D Communication .....	69
V.2.E Consultation des bénéficiaires (fiche GSV-III.2) .....	69
V.2.F Représentation officielle (fiche GSV-III.3) .....	69

V.2.G Programme d'action commun (fiche GSV-III.6).....	69
V.2.H Législation.....	70
V.3 Ressources humaines .....	70
V.4 Ressources physiques (fiche GSV-I.6.A).....	71
V.5 Ressources financières.....	72
<b>VI Analyse globale du budget .....</b>	<b>74</b>
VI.1 Investissements .....	76
VI.2 Financement du personnel et du fonctionnement.....	76
VI.3 Ventilation par Pilier. ....	78
VI.4 Rentabilité et durabilité .....	80
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>81</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>83</b>
<b>Annexe 1 : Fiches de compétences critiques et fiches correspondantes d'estimation des coûts .....</b>	<b>83</b>
<b>Annexe 2 : Glossaire des termes utilisés.....</b>	<b>169</b>
<b>Annexe 3: Liste des documents collectés lors de la mission d'analyse des écarts PVS .....</b>	<b>173</b>
<b>Annexe 4: Chronologie de la mission.....</b>	<b>175</b>
<b>Annexe 5 : liste de présence .....</b>	<b>177</b>

## Liste des acronymes, abréviations et/ou termes spécifiques

<b>AAA</b>	Projet Almy al Afia
<b>AB</b>	Action-Bétail- Programme action-bétail (Action Contre la Faim)
<b>AMM</b>	Autorisation de mise sur le marché
<b>AFCA</b>	Association culturelle de formation agricole
<b>ATE</b>	Adjoint Technique d'élevage
<b>CASU</b>	Cellule d'action sanitaire d'urgence
<b>CEBEVIRHA</b>	Communauté Économique Bétail Viandes et Ressources Halieutiques
<b>CECOQDA</b>	Centre de Contrôle de Qualité des Denrées Alimentaires
<b>CEDEAO</b>	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
<b>CEEAC</b>	Communauté Economique des États de l'Afrique Centrale
<b>CEMAC</b>	Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale
<b>CESPEL</b>	Comité d'évaluation et de suivi des politiques de l'élevage
<b>CER</b>	Communauté économique régionale
<b>CFAP</b>	Centre de formation agro-pastorale
<b>CNLMRLCA</b>	Comité national de lutte contre les maladies réputées légalement contagieuses des animaux
<b>CONAMED</b>	Commission Nationale du Médicament
<b>CONFIFET</b>	Confédération interprofessionnelle de la filière d'élevage du Tchad
<b>CVI</b>	Certificat vétérinaire international
<b>DADFA</b>	Direction des Affaires Financières et Administratives
<b>DDC</b>	Direction du développement et de la coopération (Suisse)
<b>DDFA</b>	Direction du Développement des Filières Animales
<b>DEFR</b>	Direction de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche
<b>DESPA</b>	Direction des Études Statistiques, de la Planification et des Archives
<b>DGDE</b>	Direction Générale du Développement de l'Élevage
<b>DGDPPA</b>	Direction générale du Développement Pastoral et des Productions Animales
<b>DGPRC</b>	Direction Générale de la Planification et du Renforcement des Capacités
<b>DHDA</b>	Division de l'Hygiène des denrées alimentaires
<b>DHDAOA</b>	Division de l'hygiène des denrées animales et d'origine animale
<b>DIC</b>	Direction de l'information et de la communication
<b>DOPFE</b>	Direction de l'Organisation Pastorale et de la Formation des Éleveurs
<b>DPPIA</b>	Direction de la Promotion des Productions et Industries Animales
<b>DPV</b>	Division de la pharmacie vétérinaire
<b>DRE</b>	Délégation régionale de l'élevage (devenue DREH en 2014)
<b>DREH</b>	Délégation régionale de l'élevage et de l'hydraulique
<b>DSA</b>	Division Santé animale (de la DSV)
<b>DSSP</b>	Direction de la Sécurisation des Systèmes Pastoraux
<b>DSV</b>	Direction des Services vétérinaires
<b>EISMV</b>	École Inter-États des sciences et médecine vétérinaires
<b>ENATE</b>	École Nationale des Techniques de l'Enlevage
<b>ENSV</b>	École Nationale des Services Vétérinaires (France)
<b>ETP</b>	Équivalent temps plein
<b>FA</b>	Fièvre aphteuse
<b>FAO</b>	Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
<b>FCFA</b>	Franc de la Communauté financière africaine

<b>FNE</b>	Fonds national de l'élevage
<b>FONADEL</b>	Fonds National de Développement de l'Élevage
<b>IRED</b>	Institut de recherche pour l'élevage et le développement
<b>MDPPA</b>	Ministère du développement pastoral et des productions animales (ex)
<b>MEH</b>	Ministère de l'Élevage et de l'Hydraulique
<b>MRLC</b>	Maladie réputée légalement contagieuse
<b>OIE</b>	Organisation mondiale de la santé animale
<b>OIE-PVS</b>	Outil OIE d'évaluation des performances des Services vétérinaires
<b>OMC</b>	Organisation Mondiale du Commerce
<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale
<b>ONVT</b>	Ordre National des Vétérinaires du Tchad
<b>OP</b>	Organisation professionnelle
<b>PACE</b>	Pan African Programme for the Control of Epizootics - Programme panafricain de Contrôle des Épizooties
<b>PAFIB</b>	Programme d'appui à la filière bovine
<b>PAO</b>	Plan d'action opérationnel
<b>PAOP</b>	Programme d'Appui aux Organisations Professionnelles
<b>PAOSV</b>	Plan d'action opérationnel des Services vétérinaires
<b>PAPAT</b>	Projet d'urgence de production agricole au Tchad (Banque Mondiale)
<b>PARC</b>	<i>Pan-African Rinderpest Campaign</i> - Campagne panafricaine d'éradication de la peste bovine
<b>PASEB</b>	Projet d'Appui au Système d'Élevage Pastoral
<b>PASR</b>	Projet d'Appui aux Structures Rurales de la zone soudanienne
<b>PASTOR</b>	Programme de développement pastoral dans l'Est, le Centre et l'Est de la zone soudanienne (AFD)
<b>PB</b>	Peste bovine
<b>PEAOB</b>	Projet d'Élevage Adapté au Ouaddaï-Biltine
<b>PHPK</b>	Programme d'hydraulique pastorale dans le Kanem (AFD)
<b>PIRPT</b>	Projet d'Infrastructures Rurales, Pastorales et de la Transhumance
<b>PLN</b>	Projet Laitier N'Djamena
<b>PMDR</b>	Projet Multisectoriel de Développement Rural
<b>PNDE</b>	Plan national de développement de l'élevage
<b>PNE</b>	Projet National de l'Élevage
<b>PNSA</b>	Programme National de Sécurité Alimentaire
<b>PNUD</b>	Programme des Nations-Unies pour le Développement
<b>PPA</b>	Peste porcine africaine
<b>PPCB</b>	Péri-pneumonie Contagieuse Bovine
<b>PRAPS</b>	Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel
<b>PROHYPA</b>	Projet d'Hydraulique Pastorale au Kanem (FIDA)
<b>PPR</b>	Peste des petits ruminants
<b>PV</b>	Poste vétérinaire
<b>PVS</b>	Outil OIE pour l'évaluation de la performance des services vétérinaires (Outil PVS de l'OIE)
<b>REPIMAT</b>	Réseau d'épidémiologie des maladies animales du Tchad
<b>RGE</b>	Recensement général de l'élevage
<b>SCAC</b>	Service de coopération et d'action culturelle
<b>SA</b>	Santé animale
<b>SE</b>	Secteur d'élevage
<b>SG</b>	Secrétariat Général (du MEH)
<b>SIPSA</b>	Système d'information sur le pastoralisme au Sahel
<b>SNRP</b>	Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté



---

<b>SPV</b>	Santé publique vétérinaire
<b>SV</b>	Services vétérinaires
<b>WAHID</b>	<i>World Animal Health Information Database Interface</i> - Interface de la base de données mondiale d'informations sanitaires



## Remerciements

Les experts de l'OIE remercient les autorités tchadiennes pour leur appui et leur disponibilité tout au long de la mission.

Ils adressent leurs remerciements chaleureux à Monsieur le Ministre de l'Elevage et de l'Hydraulique, qui leur a fait l'honneur de les recevoir en début de mission, afin de souligner les ambitions de développement de l'élevage au Tchad.

Les experts ont apprécié à sa juste valeur l'implication de Monsieur le Secrétaire Général, qui s'est rendu disponible pour présider les premières séances de travail (identification des priorités nationales, choix des niveaux de performance à atteindre) et la réunion de restitution. Compte tenu de sa position centrale au sein du ministère, ses orientations politiques et ses propositions ont été particulièrement précieuses.

Des remerciements particuliers sont adressés au Dr Mahamat Guindé, Directeur des services vétérinaires, délégué du Tchad auprès de l'OIE, ainsi qu'à son adjoint le Dr Samuel Diondoh, qui ont fait preuve d'une grande disponibilité tout au long de la mission et ont pris toutes les dispositions nécessaires à son bon déroulement, et au-delà, pour un accueil véritablement chaleureux et amical.

Une mention particulière est faite pour le Dr Adam Hassan Yacoub, ex-DSV, ex-Secrétaire Général Adjoint, dont l'expérience politique et technique a structuré le travail de ces deux semaines studieuses.

La mission se félicite de la séance de travail particulièrement productive qui a eu lieu avec les grossistes du médicament vétérinaire, démontrant ainsi "in vivo" la pertinence de l'approche participative.

La mission adresse également ses remerciements à chacun des agents de la DSV qu'elle a eu le plaisir de rencontrer, et se félicite des échanges ouverts qui ont eu lieu.

Les services administratifs du MEH et notamment la Direction de la formation ont été d'une aide précieuse.

La mission remercie par ailleurs M. le Directeur de l'IREC et ses collaborateurs, pour leur riche collaboration lors des différents entretiens, ainsi que pour la mise à disposition de la salle de réunion.

Enfin, la mission remercie les Délégués Régionaux de l'Elevage et de l'Hydraulique qui ont pu apporter leur expérience de terrain et leurs propositions.



## RESUME

### I. Éléments de méthode

Le processus PVS (*Performances des Services vétérinaires*) de l'Organisation Mondiale de la Santé animale (OIE) a été conçu pour aider les Pays membres de l'OIE à améliorer la conformité de leurs Services vétérinaires (SV) avec les normes internationales de qualité des SV, notamment pour ce qui est de la maîtrise de la santé animale et de la sécurité sanitaire des produits animaux.

Ce processus comporte plusieurs phases :

- l'évaluation OIE-PVS des Services vétérinaires, conduite au Tchad en novembre 2013<sup>1</sup>, constituait un diagnostic de la situation, un état des lieux initial, assorti de recommandations ;
- la mission d'analyse des écarts PVS de novembre 2014 consistait à définir, sur la base de cet état des lieux, les objectifs que les SV tchadiens se fixent à une échéance de 5 ans environ, les actions à conduire pour y arriver, ainsi que les ressources (humaines, matérielles, financières) à mobiliser.

Cette mission a été organisée par l'OIE à la demande du Tchad et réalisée par deux experts internationaux qualifiés par l'OIE. Pendant deux semaines, ces experts ont accompagné les SV tchadiens dans leurs réflexions, en utilisant les outils conçus par l'OIE. Ainsi, les actions identifiées dans le programme à 5 ans correspondent à des décisions des SV pour améliorer leurs performances en s'appuyant sur les normes internationales de l'OIE. Ce ne sont pas des recommandations faites par les experts.

#### Avertissements préalables

Les actions prévues dans le cadre de la présente analyse des écarts PVS et les moyens estimés n'ont de sens que si les préalables suivants sont respectés :

- les budgets qui seront inscrits dans le budget de l'État pour les SV (DSV et DREH) seront effectivement alloués aux services concernés et utilisés pour les tâches prévues ;
- les agents sont affectés en fonction des besoins des services et de leurs compétences et occupent effectivement leur poste ;
- ces deux conditions sont maintenues sur le long terme.

Par ailleurs, il est important que les financements des SV soient inscrits dans le budget de l'État, afin de permettre la pérennisation de services vitaux pour les éleveurs, les autres opérateurs concernés, l'économie du Tchad, la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté. Les projets internationaux (comme le PRAPS en cours de construction) peuvent donner une impulsion pour redémarrer, mais ils n'assureront plus un financement sur le long terme.

#### Limites méthodologiques

Les estimations présentées dans ce document ne constituent que des ordres de grandeur, des pistes à explorer, et non des valeurs définitives. Ces limites sont liées à l'outil lui-même, qui repose sur des hypothèses de travail, mais également à la difficulté de collecter des

---

<sup>1</sup> Une première mission d'évaluation PVS a eu lieu en 2008 mais aucun plan d'action n'ayant été mis en œuvre dans sa suite, la mission de novembre 2013 initialement prévue pour être une mission d'évaluation PVS de suivi, a été menée comme une mission d'évaluation initiale.

informations chiffrées pendant la mission, ce qui a conduit les experts à reconstituer ou estimer beaucoup de données, telles que les effectifs animaux ou les salaires moyens des agents. Par ailleurs, le Tchad est un pays vaste et très hétérogène, ce qui rend les extrapolations ou les moyennes nationales très peu significatives.

## II. Priorités stratégiques nationales

La première étape d'une mission d'analyse des écarts PVS consiste à identifier les priorités stratégiques dans lesquelles s'inscrivent les actions des SV, priorités qui servent ensuite de guide pour l'ensemble de la mission.

Les missions des SV tchadiens s'inscrivent dans le cadre de la politique nationale de développement de l'élevage et des échanges commerciaux du Tchad, laquelle :

- vise à moderniser l'élevage et à développer les industries animales, pour une meilleure valorisation des produits animaux,
- se décline, notamment, par (i) la sécurisation et la valorisation des systèmes pastoraux et (ii) l'amélioration de l'élevage villageois, notamment des animaux à cycle court, pour lutter contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté.

Les priorités techniques des SV qui concourront à la réalisation de cette politique nationale sont :

- priorités techniques en Santé animale :
  - améliorer la productivité du cheptel par le contrôle et l'éradication des maladies animales les plus préoccupantes (PPCB chez les bovins, PPR chez les petits ruminants, maladie de Newcastle en aviculture villageoise) ;
  - sécuriser l'accès aux marchés existants et permettre l'accès à de nouveaux marchés ;
  - assurer l'accès adapté à des médicaments vétérinaires de qualité ;
- priorités techniques en Santé publique vétérinaire :
  - lutter contre les principales zoonoses présentes dans le pays ;
  - assurer la qualité sanitaire des produits animaux mis sur le marché (viande, lait) ;
- politique concernant l'organisation, la structure et la gestion des SV :
  - renforcer et redynamiser les structures des SV publics ;
  - améliorer les relations entre la DSV et les services de terrain pour une coordination efficace ;
  - développer et renforcer le réseau des acteurs de terrain en santé animale ;
  - développer une approche participative avec les éleveurs et les autres acteurs privés ;
  - assurer un management efficace des ressources humaines.

## III. Décisions clefs

Les SV tchadiens ont identifié des éléments clefs, transversaux à toutes les autres actions prévues à 5 ans.

Il s'agit avant toute chose de **retrouver une cohérence du système de santé animale**. La politique de privatisation des années 1990 a détruit le système étatique antérieur, mais le système privé n'a pas pris le relais. Complètement déstructuré, le système de santé animale tchadien n'a plus de cohérence interne. Il est de ce fait quasiment impossible d'améliorer le fonctionnement de façon incrémentielle. Il faut se projeter dans une nouvelle conception des

choses, changer de point de vue, par exemple en intégrant les bénéficiaires (éleveurs), y compris pour la gestion budgétaire ; ainsi le Fonds national d'élevage (FNE) va être transformé en Fonds nation de développement de l'élevage (FONADEL).

Cette vision rénovée se traduira dans un **Plan d'actions opérationnel des Services vétérinaires (PAOSV)**, élaboré de façon participative, qui déclinera, dans les domaines de compétence des SV, le contenu des documents d'orientation stratégiques nationaux (PNDE, PAO, PNSA)<sup>2</sup>.

**Le renforcement de l'approche participative** sera l'un des fondements de l'approche rénovée de la santé animale. Les relations avec les organisations de producteurs (OP) (éleveurs, commerçants, bouchers, tanneurs, etc.), ainsi qu'avec les autres acteurs concernés (grossistes en médicaments, ONVT...) doivent devenir la règle pour tous les dossiers, au niveau national et régional. Il faut maintenant penser en termes de partenariats, de co-construction de solutions, de cogestion de programmes (ex : pour l'approvisionnement en vaccins), voire de cogestion d'un fonds financier de la santé animale.

**La refonte de la législation** et de la réglementation permettra de doter les services de l'autorité juridique et d'outils rigoureux, bases indispensables de la plupart des actions techniques à conduire. Elle sera réalisée avec l'appui d'une mission OIE « Législation vétérinaire ». Sans attendre, un recueil complet des textes en vigueur sera constitué, validé collectivement, et diffusé.

**La sécurisation des mécanismes de financement** est indispensable. Le FNE, érigé en Fonds national de développement de l'élevage (FONADEL), redeviendra un outil pour soutenir les actions de développement de l'élevage. Par ailleurs, un mécanisme clair sera mis en place pour mettre à disposition les vaccins utilisés dans les campagnes annuelles de vaccination exécutées sur le terrain par les services déconcentrés du MEH, via le FONADEL ou via un fonds cogéré<sup>3</sup>.

**Enfin, des mécanismes de coordination entre la DSV et les services déconcentrés** seront formalisés (notion de "chaîne de commandement" au sens de l'OIE). Faute d'instaurer un lien hiérarchique en créant une *DG des Services vétérinaires* ou une *DG des Services déconcentrés*, des mécanismes alternatifs efficaces doivent être conçus. A minima, les DREH enverront un Rapport mensuel au DSV, contenant les données techniques nécessaires au pilotage opérationnel des activités.

#### IV. Estimation du budget global

**Remarque** : Le coût de réalisation d'une activité (ex : vacciner 80% du cheptel bovin contre la PPCB tous les ans) est évalué en intégrant l'ensemble des postes de coût :

- les investissements et leur amortissement (construire ou rénover les bâtiments, acheter les 4x4 et les motos, etc.)
- les salaires (chargés) et les indemnités<sup>4</sup> ;
- le fonctionnement et les consommables liés aux activités (vaccins, essence, organisation de réunions, etc.),

et ce, à la fois pour la DSV, les services déconcentrés et l'IREL, **et quelle que soit la source de financement actuelle ou potentielle.**

**Le périmètre pris en compte n'est donc en aucun cas comparable au budget de fonctionnement et d'activité de la DSV et des DREH.**

<sup>2</sup> Le Rapport de la Mission d'Analyse des écarts OIE-PVS pourra servir de base à la rédaction de ce document.

<sup>3</sup> L'Etat organise et réalise actuellement des campagnes de vaccination obligatoires alors qu'il n'existe aucun circuit officiel pour acquérir le vaccin !

<sup>4</sup> Si un agent travaille à 50% de son temps en abattoir et à 50% en santé animale, on comptera ½ salaire en Santé publique vétérinaire et ½ salaire en Santé animale.

**Le budget estimé**, construit sur la base des activités envisagées (ni sur l'existant, ni sur l'idéal), s'élève, pour les 5 prochaines années, à **12,5 milliards FCFA par an** (19 millions €), qui se répartissent comme suit :

- 67 % pour les investissements, personnels et activités relevant du pilier « Santé Animale » - lequel inclut l'ensemble des Secteurs et des Postes, niveaux opérationnels de contact avec les éleveurs ;
- 5,6% pour les garanties liées au commerce (principalement pour les exportations d'animaux et de viandes) ;
- 12 % pour les DREH ;
- 1 % pour la DSV ;
- 7,3 % pour l'IRED.

S'y ajoutent, une seule fois en 5 ans, des coûts exceptionnels de 65 milliards FCFA (99 millions €) (liés essentiellement aux amortissements qui excèdent 5 ans).

**En termes de personnels**, environ **1.540 équivalents-temps plein (ETP)** sont requis : 85 ETP de vétérinaires, 79 ingénieurs, 742 para-professionnels (ATE, TSE) et 636 personnels d'appui (secrétariat, chauffeurs, sentinelles, etc.). Ces effectifs n'ont rien d'exceptionnel pour un grand pays d'élevage tel que le Tchad. Pour référence, l'effectif actuel est de 574 ETP (mais les activités conduites sont bien inférieures à celles planifiées).

Ce budget annuel correspond à **moins de 1% du PIB officiel** (lequel est, qui plus est, largement sous-estimé) **de l'élevage**. Il convient de souligner que les actions programmées permettront, grâce à l'amélioration de la santé et donc de la productivité du cheptel, une augmentation de ce PIB et des richesses et ressources générées.

## V. Conclusions par piliers

Les actions présentées ci-dessous sont celles identifiées comme prioritaires et à ce titre budgétisées pour chacun des quatre piliers de l'Outil d'analyse des écarts PVS.

### V.1. Le Pilier Santé animale

#### V.1.A Renforcer le réseau des services de terrain (Secteurs et Postes)

Ce renforcement est indispensable pour pouvoir assurer toutes les missions de santé animale (suite à l'échec de la privatisation) et, dans le même temps, une présence suffisante pour une épidémiologie-surveillance passive efficace.

Ce qui implique notamment :

- l'affectation effective, a minima, de 2 personnes par Poste (les Postes sont prioritaires, c'est là que se fait le travail au contact avec les éleveurs) et de 4 agents par Secteur (dont un vétérinaire ou un ingénieur) ;
- des moyens matériels (bâtiments, véhicules...) ;
- la réactivation du REPIMAT (formations, etc.) ;
- d'animer ce réseau, de lui redonner du sens ; d'assurer des retours actifs d'informations (Bulletin de la DSV, SMS...).

Quatre « Unités mobiles » seront mises en place en zone saharienne (c'est à dire des véhicules équipés pour réaliser les vaccinations pendant plusieurs semaines).



### V.1.B. Les programmes de lutte contre les maladies animales prioritaires.

#### Bovins :

*PPCB* : L'objectif est le contrôle de la maladie clinique, puis, à terme, son éradication :

- vaccination obligatoire des animaux de plus de 6 mois (soit environ 10 millions de têtes)<sup>5</sup> ;
- surveillance de l'efficacité vaccinale par des campagnes de prélèvements sérologiques, en lien avec l'IRED.

*Charbon bactérien, charbon symptomatique et Pasteurellose* : L'objectif est la diminution des cas cliniques par la vaccination.

- La stratégie actuelle sera poursuivie, avec la vaccination obligatoire dans 12 régions (qui a seule été budgétisée, pour 5,2 millions de bovins de plus de 6 mois) et facultative dans les autres<sup>6</sup>.

Petits Ruminants (action nouvelle) : *PPR* : l'objectif est le contrôle par la vaccination, avant éradication dans un cadre international :

- une étude de prévalence initiale sera conduite par l'IRED ;
- la vaccination obligatoire des ovins et caprins de plus de 3 mois (soit 14 millions d'animaux) sera mise en place<sup>7</sup>.

#### Dromadaires :

- Pasteurellose : Vaccination des animaux de plus de 6 mois (soit environ 4,2 millions).
- Charbon : idem bovins (soit 1,3 millions dans les 12 régions obligatoires).

Aviculture villageoise : La vaccination (facultative) contre la *Maladie de Newcastle* sera proposée à tous les éleveurs villageois. Elle sera réalisée par des vaccinateurs villageois préalablement formés par les chefs de Postes (qui auront eux-mêmes reçu une formation en ce sens)<sup>8</sup>.

## V.2. Le Pilier Commerce

Les actions prévues<sup>9</sup> visent à :

- poursuivre et fiabiliser les formalités et le contrôle des exportations de bétail sur pied (Postes de formalités d'exportation des animaux et Postes de sortie) ;
- réhabiliter ou construire 23 parcs de dénombrement ;
- mettre en place ou sécuriser les contrôles à l'arrivée des avions dans trois aéroports internationaux (dont deux nouveaux) ;
- consolider les compétences des agents, notamment pour la détection des maladies animales (formation continue).

<sup>5</sup> Actuellement, la vaccination est théoriquement obligatoire, mais elle ne peut être réalisée, puisqu'il n'y a aucun mécanisme sécurisé d'approvisionnement en vaccin.

<sup>6</sup> Le vaccin est actuellement produit par l'IRED et le resterait.

<sup>7</sup> La vaccination PPR est une action nouvelle, qui répond à une demande forte des éleveurs. Le PRAPS pourra donner une impulsion de départ, mais il ne couvrira ni tout le territoire tchadien ni tout le cheptel.

<sup>8</sup> Les élevages intensifs se prennent d'ores et déjà en charge pour cette vaccination, du fait des mortalités liées à la maladie.

<sup>9</sup> Les activités ne sont pas détaillées ici car elles ne sont pas nouvelles.

### V.3. Le Pilier Santé publique vétérinaire (SPV)

#### V.3.A. Les abattages.

Trois complexes d'abattage modernes sont en cours de construction, à Moundou, Abéché et N'Djamena. L'objectif est d'exporter de la viande en carcasse ou découpée, ainsi que de travailler les coproduits (cuirs, onglons...). Cet objectif d'exportation implique de conduire un chantier global incluant :

- un système national d'estampillage des carcasses inspectées<sup>10</sup> ;
- un système national de traçabilité des viandes et, si besoin, des sous-produits ;
- l'élaboration d'un Guide des bonnes pratiques d'hygiène (GBPH) d'abattage en abattoir moderne, à usage des opérateurs (à imprimer et diffuser) ;
- la rédaction de procédures d'inspection pour les agents des SV, la formation de ces agents (inspection des établissements ; inspection *ante mortem* des animaux et inspection *post mortem* des viandes et sous-produits) ;
- la négociation du contenu des Certificats vétérinaires internationaux (CVI) avec les pays importateurs.

L'appui d'experts internationaux est prévu, ainsi qu'un voyage d'étude. La méthode participative sera appliquée systématiquement, pour tous les volets.

**Pour les aires d'abattage**, il est prévu de recenser les structures existantes (base de données des établissements) et les besoins ; d'harmoniser les pratiques d'inspection ; d'actualiser le GBPH des bouchers (avec l'organisation de formations).

La lutte contre l'abattage clandestin sera redynamisée.

#### V.3.B. Le médicament vétérinaire

Ce chantier important implique l'élaboration d'un plan d'action participatif à moyen terme. Les différentes phases seraient :

- clarifier la situation réglementaire et les pratiques officielles (cf. mission « Législation vétérinaire ») et créer des bases de données (autorisations d'ouverture, AMM) ;
- assurer une couverture nationale de la distribution en produits de qualité (installation de pharmacies villageoises – anticipation des besoins avec les grossistes) ;
- puis initier une lutte coordonnée contre les circuits illégaux.

Ce travail sera conduit en lien permanent avec les OP et les grossistes du médicament.

Le Ministère de la Santé publique sera consulté pour des actions concertées entre médicament humain et médicament vétérinaire.

### V.4. Le Pilier Laboratoires

L'IRED est envisagé globalement car toutes ses missions (hors Productions animales), c'est à dire son existence même, sont indispensables.

Le CECOQDA devra être fonctionnel pour accompagner les exportations de viandes le moment venu.

Des réunions DSV – IRED – CECODA seront formalisées.

<sup>10</sup> Le système national d'estampillage sera conçu pour être généralisable à toutes les structures d'abattage du pays.

## **V.5. Le Pilier Gestion et management des SV**

### *V.5.A. Gestion des ressources humaines*

L'estimation budgétaire a été faite sur la base d'une optimisation des moyens humains disponibles. Les actions prévues seront réalisées grâce à :

- une meilleure répartition des agents dans les régions (éviter leur concentration à N'Djamena) ;
- l'application des textes qui prévoient des sanctions administratives pour les agents qui ne rejoignent pas leur poste d'affectation ;
- l'association de la DSV aux décisions de mutation, pour que les agents soient affectés sur des postes qui correspondent à leurs compétences spécifiques (ex : agents formés en épidémiologie-surveillance, agents formés à l'inspection en abattoir moderne) ;
- la rédaction de fiches de postes pour chaque poste au sein de la DSV et des DREH, régulièrement mises à jour (entretien annuel par exemple) ; etc.

### *V.5.B. Gestion des activités*

La collecte des informations sera mieux organisée et les bases de données nécessaires seront créées.

Un mode de management par objectifs sera progressivement mis en place, après formation des cadres.

La continuité administrative des dossiers sera organisée.

Le rôle joué par l'ONVT par rapport à la profession vétérinaire sera renforcé.

## **VI. Suite du processus OIE-PVS**

Le rapport d'analyse des écarts PVS est la propriété du Tchad et sa diffusion est une décision interne :

- il est recommandé de le diffuser largement aux services concernés du MEH, aux DREH, ainsi qu'à tous les agents et partenaires qui ont participé aux travaux pendant la mission ;
- le Tchad pourra décider de la stricte confidentialité du document, de sa diffusion restreinte aux bailleurs internationaux ou de sa mise en ligne sur le site Internet de l'OIE.



## METHODOLOGIE DE LA MISSION D'ANALYSE DES ECARTS PVS

Partant du constat que les efforts et les ambitions en matière de développement futur sont l'apanage des pays concernés, une mission d'analyse des écarts PVS (l'outil d'estimation des coûts PVS) a pour objectif de contribuer à la définition des priorités et des actions stratégiques qui permettront aux Services vétérinaires d'un pays de renforcer leur conformité avec les normes intergouvernementales de l'OIE dans les cinq prochaines années, tout en respectant les grandes orientations nationales.

En outre, la mission d'analyse des écarts PVS encourage l'engagement constructif et la participation de tous les acteurs concernés, par exemple, le secteur privé, les associations de consommateurs et les diverses autorités compétentes qui partagent un même intérêt pour la santé animale et la santé publique vétérinaire. Grâce aux séances de réflexion en commun, à la mobilisation de compétences combinées et à l'identification des lacunes en vue d'y remédier, la mission d'analyse des écarts PVS offre la possibilité aux Services vétérinaires d'un pays de s'engager dans un processus de planification stratégique visant à recenser les investissements nécessaires à la réalisation de leurs objectifs nationaux et à l'amélioration de leur conformité avec les normes internationales sur une période de cinq ans.

L'analyse des écarts PVS est un instrument clé dans la préparation du plan stratégique des Services vétérinaires nationaux car elle leur donne les moyens de revendiquer des changements (en quantifiant et en justifiant les coûts associés à des Services vétérinaires efficaces et efficients) lors des négociations avec les ministères concernés et le parlement, ainsi qu'avec les bailleurs de fonds actuels et potentiels.

Durant la mission, la DSV, « Autorité vétérinaire » au sens du Code de l'OIE, appuyée par l'équipe d'experts en analyse des écarts PVS, a suivi les étapes suivantes :

- a. **la définition des priorités des Services vétérinaires pour chacun des domaines suivants** : le développement de l'élevage et le commerce ; la santé publique vétérinaire ; la santé animale ; l'organisation et la gestion des Services vétérinaires.
- b. **la formulation d'une stratégie pour chacun des cinq piliers de l'analyse des écarts PVS** : (i) le commerce ; (ii) la santé publique vétérinaire ; (iii) la santé animale ; (iv) les laboratoires ; et (v) la gestion des Services vétérinaires. Ces stratégies constituent le plan à cinq ans des Services vétérinaires pour réaliser leurs priorités et améliorer leur conformité avec les normes internationales.
- c. **la détermination, pour chacune des compétences critiques, du stade d'avancement escompté par les Services vétérinaires tchadiens**. Sur la base des résultats de l'évaluation PVS initiale et pour chacune des 41 compétences critiques réparties dans les cinq piliers de l'analyse des écarts PVS, les décideurs des Services vétérinaires ont déterminé le stade d'avancement escompté à la fin d'une période de cinq ans environ.
- d. **la définition des activités que les Services vétérinaires entendent mettre en œuvre au cours de ces cinq années pour atteindre les stades d'avancement escomptés**.
- e. **l'estimation du coût des moyens humains et matériels nécessaires à la conduite des activités répertoriées**. Les résultats de cette estimation des coûts permettront aux Services vétérinaires de défendre et justifier le niveau de ressources requis pour leur assurer un fonctionnement efficace et efficient, en ligne avec les priorités nationales.

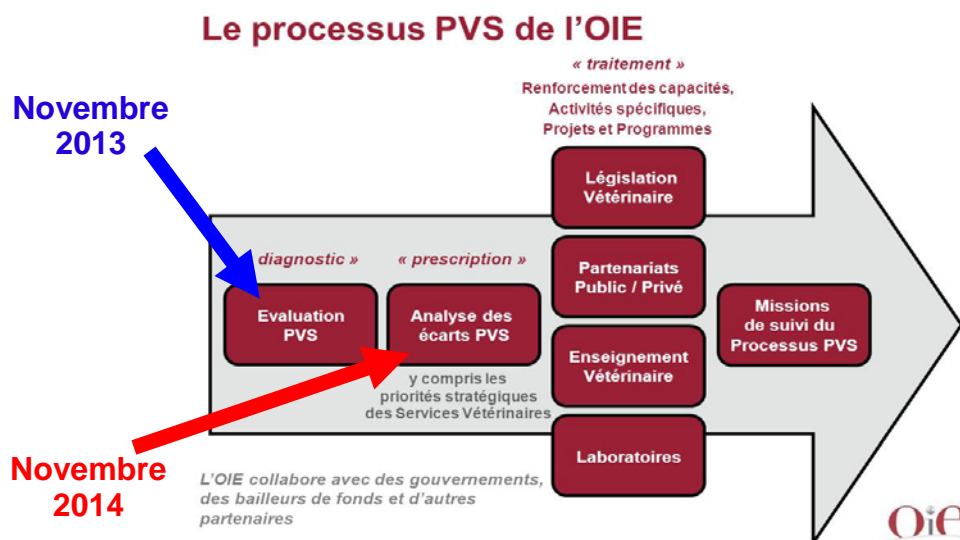
# I Procédure d'analyse des écarts PVS

## I.1 Rappel

Sur la base des normes internationales de l'OIE relatives à la qualité des Services vétérinaires<sup>11</sup> et à l'aide de l'Outil d'évaluation de la performance des Services Vétérinaires (PVS) de l'OIE, sur demandes du gouvernement tchadien, deux missions d'évaluation PVS des Services vétérinaires du Tchad ont été conduites par des équipes d'experts indépendants certifiés par l'OIE. Une première en novembre 2008 (équipe : Dr Chartier Philippe et Dr Gilles Guidot) et une seconde en novembre 2013 (équipe : Dr Daniel Bourzat, Dr Véronique Bellemain et Dr Vincent Brioudes). Cette dernière devait être une mission de suivi de l'évaluation initiale mais « Puisqu'aucun plan d'action relatif aux recommandations de la première évaluation PVS n'avait été élaboré à l'issue de la mission de 2008, l'équipe d'évaluation 2013 n'a pas jugé pertinent d'évaluer les *évolutions* intervenues entre les deux missions, et a considéré comme plus adapté aux besoins du pays de réaliser le *diagnostic actualisé* de la situation des SV du Tchad. »<sup>12</sup>. Ainsi, le rapport de la mission d'évaluation PVS de 2013, validé par les Autorités tchadiennes, a servi de socle à la présente analyse des écarts PVS.

Suite à une nouvelle demande présentée à l'OIE par le gouvernement tchadien (réf. : 178/PR/PM/SG/DGDPPA/DSV/2012 du 7 décembre 2013), l'étape suivante du processus PVS de l'OIE, l'analyse des écarts aux normes internationales, a été conduite en novembre 2014 par une équipe d'experts indépendants certifiés par l'OIE (Dr Véronique Bellemain, Dr Daniel Bourzat), à l'aide de l'outil dédié de l'OIE.

**Il est indispensable de lire le présent rapport d'analyse des écarts après avoir pris connaissance du rapport d'évaluation PVS de 2013, car les forces, faiblesses et recommandations présentées dans le rapport de 2013 ne sont pas reprises ici.**



<sup>11</sup> Section 3 du Code sanitaire pour les animaux terrestres : [http://www.oie.int/fr/normes/mcode/fr\\_titre\\_1.3.htm](http://www.oie.int/fr/normes/mcode/fr_titre_1.3.htm)

<sup>12</sup> Citation du rapport de la mission d'évaluation PVS réalisé en novembre 2013, page 1

### I.1.A Informations sur le pays

Afin de mieux appréhender les objectifs du pays ainsi que les chiffres présentés dans le rapport d'analyse des écarts PVS, il est utile de connaître certaines informations clés. Une partie de ces informations provient du rapport d'Évaluation PVS, d'autres émanent de sources différentes. Ces données de base vont aussi servir à alimenter le modèle de calcul de l'outil PVS. La qualité et la précision de ces informations sont déterminantes dans la qualité des résultats.

#### Géographie<sup>13</sup>

D'une superficie de 1 284 000 km<sup>2</sup>, le Tchad s'étend sur 1 700 km du nord au sud et 1 000 km d'est en ouest. C'est le 5<sup>ème</sup> pays le plus étendu d'Afrique.

Le Tchad est un pays enclavé, le port le plus proche, Douala, est à quelques 1800 km de N'Djamena. Cet enclavement génère des coûts importants d'acheminement des produits importés.

Le Tchad est frontalier avec six pays : au Nord avec la Libye, à l'Est avec le Soudan, au Sud avec la République Centrafricaine, à l'Ouest avec le Cameroun, le Nigeria et le Niger. Les frontières ne sont protégées par aucun obstacle naturel, si ce n'est le Logone et le Chari qui délimitent une partie de la frontière avec le Cameroun.

Le Tchad comprend quatre zones bioclimatiques :

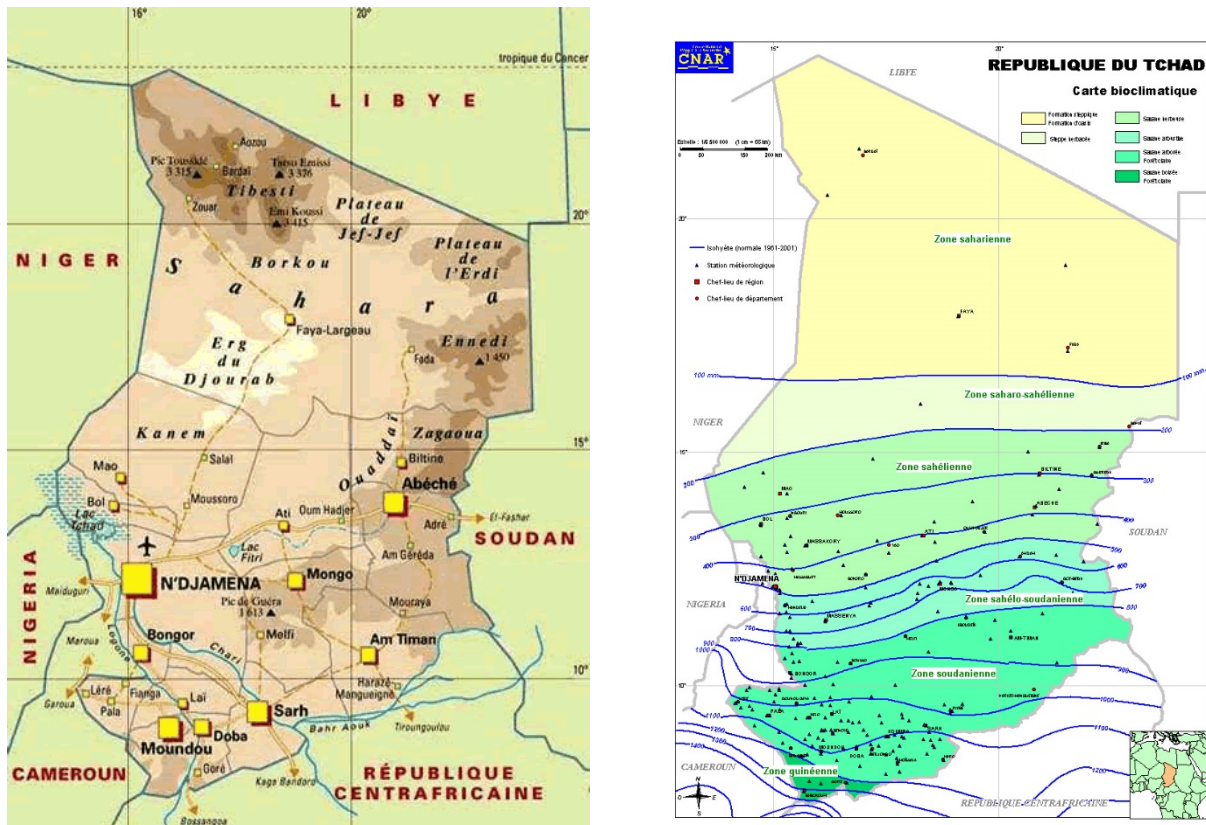
- Au nord, dans le désert du Sahara, les précipitations annuelles sont inférieures à 200 mm et la population est largement nomade, avec des troupeaux composés principalement de dromadaires et de petits ruminants.
- La zone centrale, sahélienne, reçoit entre 200 et 600 mm de précipitations par an et la végétation varie entre la steppe et la savane.
- Le sud reçoit de 600 à 1 000 mm de précipitations annuelles, la végétation va de la savane à la forêt tropicale.
- Dans le sud-ouest, les précipitations peuvent atteindre 1 200 mm par année.

La topographie est marquée par le bassin hydrographique du Lac Tchad. Au paléolithique, le bassin couvrait 2 millions de km<sup>2</sup>, aujourd'hui il n'occupe que 950 000 km<sup>2</sup>. L'empreinte du bassin initial reste parfaitement visible à travers une pénéplaine basse parsemée de dépressions peu profondes (Ouadi). L'altitude s'élève vers le nord et l'est. Le point culminant est l'Emi Koussi (3445 m), dans le massif du Tibesti, au nord du pays. Au sud de ce massif s'étendent les plateaux du Borkou, puis la dépression du Bodélé. À l'est, les hauts plateaux de l'Ennedi et du Ouaddaï descendent en pente douce vers le lac Tchad. Au centre, les plateaux du Guera atteignent 1 500 mètres. Au sud-est se trouve la région du Salamat, dont une grande partie est marécageuse, et où se sont développées des cultures vivrières, de la pêche et de l'élevage. Le Lac Tchad est le deuxième plus grand lac d'Afrique, mais sa surface a considérablement diminué depuis les années 1960, du fait de l'évaporation et de la diminution des précipitations : passé de 25 000 km<sup>2</sup> en 1963 à 1 350 km<sup>2</sup> aujourd'hui, le lac est devenu un emblème des effets du réchauffement climatique. Les fleuves Chari et Logone, qui prennent tous deux leur source en République Centrafricaine, fournissent la plus grande partie de l'eau douce du lac.

<sup>13</sup> Source : [http://fr.wikipedia.org/wiki/G%C3%A9ographie\\_du\\_Tchad](http://fr.wikipedia.org/wiki/G%C3%A9ographie_du_Tchad)



Figure 1 : Cartes topographiques du Tchad



Le pays s'étend sur plusieurs régions climatiques et culturellement très différentes : l'Afrique du Nord, de culture musulmane et méditerranéenne, l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique du Nord-Est tournée vers le Nil et la Mer Rouge, et enfin l'Afrique Centrale chrétienne et animiste, dont l'économie est centrée sur le fleuve Congo.

Le pays est faiblement peuplé (9.000.000 d'habitants environ en 2008), avec d'importants contrastes entre le Nord (Sahara), presque vide d'hommes, et le Sud-Ouest beaucoup plus peuplé. La densité va de 54 habitants au km<sup>2</sup> dans le bassin du Logone à 0,1 personne au km<sup>2</sup> dans le nord désertique. La capitale, Ndjamen, située au confluent du Chari et du Logone, comptait 993.492 habitants en 2009.

### Economie

En 2003, le pays est devenu un pays exportateur de pétrole, alors que son économie reposait principalement sur la production de coton, d'arachide et de viande bovine ; cela a considérablement accru les ressources financières de l'État tchadien. Pour autant, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) classe toujours le Tchad comme le quatrième pays le moins développé au monde dans son rapport annuel de 2012, lui attribuant un indice de développement humain de seulement 0,340 (184<sup>e</sup> place<sup>14</sup>).

Pour les SV, les ressources pétrolières se traduisent par l'affectation visible de ressources financières, essentiellement consacrées à la réalisation d'infrastructures (ex : construction du CECOQDA, constructions de nouveaux bâtiments pour les DREH, etc.).

<sup>14</sup> L'IDH se fonde sur trois critères majeurs : l'espérance de vie à la naissance, le niveau d'éducation, et le niveau de vie.



Le Tchad est membre de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et de Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC).

### Administration

Le Tchad, indépendant depuis 1960, a longtemps été divisé en 14 préfectures. Depuis 2012, il est divisé en 23 régions<sup>15</sup> mais la situation n'est pas stabilisée. Le rattachement de certaines communes, voire de certaines sous-préfectures, à l'une des nouvelles régions n'étant pas décidé, il n'existe pas de carte administrative officielle des 23 régions. C'est pourquoi il reste parfois nécessaire d'utiliser l'ancienne nomenclature.

- 19 février 2008, ont été créés : Borkou, Ennedi, Tibesti par démembrement de la région Borkou-Ennedi-Tibesti, Sila par division de la région Ouaddaï, Barh El Gazal par division de la région Kanem ;
- 4 septembre 2012 : Ennedi Est et Ennedi Ouest par démembrement de la région Ennedi.

Concernant le MEH, l'organisation administrative est la suivante (voir infra pour plus de détails) :

- 23 Délégations régionales de l'Élevage et de l'Hydraulique (DREH),
- 70 Secteurs d'élevage (SE) dans les 61 départements (certains départements possèdent plusieurs SE),
- et 325 Postes vétérinaires (PV) dans les 253 sous-préfectures (certaines sous-préfectures possèdent également plusieurs PV).

---

<sup>15</sup> [http://fr.wikipedia.org/wiki/Organisation\\_administrative\\_territoriale\\_du\\_Tchad](http://fr.wikipedia.org/wiki/Organisation_administrative_territoriale_du_Tchad)

Figure 2. Carte des 22 régions du Tchad – Février 2008

N°	Région	Chef-lieu	Départements	
1	Batha	Ati	Batha Ouest, Fitri	
2	Chari-Baguirmi	Massenya	Batha Est, Chari, Loug Chari	
3	Hadjer-Lamis	Massakory	Dababa, Dagana, Haraze Al Biar	
4	Wadi Fira	Biltine	Biltine, Dar Tama, Iriba, Mégri	
5	Barh El Gazel	Moussoro	Barh El Gazel Nord, Barh El Gazel Sud, Barh El Gazel Ouest	
6	Borkou	Faya-Largeau	Borkou, Borkou Yala	
7	<b>Ennedi Est</b>	Amdjarass	Amdjarass, Wadi Hawar	
7	<b>Ennedi Ouest</b>	Fada	Fada, Mourtcha	
8	Guéra	Mongo	Barh Signaka, Guéra, Abtouyou, Mangalmé	
9	Kanem	Mao	Nord Kanem, Kanem, Wadi Bissam	
10	Lac	Bol	Mamdi, Wayi	
11	Logone Occidental	Moundou	Dodjé, Lac Wey, Ngourkosso, Guéni	
12	Logone Oriental	Doba	Nya Pendé, Pendé, Monts de Lam, Nya, Kouh-Est, Kouh-Ouest	
13	Mandoul	Koumra	Barh Sara, Mandoul Occidental, Mandoul Oriental	
14	Mayo-Kebbi Est	Bongor	Mayo-Boneye, Kabbia, Mont d'Illi, Mayo-Lémié	
15	Mayo-Kebbi Ouest	Pala	Lac Léré, Mayo-Dallah, Mayo-Binder	
16	Moyen-Chari	Sarh	Barh Kôh, Grande Sido, Lac Iro	
17	Ouaddaï	Abéché	Abdi, Assoungaha, Ouara	
18	Salamat	Am Timan	Aboudeïa, Barh Azoum, Haraze-Mangueigne	
19	Sila	Goz Beïda	Kimiti, Djourouf Al Ahmar	
20	Tandjilé	Laï	Tandjilé Est, Tandjilé Ouest, Tandjilé Centre	
21	Tibesti	Bardaï	Tibesti Est, Tibesti Ouest	
22	Ville de Ndjamena	Ndjamena	10 arrondissements municipaux	

Carte des 22 régions - février 2008 (**23 régions en septembre 2012** si on considère Ennedi Est et Ennedi Ouest par démembrement de la région Ennedi – voir point 7 dans le tableau ci-contre).

Figure 3. Carte administrative du Tchad (régions et départements, septembre 2013)



## Agriculture

Traditionnellement, l'économie du Tchad a été principalement agricole (coton, bétail et gomme arabique). L'agriculture, en particulier de subsistance, l'élevage et la pêche occupent plus de 80 % de la population active, pour 22,6 % du PIB. Les principales cultures vivrières sont le sorgho, le mil et l'arachide tandis que le coton, la canne à sucre, la gomme arabique et le tabac sont cultivés à des fins de rente. Le Tchad est le deuxième producteur mondial de gomme arabique (35 000 tonnes) après le Soudan.

## Elevage

L'élevage constitue un des piliers de l'économie tchadienne.

Selon le Plan national de développement de l'élevage (PNDE), l'élevage fait vivre 40% de la population du pays. Il contribue pour environ 40% à la formation du PIB et représente 53% du PIB du secteur rural. Le cheptel ruminant constitue un capital de plus de 1000 milliards de FCFA (approximativement 1,526 milliards d'€). Il draine annuellement un flux monétaire de plus de 140 milliards de FCFA (215 millions d'€). En 2002, la production de viande et de lait a généré plus de 150 milliards de FCFA (230 millions d'€).

Le bétail sur pied représente, en valeur, le premier poste des exportations, juste avant le coton. Sa part dans les exportations du pays est estimée entre 30% (INSEED, 2010) et 50% (estimations plus récentes intégrant les échanges informels, puisque, pour 240.000 bovins déclarés par an, plus de 540.000 seraient exportés<sup>16</sup>). L'élevage contribue de manière substantielle à la création d'emplois et à la distribution des revenus en milieu rural où il demeure souvent la seule source de revenus pour les populations les plus défavorisées et l'unique mode d'exploitation des zones semi-arides.

Les filières animales sont sources de fiscalité pour l'Etat, les communes, sous-préfectures et cantons. Les transactions sur les marchés à bétail donnent lieu à une taxe perçue pour le compte du Trésor public (1500 FCFA/tête de bovin), pour un montant total de plusieurs centaines de millions de FCFA par an. D'autres taxes sont instaurées localement par les communes, les sous-préfectures et les cantons. L'exportation du bétail génère également des droits de douane conséquents<sup>17</sup>.

Malgré sa très forte contribution à l'économie du pays, le secteur de l'élevage ne recevrait que 1% du budget national.

Les trois grandes contraintes d'ordre structurel identifiées dans le PNDE sont la faible productivité de l'élevage, le faible revenu des éleveurs et les problèmes liés à la gouvernance.

Le Tchad est habitué à avoir une forte implication des partenaires techniques et financiers (PTF) dans le domaine de l'élevage et sur le long terme. La liste non exhaustive de ces grands projets illustre cet état de fait : PASEP, PAFIB, PHPK, PROHYPA, PIRPT, AAA, ACTION-Bétail, DDC, PAPAT, PASTOR, etc.. Le Projet d'Appui à la Filière Bovine (PAFIB, 2009/2013), projet pilote, a permis de mieux connaître et comprendre cette filière essentielle pour le Tchad tout en élaborant et testant des démarches d'appui à ce secteur de production.

Le PNDE a été initié en 1998 pour dynamiser le secteur de l'élevage. Les orientations stratégiques retenues alors étaient d'augmenter durablement la production ; améliorer le niveau et la qualité de vie des éleveurs ; poursuivre le désengagement de l'Etat des activités de production ; renforcer les capacités

<sup>16</sup> Source PAFIB

<sup>17</sup> Source PAFIB

publiques et non publiques ; contribuer à la lutte contre la désertification et à la préservation de l'environnement. Le PNDE a été actualisé pour la période 2009/2016. Sa mise en œuvre est recentrée autour de deux programmes structurants, le *programme de développement des systèmes de production de l'élevage* et le *programme de renforcement des capacités des services d'appui et des professionnels* du secteur. La mise en œuvre de ces programmes est prévue sur une durée de 8 ans. Le coût global de cette programmation est estimé à près de 185 milliards de FCFA (280 millions d'€).

#### La déclaration de Nouakchott

En octobre 2013, les chefs d'Etat des six principaux pays sahéliens (Mauritanie, Sénégal, Mali, Burkina Faso, Niger et Tchad), réunis en présence des grandes agences et institutions internationales, se sont engagés à renforcer les politiques de sécurisation de l'espace pastoral sahélien en maintenant les activités et le mode de vie pastoral.

La 'Déclaration de Nouakchott' (29 octobre 2013) fixe comme objectif de '*sécuriser les modes d'existence et les moyens de production des populations pastorales et accroître le produit brut des activités d'élevage d'au moins 30% dans les 6 pays concernés au cours des cinq prochaines années, en vue d'augmenter significativement les revenus des pasteurs sous un horizon de 5 à 10 ans*'.

#### Le PRASP, nouveau projet régional

La Banque mondiale a décidé de financer les actions de développement les plus importantes découlant de cette déclaration politique sous la forme d'un projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel (PRAPS).

Le PRAPS, en cours d'élaboration fin 2014, devait commencer en 2015. Il est financé par la Banque mondiale à hauteur de 250 millions de dollars américains pour 6 pays et comporte une composante santé animale à hauteur de 60 millions de dollars.

Les services de l'élevage du Tchad ont défini la zone pastorale comme la zone saharienne et la zone sahélienne, ce qui inclut 13 des 23 régions administratives du Tchad (10 en zone sahélienne et 3 en zone saharienne). Le PRAPS ne concernera donc que ces 13 régions, soit 57 % de la population bovine, 60% des petits ruminants et 100 % des camelins.

Les SV devront convaincre les décideurs politiques de ne pas reproduire les erreurs du passé, commises avec d'autres projets structurants, et d'utiliser au mieux les fonds PRAPS pour aider à la redynamisation des SV, le budget ordinaire de l'État prenant le relais pour la poursuite des activités sur le long terme.

Figure 4. Carte sous régionale du cheptel bovin (Centre National d'Appui à la Recherche, N'Djamena)

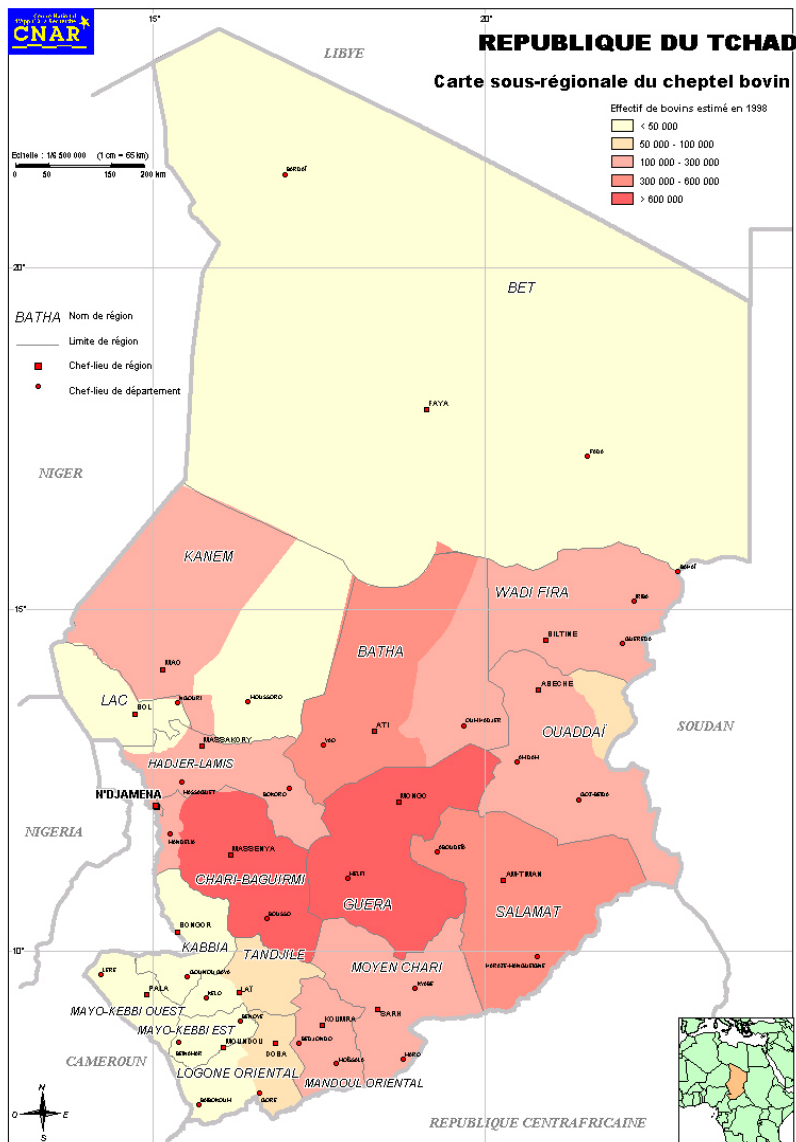


Figure 5. Les principaux acteurs de la filière bovine au Tchad (Source : PAFIB)

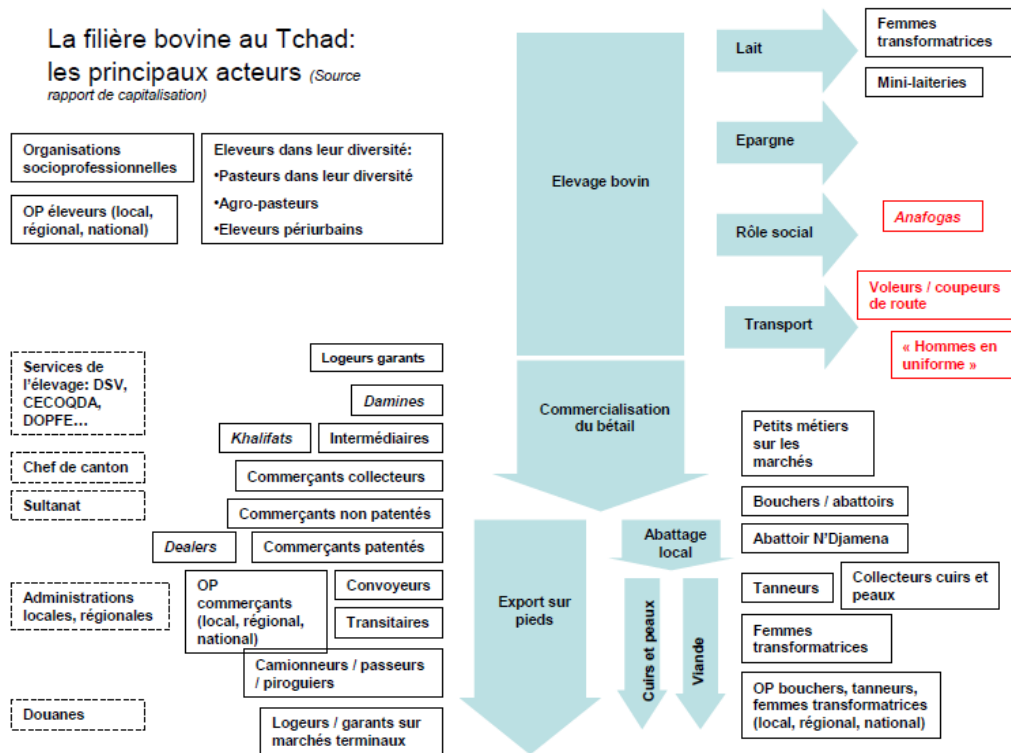
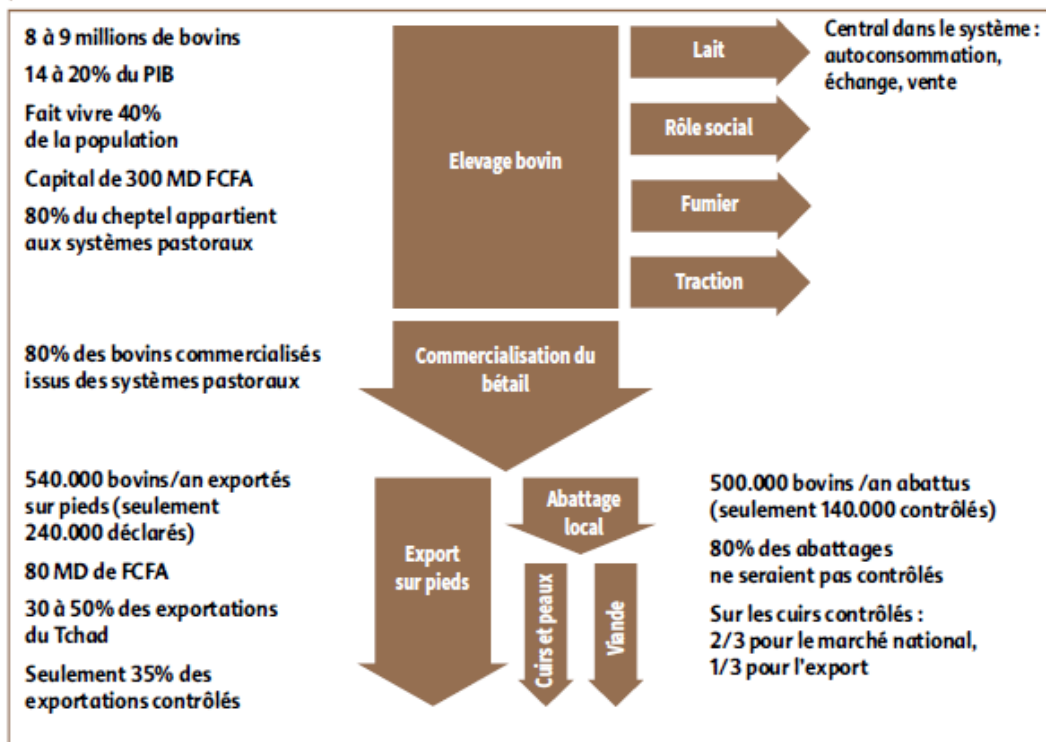


Figure 6. Chiffres clés sur la filière bovine tchadienne (Source : PAFIB)



Chiffres clés sur la filière bovine tchadienne



Tableau n°1 - Récapitulatif des données sur la géographie, l'agriculture et l'élevage

## Caractéristiques géographiques

Zones climatiques et/ou agro-écologiques	Précipitations (mm / année)	Topographie	km <sup>2</sup>	%
Désert du Sahara	200	Surface totale	1 284 000	100
Zone sahélienne	200 à 600	Pâturages	-	
Sud (savane - forêt tropicale)	600 à 1 000	Terres arables	-	3,4
Sud-ouest	1 200	Forêts	-	9,1
		Zones marécageuses / désertiques	-	
		Zones montagneuses	-	

## Données sur la démographie

Population		Ménages élevant du bétail / Fermes	
Total	11,83 M d'hab. (2012)	Population active agricole	71,37% (2004)
Densité moyenne / km <sup>2</sup>	De 0,1 à 52,4 habitants au km <sup>2</sup>	% de systèmes intensifs	-
% de population urbaine	28,7	% de systèmes agro-pastoraux (mixtes)	-
% de population rurale	71,3	% de systèmes extensifs	-

## Recensement récent du cheptel

Espèces animales	Nombre de têtes (en millions) – chiffres officiels	Nombre de têtes (en millions) à dire d'experts	Système de production intensif (% ou nombre)	Système de production mixte (% ou nombre)	Système de production extensif (% ou nombre)
bovins	7,3	<b>12,1</b>	Quelques fermes périurbaines	Animaux de trait et d'embouche de la zone côtière	majoritaire
ovins	3,25	<b>19,9</b>	0 %		Largement majoritaire
caprins	7,08				
équins	0,44	<b>2,7</b>			
asins	0,49				
camelins	1,56	<b>4,9</b>	0 %	0 %	En zone saharienne nord de la zone pastorale
Porcins	0,1	<b>0,49</b>	0 %	Essentiellement élevages villageois et péri-urbains extensifs	0 %
Volailles (estimation 2007)	48	<b>48</b>	quelques unités récentes en zones périurbaines (poulets de chair et poules pondeuses)		majoritaire



Le dernier recensement du cheptel date de 1976. Les chiffres officiels actuels datent de 2012 et sont des estimations faites d'année en année sur la base d'un taux de croissance fixe : 2,4 % par an pour les bovins, ovins et caprins ; 3 % par an pour les camelins ; 2 % par an pour les équins et asins et 5 % par an pour les porcins. En 2012, le cheptel bovin compterait ainsi 7,3 millions de têtes, celui des ovins 3,25 millions et celui des caprins 7,08 millions. Les camelins sont estimés à 1,56 millions de têtes et les volailles à 48 millions de têtes. Tous les acteurs s'accordent cependant sur le fait que ces chiffres sont très en deçà de la réalité et, après une opération pilote menée en 2007, un nouveau recensement général de l'élevage (RGE) est en cours (2014), piloté par le MEH.

Afin de travailler sur des chiffres vraisemblables (notamment pour estimer les moyens nécessaires pour les campagnes de vaccination), un travail d'estimation des effectifs animaux a été conduit avec les agents de la DSV en début de mission d'analyse des écarts PVS. A dire d'experts, le cheptel bovin pourrait être de 12 millions de têtes, celui des petits ruminants de 19 millions, celui des camelins de 5 millions et celui des porcins de 500.000 têtes. Ces chiffres concordent avec ceux estimés par la division des statistiques de la DESPA. **Ce sont ces données estimées à dire d'experts qui ont été prises en compte pour les calculs lors de la mission d'analyse des écarts PVS de novembre 2014.**

**Nota : Si les résultats définitifs du RGE sont publiés rapidement, il sera tout à fait possible de retravailler les matrices de données et économiques avec les chiffres fournis par le RGE.**

**Tableau n°2 - Données relatives au commerce des animaux et des produits d'origine animale**

Animaux et produits d'origine animale	Importation annuelle moyenne		Exportation annuelle moyenne	
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
Bovins	-		157.000 (240.000 déclarés pour le PAFIB)	-
Ovins / caprins	-		16.000	-
Camelin	-		515	-
Equins / asins			1.100	-
Cuir			5.700	-
Peaux	-		3.150	-
TOTAL	-		-	-

Source : DSV, 2012

Les services de la DSV et la division des statistiques du MEH rapportent la difficulté à obtenir des chiffres cohérents sur les volumes d'animaux importés ou exportés. L'importation ne concerne quasi exclusivement que les poussins d'un jour et/ou les œufs destinés à l'approvisionnement de quelques petites unités d'éclosion.

Pour les exportations, les chiffres officiels des services des douanes ne représenteraient au mieux que la moitié, voire le quart des exportations d'animaux vivants.

En confrontant les données de collectes des cuirs et peaux avec les animaux soumis à inspection par les services officiels, la Division des statistiques estime qu'environ 80 % des animaux abattus au Tchad (et plus particulièrement les petits ruminants) ne sont pas inspectés.

Les experts ont intégré ces différents paramètres dans la matrice de calcul pour estimer les ressources générées par le secteur de l'élevage.

### I.1.B Organisation des Services vétérinaires

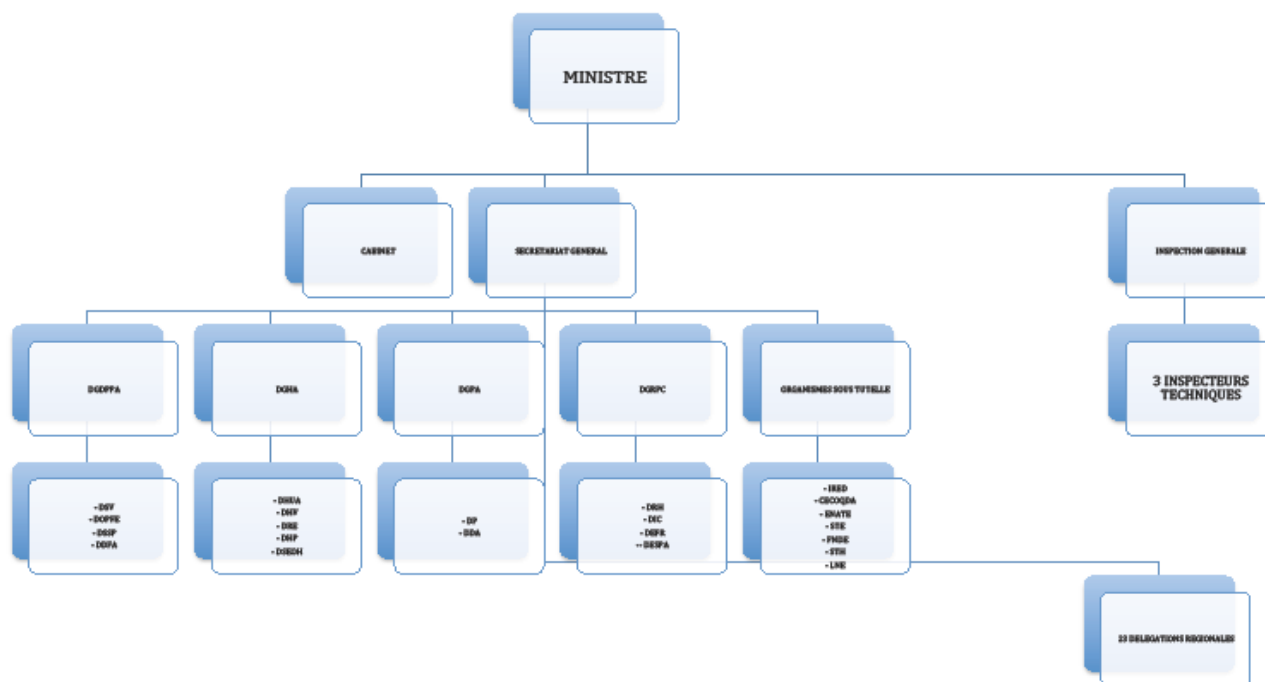
L'importance du secteur agricole au Tchad est matérialisée par l'existence de deux ministères, le Ministère de l'agriculture et de l'irrigation (MAI) et le Ministère de l'élevage et de l'hydraulique (MEH) (qui a remplacé en 2014 le ministère du développement pastoral et des productions animales, MDPPA). Au sein du MEH, la Direction des services vétérinaires (DSV) est l'une des quatre directions de la Direction générale du développement pastoral et des productions animales (DGDPPA).

Le périmètre institutionnel du MEH est défini par le décret n° 477/PR/PM/MEH/2014 du 8 juillet 2014. Il englobe :

- le développement de l'élevage, les activités pastorales, la santé animale (périmètre de l'ex-MDPPA),
- l'hydraulique villageoise et pastorale, l'assainissement et la gestion des ressources en eau, la gestion des ressources halieutiques (pêche et aquaculture),
- les services déconcentrés dans les 23 régions (Délégations régionales de l'élevage et de l'hydraulique, DREH).

La DSV n'est plus qu'une des 22 directions du MEH, auxquelles s'ajoutent les 23 DREH et 7 organismes ou établissements sous tutelle.

Figure 7. Organigramme du MEH



Ce nouvel organigramme confirme le positionnement central du Secrétariat général (SG), dont dépendent tous les services et établissements constituant les Services vétérinaires publics (au sens du Code de l'OIE). Le Secrétaire Général gère 45 directions à travers 5 directions générales. En l'absence de Direction Générale en charge des services déconcentrés, le SG gère en direct les 23 DREH.

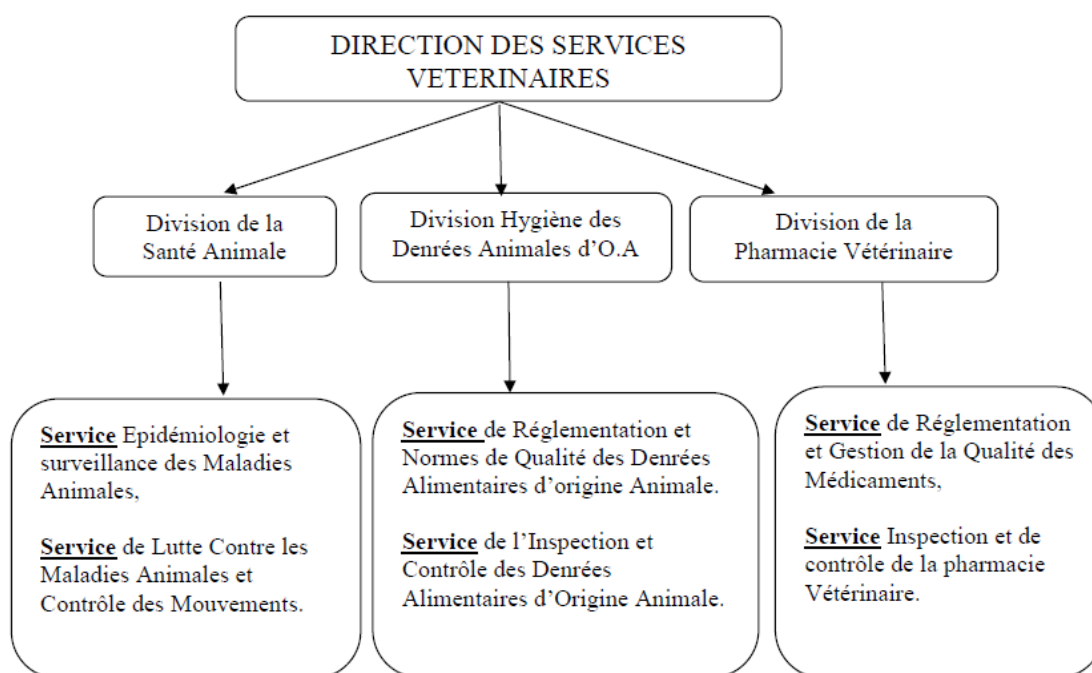
Ce dispositif pèse sur la chaîne de commandement des Services vétérinaires (cf. CC I.6 A du pilier GSV). En effet, les liens institutionnels entre le DSV et les cadres

des services déconcentrés passent obligatoirement par le SG, de façon descendante comme ascendante.

La DSV est organisée en trois divisions qui comptent chacune deux services :

- Division de la santé animale (DSA) :
- Division de l'hygiène des denrées animales et d'origine animale (DHDAOA) :
- Division de la pharmacie vétérinaire (DPV).

Figure 8. Organigramme de la DSV



« La DSV est une structure de conception, d'élaboration de la réglementation et de suivi de l'exécution de la politique nationale en matière de santé animale et de santé publique vétérinaire.

Elle est placée sous l'autorité d'un directeur chargé de :

- organiser la surveillance épidémiologique des maladies animales, y compris au sein de la faune sauvage et des ressources halieutiques en concertation avec les Départements concernés ;
- assurer le contrôle des maladies animales et la traçabilité sanitaire des animaux ;
- organiser les mesures de police sanitaire à l'intérieur du pays et aux frontières ;
- assurer le contrôle sanitaire des mouvements d'animaux à l'intérieur du territoire national et dans le cadre des échanges internationaux ;

- *procéder au contrôle de la qualité des médicaments et produits biologiques, ainsi qu'au contrôle de prescription et de distribution des médicaments vétérinaires ;*
- *réglementer et assurer l'organisation et le suivi des intervenants privés dans les domaines de la santé animale ;*
- *élaborer et mettre en œuvre la réglementation en matière d'inspection, d'hygiène et de normes de qualité des denrées alimentaires en accord avec les services concernés ;*
- *élaborer et mettre à la disposition des producteurs, en collaboration avec les services concernés, des guides de bonnes pratiques dans le domaine de l'agroalimentaire ;*
- *représenter le Ministère auprès des instances sanitaires et vétérinaires nationales, régionales et internationales. » (décret de 2012).*

Concrètement, la DSV organise ou supervise, dans la mesure de ses possibilités, des activités de terrain dans les principaux domaines suivants :

- *organisation de campagnes de vaccination du bétail (charbon bactérien, charbon symptomatique, pasteurellose, PPCB, rage...) y incluse la fourniture des vaccins ;*
- *animation du réseau d'épidémiosurveillance REPIMAT ;*
- *approvisionnement des Postes Vétérinaires en médicaments vétérinaires, dans le cadre de leurs activités de soin aux animaux d'élevage ;*
- *supervision technique de l'inspection des abattoirs et aires d'abattage et des activités des bouchers ;*
- *délivrance des documents de circulation du bétail de commerce (laissez-passer de circulation intérieure et passeport pour l'exportation).*

Par ailleurs la DSV, dans le cadre de ses activités propres :

- *intervient directement, autant que faire se peut, lors d'évènements pathologiques : enquête, mesures de gestion adaptées...;*
- *(aimerait) réalise(r) des visites de supervision et des enquêtes sur le terrain (médicaments, inspection des viandes, REPIMAT...);*
- *participe aux réunions nationales, régionales et internationales la concernant et assure les liens avec les structures partenaires à tous les niveaux ; etc.*

### **Les Services déconcentrés (DREH, SE, PV).**

Dans chaque région administrative, le MEH est représenté par une **Délégation Régionale de l'Élevage et de l'hydraulique** (DREH).

Les Délégués Régionaux de l'Élevage et de l'Hydraulique sont placés sous l'autorité du SG et « ont rang et prérogatives de directeurs de l'Administration Centrale ». Les DREH sont le plus souvent des vétérinaires ou des ingénieurs zootechniciens, parfois des ingénieurs des techniques d'élevage mais on rencontre aussi des agents techniques voire des personnels d'appui.

Le DREH supervise plusieurs **Secteurs d'Élevage**, placés au niveau des préfectures de département, eux-mêmes responsables de plusieurs **Postes vétérinaires** placés au niveau des sous-préfectures (il y a également un PV au niveau de la préfecture). Les PV hébergent les **cliniques vétérinaires** publiques. Le nombre de DREH, SE et PV évolue régulièrement depuis quelques années, en lien avec l'augmentation du nombre de Régions et subdivisions administratives. On

compte, fin 2014, **23 DREH, 70 SE et 325 PV**, certains n'étant encore dotés ni en locaux ni en personnel. Il n'existe pas de carte officielle des Régions, car les périmètres de certaines d'entre elles ne sont pas encore définis.

Les services déconcentrés sont chargés de la mise en œuvre de toutes les activités relevant du MEH. En pratique, la majeure partie des activités liées à l'élevage correspondent aux missions organisées par la DSV (réalisation des campagnes de vaccination ; soins aux animaux ; délivrance et contrôle des documents de circulation intérieure ; contrôle des postes frontière de sortie du territoire ; inspection des abattages ; REPIMAT...).

### 1.1.C Liste des entités ou sites liés aux activités des Services vétérinaires (SV)

**Tableau n°3 - Liste des entités ou sites liés aux activités des SV**

	Terminologie ou dénominations employées dans le pays	Nombre de sites
<b>ZONES GÉOGRAPHIQUES DU PAYS</b>		
Zones climatiques	<i>Désert, sahel, savane</i>	3
Zones topographiques	<i>Massifs du nord (Tibesti), plateaux du Borkou et du Guera, dépression du Bodélé, Hauts Plateaux à l'est, marécages du Salamat et Lac Tchad.</i>	6
Zones agro-écologiques	<i>Désert du Sahara, sahel, sud et sud-ouest.</i>	4
<b>ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU PAYS</b>		
1 <sup>er</sup> échelon administratif	<i>Région</i>	23
2 <sup>e</sup> échelon administratif	<i>Département</i>	61
3 <sup>e</sup> échelon administratif	<i>Sous-préfecture</i>	253
Entités urbaines	N'djamena (municipalités), Abéché, Moudou, Sarh	4
<b>ORGANISATION ET STRUCTURE DES SERVICES VÉTÉRINAIRES</b>		
SV centraux (fédéraux/nationaux)	DSV	1
Division interne des SV centraux	Divisions de la DSV	3
1 <sup>er</sup> niveau des SV	Délégation régionale (DREH)	23
2 <sup>e</sup> niveau des SV	Secteur d'élevage (SE)	70
3 <sup>e</sup> niveau des SV	Poste vétérinaire (PV)	325
Organisations professionnelles vétérinaires (organisme statutaire vétérinaire, unions syndicales, etc.)	ONVT	1
<b>RÉSEAU SANITAIRE SUR LE TERRAIN</b>		
Unités des SV chargées des activités zoonosologiques sur le terrain	Poste vétérinaire	325
Secteur vétérinaire privé	Vétérinaire	4 - 6
Autres sites (bassins de détiage, cages de contention...)		
<b>MÉDICAMENTS ET PRODUITS BIOLOGIQUES À USAGE VÉTÉRINAIRE</b>		
Secteur de production		0
Secteur de l'importation et de la vente en gros		Quelques opérateurs
Secteur de la vente au détail	Cliniques des PV, pharmacies villageoises...	?

	Terminologie ou dénominations employées dans le pays	Nombre de sites
Autres partenaires impliqués		
<b>LABORATOIRES VÉTÉRINAIRES</b>		
Laboratoires nationaux	IRED et CECOQDA	2
Laboratoires régionaux et locaux		0
Laboratoires associés, agréés et autres		0
<b>CONTRÔLE DES DÉPLACEMENTS D'ANIMAUX ET DE PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE</b>		
Pays limitrophes	Libye, Soudan, République Centrafricaine, Cameroun, Nigeria, Niger	6
Postes frontaliers dans les aéroports et les ports	Aéroport de N'Djaména	1
Principaux postes frontaliers terrestres	NB : poste pour les exportations	24
Postes frontaliers terrestres annexes		-
Stations de quarantaine pour l'importation		0
Points de contrôle internes		-
Marchés d'animaux sur pied		325 ?
Zones, compartiments, stations de quarantaine pour l'exportation		0
<b>INSPECTIONS DE SANTÉ PUBLIQUE PORTANT SUR LES ANIMAUX ET LES PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE</b>		
Abattoirs pour l'exportation	Moundou, Ndjamenana, Abéché	en construction (3)
Abattoirs pour le marché national	Abattoir de Njamena-Farcha	1
Abattoirs pour les marchés locaux		0
Aires/sites d'abattage.	Aires d'abattage	?
Sites d'abattage sur les exploitations ou dans les boucheries		-
Sites de transformation (lait, viande, œufs, etc.)		?
Filières de détail (bouchers, magasins, restaurants)		?
<b>ORGANISMES DE FORMATION ET DE RECHERCHE</b>		
Écoles vétérinaires		0
Écoles de formation des paraprofessionnels vétérinaires	ENATE, Institut Universitaire des Sciences et techniques d'Abéché et institutions privées telles que l'AFCA ou le CFAP	4
Organismes de recherche vétérinaire	IRED	1
<b>ORGANISATIONS CONCERNÉES</b>		
Chambre d'agriculture, organisations agricoles	?	?
Organisations nationales d'éleveurs	Organisation faïtières	?
Organisations locales d'agriculteurs (éleveurs)	Oui	?
Autres organisations concernées	Faïtières des bouchers, commerçants de bétail, tanneurs etc.	?
Associations de consommateurs	Association de droit des consommateurs (ADC)	1



L'organigramme du MEH (cf. figure n°7) et le tableau ci-dessus montrent la rupture de la chaîne de commandement au niveau des services déconcentrés. Le Directeur des Services vétérinaires n'a pas autorité sur les Délégués régionaux. Ces derniers ne sont que rarement des vétérinaires et leurs mandats couvrent l'ensemble des activités du MEH.

#### *I.1.D Synthèse des résultats de l'évaluation PVS de l'OIE de novembre 2013*

L'évaluation OIE-PVS de novembre 2013 visait à mettre en évidence les principales forces et faiblesses des SV tchadiens. L'analyse des écarts PVS réalisée en novembre 2014 s'appuyant directement sur ce diagnostic initial, les grandes lignes en sont rappelées ici. **Pour plus de précisions, et notamment pour connaître les recommandations que les experts avaient faites, il convient de se rapporter au Rapport OIE-PVS de novembre 2013.** En effet, certaines recommandations peuvent ne pas avoir été retenues dans le cadre de la présente analyse des écarts PVS tout en restant pertinentes pour les décideurs tchadiens.

En novembre 2013, la mission OIE-PVS avait fait le constat général que les SV tchadiens, malgré des atouts à valoriser, n'étaient pas en mesure de répondre aux enjeux majeurs que présentent la santé animale et l'hygiène des aliments dans le pays. Le système de santé animale était perçu par la majorité des acteurs, éleveurs comme vétérinaires, comme en dégradation et incapable de faire face aux besoins. La perte de liens de confiance entre les services publics et les opérateurs de la filière de l'élevage était considérée comme l'une des faiblesses majeures du système.

##### **« (1) Ressources humaines, physiques et financières.**

###### ***Ressources humaines et organisation des services.***

*Les SV tchadiens bénéficient des compétences d'un certain nombre d'agents qualifiés, docteurs vétérinaires, ingénieurs ou techniciens.*

*Le Tchad est fondateur de l'EISMV de Dakar et dispose de l'ENATE pour former les para-professionnels. Les formations de l'ENATE, longtemps suspendues, ont repris en 2013 en offrant une progression de carrière via des formations qualifiantes (agents techniques de l'élevage, adjoints techniques, techniciens).*

*Cependant, le nombre d'agents est nettement insuffisant par rapport aux besoins. Ce constat est particulièrement crucial pour les services déconcentrés : certains des 70 Secteurs et des 325 Postes, voire certaines DRE<sup>18</sup>, n'ont pas de personnel nommé, ou seulement une ou deux personnes. La plupart des para-professionnels ne bénéficient pas d'un encadrement par un vétérinaire ou un ingénieur.*

*Ce problème est nettement aggravé par le fait que la répartition des agents n'est pas liée à la charge de travail dans chaque région ; que les affectations ne tiennent pas compte des compétences des agents ; ou encore que certains agents ne rejoignent pas leur affectation.*

*Par ailleurs, le Tchad, comme d'autres pays africains, fait face à un vieillissement de sa population de vétérinaires, situation aggravée par l'absence de planification des formations et des recrutements.*

*Une direction du MDPPA est chargée de la formation continue, mais il n'y a pas de plan de formation annuel ni de budget identifié. L'accès à des formations dépend essentiellement des opportunités offertes par les projets et programmes sur*

<sup>18</sup>

Les anciens noms et sigles sont maintenus (DRE, MDPPA) à dessein, ce texte datant de 2013.

ressources externes. Aucun vétérinaire n'a reçu de formation complémentaire à la gestion des politiques publiques de santé animale.

Les conditions de travail des SV ne permettent pas de garantir leur indépendance technique. Les salaires restent faibles et la majorité des agents a une activité privée complémentaire, sans que les conflits d'intérêts ne soient gérés. Les agents des services déconcentrés perçoivent différentes taxes auprès des éleveurs et des bouchers ; ils achètent eux-mêmes les vaccins utilisés dans les campagnes de vaccination obligatoires, et se remboursent ensuite en facturant la prestation aux éleveurs.

La structure centrale, la DSV, reste stable bien que fortement affaiblie par l'arrêt des grands programmes structurants de santé animale (PARC et PACE en particulier). Par contre, la DSV n'a pas une vision claire de la situation des Secteurs et des Postes vétérinaires après la réorganisation administrative récente. Les changements de ministres fréquents ne favorisent pas l'appropriation des dossiers, le dialogue avec les partenaires extérieurs et la conduite de politiques à long terme.

L'absence de chaîne de commandement directe est une faiblesse majeure des SV tchadiens. Le DSV n'a pas d'autorité hiérarchique directe sur les DRE, qui dépendent du seul Secrétaire Général. Ceci compromet la réactivité en situation d'urgence, mais également les capacités de management technique en routine : le DSV ne maîtrise ni ce qui est fait par les services déconcentrés, ni les informations qui lui remontent du terrain.

La coordination avec les autres structures publiques, y compris le laboratoire de l'IREC, est insuffisante.

#### **Ressources physiques et financières.**

Malgré de nouvelles constructions, en particulier pour les services déconcentrés, le parc immobilier des SV est globalement très ancien et n'est pas entretenu. Les SV manquent des équipements de base les plus élémentaires, que ce soit chaîne de froid, matériels de prélèvement ou équipements de soins courants ou de vaccinations ; il en va de même pour les équipements informatiques, les liaisons internet ou le matériel roulant. Cette situation obère gravement la capacité de la DSV et des services déconcentrés à assurer leurs missions de base. Le budget reçu par la DSV, destiné aux seules fournitures de bureau, est trop faible pour faire face à la multiplicité des tâches normalement assignées à la DSV. Le Fonds national de l'élevage (FNE), initialement créé pour assurer la pérennité du financement des SV et des situations d'urgence à la fin des grands programmes continentaux de santé animale et abondé par les taxes sur l'exportation du bétail, draine des sommes annuelles conséquentes (plus d'un milliard FCFA), mais il a été utilisé pour d'autres usages que ceux prévus initialement et ne contribue plus que très marginalement au financement des SV.

#### **Management des activités.**

Les activités de la DSV et des services extérieurs se sont détériorées ces dernières années, en lien notamment avec les difficultés budgétaires majeures.

Il semble qu'il n'y a pratiquement pas de pilotage des activités. Malgré le faible nombre d'agents présents, ceux-ci manquent d'activités au quotidien, tant au niveau central que dans les services déconcentrés. La rotation des cadres de la DSV et du MDPPA, sans qu'aucune continuité des dossiers ne soit assurée, amène la perte totale de certaines compétences et acquis, voire de sens. Malgré cela, des choses sont faites et des outils de gestion existent, qui pourraient être valorisés et améliorés.



## **(2) Autorité et capacités techniques**

*Des points forts existent : cadres législatif et réglementaire, plans d'urgence, structuration de la DSV en divisions clairement établies, maillage de Postes vétérinaires dense, laboratoire national, etc. Cependant, les SV ne disposent pas de l'autorité nécessaire pour conduire les actions techniques, et encore moins de la capacité technique nécessaire pour développer et appliquer des mesures sanitaires.*

*Le pays ne dispose pratiquement d'aucune capacité diagnostic fiable. L'IREDA, seul laboratoire de santé animale du pays, est en phase de se relever d'une période difficile où il a perdu une grande partie de son opérationnalité aussi bien en matière de diagnostic, que de recherche et de production de vaccins. Un rapport d'audit a été commandité par la nouvelle direction générale en 2013 ; la mission PVS de l'OIE fait siennes les analyses et les recommandations de cet audit. Par ailleurs, le CECOQDA, nouvellement construit, devrait entrer en fonction dans le domaine, notamment, de la sécurité des aliments [...].*

*Aucun service de la DSV n'est explicitement en charge des contrôles à l'entrée sur le territoire. Le pays ne possède pas de centre de quarantaine et la sécurité aux frontières est très peu active. Toute l'activité des « Postes frontières » est tournée vers la certification et la perception de taxes à l'exportation du bétail sur pied. Il existe cependant de nombreux mouvements transfrontaliers non contrôlés.*

*Le pays dispose depuis 1995 d'un réseau d'épidémiologie-surveillance passive, le REPIMAT, mais celui-ci ne fonctionne pratiquement plus depuis la fin des grands programmes structurants en santé animale dans les années 2000. Ce réseau reste cependant une référence pour les services et certains agents.*

*Bien que des outils réglementaires existent, le MDPPA ne serait pas en mesure de répondre rapidement aux situations d'urgence sanitaire, faute d'équipements, de logistique et de budget d'intervention.*

*La DSV organise des campagnes annuelles de vaccination contre les maladies telluriques et la PPCB, mais dans des conditions qui ne permettent absolument pas de piloter ces campagnes (chaîne de froid, équipements, moyens logistiques, etc.). Le dispositif d'achat et de distribution des vaccins n'est pas satisfaisant. Par ailleurs, des maladies très meurtrières et économiquement redoutables comme la maladie de Newcastle ne peuvent pas être prises en compte. La faillite du réseau de vétérinaires privés ne fait qu'aggraver la détresse des éleveurs.*

*En ce qui concerne les capacités d'abattage, le seul abattoir en fonction, celui de N'Djamena Farcha, est devenu très vétuste du fait de l'absence de maintenance depuis sa concession à un opérateur privé<sup>19</sup>. Il devrait être remplacé par un abattoir moderne, deux autres étant programmés à Moundou et Abéché. Dans le reste du pays, quelques aires d'abattages modernes ont été construites par les projets PASEP et PAFIB, mais les conditions restent rustiques sur la plupart des autres aires d'abattage. La qualité de l'inspection sanitaire réalisée par les Postes vétérinaires est très hétérogène. L'abattage clandestin reste très important même dans la capitale. Il n'existe pas d'abattoir pour les porcs et les volailles. La relation entre les SV et les syndicats de bouchers-abatteurs est globalement bonne ; des formations furent organisées dans le passé et un guide des bonnes pratiques (2005) reste d'actualité même s'il mériterait d'être actualisé.*

*La situation du médicament vétérinaire est extrêmement préoccupante et semble quasiment hors de contrôle, même si la réglementation existe. Une grande partie des produits vétérinaires trouvés et utilisés au Tchad sont d'origine, de composition*

<sup>19</sup> L'abattoir de N'Djamena-Farcha a été repris en gestion publique en 2014.

et de conditions de conservation très douteuses. Cette situation, qui n'est malheureusement pas spécifique du Tchad, s'est détériorée après l'échec de la privatisation de la profession vétérinaire, qui a déstructuré les circuits antérieurs (publics). Les carences des SV et la forte demande en médicaments de la part des éleveurs font que ce dossier doit être placé dans les premières priorités par les Autorités.

Il n'existe aucun système de marquage pérenne et d'enregistrement des mouvements des animaux, rendant toute traçabilité vaine. Des systèmes traditionnels existent, mais leur utilisation à des fins sanitaires ne semble pas avoir été envisagée ou retenue.

### **(3) Interaction avec les acteurs concernés**

La privatisation de la profession vétérinaire et de la pharmacie, conduite dans les années 1990, s'est soldée par un échec. Après le retour de la plupart des vétérinaires dans la fonction publique, le pays ne compte que quelques vétérinaires privés.

Mais cette réforme a totalement désorganisé les services de soins aux animaux – et notamment la délivrance de médicaments – que l'administration assurait. Aujourd'hui, les éleveurs attendent que les SV fournissent de nouveau les services de soin (ce qui est légitime, puisqu'ils continuent de prélever des taxes), mais les SV n'en ont plus les moyens (l'argent des taxes remonte au niveau central). La relation de confiance entre éleveurs et SV est rompue.

Les organisations professionnelles de la filière de l'élevage (éleveurs, négociants, bouchers...) se sont structurées aux niveaux local, régional et national, notamment grâce au PAFIB. Les organisations faitières sont maintenant en mesure d'être de véritables partenaires. Cependant, les SV fonctionnent toujours essentiellement sur une approche 'top-down' plutôt que sur une approche participative associant les organisations d'éleveurs et les organisations sœurs aux prises de décision.

En matière de communication, la DSV et les DREH ont accès aux chaînes de radios nationales et régionales, mais les communiqués se limitent principalement à l'annonce des campagnes de vaccination.

La profession vétérinaire privée est très peu développée au Tchad, après l'échec de la politique d'une privatisation sans doute insuffisamment préparée. Les vétérinaires privés peuvent demander un mandat sanitaire, qui est accordé par campagne de vaccination. Mais la profession est concurrencée tant par les activités des agents publics que par les vendeurs illégaux de médicaments, les « docteurs choukous ».

S'il existe un Ordre National des Vétérinaires du Tchad (ONVT), qui pourrait être force de proposition, celui-ci reste peu écouté par le ministère.

Pour ce qui est des relations internationales, les SV du Tchad ont toujours été actifs dans le domaine technique et politique, que ce soit au niveau régional ou au niveau mondial, avec les CER ou l'OIE, la FAO ou l'OMS.

### **(4) Accès aux marchés**

Le Tchad est un pays essentiellement exportateur de bétail sur pied. Les importations officielles, à part les poussins d'un jour et de la viande de volaille congelée – et si on excepte tous les mouvements transfrontaliers de bétail non répertoriés -, sont très limitées.

La législation est ancienne et souvent constituée d'un millefeuille de textes ajoutés à un socle de textes remontant aux premiers jours des indépendances.

Aucune des Divisions de la DSV ne dispose d'un recueil à jour des textes réglementaires relevant de son domaine de compétence, sauf peut-être la DPV

(pharmacie vétérinaire). Seuls des travaux de compilation incomplets ont été conduits (PAFIB) ou sont en cours (DSA).

Un passeport du bétail a été élaboré au sein de la CEDEVIRHA, mais il mériterait d'être étendu et modernisé.

Enfin, la notification de la situation sanitaire du pays, élément clef pour l'OIE, est généralement assurée, mais elle peut être différée par la déficience des équipements informatiques ou des connexions internet. »

## 1.2 Méthodologie de l'analyse des écarts

### 1.2.A Organisation de la mission

À la suite d'une demande présentée à l'OIE par le gouvernement, une mission d'analyse des écarts PVS, reposant sur les résultats du rapport OIE-PVS de novembre 2013, a été conduite du 27 octobre au 9 novembre 2014 par une équipe d'experts indépendants certifiés par l'OIE composée du Dr Véronique Bellemain, chef de mission et du Dr Daniel Bourzat, expert technique (le troisième expert commis n'a pas pu rejoindre la mission).

### 1.2.B Estimation des ressources nécessaires

L'estimation du budget nécessaire au renforcement des Services vétérinaires repose sur l'approche décrite ci-après.

Les Services vétérinaires doivent disposer des ressources humaines, matérielles et financières suffisantes pour réaliser les tâches et les missions essentielles et être capables de s'adapter aux changements de situation sanitaire. Le budget doit permettre non seulement de conduire les activités programmées mais aussi d'assurer une réponse immédiate lorsque celle-ci s'impose. Le montant des dépenses allouées à chaque activité doit être ajusté en fonction des priorités et contraintes nationales, des ressources humaines et de la situation sanitaire.

L'analyse est conduite en prenant en compte le stade d'avancement souhaité par les SV du pays pour chacune des compétences critiques (CC) de l'Outil OIE-PVS. Celles-ci sont regroupées, pour l'analyse des écarts, dans cinq piliers correspondant aux principales divisions des SV :

- Commerce international,
- Santé publique vétérinaire,
- Santé animale,
- Laboratoire,
- Organisation générale.

**OUTIL POUR L'ANALYSE DES ECARTS PVS**  
Structure du budget

		PILLIERS							
		Commerce	Santé publique vétérinaire	Santé animale	Laboratoires vétérinaires	Gestion des Services vétérinaires			
						Compétences générales	Questions transversales		
ENTREES	Coûts unitaires	COM 1 (CC: II-4)	SPV 1 (CC: II-8.A)	SA 1 (CC: II-5.A)	LAB 1 (CC: II-1.A)	GSV (CC: I-4)	GSV (CC: I-2.A)	SORTIES	
		COM 2 (CC: II-12.A)	SPV 2 (CC: II-8.B)	SA 2 (CC: II-5.B)	LAB 2 (CC: II-1.B)	GSV (CC: I-5)	GSV (CC: I-2.B)		
		COM 3 (CC: II-12.B)	SPV 3 (CC: II-8.C)	SA 3 (CC: II-6)	LAB 3 (CC: II-2)	GSV (CC: I-6A)	GSV (CC: I-3)		
		COM 4 (CC: IV-4)	SPV 4 (CC: II-9)	SA 4 (CC: II-7)	Sous-total Labo	GSV (CC: I-6B)	GSV (CC: I-11)		
		COM 5 (CC: IV-5)	SPV 5 (CC: II-10)	SA 5 (CC: II-13)		GSV (CC: II-3)	GSV (CC: II-1)		
		COM 6 (CC: IV-6)	SPV 6 (CC: II-11)	Sous-total SA		GSV (CC: III-4)	GSV (CC: III-2)		
		COM 7 (CC: IV-7)	Sous-total SPV			GSV (CC: III-5.A)	GSV (CC: III-3)		
		COM 8 (CC: IV-8)				GSV (CC: III-5.B)	GSV (CC: IV-1)		
	Sous-Total Commerce				GSV (CC: III-6)	GSV (CC: IV-2)			
						GSV (CC: IV-3)			
					Sous-total GSV				
								COÛT TOTAL	
								Analyse des ressources	

Pour chacune des compétences critiques :

- les SV tchadiens ont déterminé en début de mission le niveau de performance qu'ils souhaitent atteindre ;
- les activités requises pour atteindre ce niveau de performance ont été identifiées (activités existantes ou nouvelles) ;
- les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires pour conduire ces activités sont évaluées et budgétées.

Ces éléments sont décrits dans les fiches par compétence critique (FCC) figurant en annexe 1 et quantifiés dans des fiches d'estimation des coûts (FEC) et des tableurs figurant dans chaque chapitre de la deuxième partie du rapport.

Certains coûts, notamment de personnels ou d'équipements lourds, pourraient être imputés à différentes activités. Un choix a été fait au cas par cas, et explicité. Par exemple, les personnels, bâtiments et véhicules des Postes et Secteurs ont été budgétés dans le Pilier « Santé animale », afin de bien refléter que ce sont les niveaux opérationnels de contact avec les éleveurs ; mais ces Secteurs et Postes réalisent également l'inspection sanitaire des aliments, dont le coût se trouve de ce fait sous-estimé dans le pilier « Santé publique vétérinaire ». Plus précisément, dans le Pilier « Santé animale », il a été choisi de comptabiliser les Postes et Secteurs dans la FCC « Epidémiosurveillance passive », afin que la fiche « Lutte contre les maladies animales » mette vraiment en évidence le coût d'acquisition des vaccins, qui constitue un véritable sujet politique au Tchad. De ce fait, le coût des campagnes de vaccination n'est pas reflété dans la seule FCE « Lutte contre les maladies animales ».

En plus de l'évaluation annuelle des coûts établie pour 5 ans, un budget exceptionnel est, dans certaines FEC, proposé pour financer les activités ponctuelles, nécessaires pour initier certaines stratégies, mais qui ne seront pas à reconduire (équipements, formations, expertise). Par convention liée à la construction de l'outil OIE, lorsque la durée d'amortissement d'un investissement excède 5 ans (ce qui est notamment le cas pour les bâtiments à construire ou rénover), les coûts d'amortissement au-delà de 5 ans apparaissent en budget exceptionnel.

L'analyse budgétaire globale (Chapitre VI) synthétise les différentes lignes budgétaires : investissements courants, salaires, réparation et maintenance, interventions, etc.

**Il est bien entendu que ces estimations ne constituent que de grandes masses, des ordres de grandeurs. Il appartiendra ensuite aux SV de valider ces estimations, en les ajustant,** lors de la phase de planification opérationnelle qu'ils auront à conduire.

**Nota :** La précision de l'évaluation des coûts établie par l'outil d'analyse des écarts PVS dépend de la qualité des informations statistiques et financières qui ont servi à nourrir le modèle de calcul. **Dans le cas du Tchad, les incertitudes sont très fortes sur les données utilisées.** On notera notamment : les effectifs animaux pris en compte ont été estimés à dire d'experts, afin d'être plus proche de la réalité que les chiffres officiels, notoirement sous-estimés ; le coût salarial moyen de chaque catégorie de personnel, indisponible au MEH, a été estimé à partir des grilles salariales de la fonction publique ; les m<sup>2</sup> de bâtiments à rénover ou construire ont été estimés de façon arbitraire, puisque aucune donnée n'a pu être fournie ; etc.

### Remarques

La monnaie nationale utilisée dans ce rapport pour l'estimation des coûts et du budget est le franc CFA (FCFA) qui est une monnaie alignée sur l'euro au taux fixe 1€ = 655,957 FCFA. La monnaie internationale utilisée est **l'euro**.

Au Tchad, la durée d'amortissement des biens mobiliers et immobiliers suivante a été retenue par les experts :

- 20 ans pour les bâtiments neufs ;
- 10 ans pour les bâtiments rénovés ;
- 20 ans pour les parcs de dénombrement et traitement du bétail ;
- 3 ans pour les motos ;
- 5 ans pour les voitures standards ;
- 6 ans pour les véhicule tout terrain 4x4 ;
- 3 ans pour le matériel de télécommunication et l'équipement informatique ;
- 3 ans pour les réfrigérateurs et glacières.

### *1.2.C Organisation du rapport*

L'analyse des écarts PVS est conduite pour faciliter la mise en conformité des SV aux normes internationales publiées par l'OIE. Les différents chapitres du rapport indiquent les ressources et activités nécessaires pour renforcer les SV. Ces chapitres sont présentés selon un ordre logique destiné à identifier les priorités, reconnaître les contraintes et les problèmes, évaluer les processus et les ressources nécessaires et fournir un plan de travail visant à l'amélioration.

Une première partie présente la méthodologie et une seconde partie développe l'analyse des écarts PVS proprement dite.

Le Chapitre II.2 de la partie méthodologique expose les stades d'avancement à atteindre, tels qu'ils ont été fixés par les SV lors de la discussion avec l'équipe de la mission d'analyse des écarts PVS.

Les six chapitres de la partie présentant l'analyse des écarts PVS exposent les objectifs à atteindre, en identifiant les éléments requis pour la mise en œuvre de la stratégie retenue.

- Le Chapitre I fixe les normes requises pour le commerce international des animaux et de leurs produits.
- Le Chapitre II aborde les questions de sécurité sanitaire des aliments, des médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire, de l'alimentation animale et des résidus.
- Le Chapitre III traite des questions de santé animale, reconnues comme étant au cœur de la mission de tous les Services vétérinaires.
- Le Chapitre IV traite des compétences et des capacités des laboratoires vétérinaires telles qu'elles découlent des trois chapitres précédents.
- Le Chapitre V contient des recommandations sur la gestion générale des SV, en visant à assurer la coordination et l'indépendance technique, conformément aux normes de l'OIE. Il identifie également le renforcement des compétences transversales (communication, législation, formation, etc.) requises pour gérer efficacement les SV tchadiens.
- Le Chapitre VI présente un budget global pour le renforcement des SV et fournit une analyse de ce budget.



## II Priorités nationales et internationales et stades d'avancement escomptés

### II.1 Priorités nationales

Les actions conduites par les SV s'inscrivent dans le cadre des priorités nationales, formulées au plus haut niveau de l'État, pour le développement de l'élevage et des industries animales. **Toutes les activités budgétisées dans le cadre de la présente analyse des écarts PVS concourent à la réalisation de ces grands objectifs nationaux.**

La politique concernant le développement de l'élevage a été exprimée par le Président de la République et précisée dans différents documents stratégiques (PNDE, PAO, PNSA).

La modernisation de l'élevage est affichée comme un axe stratégique majeur pour le Tchad, compte tenu du poids économique et social de ce secteur, ainsi que de son potentiel de développement.

Elle se décline en trois axes complémentaires :

- Les systèmes pastoraux (DE1) : Le pastoralisme constitue avant tout un système de vie et de gestion de l'espace. Il est nécessaire de sécuriser et d'augmenter la productivité de l'élevage pastoral, dominant au Tchad (accès à l'eau et aux pâtures, services de santé animale, etc.) conformément à la déclaration de Nouakchott.
- L'élevage villageois (DE2) : Facteur essentiel de lutte contre la pauvreté, l'insécurité alimentaire, la malnutrition et l'exode rural, il nécessite l'amélioration de la santé animale, mais aussi de l'habitat, de l'alimentation, etc.
- Le développement d'un élevage semi-intensif ou intensif moderne (DE3) : fermes laitières, fermes d'embouche, fermes avicoles, usines aliments, centres d'amélioration génétiques, etc. sont mis en place par l'État ou en partenariat avec le secteur privé.

Le développement des industries animales (DE4) s'inscrit dans la continuité de la modernisation de l'élevage. Il s'agit de mieux valoriser les produits animaux, en diminuant les exportations sur pieds afin de conserver au niveau national les plus-values liées à la finition des animaux, à la transformation et aux sous-produits. Des complexes d'abattage modernes sont notamment en cours de construction, incluant le travail des sous-produits (tanneries, etc.).

Notons que le Tchad, qui dispose d'un important potentiel de développement de ses productions animales, est identifié par les pays de la sous-région comme ayant vocation à nourrir l'Afrique Centrale en produits animaux, ce qui doit être vu comme une opportunité de développement.

Pour les SV, les objectifs nationaux de développement de l'élevage se déclinent en priorités techniques dans les domaines de la santé animale (SA) et de la santé publique vétérinaire (SPV). Ces priorités (voir tableau 4) ont été identifiées lors d'une réunion plénière présidée par le SG du MEH. Elles ont ensuite servi de fil directeur pendant toute la mission, lorsqu'il s'est agi de déterminer, sujet par sujet (ou, pour utiliser le langage PVS, compétence critique par compétence critique), quelle stratégie les SV devaient développer pour contribuer à atteindre ces objectifs prioritaires.

Tableau n°4 - Consignation des priorités nationales

Types de priorités	Priorités nationales
Politique concernant le <b>développement de l'élevage (DE)</b> et les échanges commerciaux	DE3 : Moderniser l'élevage et développer les industries animales (DE4), pour une meilleure valorisation des produits animaux. dont DE1 : Sécuriser et valoriser les systèmes pastoraux. DE2 : Améliorer l'élevage villageois notamment des animaux à cycle court pour lutter contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté.
Priorités techniques en <b>santé publique vétérinaire (SPV)</b>	SPV1 : Lutter contre les principales zoonoses présentes dans le pays. SPV2 : Assurer la qualité sanitaire des produits animaux mis sur le marché (viande, lait).
Priorités techniques en <b>santé animale (SA)</b>	SA1 : Améliorer la productivité du cheptel par le contrôle et l'éradication des maladies animales les plus préoccupantes : PPCB chez les Bovins, PPR chez les petits ruminants, maladie de Newcastle en aviculture villageoise. SA2 : Sécuriser l'accès aux marchés existants et permettre l'accès à de nouveaux marchés. SA3 : Assurer l'accès adapté à des médicaments vétérinaires de qualité.
Politique concernant l'organisation, la structure et la gestion des <b>Services vétérinaires (SV)</b>	SV1 : Renforcer et redynamiser les structures des Services vétérinaires publics. SV2 : Améliorer les relations entre la DSV et les services de terrain pour une chaîne de commandement efficiente. SV3 : Développer et renforcer le réseau des acteurs de terrain en santé animale (services publics, éleveurs, etc.). SV4 : Développer une approche participative avec les éleveurs et les autres acteurs privés. SV5 : Assurer un management efficace des ressources humaines.

La formulation claire des objectifs nationaux et des priorités techniques des SV, qui devront être repris dans un futur Plans d'action opérationnel des SV (PAOSV), contribuera à donner du sens à l'action quotidienne des agents des SV, quel que soit leur positionnement dans le système.

## **II.2 Stades d'avancement**

L'évaluation PVS de novembre 2013 a conduit à évaluer le niveau de performance des SV tchadiens, pour chacune des 47 compétences critiques de l'outil OIE-PVS, sur une échelle de 1 à 5. Cet état des lieux initial constitue le point de départ de l'analyse des écarts PVS.

Lors de la mission de novembre 2014, les compétences critiques ont été passées en revue une par une, en réunion plénière, afin d'identifier collectivement quel niveau les SV tchadiens pouvaient chercher à atteindre pour chacune d'entre elles, à l'échéance de 5 ans, **pour concourir à la réalisation des objectifs nationaux de développement de l'élevage** (voir II.1 ci-dessus) et améliorer leur conformité avec les normes internationales de l'OIE.

Les critères suivants ont notamment été pris en compte :

- l'inscription dans un processus d'amélioration continue : le plan déterminé en novembre 2014 doit être vu comme une première étape, centrée sur les CC les plus stratégiques pour le Tchad ;
- le fait que certaines CC s'insèrent de façon prioritaire dans les objectifs nationaux de développement de l'élevage (ex : II.7, prévention, contrôle et éradication des maladies ; II.9, médicaments), alors que d'autres, bien qu'intéressantes, sont moins stratégiques pour le Tchad à ce jour (ex : II.11, sécurité sanitaire de l'alimentation animale ; IV.8, compartimentation) ;
- le fait que, pour certaines CC, il soit nécessaire de consolider le niveau de performance actuel, avant que de viser un niveau supérieur (ex : I.3, formation continue) ;
- la cohérence avec les projets régionaux, notamment le PRAPS en cours d'élaboration ;
- la nécessité d'être réaliste.

**Il convient de rappeler que les niveaux attribués grâce à l'outil OIE-PVS ne sont ni des « notes », ni des jugements, mais des guides pour améliorer progressivement les performances des SV, en fonction des priorités nationales de chaque pays.**



Tableau n°5 - Récapitulatif des stades d'avancement recherchés pour chacune des compétences critiques

Compétences critiques	Stade d'avancement		Priorités nationales			
	actuel	recherché	Organisation et structure des SV	Secteur de l'élevage	Santé animale	Santé publique vétérinaire
<b>Chapitre 1. Ressources humaines, physiques et financières</b>						
I.1.A. Composition du personnel : vétérinaires et autres professionnels	2	2*	X			
I.1.B. Composition du personnel paraprofessionnels vétérinaires et autres personnels techniques	2	3	X			
I.2.A. Compétences professionnelles des vétérinaires	3	3*	X			
I.2.B. Compétences des paraprofessionnels vétérinaires	2	2*	X		X	X
I.3. Formation continue	2	3	X			
I.4. Indépendance technique	2	3	X			
I.5. Stabilité des structures et durabilité des politiques	3	3*	X			
I.6.A. Coordination interne (chaîne de commandement)	2	3	X			
I.6.B. Coordination externe	3	3*	X			
I.7. Ressources physiques	1	3	X			
I.8. Financement du fonctionnement	1	3	X			
I.9. Financement des situations d'urgence	3	3*			X	
I.10. Financement des investissements	2	3	X			
I.11. Gestion des ressources et des opérations	2	3	X			
<b>Chapitre 2. Autorité et capacité techniques</b>						
II-1.A. Accès au diagnostic de laboratoire vétérinaire	2	3			X	X
II-1.B. Accès à des laboratoires nationaux adéquats	2	4			X	X
II.2 Assurance de la qualité des laboratoires	1	2			X	X
II.3 Analyse de risque	1	2	X		X	X
II.4 Quarantaine et sécurité aux frontières	1	2			X	
II.5.A. Épidémiosurveillance passive	1	3	X	X	X	
II.5.B. Épidémiosurveillance active	1	2		X	X	
II.6 Réponse rapide aux situations d'urgence	3	3*		X	X	
II.7 Prévention, contrôle et éradication des maladies	2	3		X	X	
II-8.A. Réglementation, autorisation et inspection des établissements	1	2				X
II.8.B. Inspections ante et post-mortem	1	3			X	X
II.8.C. Inspection de la collecte, de la transformation et de la distribution	1	3				X
II.9 Médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire	1	3		X	X	X
II.10 Recherche des résidus	1	1				X
II.11 Sécurité sanitaire de l'alimentation animale	1	1				
II.12.A. Identification animale et contrôle des mouvements	1	1			X	
II.12.B. Identification et traçabilité des produits d'origine animale	1	2				X
II.13 Bien-être animal	1	2				
<b>Chapitre 3. Interaction avec les acteurs concernés</b>						
III.1 Communication	3	3*	X	X		
III.2 Consultation des acteurs concernés	2	4	X	X		
III.3 Représentation officielle	2	3	X			
III.4 Accréditation / habilitation / délégation	2	2			X	
II.5.A. Autorité de l'organisme statutaire vétérinaire	2	2*	X			
II.5.B. Capacité de l'organisme statutaire vétérinaire	2	2*				
III.6 Participation des producteurs et des autres acteurs concernés aux programmes d'action communs	1	3	X	X	X	
<b>Chapitre 4. Accès aux marchés</b>						
IV.1 Élaboration d'une législation et de réglementations	2	4	X	X	X	X
IV.2 Application de la législation et des réglementations et respect de celle-ci	1	2	X	X	X	X
IV.3 Harmonisation internationale	2	2*	X	X		
IV.4 Certification internationale	2	3	X	X	X	X
IV.5 Accords d'équivalence et autres types d'accords sanitaires	2	2	X			
IV.6 Transparence	2	4	X	X		
IV.7 Zonage	1	2				
IV.8 Compartimentation	1	1				

\* = niveau à consolider en développant des actions adaptées.

### **II.3 Impact et signification**

Les objectifs de progrès que se sont fixés les Services vétérinaires tchadiens conduisent à :

- ne pas modifier le niveau de performance de 5 compétences critiques qui ne sont pas retenues comme stratégiques dans les 5 prochaines années ;
- maintenir le niveau de performance actuel, mais en le confortant, pour 11 compétences critiques, pour lesquelles le saut qualitatif entre le niveau de performance actuel et le niveau suivant serait trop élevé ;
- augmenter de un niveau la performance de 20 compétences critiques, ce qui est l'objectif de progrès généralement recommandé ;
- augmenter de deux niveaux les performances pour 11 compétences critiques, pour des domaines dans lesquelles il est vital que des progrès significatifs soient réalisés :
  - le financement du fonctionnement et des activités (CC I.8), actuellement quasi inexistant ;
  - les moyens matériels (CC I.7), actuellement notoirement insuffisants pour conduire des activités de base ;
  - l'accès à des laboratoires nationaux adéquats (CC II.1.B), qui concerne en priorité la remise à niveau du seul laboratoire vétérinaire du pays, l'IREN ;
  - l'épidémiosurveillance passive, qui englobe les moyens et les activités quotidiennes des services opérationnels de terrain que sont les Postes et les Secteurs ;
  - l'inspection sanitaire en abattoir (CC II.8.B), en lien avec la construction de complexes d'abattage modernes tournés vers l'exportation ;
  - l'inspection des établissements de transformation et de distribution (CC II.8.C), actuellement délaissée ;
  - les médicaments vétérinaires (CC II.9), pour lesquels il existe une très forte demande de la part des éleveurs ;
  - la consultation des acteurs concernés (CC III.2) et la participation des producteurs et des autres acteurs concernés aux programmes d'action communs (CC III.6), en lien avec la nécessité de mettre en place un fonctionnement participatif quasi systématique avec les opérateurs privés ;
  - l'élaboration d'une législation et de réglementations (CC IV.1), pour laquelle un appui de l'OIE peut être demandé ;
  - la transparence dans la notification des événements sanitaires au niveau international (CC IV.6), en lien avec le souhait du Tchad d'héberger des organismes sous-régionaux dans le domaine de la santé animale.

Ce programme est cohérent avec les priorités stratégiques nationales de développement de l'élevage et devrait permettre aux Services vétérinaires tchadiens de retrouver leur utilité sociale, en répondant aux besoins de base des éleveurs de bovins, de petits ruminants, de dromadaires, de volailles ou de porcs.

## RESULTATS DETAILLES DE L'ANALYSE DES ECARTS PVS

### I Renforcement des compétences pour les échanges commerciaux

L'objectif de cette section est de présenter les activités proposées pour le développement du commerce international, aussi bien des importations que des exportations.

Ce volet inclut les activités présentées dans les fiches de compétences critiques (FCC) II.4 (Quarantaine et sécurité aux frontières), II.12 (Identification animale et contrôle des mouvements), IV.4 (Certification internationale), IV.5 (Accords d'équivalence et autres types d'accords internationaux), IV.6 (Transparence), IV.7 (Zonage) et IV.8 (Compartimentation).

Les coûts totaux estimés pour ce pilier (investissements & leur amortissement, salaires, moyens matériels, ressources humaines, financement du fonctionnement et des activités) sont, pour les 5 années prises en compte, de **706 millions FCFA par an** (un peu plus de 1 millions d'euros), dont une part importante (509 millions FCFA, 775.000 €) pour l'acquisition des boucles, documents et traitements liés à l'exportation de 510.000 animaux.

Par ailleurs, des coûts exceptionnels de 173 millions FCFA (264.583 €) sont affichés : ils correspondent au fait que la durée d'amortissement des parcs de dénombrement est de 20 ans (les 15 ans qui excèdent la durée prise en compte par l'outil figurent, par convention, sous forme de coûts exceptionnels).

#### I.1 Stratégie et activités

Le Tchad est actuellement un grand pays exportateur de bétail sur pied, notamment de bovins et de camelins. Considérant que les plus-values potentielles liées aux produits et sous-produits animaux échappent de ce fait au pays, le Président souhaite diminuer les exportations d'animaux vivants et développer les industries agroalimentaires nationales. La construction de 3 complexes d'abattage modernes devra s'accompagner du développement d'un système de traçabilité et de la négociation des garanties sanitaires applicables négociées avec les pays importateurs. Cette évolution ne pourra se faire que progressivement, aussi l'exportation d'animaux sur pied devra-t-elle se poursuivre ; il est indispensable de sécuriser et d'harmoniser les procédures d'exportation afin de faire face aux évolutions du contexte régional. Enfin, en lien avec les priorités et objectifs nationaux d'amélioration des systèmes pastoraux et de l'élevage villageois et de maîtrise de la situation sanitaire, il apparaît nécessaire de développer les contrôles à l'importation.

#### **Exportations d'animaux sur pied (Postes terrestres)**

Pour l'exportation des bovins sur pieds vers le Nigéria, il a été considéré que les activités actuelles seraient poursuivies, à un volume identique, soit environ 510.000 animaux exportés par an via les circuits officiels. En effet, même si une forte impulsion politique est donnée pour que les animaux soient abattus au Tchad et exportés en carcasse, la mise en place de ces nouveaux circuits ne pourra être que progressive. Par ailleurs, la productivité globale de l'élevage devrait augmenter avec la mise en place des programmes de santé animale prévus.

Il a été considéré nécessaire de sécuriser et d'harmoniser les procédures à l'exportation, afin d'anticiper la possible augmentation des exigences du Nigéria en termes de garanties sanitaires.

Ont été pris en compte :

- 17 *Postes de formalités des animaux d'exportation* (où sont réalisés, à l'intérieur des frontières : vaccinations, traitements, bouclage, établissement du passeport, paiement de taxes), dont 3 Postes mixtes, confondus avec des *Postes de sortie* ; un vétérinaire sera présent dans les 14 *Postes de formalités* non mixtes un jour par semaine, le jour de marché hebdomadaire (ce qui représente 2,9 ETP pour les 14 Postes).
- 23 *Postes de sortie* (situés sur la frontière, où seul un comptage des animaux est réalisé) ;
- plus Nguéli, à double vocation : importations (œufs, poulets de chair, produits laitiers, etc.) et exportations d'animaux vivants (comptage, papiers...).

### **Exportation de viandes et de produits animaux**

L'exportation des viandes issues des nouveaux complexes d'abattage modernes est une activité nouvelle, qui devrait entrer en vigueur dans les prochaines années et doit être anticipée dès 2015. Elle a été prise en compte et budgétisée pour 3 complexes (Moundou, Abéché et N'Djamena).

Un chantier global « Complexes d'abattage moderne », axé vers l'exportation, doit être initié, en concertation avec toutes les parties prenantes.

Il inclut notamment :

- la conception d'un système national de traçabilité des carcasses, des viandes et des sous-produits (cuirs, onglons...), qui aura vocation à être étendu sur tout le territoire à moyen ou long terme. La conception du système, participative, sera pilotée par l'Etat (DSV). La mise en œuvre relèvera des gestionnaires des abattoirs et des ateliers concernés (fiche COM3 – II.12.B) ;
- La négociation des garanties à faire figurer dans les Certificats vétérinaires d'exportation et l'élaboration de procédures de certification à l'attention des agents certificateurs.
- Les autres activités de ce chantier sont présentées dans le pilier Santé publique vétérinaire (SPV) (pratiques de travail des opérateurs, GBPH, procédures d'inspection, estampillage...). L'appui d'experts internationaux, qui accompagneront les SV tchadiens pour piloter l'ensemble du chantier, ainsi que la formation des agents concernés, sont budgétisés de façon globale dans le pilier SPV (fiche SPV2). Des textes réglementaires adaptés devront par ailleurs être rédigés et adoptés.

### **Importations dans les aéroports internationaux**

La surveillance à l'arrivée des avions dans les aéroports internationaux s'inscrit dans la protection du territoire national. Elle devrait également permettre de maîtriser certains flux commerciaux (médicaments notamment).

Les contrôles systématiques des avions internationaux seront poursuivis à l'aéroport de N'Djaména (8 vols/j en moyenne, actuellement les contrôles concernent surtout les poussins d'un jour et les animaux de compagnie) et mis en place à Moundou et Abéché, avec une montée en puissance progressive (hypothèse retenue : 4 vols/semaine dans chacun de ces deux aéroports) (fiche COM1-II.4).

### **Importations par les postes terrestres** (fiche COM1 – II.4)

La charge de travail liée au contrôle des importations de bétail et de denrées alimentaires a été prise en compte de façon spécifique pour le Poste Frontalier de Nguéli. Pour les 23 autres points d'entrée terrestres, elle est globalisée avec la charge de travail du Poste de sortie (ce sont les mêmes structures).

Les procédures seront mieux formalisées.

Il n'a pas été décidé de mettre en place des mesures particulières pour les **mouvements transfrontaliers** de bétail transhumants ou pour les exportations de camelins à la frontière Nord et Est, à ce jour non contrôlés.

**En matière de transparence** (fiche COM6), la DSV a décidé de s'organiser pour mieux notifier les événements sanitaires à l'OIE, tout en sachant qu'il est avant tout nécessaire d'améliorer la fiabilité des informations remontées depuis le terrain (notamment via les futurs Rapports mensuels des DREH, voir fiche GSV-I.6.A). Par ailleurs, la DSV donnera régulièrement des informations aux parties prenantes sur le contexte régional et international dans lequel s'inscrivent les actions des SV, et les associera progressivement à la préparation des dossiers correspondants (voir aussi fiche GSV III.2).

## 1.2 Ressources humaines

La charge de travail liée au pilier Commerce est estimée (en ETP) à 5,5 vétérinaires, 2,6 ingénieurs, 27,9 para-professionnels et 24,5 personnels d'appui (gardiens et chauffeurs).

Il a été considéré que :

- un vétérinaire, appuyé par un para-professionnel et un chauffeur, sera présent à l'arrivée de chaque vol international - ce qui représente : 2,19 ETP de vétérinaires, de para-professionnel et de chauffeur pour l'aéroport de N'Djaména (à raison de 6 vols par jour et de 2 h de présence par vol) ; 0,21 EPT de chaque catégorie d'agents pour chacun des deux nouveaux aéroports (sur la base de 4 vols par semaine) ;
- à Nguéli, un ingénieur supervisera le Poste import (tous les jours), appuyé d'un para-professionnel et d'un gardien ; un autre ingénieur supervisera le Poste export (2 jours par semaine), aidé de 3 para-professionnels ;
- un vétérinaire et 4 para-professionnels seront présents aux *Postes de formalités des animaux d'exportation*, pour les 14 Postes non mixtes qui fonctionnent un jour par semaine (le jour de marché hebdomadaire) soit 2,9 ETP de vétérinaires e 11,6 ETP de para-professionnels ;
- le travail continuerait à être réalisé par des para-professionnels dans les 23 autres Postes frontières terrestres, 2 jours par semaine en moyenne (1 para-professionnel et 2 personnels d'appui par site).

La charge de travail à l'exportation est estimée sur la base de 510 000 têtes de bétail exportées par an, en prenant comme hypothèse que, dans un premier temps, l'augmentation de la taille du cheptel et le transfert progressif vers l'exportation en carcasse s'équilibreront.

**Des formations continues** sont prévues pour les agents des *Postes de formalités des animaux d'exportation* et des *Postes de sorties* : formation aux procédures de contrôle import-export, mais aussi à la détection des signes de maladies animales et au rapportage (fiches REPIMAT), car ces agents occupent une place clef dans le réseau d'épidémiologie passive. La formation de 30 personnes chaque année (pendant 3 jours) devrait permettre de couvrir la majorité des agents concernés en 5 ans.

*Nota* : Les formations liées aux nouvelles procédures de certification des viandes sont budgétisées en SPV2 avec l'ensemble du chantier « abattoirs modernes ».

**Tableau n°6 - Tableau récapitulatif de l'évaluation des ressources humaines nécessaires au fonctionnement des Postes de formalités des animaux d'export, des Postes de sortie, des Poste d'inspection en aéroports et du Poste de Nguéli**

Outil pour le commerce - estimation des personnels des postes frontaliers et postes de formalités à l'exportation												
Nombre de jours travaillés par an et par employé dans le pays											250	
Nombre d'heures travaillées par jour et par employé dans le pays											8	
Compétences Critiques PVS	Inspections et contrôles vétérinaires				Ressources humaines							
	Catégories de sites à inspecter et tâches à accomplir	Nombre de sites (ou tâches) de cette catégorie	Nombre de jours travaillés par an sur site	Nombre de jours travaillés par an sur site	Vétérinaires		Autres diplômés universitaires		Para-professionnels vétérinaires		Personnel d'appui	
					sur site	total équivalent temps plein	sur site	total équivalent temps ple	sur site	total équivalent temps plein	sur site	total équivalent temps plein
II-4.	Quarantaine et sécurité aux frontières	6+ vols max par jour * 2 h par vol		Chef d'antenne SPV de la DRE de ND.		2,6		2,6	Chauffeur Parce que allers retours pour venir sur chaque vol	16,3		24,5
Aéroports	NDjamena	1	365	12,0	1	2,19		0,00	1	2,19	1	2,19
	Moundou + Amjarass	2	4 vols /sem. 208	2,0	1	0,42		0,00	1	0,42	1	0,42
Postes terrestres	Nguéli import	1	365	11,0	0	0,00	1	2,01	1	2,01	1	2,01
	Nguéli export	1	2 jours/sem. 3	11,0		0,00	1	0,59	3	1,78	Un gardien	0,00
	Autres postes frontières terrestres (export et import)	23	108	8,0		0,00		0,00	1	9,94	2	19,87
IV-4	Certification internationale	Postes de sortie vrais	2 j / semaine en moyenne			2,9				11,6		0,0
	Postes de formalité des animaux d'export.	14	Le jour de marché 52	8,0	1	2,91		Un vétérinaire présent au Poste de formalités, une fois par semaine (le jour de marché hebdomadaire), pdt 8 h.	4	11,65		0,00
	Postes mixtes	3				0,00		0,00		0,00		0
				Le personnel est compté en II.4								

### 1.3 Ressources physiques

La réhabilitation ou la construction de 23 parcs de dénombrement a été budgétisée au niveau des *Postes de sortie*. Ces parcs pourront également être utilisés pour vacciner et traiter le cheptel national (fiche SA4).

Seule la maintenance des locaux des SV dans deux aéroports internationaux et au Poste de Nguéli a été prise en compte dans ce Pilier « Commerce »<sup>20</sup>.

### 1.4 Ressources financières

L'acquisition des boucles, documents et traitements liés aux exportations de bétail a été budgétisée pour l'exportation de 510 000 animaux (775 200 €). On notera que ces coûts font l'objet d'un recouvrement auprès des commerçants concernés (une taxe de 2500 FCFA par troupeau et de 5 000 FCFA par bovin est prélevée, qui inclut environ 1000 FCFA de couverture de ces frais).

<sup>20</sup> Le troisième aéroport n'est pas pris en compte car il ne devrait être en service qu'après la période des 5 ans



**Tableau n°7 - Sous-total correspondant au renforcement des compétences pour les échanges internationaux**

SOUS-TOTAL COMMERCE						
Ressources & lignes budgétaires	Nombre actuel	Nombre requis	Coût unitaire	Durée d'amortissement (années)	Coût annuel	Coût exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>						
Bâtiments ( )		100				
<i>Maintenance, coût par (m²)</i>		100	23	1	2 300	
<i>Rénovation, coût par (m²)</i>		0	152	10	0	0
<i>Construction, coût par (m²)</i>		0	457	20	0	0
Transport (Coût d'achat)						
<i>Motorcycles</i>		27	3 506	3	31 554	0
<i>Voitures</i>		1	27 441	5	5 488	0
<i>Véhicules tout terrain (type 4x4)</i>		0	36 588	6	0	0
<i>Autre véhicules spécifiques pour le Commerce*</i>					0	0
<i>Autre véhicules spécifiques pour le Commerce*</i>					0	0
Equipement de bureautique standard		4	3 049	3	4 065	0
Autre équipement de bureautique spécifique		0	5 336	0	0	0
Autre équipement spécifique						
<i>Autre équipements spécifiques pour le Commerce*</i>					17 538	263 063
<i>Autre équipements spécifiques pour le Commerce*</i>					370	0
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>					<b>61 315</b>	<b>263 063</b>
<b>Dépenses immatérielles</b>						
Formation						
<i>Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)</i>		-	594			0
<i>Formation continue (personne-jours/an)</i>		90,0	63		5 694	
Expertise nationale (jours/5 ans)		-	183			0
Expertise internationale (semaines/5 ans)		-	8 286			0
Consultations pour la traçabilité						1 520
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>					<b>5 694</b>	<b>1 520</b>
<b>Salaires</b>						
Vétérinaires		5,5	4 573		25 152	
Autres diplômés universitaires		2,6	4 573		11 890	
Para-professionnels vétérinaires		27,9	3 049		85 067	
Personnel d'appui		24,5	1 829		44 811	
<b>Sous-total - Salaires</b>					<b>166 919</b>	
<b>Consumable ressources</b>						
Administration			20%		33 384	
Indemnités de transport						
<i>Personnel dans le pays (personne-jours/an)</i>		-	46		0	
<i>Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)</i>		-	30		0	
<i>Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)</i>		-	3 202		0	
Frais de transport						
<i>Distance parcourue par motocyclette/an</i>		216 000	0,11		24 598	
<i>Distance parcourue par voiture/an</i>		23 000	0,23		5 238	
<i>Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an</i>		-	0,46		0	
<i>Autres frais de transport*</i>						
<i>Autres frais de transport*</i>						
Coûts spécifiques						
<i>Campagne de communication ciblée</i>						
<i>Consultation (réunion d'une journée)</i>						
<i>Kits/réactifs/vaccins</i>						
<i>Autres coûts pour le Commerce*</i>					775 200	
<i>Autres coûts pour le Commerce*</i>					4 050	
<b>Sous-total - Consommables</b>					<b>842 470</b>	
<b>Activités déléguées</b>						
					0	
					0	
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>					<b>0</b>	
<b>Total en</b>	<b>EUR</b>				<b>1 076 398</b>	<b>264 583</b>
<b>Total en</b>	<b>XAF</b>				<b>706 069 870</b>	<b>173 554 478</b>



## II Renforcement des compétences pour la santé publique vétérinaire

L'objectif de cette section est d'expliquer les activités à conduire dans le domaine de la santé publique vétérinaire, laquelle englobe, au sens de l'outil OIE-PVS, la sécurité sanitaire des aliments et l'utilisation des médicaments et produits vétérinaires.

Pour l'essentiel, ces activités sont présentées dans les fiches de compétences critiques II.8.A (Réglementation et autorisation des établissements), II.8.B (Inspection ante et post-mortem), II.8.C (Inspection de la collecte, de la transformation et de la distribution), II.9 (Médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire) et II.10 (Recherche des résidus).

**Les coûts totaux** estimés pour ce pilier (investissements & leur amortissement, salaires, moyens matériels, ressources humaines, financement du fonctionnement et des activités) sont, pour les 5 années prises en compte, de **808 milliards FCFA par an** (1,29 millions d'euros), dont une grande part est constituée par les frais de personnels.

**Des coûts exceptionnels** (qui ne sont pas à reconduire dans les futurs budgets annuels) ont été estimés à hauteur de **848 millions FCFA** (1,29 millions €), incluant notamment :

- 152 millions FCFA (232 000 €) pour l'appui d'experts internationaux pour conduire le chantier « abattoirs modernes & exportations » (SPV2) ;
- 32,8 millions FCFA (50 000 €) pour l'appui à la mise à jour du GBPH des bouchers (SPV1) ;
- l'allocation d'un fonds de roulement en médicaments vétérinaires à 120 pharmacies villageoises (598 millions FCFA soit 912 000 €).

### II.1 Stratégie et activités

Dans le domaine des abattoirs et des activités liées, les Services vétérinaires ont identifié deux axes prioritaires complémentaires : le démarrage des activités dans trois complexes d'abattage modernes tournés vers l'export impliquera de mettre en place, avec les opérateurs, des modalités de travail entièrement nouvelles ; parallèlement, la poursuite de la rationalisation du travail dans les aires d'abattage traditionnelles et la lutte contre l'abattage clandestin permettront d'assurer une viande de meilleure qualité sanitaire sur l'ensemble du territoire et de capitaliser les acquis de programmes antérieurs (tels que le PAFIB).

L'inspection des établissements de transformation, collecte et distribution sera progressivement mise en place (viande, lait).

La rationalisation du marché du médicament vétérinaire est extrêmement complexe, mais des pistes ont été identifiées durant la mission. Elle participera à la réalisation de deux autres priorités nationales : l'amélioration de l'élevage villageois et le renforcement du réseau des acteurs de terrain. La première étape portera sur la refonte du cadre législatif et réglementaire afin de mieux encadrer les ayants-droits, de doter les SV de l'autorité juridique adaptée et d'encadrer la distribution de médicaments vétérinaires de qualité sur tout le territoire, dans le cadre d'une approche participative.

#### II.1.A Abattage et activités liées

##### II.1.A.1 Les complexes d'abattage modernes

La prochaine mise en service de trois complexes d'abattage modernes<sup>21</sup>, dans une perspective d'exportation, implique de conduire un véritable chantier « abattoirs modernes », que la DSV initiera dès 2015, en concertation étroite avec les différentes parties prenantes.

<sup>21</sup> N'Djamena Djermya ; Moundou ; Abéché.

Ce chantier comporte plusieurs volets :

- Concevoir et mettre en place un système national d'estampillage des carcasses inspectées<sup>22</sup>.
- Concevoir un système national de traçabilité des viandes et, si besoin, des coproduits ; superviser sa mise en œuvre dans chaque site concerné<sup>23</sup> (voir Pilier *Commerce*).
- Élaborer un Guide des bonnes pratiques d'hygiène (GBPH) en abattoir moderne, à usage des opérateurs. L'imprimer et le diffuser (3 sites = 60 exemplaires)<sup>24</sup>.
- Participer activement à l'élaboration du règlement intérieur de chaque abattoir et atelier (DSV et service SPV des DREH concernées).<sup>25</sup>
- Organiser les tâches d'inspection qui relèvent des SV, en rédigeant des procédures d'inspection conformes aux normes internationales et en formant les agents au respect de ces procédures : (i) inspection des établissements (veiller au fonctionnement hygiénique des établissements et exiger la maintenance continue des bâtiments et des équipements)<sup>26</sup> ; (ii) inspection ante-mortem (IAM) des animaux et inspection post-mortem (IPM) des viandes et coproduits, selon des méthodes rigoureuses et harmonisées.
- Lorsque les marchés exports seront identifiés, la DSV négociera le contenu des Certificats vétérinaires internationaux (CVI) avec les pays importateurs<sup>27</sup> (voir Pilier *Commerce* et fiche COM4).

Méthode :

- L'appui d'experts internationaux sera nécessaire pour accompagner la DSV dans le pilotage de ce chantier global (28 semaines) ont été budgétisées en coûts exceptionnels).
- La méthode participative sera appliquée systématiquement, pour tous les volets. Les parties prenantes (gestionnaires, éleveurs, bouchers, tanneurs, ateliers de découpe...) seront notamment réunies dès que possible, par la DSV, pour expliquer les exigences des complexes modernes à vocation exportatrice et engager les différents volets.
- Un voyage d'études sera organisé avec des représentants des principales parties prenantes<sup>28</sup>, dans des abattoirs agréés pour l'exportation vers l'UE ou les USA (ex : Maroc, Botswana, France, etc.).

<sup>22</sup> Le système national d'estampillage sera conçu pour être généralisable à toutes les structures d'abattage du pays.

<sup>23</sup> La DSV est responsable de la *conception* d'un système national de traçabilité et du *contrôle* de son application dans chaque site ; la *mise en place* relève de l'exploitant de chaque abattoir et atelier concerné.

<sup>24</sup> Remarque : la formation des opérateurs sur la chaîne à l'utilisation du GBPH, qui relève de la responsabilité de l'exploitant de l'abattoir, n'est pas prise en compte dans le budget des SV.

<sup>25</sup> Le GBPH est national ; les règlements intérieurs sont propres à chaque établissement. La DSV veillera à ce que les règlements intérieurs incluent, notamment : (i) une référence au GBPH national ; (ii) des dispositions en termes de bien-être des animaux (fiche SA5).

<sup>26</sup> Le contrôle de l'établissement et de son fonctionnement sera assuré, au quotidien, par les agents chargés de l'IAM et de l'inspection sur chaîne et en complément, chaque semaine, par le chef de service SPV, avec compte-rendu écrit de la visite et suivi des recommandations.

<sup>27</sup> La recherche de marchés et les aspects commerciaux relèvent des gestionnaires des complexes. La négociation du contenu des CVI, c'est à dire des garanties fournies par l'Autorité vétérinaire tchadienne aux autorités du pays importateurs, relève de la DSV.

<sup>28</sup> Pour : un cadre de la DSV, les chefs des services SPV des 3 DREH concernées, les directeurs des abattoirs, un représentant des bouchers, des tanneurs et des éleveurs de chaque site.

## II.1.A.2 Les aires d'abattage

Dans les aires d'abattage traditionnelles, les objectifs techniques sont de (i) poursuivre l'amélioration des conditions d'hygiène générale, notamment par la formation des bouchers et (ii) de poursuivre l'harmonisation des pratiques d'inspection.

### Formation des bouchers : (fiche SPV1)

Le Guide de Bonnes pratiques d'hygiène (GBPH) des Bouchers, élaboré par la DSV en 2005, sera actualisé, de façon participative, avec si besoin l'aide de consultants internationaux (3 semaines pour deux experts sont prévues). Il sera imprimé (500 exemplaires), puis diffusé aux bouchers à l'occasion de formations organisées dans chaque région par les DREH. Pour pouvoir animer ces formations, les 23 chefs de service SPV des DREH recevront une formation de formateurs.

Les chefs de service SPV veilleront à ce que le GBPH des bouchers soit cité dans le règlement intérieur de chaque aire d'abattage.

### Supervision des agents d'inspection :

Il sera mis en place une supervision technique des pratiques des agents d'inspection par les chefs de service SPV des DREH<sup>29</sup>, lesquels recevront une formation spécifique.

### Équipements des agents d'inspection :

Les DREH (ou la DSV) devront avoir les moyens, sur leur dotation, d'équiper les agents de kits d'inspection (gants, bottes, calots, blouses, couteaux, boîtes de prélèvements, etc.) et de les renouveler régulièrement.

## II.1.A.3 Système de gestion des sites d'abattage.

La DSV établira un système de gestion de l'ensemble des sites d'abattage permettant notamment de :

- gérer le système national d'estampillage sanitaire ;
- mieux estimer les besoins en personnel d'inspection ;
- pouvoir exprimer les besoins de construction de nouvelles aires d'abattage dans le cadre de la lutte contre l'abattage clandestin.
- Ce chantier impliquera notamment de :
  - recenser les aires d'abattage, par exemple via une fiche envoyée aux DREH<sup>30</sup> ; recenser, en même temps, les besoins de construction ou de rénovation<sup>31</sup> ;
  - élaborer un système national de numérotation des sites d'abattage autorisés (code d'établissement unique<sup>32</sup>), base d'un système national d'estampillage<sup>33</sup> ; faire fabriquer et distribuer les estampilles sanitaires ;

<sup>29</sup> La supervision technique consiste à regarder les agents travailler sur site, en situation réelle, et à corriger, si besoin, leurs gestes et pratiques. Il s'agit d'un accompagnement pédagogique, et non d'une activité répressive.

<sup>30</sup> Il faudra veiller à maintenir la base de données à jour, par exemple en demandant dans chaque rapport mensuel si de nouveaux sites ont ouvert ou fermé.

<sup>31</sup> La DSV n'a pas vocation à construire les aires d'abattage, mais elle peut utilement faire valoir son estimation technique des besoins.

<sup>32</sup> Ce code permettra de situer la structure (n° de région) et de différencier les établissements autorisés pour l'export, pour le marché national ou pour le marché local. S'inspirer de système existant dans d'autres pays.

<sup>33</sup> La DSV fera fabriquer les estampilles portant le code établissement de chaque site et distribuera les estampilles, via les DREH, aux chefs de Postes (2 estampilles par site). La fabrication des estampilles sanitaires sera réservée, par voie réglementaire, à la DSV.

- créer une base de données rassemblant toutes les informations (y compris les dates d'autorisation et de renouvellement d'autorisation) ;
- prendre les dispositions nécessaires pour que la DSV soit associée à la Commission interministérielle pour l'autorisation des structures d'abattage. Cette Commission devrait donner une autorisation préalable avant la construction (sur plan), puis une autorisation de fonctionnement renouvelable annuellement.

La Division SPV de la DSV aura les moyens d'effectuer des déplacements ponctuels sur le terrain, sur un échantillonnage de sites représentatifs, dans un objectif de pilotage national<sup>34</sup>.

Les aires d'abattage de N'Djamena seront fermées dès l'ouverture de l'abattoir de Djermaya. La fermeture de l'abattoir de N'Djaména-Farcha sera également envisagée dès que Djemaya pourra absorber les effectifs correspondants.

*NB* : La révision de la législation permettra de doter les SV de l'autorité juridique nécessaire pour imposer la prise en compte des recommandations des rapports d'inspection (rapport d'inspection puis possibilités de procès-verbal et de sanctions financières voire de fermeture).

#### II.1.A.4 Lutte contre l'abattage clandestin.

La lutte contre l'abattage clandestin sera redynamisée (plutôt en année 4 ou 5) en lien avec les autres services publics concernés.

La Cellule nationale de lutte devra être dotée des moyens nécessaires pour organiser des réunions.

Des Cellules régionales homologues, interministérielles, seront mises en place, pour coordonner la lutte contre l'abattage clandestin, en lien avec la Cellule nationale. L'arrêté de 2008 relatif à l'abattage clandestin sera modifié en ce sens.

#### II.1.A.5 Établissements de collecte, transformation et distribution.

La DSV revendique sa compétence dans ce domaine, mais n'a pas, jusqu'à présent, réellement organisé ce travail. Elle commencera donc à l'investir de façon plus systématique.

- Chaque DREH devrait affecter un ETP sur l'inspection de ces établissements (ETP qui peut être réparti entre plusieurs agents afin d'assurer une meilleure couverture géographique).
- La DSV établira une base de données de tous les établissements inspectés par les SV : outre les abattoirs et les aires d'abattage, cette base de données inclura les établissements de collecte, transformation et distribution.

#### II.1.B Les médicaments et produits biologiques vétérinaires

Le médicament vétérinaire est un chantier extrêmement important et complexe. L'accès à des médicaments de qualité est une revendication très forte des éleveurs. Dans certaines régions, il n'y a pratiquement aucun moyen de se procurer des médicaments venant de circuits officiels. Les propositions identifiées pendant la mission OIE sont issues d'échanges avec des grossistes et des DREH. Elles devront être approfondies avec toutes les parties prenantes, notamment les représentants des éleveurs, des chefs de Postes, etc. L'approche participative sera déterminante.

<sup>34</sup> et non de supervision.

La stratégie retenue consiste à clarifier la situation réglementaire et à assurer une couverture de tout le territoire par les circuits de distribution officiels, puis, après avoir prévenu tous les acteurs, à passer en phase répressive de lutte contre les circuits parallèles.

Une collaboration sera proposée au Ministère de la Santé Publique (ainsi que, éventuellement, aux autres membres de la CONAMED) pour des actions concertées en médicament humain et médicament vétérinaire, qui devraient avoir un meilleur impact sanitaire et politique.

Le dispositif envisagé sera décrit dans un document de projet, élaboré de façon participative avec l'appui d'experts internationaux (12 semaines sont budgétisées dans la fiche SPV(4), en recommandant que deux experts qui connaissent déjà un peu le système tchadien soient mobilisés). Ce document abordera notamment le système des autorisations, les filières officielles, les pouvoirs d'intervention des services officiels, ainsi que les phases de mise en œuvre. Il servira ultérieurement de base à l'élaboration de la législation et de la réglementation ; dans l'attente, il permettra de commencer à travailler concrètement sans attendre la révision de l'ensemble de la législation vétérinaire.

**Cadre législatif** : Le nouveau cadre législatif et réglementaire encadrera mieux les ayant-droits et dotera les SV de l'autorité juridique adaptée, notamment pour exercer les actions répressives nécessaires (saisie, destruction...).

**Gestion des AMM et des produits vétérinaires** : Une gestion plus rigoureuse des médicaments et produits vétérinaires sera mise en place.

- Réformer le fonctionnement de la CONAMED pour que les taxes correspondant aux médicaments vétérinaires abondent le budget de l'élevage (le futur FONADEL).
- Créer une base de données (Excell ou Access, par exemple) des médicaments vétérinaires disposant d'une AMM, incluant les quantités importées et vendues.
- Travailler avec les grossistes pour identifier les médicaments vétérinaires nécessaires au Tchad et accompagner la préparation des dossiers de demandes d'AMM auprès de la CONAMED.
- Établir une procédure de validation automatique (sur demande d'un grossiste) des AMM délivrées dans certains pays identifiés comme fiables.
- Prendre contact officiellement avec les services des Douanes pour un meilleur contrôle en frontière (ex : dissimulation de produits vétérinaires dans divers conteneurs).

**Gestion des établissements officiels** : Une gestion plus rigoureuse des autorisations d'ouverture, mais surtout de leur suivi, sera mise en place.

- Un n° d'enregistrement sera attribué à chaque établissement autorisé (par exemple, GR-13-01 pour le premier grossiste enregistré dans le Moyen-Chari).
- La durée des autorisations d'ouverture sera limitée (par exemple à 2 ans). Des taxes annuelles dissuaderont les demandes d'ouverture qui ne sont pas suivies d'une activité effective<sup>35</sup>.
- Une base de données des demandes d'autorisation et des établissements autorisés sera créée, permettant des extractions (Access par exemple) et incluant notamment les dates d'inspections et les échéances de

<sup>35</sup> Ces taxes devront être suffisamment faibles pour ne pas pénaliser les établissements actifs, mais dissuasives pour éviter les "prises d'option".

renouvellement d'autorisation (demander des exemples à des pays partenaires). La liste des établissements qui fonctionnent dans les régions sera validée avec les Délégués.

**Contrôle des filières officielles :** Le contrôle des grossistes en médicaments et intrants vétérinaires (puis des autres structures) sera initié par la DSV, en lien avec le Ministère de la santé, après avoir vérifié ce que le cadre réglementaire actuel permet de faire. Ces inspections devront rester “proportionnées” dans cette première phase compte tenu de l'absence de lutte contre le marché illégal.

**Sensibilisation :** Les éleveurs et l'interprofession seront sensibilisés aux enjeux d'une filière du médicament vétérinaire propre.

**Des pharmacies villageoises** seront implantées dans les zones non desservies parce que non rentables pour le secteur privé. Elles permettront d'assurer une couverture satisfaisante en médicaments de qualité.

- Les lieux d'implantation prioritaires seront identifiés, en concertation avec les grossistes, les OP d'éleveurs et les DREH, en utilisant la carte des autorisations délivrées<sup>36</sup>.
- Ces pharmacies seront dotées d'un stock initial de médicaments vétérinaires (budget prévu en dotation exceptionnelle : 4,9 millions FCFA soit 7.600 € pour 120 sites).
- Il conviendra de veiller à la bonne articulation entre la pharmacie villageoise et le chef de Poste, qui est l'agent prescripteur en matière de médicament vétérinaire (ce rôle revient au DREH)<sup>37</sup>.

**Vérifier que les grossistes** pourront, le moment venu, approvisionner correctement les circuits officiels. La montée en puissance de la demande doit en effet absolument être anticipée.

**Intervention vis-à-vis des vendeurs illégaux :** Lorsque les phases initiales seront suffisamment mûres, des actions répressives pourront être diligentées afin de démanteler les circuits illégaux.

- Il conviendra au préalable de s'assurer du soutien hiérarchique au plus niveau. Les interventions seront si possible coordonnées avec le Ministère de la Santé pour les médicaments humains.
- Les éleveurs, mais aussi les Dr chokous<sup>38</sup>, auront été prévenus suffisamment en amont (notamment via les crieurs sur les marchés).
- Des opérations exemplaires de saisie et de destruction de produits illégaux seront organisées dans plusieurs régions de façon coordonnée.

La pression répressive devra être maintenue dans la durée afin d'assainir durablement le marché.

<sup>36</sup> Le projet PRAPS prévoit 40 pharmacies villageoises de 40m<sup>2</sup> à construire (soit, avec un prix de 360\$, 11.000 \$) et les dote de 10000\$ (7600 €) de médicaments. L'Analyse des écarts OIE a retenu le même montant pour le fond de roulement des pharmacies villageoises, par souci de cohérence. Par contre, les bâtiments n'ont pas été budgétés, considérant qu'il ne revenait pas à la DSV de les prendre en charge (et qu'ils pouvaient le cas échéant être loués).

<sup>37</sup> *Remarque :* Le système actuel, par lequel certains chefs de Poste ou de Secteur achètent eux-mêmes des médicaments, ne devra pas être complètement écarté de la réflexion initiale, mais en étant mieux encadré. Il est également possible que les grossistes dotent les Postes de petits stocks de médicaments, comme cela a déjà été pratiqué, mais le système financier devra être sécurisé (par une garantie de l'État par exemple). Des solutions pragmatiques et justes, adaptées à chaque région, pourront être combinées.

<sup>38</sup> Idéalement, il faudrait être en mesure d'accompagner la reconversion des vendeurs illégaux, les Dr chokous. Leur faible niveau de compétence rendrait cependant leur intégration dans les circuits officiels difficile à envisager.



## **II.2 Ressources humaines**

### ***Pour les complexes d'abattage modernes.***

Un vétérinaire sera affecté dans chacun des trois complexes d'abattage neufs (N'Djamena, Moundou, Abéché), ce qui représente 3,74 ETP (312 jours/an). Il supervisera environ 8 para-professionnels (29,95 ETP en fonctionnement de croisière).

Il convient d'anticiper la réaffectation des agents travaillant sur les aires d'abattage de N'Djaména, puisque celles-ci seront fermées à l'ouverture de Djermaya et, le cas échéant, des agents de l'abattoir de Farcha : certains de ces agents devraient, moyennant une remise à niveau, constituer le personnel d'inspection de Djermaya. Les autres seront à redéployer dans les régions en fonction des besoins.

Des formations adaptées seront mises en place pour les différents acteurs. Le programme précis sera construit avec les experts internationaux, en fonction de l'avancement de chaque volet. La formation des inspecteurs des trois abattoirs modernes est budgétisée à hauteur de 10 personnes chaque année (les formations seront étalées compte tenu de l'ouverture progressive des sites) (fiche SPV2).

Par ailleurs, il est prévu que l'un des experts internationaux revienne pour superviser les pratiques des inspecteurs et effectuer les ajustements nécessaires, dans les premières années de fonctionnement, pour chaque abattoir moderne (une semaine par an pour chacun des trois sites, pendant les 4 premières années suivant la mise en place).

### ***Pour les aires d'abattage.***

L'inspection des quelques 400 aires d'abattage (chiffre estimé) sera réalisée par un para-professionnel<sup>39</sup>, ce qui représente, à raison de 3h par jour, tous les jours, 219 ETP. Ces agents travailleront sous la responsabilité du vétérinaire ou de l'ingénieur affecté au niveau du Secteur (voir fiche SA1) et/ou du chef de service SPV de la DREH.

Les 23 chefs de Service SPV des DREH (budgétisés dans les fiche GSV avec les autres agents de niveau régional) suivront chacun deux formations différentes :

- une formation à la supervision des pratiques d'inspection (de l'hygiène de l'abattage, de l'IAM et de l'IPM) – qui leur permettra de superviser ensuite leurs propres agents sur le terrain (fiche SPV2) ;
- une formation de formateurs sur le GBPH des bouchers (après sa révision) – qui leur permettra ensuite de former les bouchers, à l'occasion de la diffusion du guide (fiche SPV1).

La formation des bouchers dans les 23 régions sera faite par les chefs de Service SPV, quand ceux-ci auront suivi la formation de formateurs. Cette action contribuera à l'animation de terrain et à la restauration de l'autorité des SV (fiche SPV1).

*NB*: Les supports pédagogiques élaborés dans le cadre des formations PAFIB pourront utilement être utilisés (disponibles sur internet)<sup>40</sup>.

### ***Pour les établissements de collecte, transformation et distribution.***

Les 23 agents chargés de ces inspections au sein des DREH recevront une formation, en année 4 ou 5, élaborée avec l'appui d'un expert national (fiche SPV3).

<sup>39</sup> Le nombre important d'agents affectés dans les aires d'abattage de N'Djamena constitue une exception. Dans les régions, un seul agent suffit, parfois le chef de poste lui-même. Or, les aires de N'Djamena ayant vocation à fermer dès l'entrée en service du nouvel abattoir, il ne serait pas pertinent de les prendre en compte ici.

<sup>40</sup> Voir aussi le Rapport PVS d'évaluation des SV du Tchad, novembre 2013, pages 117 & 185.



**Le dossier médicaments vétérinaires** relève essentiellement d'une conduite de projet, qui sera conduite par la DSV et les DREH. Il ne nécessite pas l'inscription de moyens humains spécifiques pour les 5 années à venir.

### Tableau n°8 - Récapitulatif des ressources humaines nécessaires pour les missions des SV au sein des abattoirs modernes et les aires d'abattages

#### Outil pour la santé publique vétérinaire – estimations des ressources humaines pour les abattoirs

Nombre de jours travaillés par an et par employé dans le pays

250

Nombre d'heures travaillées par jour et par employé dans le pays

8

Inspections et contrôles relatifs à la Santé publique vétérinaire					Ressources humaines							
Compétences PVS Critiques	Catégories de sites à inspecter	Nombre de sites (ou tâches) de cette catégorie	Nombre de jours travaillés/an sur site	Nombre d'heures de travail par jour (ou par tâche) sur site	Vétérinaires		Autres diplômés universitaires		Para-professionnels vétérinaires		Personnel d'appui	
					sur site	total équivalent temps plein	sur site	total équivalent temps plein	sur site	total équivalent temps plein	sur site	total équivalent temps plein
II-8.B	Inspection ante & post mortem					3,7		0,0		249,0		3,7
Chiffre estimé (>1 par sous-préfecture)	abattoirs modernes	3	312	8,0	1	3,74		0,00	8	29,95	1	3,74
	Aires d'abattage	400	365	3,0		0,00		0,00	1	219,00		0,00

### II.3 Ressources physiques

Les moyens matériels nécessaires aux activités du Pilier SPV sont des moyens de routine, véhicules et bâtiments.

### II.4 Ressources financières

#### Inspection des viandes, Sécurité sanitaire des aliments

Les coûts les plus importants affichés en face de ces missions sont liés à la volonté d'exporter de la viande en carcasse ou découpée, qui implique de mettre en place un système entièrement nouveau, conforme aux normes internationales, pour lequel l'appui d'experts internationaux semble indispensable.

En vitesse de croisière, les ressources nécessaires restent modestes et, hors salaires, concernent essentiellement la fourniture de kits d'inspection aux agents affectés dans les sites d'abattage.

**Tableau n°9 - Sous-total correspondant au renforcement des compétences pour la santé publique vétérinaire**

SOUS-TOTAL SANTE PUBLIQUE VETERINAIRE						
Ressources & lignes budgétaires	Nombre actuel	Nombre requis	Coût unitaire	Durée d'amortissement (années)	Coût annuel	Coût exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>						
Bâtiments ()		0				
<i>Maintenance, coût par (m²)</i>		-	23	1	0	
<i>Rénovation, coût par (m²)</i>		-	152	10	0	0
<i>Construction, coût par (m²)</i>		-	457	20	0	0
Transport (Coût d'achat)						
<i>Motorcycles</i>		-	3 506	3	0	0
<i>Voitures</i>	0	3	27 441	5	16 465	0
<i>Véhicules tout terrain (type 4x4)</i>		-	36 588	6	0	0
<i>Autres véhicules spécifiques pour la SPV*</i>					0	0
<i>Autres véhicules spécifiques pour la SPV*</i>					0	0
Équipement de bureautique standard		-	3 049	3	3 049	0
Autre équipement de bureautique spécifique		-	5 336	0	0	0
Autre équipement spécifique						
<i>Autre équipement spécifique pour la SPV*</i>					21 333	0
<i>Autre équipement spécifique pour la SPV*</i>					0	0
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>					<b>40 847</b>	<b>0</b>
<b>Dépenses immatérielles</b>						
Formation						
<i>Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)</i>		-	594			0
<i>Formation continue (personne-jours/an)</i>		119,0	63		7 529	
Expertise nationale (jours/5 ans)		3,0	183			549
Expertise internationale (semaines/5 ans)		46,0	8 286			381 156
Fonds spéciaux (/5ans) : dotation pharm villag. en méd.						912 000
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>					<b>7 529</b>	<b>1 293 705</b>
<b>Salaires</b>						
Vétérinaires		3,7	4 573		16 920	
Autres diplômés universitaires		-	4 573		0	
Para-professionnels vétérinaires		249,0	3 049		759 201	
Personnel d'appui		3,7	1 829		6 767	
<b>Sous-total - Salaires</b>					<b>782 888</b>	
<b>Consumable resources</b>						
Administration			20%		156 578	
Indemnités de transport						
<i>Personnel dans le pays (personne-jours/an)</i>		73	46		3 358	
<i>Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)</i>		58	30		1 740	
<i>Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)</i>		7	3 202		22 414	
Frais de transport						
<i>Distance parcourue par motocyclette/an</i>		0	0,11		0	
<i>Distance parcourue par voiture/an</i>		69 000	0,23		15 715	
<i>Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an</i>		0	0,46		0	
<i>Autres frais de transport*</i>					7 000	
<i>Autres frais de transport*</i>					0	
Coûts spécifiques						
<i>Campagne de communication ciblée</i>					24 000	
<i>Consultation (réunion d'une journée)</i>					45 000	
<i>Kits/réactifs/vaccins</i>					0	
<i>Autres coûts pour la SPV*</i>					25 600	
<i>Autres coûts pour la SPV*</i>					99 400	
<b>Sous-total - Consommables</b>					<b>400 805</b>	
<b>Activités déléguées</b>						
					0	
					0	
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>					<b>0</b>	
<b>Total en</b>	<b>EUR</b>				<b>1 232 069</b>	<b>1 293 705</b>
<b>Total en</b>	<b>XAF</b>				<b>808 183 157</b>	<b>848 613 557</b>

### III Renforcement des compétences pour la santé animale

L'objectif de cette section est d'expliquer les activités que les SV tchadiens prévoient de conduire dans le domaine de la santé animale.

Pour l'essentiel, il s'agit de celles présentées dans les fiches de compétences critiques II.5 (épidémiologie-surveillance passive et active), II.6 (réponse rapide aux situations d'urgence) ; II.7 (prévention des maladies animales) et II.13 (bien-être animal).

**Il a été choisi de comptabiliser les coûts liés aux Secteurs et aux Postes vétérinaires dans le Pilier Santé animale** (et plus précisément dans la fiche SA1, épidémiologie-surveillance passive, afin de le distinguer du coût des campagnes de vaccination, comptées en SA4), car ce sont eux qui mettent en œuvre les activités auprès des bénéficiaires (à l'inverse, les niveaux de management et d'organisation, c'est à dire la DSV et les DREH, sont pris en compte dans le Pilier « Gestion des SV »). L'ensemble des moyens des Secteurs et des Postes (hors contrôles aux frontières et inspection des abattages) est donc affecté à ce Pilier, c'est-à-dire les coûts de personnel et les moyens matériels (bâtiments, transport...) liés :

- aux cliniques ;
- aux campagnes de vaccination ;
- au contrôle des marchés hebdomadaires ;
- à l'inspection des établissements de transformation et de distribution.

Les coûts totaux estimés pour ce pilier (investissements et leur amortissement, salaires, moyens matériels, ressources humaines, financement du fonctionnement et des activités) sont, pour les 5 années prises en compte, de **8,438 milliards FCFA par an** (12,8 millions d'euros), dont une part importante (2,75 milliards FCFA = 4,2 millions d'euros) pour l'acquisition des vaccins dans le cadre des campagnes officielles.

Par ailleurs, des **coûts exceptionnels** de 946 millions FCFA (1,4 millions d'€) sont affichés. Ils sont liés au fait que la durée d'amortissement des bâtiments est de 10 ans (rénovation) ou 20 ans (construction neuve), et celle des 4x4 de 6 ans. Or, au-delà de 5 ans, la durée d'amortissement résiduelle est considérée, dans l'Outil OIE d'analyse des écarts, par convention, comme un coût exceptionnel.

#### III.1 Stratégie et activités

L'évaluation OIE-PVS avait identifié comme prioritaire, pour les SV, de regagner la confiance des éleveurs, en répondant aux besoins de base (soins, vaccinations) dans le domaine de la santé animale.

##### **Soins cliniques** (fiche SA1)

La première attente des éleveurs porte sur les soins cliniques aux animaux malades, qui ont été complètement déstructurés par l'échec de la privatisation.

Chaque Poste vétérinaire dispose, en théorie, d'une clinique. La charge de travail que les cliniques représentent a été évaluée en considérant que chacun des 325 Postes travaillait tous les jours ouvrés (250 jours/an), 2 heures par jour, ce qui représente, en temps plein, 20 313 journées de travail ou 812 ETP (Outil SA, étape B, ligne 23).

L'amélioration des prestations fournies aux éleveurs par les Postes implique l'affectation effective de personnels correctement formés dans les Postes vétérinaires. Idéalement, ce sont des vétérinaires qui devraient assumer ces fonctions, mais il ne serait absolument pas réaliste de prévoir l'affectation de vétérinaires dans les Postes à ce jour. Il a donc été budgétisé l'affectation d'un vétérinaire ou d'un ingénieur dans chaque Secteur (50% de vétérinaires, a priori dans les Secteurs les plus denses en animaux, et 50% d'ingénieurs

dans les autres Secteurs). Ces cadres seront chargés de superviser les para-professionnels responsables de Postes, notamment en les secondant pour les soins cliniques les jours de marché.

L'amélioration des soins dépend par ailleurs de l'accès à des médicaments de qualité sur l'ensemble du territoire, traité dans le cadre du chantier à conduire sur le médicament vétérinaire (Pilier SPV et fiche SPV4 – II.9).

### ***Epidémiosurveillance passive – REPIMAT*** (fiche SA1)

La surveillance passive est permise par la présence des agents, dans le cadre de leurs activités quotidiennes, sur les marchés hebdomadaires, sur les aires d'abattage, aux postes de formalités pour l'exportation et aux postes frontaliers, lors des visites-villages, lors des campagnes de vaccination, etc., ainsi que par les activités cliniques des Postes.

Cependant, les notifications faites dans le cadre du REPIMAT ne sont plus du tout représentatives de la situation de terrain : il est nécessaire de remettre les agents au travail, de réactiver leur vigilance, de redonner du sens au travail quotidien. La relance du REPIMAT reposera sur la redynamisation générale des services, l'affectation des agents sur les emplois vacants et la dotation en moyens de travail adaptés.

Plus spécifiquement, il conviendra de veiller à assurer une réponse rapide de l'IRED lors de l'envoi de prélèvements venant du terrain, et de renvoyer systématiquement des résultats commentés vers le service préleveur.

*NB* : les activités du REPIMAT donnaient lieu au versement de « motivations » (100 FCFA par tube réalisé de façon satisfaisante), dans le cadre des projets internationaux. Ces sommes n'ont pas été reprises ici, considérant que cette activité relève des activités normales des Postes.

### ***Animation du réseau*** (fiche SA1)

Une vigilance particulière sera accordée à l'animation du réseau des services déconcentrés, qui doit fonctionner en lien étroit et permanent avec la DSV. Compte tenu des limites de la chaîne hiérarchique (cf. GSV-I.6.A), des solutions pratiques, concrètes doivent être mises en place.

Le Bulletin du REPIMAT évoluera pour devenir le **Bulletin de la DSV**, diffusé tous les trois mois sous format papier et électronique à destination de tout le réseau de terrain et des partenaires (1000 exemplaires). Il abordera tous les sujets de compétences de la DSV, en veillant à donner suffisamment d'éléments de contexte et d'explication. Ce sera un élément clef de la nouvelle organisation.

Une liste des agents de terrain, avec leurs numéros de téléphones portables, sera établie et tenue à jour par le service « REPIMAT ». Cette liste permettra de diffuser régulièrement des **SMS** d'alerte ou d'information à tous les agents (un rythme minimal peut être de deux fois par semaine), y compris en leur demandant un retour actif d'information. D'autres idées seront cherchées, allant dans le même sens.

### ***Lutte contre les maladies animales - vaccinations*** (fiche SA4)

L'organisation des campagnes de vaccination représente à ce jour le pic d'activité annuel des SV, qui rencontrent cependant des difficultés majeures de mise en œuvre, du fait notamment de l'absence de mécanisme financier pour acquérir les vaccins. Par ailleurs, la vaccination n'est prévue que pour la PPCB, les charbons et la pasteurellose des bovins, ce qui ne répond pas aux besoins des éleveurs.

Le programme bâti pour les 5 ans à venir a été limité aux maladies les plus cruciales, afin de rester faisable. La fièvre aphteuse, par exemple, n'a pas été prise en compte, bien qu'elle impacte fortement la productivité du cheptel dans certaines zones. Les équidés mériteraient

d'être protégés contre les maladies telluriques. Aucune action n'a été retenue pour les porcins. Enfin, une réflexion, initiée pendant la mission OIE, mériterait d'être menée pour déterminer la stratégie à adopter en matière de lutte contre la rage, sur la base de l'expérimentation conduite par l'IRED ces dernières années.

Dans le cadre du budget bâti à 5 ans, ont été retenues : la PPCB chez les bovins, la PPR chez les petits ruminants, les deux charbons (bactérien et symptomatique) et la pasteurellose chez les bovins et les dromadaires, ainsi que la maladie de Newcastle pour les volailles villageoises.

#### Pour les bovins

**PPCB** : L'objectif retenu par les SV est, dans un premier temps, de contrôler la maladie clinique par la vaccination généralisée, puis, dans un deuxième temps, lorsque la couverture vaccinale sera suffisante, de viser l'éradication de la maladie. A objectif de 5 ans, seule la première phase a été prise en compte, car la stratégie d'éradication ne pourra être conçue que lorsque les SV disposeront d'une visibilité suffisante sur la couverture vaccinale effective du cheptel.

Un arrêté ministériel rend déjà chaque année la vaccination des bovins obligatoire (novembre à février), mais avec un approvisionnement en vaccin aléatoire. Les mesures seront donc prises pour généraliser la vaccination :

- le nombre de bovins est estimé à 12 millions ; seuls les animaux de plus de 6 mois (80%) peuvent être vaccinés, soit 10 millions ; l'objectif généralement retenu dans ce genre de campagne est d'atteindre 80% de l'effectif ciblé, soit 8 millions de têtes ;
- une campagne annuelle est prévue, de début novembre à fin février (idéalement, il en faudrait deux, mais il ne serait pas réaliste de les prévoir d'emblée) ;
- en intégrant un taux de pertes de vaccins de 5%, il est nécessaire d'acquérir 8,4 millions de doses par an, au prix de 80 FCFA/dose, soit 672 millions FCFA.

Une surveillance de l'efficacité vaccinale sera réalisée, grâce à un plan d'échantillonnage aléatoire à concevoir par l'IRED (prélèvements sérologiques).

**Charbon bactérien, charbon symptomatique et Pasteurellose** : L'objectif est de diminuer l'incidence des cas cliniques par la vaccination.

Actuellement, la vaccination est « temporairement obligatoire » dans les 12 régions les plus atteintes et facultatives dans les 11 autres. Cette stratégie sera poursuivie, mais les dispositions seront prises pour qu'elle soit effectivement réalisée.

La campagne annuelle dure trois mois, de juillet à septembre (trois injections différentes, faites lors d'une même intervention). Mais, sur le terrain, il n'est pas rare que les trois injections soient faites en même temps que la PPCB (soit de novembre à février) ou à tout autre moment lors d'un déparasitage. La raison est, outre les problèmes de moyens, que les éleveurs sont demandeurs pour la PPCB ou les déparasitages, beaucoup moins pour les vaccins contre les trois maladies. Ceci est dommageable à plusieurs titres : si la vaccination contre les maladies telluriques est trop éloignée de la période à risque, la protection vaccinale est moindre lors de cette période à risque, ce qui discrédite les vaccins aux yeux des éleveurs. Par ailleurs, les SV ne voient les troupeaux qu'une fois dans l'année au lieu de deux (épidémiologie-surveillance passive).

Il est donc prévu de donner les moyens aux services déconcentrés de réaliser les campagnes au bon moment, et de travailler avec les éleveurs pour expliquer les motivations de ces trois vaccinations.

- Pour les 12 régions considérées comme à risque élevé, le cheptel bovin est estimé à 6 461 000 animaux, soit 5,2 millions de plus de 6 mois (80%), soit un effectif à vacciner de 4,16 millions (80%) d'animaux ;

- En intégrant un taux de perte de 5%, cela représente 4 368 000 doses de chacun des trois vaccins, pour un coût de 590 millions FCFA (45 F/dose de vaccins IRED).

ATTENTION, seule 12 régions sont prises en compte dans ce calcul : si les services déconcentrés des autres régions sont suffisamment dynamiques pour promouvoir les vaccinations, des moyens supplémentaires (vaccins, personnels, indemnités) seront à prévoir en conséquence. Il conviendra par ailleurs de valider avec l'IRED sa capacité de production.

#### Pour les petits ruminants

Seule la PPR a été retenue dans le programme à 5 ans. La vaccination contre la **Clavelée** pourrait utilement être réalisée en même temps que la PPR, mais elle n'a à ce stade pas été budgétisée. Par ailleurs, la **pasteurellose** est peut-être la première pathologie en élevage ovin et caprin (avortements en série), mais, maladie opportuniste, elle devrait diminuer de façon significative avec une bonne couverture vaccinale contre la PPR.

**Pour la PPR**, l'objectif est de contrôler la maladie clinique par la vaccination, avant de passer en phase d'éradication dans un cadre international.

Une étude de prévalence initiale est en cours de construction par l'IRED (prévalence sérologique et distribution dans le pays). Son coût est intégré dans le budget de l'IRED (fiche LAB1).

La vaccination sera rendue obligatoire pour tous les animaux de plus de 3 mois, soit 14 millions de têtes (70% de 20 millions). Avec un objectif de 80% de l'effectif cible atteint, et 5% de pertes de vaccins, 11,76 millions de doses seront nécessaires, soit un coût de 940 millions FCFA (au prix de 80 FCFA/dose).

#### Pour les dromadaires

La vaccination contre la **pasteurellose** sera rendue obligatoire dans tout le pays, soit pour 4,2 millions d'animaux de plus de 6 mois (85% de 5 millions), ce qui représente 3,5 millions de doses et 158 millions de FCFA (45 FCFA/dose).

Pour les **deux charbons**, la politique est la même que pour les bovins, à savoir vaccination obligatoire dans 12 régions et facultative dans le reste du pays. Les 12 régions concernées totalisent environ 1 541 000 dromadaires, soit 1 300 000 animaux de plus de 6 mois (85%), un effectif cible de 1 040 000 million d'animaux (80%), 1 092 000 doses (+5%) et 98,28 millions FCFA (deux injections à 45 FCFA chacune). Attention, comme pour les bovins, il conviendra d'ajouter les doses utilisées dans les autres régions, où la vaccination sera ouverte mais facultative.

#### Aviculture villageoise

La vaccination contre la **Maladie de Newcastle** sera proposée aux aviculteurs villageois (les fermes intensives ou semi-intensives se prennent d'ores et déjà en charge face à cette maladie, qui peut ravager un poulailler). La demande est très forte, mais le flaconnage (flacons de 1000 doses de gouttes oculaires) impose une action coordonnée. La vaccination sera faite par des vaccinateurs villageois préalablement formés par les chefs de Postes (en veillant à ne pas créer de nouveaux Dr choukous). Sur une base très empirique, il a été estimé que 16 millions d'oiseaux seraient vaccinés, soit 16,8 millions de doses et 252 millions de FCFA budgétés.



**Tableau n°10 - Récapitulatif de l'évaluation du coût des campagnes de vaccination programmées**

maladie	espèce	effectif total estimé	Anx > 6 mois (80 ou 85%) (hors vol.)	*80% (cible de vaccination)	nb de doses (taux de pertes de 5%)	prix /dose	FCFA
PPCB	Bovins > 6 mois	12 000 000	10 000 000	8 000 000	8 400 000	80	672 000 000
charbons	bovins, 12 régions, > 6 mois	6 461 000	5 200 000	4 160 000	4 368 000	90	393 120 000
charbons	Dromadaires, 12 régions, > 6 mois	1 541 000	1 300 000	1 040 000	1 092 000	90	98 280 000
pasteurellose	bovins, 12 régions, > 6 mois	6 461 000	5 200 000	4 160 000	4 368 000	45	196 560 000
pasteurellose	Dromadaires, > 6 mois	5 000 000	4 200 000	3 360 000	3 528 000	45	158 760 000
PPR	petits ruminants >3 mois (70%)	20 000 000	14 000 000	11 200 000	11 760 000	80	940 800 000
new castle	volailles villageoises	40 000 000	20 000 000	16 000 000	16 800 000	15	252 000 000
TOTAL							2 711 520 000

**Réponse rapide aux situations d'urgence** (fiche SA3)

Les plans d'urgence de la DSV méritent d'être actualisés. De nouveaux plans sont à écrire pour les maladies non prises en compte. Leur rédaction sera faite de façon participative. Une relecture annelle sera inscrite dans le planning de la DSA (pour évaluer s'il faut faire une mise à jour ou non, et si oui sous quelle forme).

**Bien-être animal** (fiche SA5)

La DSV est le service compétent pour décliner les normes de l'OIE en matière de bien-être animal. Le point focal OIE « bien-être animal » au sein de la DSA prendra connaissance du chapitre VII du Code terrestre et évaluera les dispositions intéressantes dans le contexte tchadien.

La mise en service des abattoirs modernes sera l'occasion de mettre en pratique les règles de base en matière de bien-être des animaux lors des transports et à l'abattage. Des dispositions adaptées seront introduites dans le GBPH des abattoirs modernes, dans le règlement intérieur de chaque abattoir ainsi que dans la formation continue des agents d'inspection affectés dans ces abattoirs (voir chantier « complexes d'abattage moderne, Pilier SPV).

Des dispositions adaptées seront introduites dans le nouveau cadre législatif vétérinaire.

**III.2 Ressources humaines****Réseau des Postes et Secteurs** (fiche SA1)

Pour que le réseau de terrain fonctionne, il a été prévu d'affecter a minima :

- dans chaque Poste vétérinaire : un para-professionnel et un personnel d'appui (il n'est pas sain qu'un agent soit seul en permanence pour travailler dans une zone reculée) ; par ailleurs, un chauffeur est prévu pour les 10 Postes dotés d'un 4X4 ;
- au niveau de chaque Secteur de l'élevage : un vétérinaire *ou* un ingénieur, un para-professionnel et deux personnels d'appui (sentinelle et secrétaire) ; par ailleurs, un chauffeur est prévu pour les 35 postes dotés d'un 4X4.

Par ailleurs, il est estimé que chaque DREH doit compter, en moyenne, a minima, soit 2 vétérinaires et 1 ingénieur, soit 2 ingénieurs et 1 vétérinaire, ainsi que trois para-professionnel et quatre personnels d'appui (NB : ces agents des DREH sont comptabilisés dans le pilier « Gestion des SV » et dans la fiche « coordination interne » GSV-I.6.A).

La répartition précise des agents devra être faite en fonction de la charge de travail de chaque région.



**Epidémiologie-surveillance passive – REPIMAT** (fiche SA1)

Pour relancer les activités, il est prévu une formation REPIMAT pour tous les agents de terrain. La formation abordera non seulement les fiches REPIMAT, mais aussi :

- le sens global du réseau, en le replaçant dans le cadre des engagements internationaux du Tchad ;
- la détection des signes cliniques ;
- plus généralement, l'ensemble des activités de terrain qui contribuent à la surveillance passive.

Il est prévu de former 430 personnes pendant 4 j. (agents des DREH, chefs de Secteurs et de Postes, agents de la DSV).

**Animation du réseau** (fiche SA1)

Trois agents de la DSV seront formés au maquetage et à l'édition du Bulletin de la DSV (afin d'assurer la continuité de l'édition en cas de mobilité).

**Lutte contre les maladies animales - Vaccinations** (fiche SA4)

Un vétérinaire de la DSA/DSV sera chargé de suivre plus spécifiquement le dossier de la PPCB, et un autre celui de la PPR et de la Clavelée. Ces agents pourront se remettre à niveau sur ces maladies par auto-formation (bibliographie, notamment grâce au fond documentaire de l'IRED, internet) et en lien avec les chercheurs de l'IRED.

La vaccination des volailles villageoises contre la maladie de Newcastle sera faire par les éleveurs eux-mêmes (sinon, le coût est prohibitif par rapport au prix de l'animal). Ces éleveurs seront formés par les 70 chefs de Postes (et sans doute quelques chefs de Secteurs dans les régions les plus denses, 5 ont été comptés), lesquels auront reçu au préalable une formation spécifique (formation de formateurs, d'une durée de trois jours, en année 1 et en année 3 du programme, soit deux fois 225 jours de formation budgétisés (fiche SA4, ligne 24)).

**Bien-être animal**

Le point focal OIE au sein de la DSA/DSV suivra la formation organisée par l'OIE, prévue en 2015.

Tableau n°11 - Estimation de la charge de travail des SV de terrain

**Estimation de la charge de travail des services déconcentrés pour les principales activités programmées (hors exportations)**

Nombre de jours nécessaires à la conduite des activités officielles concernant les animaux					
Campagne ou dates (durée)	Activité	Espèces	Nombre d'animaux ciblés b	Nb moyen d'animaux par jour c	Nombre total de jours d= (b/c)
4 mois (début nov. / fin février)	vaccination PPCB	Bovins > 6 mois	10 000 000	1 500	6 667
3 mois (juin – sept.)	2 charbons + pasteurellose (estimé pour les 12 régions où cette vaccination est obligatoire)	Bovins et dromadaires > 6 mois	6 500 000	1 500	4 333
3 mois (dec/fev)	PPR	PR >3 mois	14 000 000	3 000	4 667
3 mois (juin – sept.)	pasteurellose	Dromadaires > 6 mois	4 200 000	1 000	4 200
oct- nov. idéalement	vaccination maladie de Newcastle (fait par des vaccinateurs villageois, donc non compté dans l'activité du service...)	volailles villageoises	20 000 000	20 000 000	1
					<b>19 868</b>

Nombre de jours nécessaires à la réalisation de visites officielles sur site					
Campagne ou dates (durée)	Activité	Type de site à visiter	Nombre de visites par an e	Nombre de jours par visite f	Nombre total de jours g= (e*f)
toute l'année	Inspections ante et post mortem	aires d'ab.	43200	0,25	10800
toute l'année	contrôle des marchés hebdomadaires (52 sem.*1 marché*325 PV) + visite village (1/sem, 1j)	Marchés + village	16900	1,50	25350
toute l'année	inspection des établissements de transformation et distribution		23000	0,25	5750
toute l'année	Cliniques (250 j * 2h * 325 Postes V.)		81250	0,25	20313
					<b>62 213</b>

Nombre total de jours nécessaires à la mise en œuvre des activités officielles	$h = (d+g)$	82080
Nombre de jours travaillés par an	i	250
<b>Nombre minimal de postes vétérinaires de terrain dans le pays</b>	$j = (h/i)$	328

### III.3 Moyens matériels

#### Réseau des Postes et Secteurs (fiche SA1)

Doter les services déconcentrés des moyens de transport et de fonctionnement minimaux est indispensable pour conduire les activités, pour remettre les agents au travail, pour que les agents rejoignent leurs affectations, etc.

Les informations relatives au parc immobilier et au parc de véhicules des Secteurs et Postes n'étant pas disponibles pendant la mission OIE, les options suivantes ont été retenues pour estimer les besoins matériels :

- 60 m<sup>2</sup> de bâtiment par Secteur, 20 m<sup>2</sup> par Poste, soit un total de 13.950 m<sup>2</sup> ; dont 20% (2790 m<sup>2</sup>) à construire, 20% (2790 m<sup>2</sup>) à rénover et 60% (8370 m<sup>2</sup>) pour lesquels la maintenance doit être prévue<sup>41</sup>.

<sup>41</sup> Bien que les coûts de maintenance ne soient habituellement pas budgétisés au Tchad, la méthode d'analyse des écarts PVS

- Un besoin de véhicules 4x4 pour la moitié des Secteurs et pour les 10 plus gros Postes ; un besoin de 2 motos par Secteur et par Poste ;
- Il a été compté un équipement bureautique standard par Poste, deux par Secteur.

#### **Vaccinations** (fiche SA4)

Il est prévu la mise en place de 4 unités mobiles pour réaliser les campagnes de vaccination dans la zone saharienne. Il s'agit de véhicules type Hard-Top 6 pistons, équipés (vaccin, eau, chaîne de froid, etc.) permettant à une équipe de 5 personnes environ (1 chef d'équipe, 2 agents vaccinateurs, 1 chauffeur-mécanicien et le chef de Poste local) de disposer de 3 semaines d'autonomie pour rejoindre les troupeaux et vacciner sans être obligée de rentrer au Poste.

#### **Epidémiosurveillance -REPIMAT** (fiche SA2)

Les services de terrain seront dotés du matériel de froid nécessaire pour la conservation des échantillons prélevés dans le cadre du REPIMAT ou pour les diagnostics cliniques : congélateurs à pétrole dans les 70 Secteurs et conteneurs et glacières dans les 325 Postes.

### **III.4 Ressources financières**

#### **Vaccinations** (fiche SA4)

Le préalable à la réalisation de campagnes de vaccination officielles durables est de mettre en place un mécanisme clair pour l'acquisition des vaccins et leur mise à disposition des services déconcentrés du MEH qui, suite au retrait des privés, sont chargés de réaliser les campagnes. Ce système sera élaboré en lien avec les éleveurs et les grossistes en produits vétérinaires et devra être participatif. Pour ce qui est du mécanisme financier, si le FONADEL est rapidement mis en place (voir Pilier « Gestion des SV », GSV-I.8), il pourra peut-être servir au préfinancement des vaccins. Sinon, un fond abondé et cogéré par les éleveurs pourra être mis en place pour acheter les vaccins (les circuits et la réalisation des vaccinations restant sous la supervision des SV officiels). Il faudra par ailleurs planifier les besoins, notamment pour les nouveaux vaccins (PPR, clavelée éventuellement, maladie de Newcastle), identifier les fournisseurs et planifier les livraisons.

Le coût annuel des vaccins, pour les seules campagnes planifiées, est estimé à quelques **2,75 milliards FCFA (4,2 millions d'€)**.

Des indemnités journalières ont été prévues pour les campagnes de vaccination, sur la base de 20 000 jours (nombre de jours de vaccination estimés par l'Outil « santé animale »).

#### **Cliniques, REPIMAT, vaccination** (fiches SA1 et SA4)

Il est prévu de doter les Postes et les Secteurs de matériels de prélèvement et de clinique (les équipements sont un peu plus sophistiqués dans les Secteurs) (fiche SA1, ligne 52) ainsi que de kits de matériel de vaccination (fiche SA4, ligne 52), pour un total (très approximatif) de 196,8 millions de FCFA/an (300.000 €/an). Actuellement, 249,3 millions de FCFA (380.000 €) sont inscrits au niveau national pour l'acquisition, notamment, de tels matériels.

#### **Bulletin de la DSV**

L'impression du Bulletin en 1000 exemplaires coûterait environ 3 millions FCFA, quatre fois par an, soit un total de 12 millions de FCFA (18400 €) par an.

---

préconise de les chiffrer, afin d'appeler l'attention sur la nécessité d'un entretien régulier des moyens matériels (cette observation vaut également pour les véhicules et autres investissements).

Tableau n°12 - Sous-total correspondant au renforcement des compétences pour la santé animale

SOUS-TOTAL SANTE ANIMALE						
Ressources & lignes budgétaires	Nombre actuel	Nombre requis	Coût unitaire	Durée d'amortissement (années)	Coût annuel	Coût exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>						
Bâtiments ( )		13 950				
<i>Maintenance, coût par (m²)</i>		8 370	23	1	192 510	
<i>Rénovation, coût par (m²)</i>		2 790	152	10	42 408	212 040
<i>Construction, coût par (m²)</i>		2 790	457	20	63 752	956 273
Transport (Coût d'achat)						
<i>Motorcycles</i>		790	3 506	3	923 247	0
<i>Voitures</i>		-	27 441	5	0	0
<i>Véhicules tout terrain (type 4x4)</i>		45	36 588	6	274 410	274 410
<i>Autres véhicules spécifiques pour la Santé animale*</i>					40 000	0
<i>Autres véhicules spécifiques pour la Santé animale*</i>					0	0
Equipement de bureautique standard		465	3 049	3	472 595	0
Autre équipement de bureautique spécifique		-	0	0	0	0
Autre équipement spécifique						
<i>Autre équipement spécifique pour la Santé animale*</i>					32 200	0
<i>Autre équipement spécifique pour la Santé animale*</i>					27 083	0
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>					<b>2 068 205</b>	<b>1 442 723</b>
<b>Dépenses immatérielles</b>						
Formation						
<i>Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)</i>		-	594			0
<i>Formation continue (personne-jours/an)</i>		1 840,0	63		116 411	
Expertise nationale (jours/5 ans)		-	183			0
Expertise internationale (semaines/5 ans)		-	8 286			0
Fonds spéciaux (/5ans)						0
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>					<b>116 411</b>	<b>0</b>
<b>Salaires</b>						
Vétérinaires		35,0	4 573		160 055	
Autres diplômés universitaires		35,0	4 573		160 055	
Para-professionnels vétérinaires		395,0	3 049		1 204 355	
Personnel d'appui		510,0	1 829		932 790	
<b>Sous-total - Salaires</b>					<b>2 457 255</b>	
<b>Consumable resources</b>						
Administration			20%		491 451	
Indemnités de transport						
<i>Personnel dans le pays (personne-jours/an)</i>		20 000	46		920 000	
<i>Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)</i>		20 000	30		600 000	
<i>Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)</i>		-	3 202		0	
Frais de transport						
<i>Distance parcourue par motocyclette/an</i>		6 320 000	0,11		719 720	
<i>Distance parcourue par voiture/an</i>		0	0,23		0	
<i>Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an</i>		1 800 000	0,46		819 934	
<i>Autres frais de transports*</i>					148 000	
<i>Autres frais de transports*</i>					0	
Coûts spécifiques						
<i>Campagne de communication ciblée</i>		4			18 400	
<i>Consultation (réunion d'une journée)</i>		4			3 040	
<i>Kits/réactifs/vaccins</i>					4 200 000	
<i>Autres coûts pour la Santé animale*</i>					0	
<i>Autres coûts pour la Santé animale*</i>					301 400	
<b>Sous-total - Consommables</b>					<b>8 221 946</b>	
<b>Activités déléguées</b>						
					0	
					0	
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>					<b>0</b>	
<b>Total en</b>	<b>EUR</b>				<b>12 863 816</b>	<b>1 442 723</b>
<b>Total en</b>	<b>XAF</b>				<b>8 438 097 251</b>	<b>946 362 480</b>

## IV Renforcement des compétences pour les laboratoires vétérinaires

L'objectif de cette section est d'expliquer les activités proposées dans le domaine des laboratoires vétérinaires (fiches de compétences critiques II.1 et II.2).

**L'IRED** est le seul laboratoire vétérinaire du pays, ses compétences et ses activités sont indispensables à la conduite des programmes en santé animale au Tchad :

- les capacités analytiques permettent ou permettront le diagnostic des maladies animales, indispensable dans le domaine clinique et dans le domaine de la surveillance épidémiologique ;
- les travaux de recherche appliquée et les compétences scientifiques qui y sont liées permettent de fournir à la DSV un appui scientifique et technique pour concevoir et piloter les programmes de santé animale ;
- l'IRED produit par ailleurs des vaccins (contre les 2 charbons et la pasteurellose) utilisés dans le cadre des campagnes nationales de vaccination organisées par l'Etat (le fait de produire ces vaccins au niveau national relève d'un choix politique).

De ce fait, le budget global de l'IRED (hors Productions animales) est inclus dans la présente estimation financière. Le montant a été évalué en reconstituant le coût global de :

- la Division Santé animale,
- la Division de Production des vaccins (déduction faite de 300 millions de FCFA de recettes),
- 2/3 du coût de la Direction,

pour un montant global de **918 millions FCFA ou 1,4 millions d'€** qui constituent les seuls coûts affichés pour le Pilier Laboratoires.

Aucun budget n'a été inscrit pour le **CECOQDA** à ce stade. Il n'était en effet pas encore possible, en novembre 2014, de savoir quelles seraient les prestations du CECOQDA (qui ne fonctionnait pas encore) dont les SV auraient besoin, ni surtout d'en estimer le coût. Compte tenu de la taille et des équipements du CECOQDA, et de son large champ d'activité prévu, il ne serait pas adapté d'inscrire l'ensemble des coûts dans le présent budget : une estimation financière précise ne sera possible que lorsque le laboratoire sera fonctionnel et, travaillant en vitesse de croisière, pourra afficher des prix de revient réalistes. Qui plus est, bien que son budget ne provienne à ce jour, que du MEH, le CECOQDA est interministériel et devra trouver des ressources auprès des autres ministères de tutelle.

### IV.1 Stratégie et activités

**IRED** : Le budget retenu inclut le coût de certaines études prévues en santé animale : étude de prévalence de la PPR, suivi de l'efficacité vaccinale de la PPCB (Pilier SA, fiche SA4-II.7).

La DSV devra prendre davantage l'habitude de solliciter l'IRED pour des missions d'appui scientifique et technique, notamment pour construire les programmes de lutte contre les maladies animales : c'est l'IRED qui peut concevoir, sur des bases scientifiques documentées, les programmes de lutte que la DSV conduira sur le terrain, et en assurer si besoin l'évaluation scientifique.

**Le CECOQDA** sera certainement sollicité dans le cadre des exportations de viande ou de produits transformés depuis les complexes d'abattage modernes. Les analyses demandées (microbiologiques, physico-chimiques) dépendront des exigences des pays importateurs. En tout état de cause, ces analyses s'inscrivent dans un cadre commercial et les frais seront entièrement supportés par les opérateurs économiques demandeurs.

---

Une concertation régulière sera instaurée entre les laboratoires nationaux et la DSV. Il sera proposé une note de service à la signature du SG pour mettre en place un cadre de rencontre entre IRED, le CECOQDA et la DSV (ce document sera préparé en concertation entre les trois structures, à l'initiative du DSV).

#### ***IV.2 Ressources humaines***

–

#### ***IV.3 Ressources physiques***

–

#### ***IV.4 Ressources financières***

–

Tableau n°13 - Sous-total correspondant au renforcement des compétences pour les laboratoires vétérinaires

SOUS-TOTAL LABORATOIRES VETERINAIRES						
Ressources & lignes budgétaires	Nombre actuel	Nombre requis	Coût unitaire	Durée d'amortissement (années)	Coût annuel	Coût exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>						
Bâtiments ( )		0				
Maintenance, coût par (m <sup>2</sup> )		-	23	1	0	
Rénovation, coût par (m <sup>2</sup> )		-	152	10	0	0
Construction, coût par (m <sup>2</sup> )		-	457	20	0	0
Transport (Coût d'achat)						
Motorcycles		-	3 506	3	0	0
Voitures		-	27 441	5	0	0
Véhicules tout terrain (type 4x4)		-	36 588	6	0	0
Autres véhicules spécifiques pour les laboratoires vétérinaires*					0	0
Autres véhicules spécifiques pour les laboratoires vétérinaires*					0	0
Equipement de bureautique standard		-	3 049	3	0	0
Autre équipement de bureautique spécifique		-	0	0	0	0
Autre équipement spécifique						
Other equipment for Vet. Laboratories*					0	0
Other equipment for Vet. Laboratories*					0	0
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>					<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dépenses immatérielles</b>						
Formation						
Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)		-	594			0
Formation continue (personne-jours/an)		-	63		0	
Expertise nationale (jours/5 ans)		-	183			0
Expertise internationale (semaines/5 ans)		-	8 286			0
Fonds spéciaux (/5ans)						0
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>					<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Salaires</b>						
Vétérinaires		-	4 573		0	
Autres diplômés universitaires		-	4 573		0	
Para-professionnels vétérinaires		-	3 049		0	
Personnel d'appui		-	1 829		0	
<b>Sous-total - Salaires</b>					<b>0</b>	
<b>Consumable resources</b>						
Administration			20%			0
Indemnités de transport						
Personnel dans le pays (personne-jours/an)		-	46			0
Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)		-	30			0
Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)		-	3 202			0
Frais de transport						
Distance parcourue par motocyclette/an		0	0,11			0
Distance parcourue par voiture/an		0	0,23			0
Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an		0	0,46			0
Autres frais de transport*						0
Autres frais de transport*						0
Coûts spécifiques						
Campagne de communication ciblée		-				0
Consultation (réunion d'une journée)		-				0
Kits/réactifs/vaccins		-				0
Autres coûts pour les laboratoires vétérinaires*						0
Autres coûts pour les laboratoires vétérinaires*						0
<b>Sous-total - Consommables</b>					<b>0</b>	
<b>Activités déléguées</b>						
					1 400 000	
					0	
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>					<b>1 400 000</b>	
<b>Total en</b>	<b>EUR</b>				<b>1 400 000</b>	<b>0</b>
<b>Total en</b>	<b>XAF</b>				<b>918 338 400</b>	<b>0</b>



## V Renforcement des compétences pour la gestion générale et les services réglementaires

Dans cette section, il est fait référence aux fiches de compétences critiques I.2 (compétences professionnelles des vétérinaires et des para-professionnels vétérinaires), I.3 (formation continue), I.4 (Indépendance technique), I.5 (Stabilité des structures et durabilité des politiques), I.6 (Capacité de coordination interne et externe), I.11 (gestion des ressources et des activités), II.3 (Analyse de risque), III.1 (communication), III.2 (consultation des acteurs concernés), III.3 (représentation officielle), III.4 (accréditation, habilitation, délégation), III.5 (organisme statutaire vétérinaire), III.6 (programmes d'action conjoints), IV.1 (élaboration d'une législation et de réglementations), IV.2 (application de la législation et des réglementations et respects de celles-ci) et IV.3 (harmonisation internationale).

### V.1 Organisation générale des Services vétérinaires

La DSV rédigera un **Plan d'actions opérationnel des Services vétérinaires (PAOSV)**. Ce document s'appuiera sur les documents d'orientation stratégiques nationaux (PNDE, PAO, PNSA), dont il déclinera concrètement le contenu dans les domaines de la santé animale et de la santé publique vétérinaire. Le travail effectué lors de la mission d'analyse des écarts PVS et le présent rapport constitueront une base utile pour la rédaction du PAOSV. Le travail d'élaboration du PAOSV sera participatif, permettant de recréer du lien avec les acteurs privés. L'appui méthodologique d'un expert national (qui pourrait être le président de l'ONVT) est prévu (45 jours, 5,4 millions FCFA ou 8.235 €). Le PAOSV devra être validé au plus haut niveau afin de garantir la durabilité des actions engagées.

#### V.1.A Indépendance technique (fiche GSV – I.4)

La capacité des SV à prendre des décisions hors de toute pression reposera, avant tout, sur une volonté politique réelle de relancer les activités, en dotant les services des personnels et des moyens de fonctionnement adaptés. Elle implique aussi un travail sur les circuits financiers et le financement des activités (voir ci-après, FONADEL). Seule la relance des activités, assortie d'objectifs précis, de l'autorité juridique, de moyens et de procédures clairs à chaque niveau hiérarchique, permettra aux agents qui veulent travailler correctement de le faire et ainsi, de commencer à restaurer l'image et l'autorité des Services vétérinaires vis-à-vis des usagers.

Un niveau de **rémunération** correct et comparable à celui des autres fonctionnaires est indispensable pour permettre l'indépendance des agents. Il sera donc argumenté en faveur de la révision à la hausse des traitements salariaux des cadres du MEH. L'allocation de salaires suffisants devrait permettre de sortir du système des incitations financières pour les activités de base.

Dans l'immédiat, un travail général de rédaction de **procédures** doit être engagé dans les différents domaines de compétence de la DSV. Ces procédures écrites, rédigées en concertation avec des agents de terrain, d'application systématique, décriront les actions et tâches à conduire ainsi que les modalités de prise de décision (ex : inspection en abattoir, formalité à l'exportation, affectation des agents, etc.).

#### V.1.B Coordination

Les moyens (en personnel, matériel et financement) de la DSV et des DREH sont pris en compte dans la fiche « Capacité de coordination des SV » (fiche GSV-I.6.A), pour bien marquer que ce sont les niveaux de conception et de coordination (les activités sont mises en œuvre sur le terrain par les Secteurs et les Postes, qui, eux, sont pris en compte dans le Pilier Santé animale, fiche SA1).

**La coordination entre la DSV et les DREH**, qui correspond à la notion de chaîne de commandement dans le Code de l'OIE, doit impérativement être améliorée et fiabilisée. Sans perdre de vue le fait que l'idéal serait de créer un lien hiérarchique direct entre la DSV et les services déconcentrés (via une Direction générale des Services déconcentrés ou une Direction générale des Services vétérinaires), des moyens alternatifs seront mis en œuvre pour animer le réseau des services de terrain et organiser la circulation (ascendante et descendante) des informations entre la DSV et les DREH.

- Les DREH devront envoyer au DSV un rapport mensuel, qui contiendra des informations opérationnelles complémentaires de celles contenues dans le rapport semestriel envoyé au SG, nécessaires au pilotage en temps réel des activités (exemples : foyers, activités des points de vente de médicaments, suivi des campagnes de vaccination, etc.). Le canevas des rapports mensuels sera élaboré et testé avec soin avant que le SG ne signe la note circulaire à l'attention des Délégués régionaux (voir fiche GSV I.6.A pour plus de détails).
- La DSV veillera à assurer un retour très régulier d'information auprès des services de terrain, notamment via le Bulletin de la DSV ou via des SMS circulaires (cf. Pilier Santé animale).
- Afin que d'autres actions destinées à améliorer le fonctionnement en réseau soient identifiées, le sujet sera régulièrement évoqué lors des réunions internes de la DSV, ou lors des rencontres avec les DREH.

#### V.1.C *Organisation et politique de l'exercice vétérinaire* (fiches GSV-III.4, III.5)

Compte tenu de l'échec de la politique de privatisation de la profession vétérinaire au Tchad, les services publics sont amenés à reprendre en charge l'ensemble des missions de santé animale, notamment, sauf exception, les soins aux animaux. Parallèlement, le principe du mandat sanitaire est maintenu (actuellement, un seul vétérinaire privé est mandaté).

Il conviendra de veiller à ce que la législation vétérinaire (qui fera l'objet d'un chantier spécifique, cf. fiche GSV-IV.1) prenne en compte cette double réalité, tout en veillant à ce que les services publics s'effacent au profit du secteur privé dès que nécessaire.

Les moyens de fonctionnement de l'Ordre National des Vétérinaires du Tchad (**ONVT**) doivent être renforcés. L'adhésion sera rendue obligatoire pour tous les vétérinaires du secteur public (majoritaires) et du secteur privé. Son autorité sera étendue aux para-professionnels qui interviennent dans le domaine de la santé animale. Il sera doté d'une subvention de fonctionnement adaptée (budgétisée à hauteur de 7,8 millions FCFA ou 12.000 €/an). L'ONVT sera associé aux orientations prises pour la profession vétérinaire et aux instances compétentes en santé animale et médicament vétérinaire. Ses missions seront précisées et mieux expliquées, tant aux vétérinaires qu'aux autorités (promouvoir la profession, défendre le titre de vétérinaire, reconnaître les diplômes, donner son avis sur les programmes de formation des para-professionnels, attribuer le droit d'exercer, d'installation, etc.).

L'installation en clientèle privée doit être réservée aux seuls Dr vétérinaires inscrits à l'ONVT. Les dispositions qui autorisent l'exercice de la médecine vétérinaire par des non-vétérinaires seront remises à plat dans le cadre de la refonte législative.

A titre transitoire, les non-vétérinaires qui seraient autorisés à exercer des activités de soin aux animaux doivent être identifiés comme tels afin d'éviter toute confusion avec les Dr vétérinaires diplômés, et être gérés par l'ONVT (voir fiche GSV III.5A)).

Il serait en effet important de distinguer clairement les Dr ou médecins **vétérinaires** (titulaires d'un diplôme reconnu par l'ONVT) des divers para-professionnels qui interviennent en santé animale. Les éleveurs ne peuvent pas attendre les mêmes services des uns et des autres, et la confusion est préjudiciable aux éleveurs comme à la réputation de la profession vétérinaire. La question est complexe. Elle sera abordée avec les OP d'éleveurs. L'utilisation du terme vétérinaire sera toilettée dans les documents et les usages officiels.

## V.2 **Compétences transversales des Services vétérinaires**

### V.2.A *Formation initiale*

Vétérinaires : La DSV veillera à s'informer chaque année auprès du Ministère de l'enseignement supérieur du nombre d'étudiants en formation vétérinaire dans le cadre des bourses d'Etat, afin d'anticiper les recrutements et le renouvellement des générations. Il est important que les bourses d'Etat orientent les étudiants vers l'école Inter Etats des sciences et médecines vétérinaires de Dakar (IEMSV), dont le Tchad est cofondateur, en cohérence avec la politique d'intégration régionale.

Para-professionnels : Le DSV et le président de l'ONVT seront associés à la commission qui définit les programmes de l'ENATE pour la formation initiale des agents techniques d'élevage, les adjoints techniques d'élevage et les techniciens supérieurs, afin que les programmes répondent mieux aux besoins et soient réactualisés en fonction des priorités du pays en matière de santé animale et de santé publique vétérinaire.

### V.2.B *Formation continue*

La formation de certains cadres dirigeants au management technique et administratif des SV publics et à la gestion des politiques sanitaires pourrait donner une réelle impulsion aux SV tchadiens. De telles formations sont notamment organisées par l'EIMSV de Dakar (Master Santé publique vétérinaire, spécialité vétérinaires officiels), ainsi qu'à l'ENSV de Lyon. La formation de deux vétérinaires par an est inscrite dans le budget, pour un coût annuel proche de 25 millions FCFA chacun (38 112 €), soit près de 50 millions FCFA par an (76 224 €/an) (fiche GSV-I.2.A).

La DEFR a prévu de mettre à jour le plan prévisionnel de formation continue : les formations identifiées dans le cadre du programme à 5 ans des SV seront bien entendu prises en compte dans ce cadre. Elles correspondent à **environ 2000 jours** par an pour l'ensemble des agents toutes catégories professionnelles confondues, soit une moyenne de 3 à 5 jours de formation par agent et par an, pour un total de **87 millions FCFA (133 000 €) par an** (sur la base d'un coût unitaire de 63€/jour).

La DEFR et la DSV veilleront à ce que les formations suivies par les agents soient en cohérence avec leurs missions et puissent être mises en application rapidement.

*NB* : Bien que les formations continues relèvent du budget de la DEFR, elles sont mentionnées dans les fiches (FEC et FCC) correspondant à chaque action technique, afin de bien rattacher chaque formation à l'activité technique correspondante, notamment dans la perspective de financements sur projets.

### V.2.C *Gestion des opérations et des ressources*

Un important travail de rationalisation de la gestion des agents, des ressources et des activités sera conduit. Il permettra de remettre les agents au travail, de redonner du sens aux missions et d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles. **Il s'agit**

**d'un changement radical dans le management des SV**, en centrale puis sur le terrain.

#### Gestion des ressources humaines

Toutes les actions prévues dans le cadre du plan à 5 ans n'ont de sens que si les agents sont répartis en fonction des besoins du service, en veillant à l'adéquation des compétences et des missions. Les personnels seront notamment mieux répartis dans les régions, en évitant leur concentration à N'Djamena. Les agents doivent par ailleurs rejoindre leur affectation ; des textes prévoient des sanctions administratives pour les agents qui ne rejoignent pas leur poste d'affectation, ils seront appliqués si besoin.

La DSV sera mieux associée aux décisions de mutation, pour que les affectations soient en cohérence avec les compétences spécifiques de chaque agent (ex : agent formé en épidémiologie-surveillance, agent formé à l'inspection en abattoir moderne).

Des fiches de postes seront rédigées pour chaque emploi au sein de la DSV et des DREH, puis régulièrement mises à jour (lors d'un entretien annuel par exemple). La fiche de poste est adaptée à chaque agent.

#### Management des activités

Beaucoup de choses peuvent être améliorées dans le fonctionnement quotidien des SV.

**La collecte d'informations** sera réorganisée, notamment lors de l'élaboration du canevas des rapports mensuels des DREH à la DSV (cf. fiches GSV-I.6.A). Les informations doivent être conçues dès le départ en vue de leur exploitation future et du pilotage des activités.

**Des bases de données** techniques seront constituées pour servir de base à l'évaluation des risques (fiche GSV-II.3) et, plus généralement, pour permettre la gestion et le pilotage des activités (fiche GSV-I.11). Elles devront être conçues avec soin, en prenant des modèles, et permettre des extractions adaptées (base de données du REPIMAT, des établissements pharmaceutiques, des AMM, des structures d'abattage et des établissements agroalimentaires, des certificats vétérinaires internationaux, des motifs de saisie, etc.). Les données à collecter seront prévues dans les futurs rapports mensuels des DREH.

**Un management par objectifs** sera progressivement mis en place. Pour ce faire, les cadres dirigeants de la DSV, puis des DREH, recevront une formation spécifique.

#### Continuité administrative

La circulation des informations sera repensée au sein de la DSV (exemples : rapports de missions, courriers arrivés) et en direction des DREH (Bulletin de la DSV, réunions périodiques entre les services déconcentrés et le niveau central, etc.). Chacun doit recevoir des informations adaptées, qui contribuent à placer son activité dans un contexte plus large et à donner du sens à l'action quotidienne.

La sauvegarde systématique et régulière des données professionnelles de tous les ordinateurs de la DSV et des DREH sera mise en place. Il est prévu d'acquérir 26 disques durs externes.

Un système de classement commun à toute la DSV sera étudié, pour les dossiers papiers comme pour les dossiers électroniques.

### Cartes

Des cartes géographiques et administratives conformes au nouveau découpage administratif seront élaborées, fussent-elles provisoires. La carte de sa zone sera fournie à chaque chef de Poste et de Secteur (ressources possibles : CNAR voire Googlemap).

#### V.2.D *Communication*

Aucune action de communication générique n'est prévue à ce stade, des actions spécifiques ayant été prévues en lien avec les activités techniques dans les Piliers correspondant (pour un montant total de 28 millions FCFA, 42.400 €). Le Bulletin de la DSV est budgétisé dans le Pilier « Santé animale », dans la continuité du Bulletin du REPIMAT, dont il prendra le relais, en abordant de façon large tous les sujets d'intérêt pour la DSV, les services déconcentrés et les partenaires. Ce Bulletin devrait constituer un outil clef d'animation du réseau de terrain et de diffusion d'une culture partagée au sein des SV.

#### V.2.E *Consultation des bénéficiaires (fiche GSV-III.2)*

La refondation des SV tchadiens reposera sur le recours systématique à une approche participative, impliquant l'ensemble des acteurs concernés, notamment privés : éleveurs, commerçants, bouchers, tanneurs, etc. Il conviendrait cependant de veiller à ce que les OP ne soient pas trop politisées.

Des concertations régulières seront instaurées dans le domaine de la santé animale, au niveau national et dans les régions. Un suivi adapté sera mis en place afin de consolider le processus. Les organisations faïtières seront associées de façon systématique à la définition des politiques sanitaires et notamment à l'élaboration du futur PAOSV.

Les OP doivent devenir des relais pour diffuser des messages techniques (conçus en partenariat).

En cas de nécessité, le CESPEL peut être réactivé, en tant que structure de concertation formalisée de toutes les parties prenantes.

#### V.2.F *Représentation officielle (fiche GSV-III.3)*

La DSV s'efforcera de participer plus activement aux réunions régionales et internationales importantes, en préparant des projets, en contribuant à l'élaboration des documents normatifs, etc. Cette présence accrue et active sera cohérente avec le souhait du Tchad d'accueillir la représentation sous-régionale de l'OIE et le Centre régional de santé animale (CRSA) d'Afrique Centrale.

Les réunions seront préparées de façon participative, d'une part avec les agents de la DSV (lors des réunions de service), d'autre part, le cas échéant, avec les partenaires professionnels concernés. Au retour, les informations pertinentes seront largement diffusées (par exemple via le Bulletin de la DSV, par la mise en circulation des rapports de mission, etc.).

#### V.2.G *Programme d'action commun (fiche GSV-III.6)*

L'approche participative développée avec les OP peut conduire, lorsque les acteurs seront mûrs, à la **cogestion** de programmes techniques ou de mécanismes de financement. Un regard des bénéficiaires devrait permettre d'éviter ou de limiter le détournement des ressources de l'élevage vers d'autres activités (cf. fiches GSV III.2, I.8 et I.9).



Une attention particulière sera portée aux actions des **ONG**, qui doivent être cohérentes avec les stratégies nationales en santé animale. Au cas par cas, la DSV pourra proposer au Ministre (ou au SG) du MEH un courrier pour le Ministre (ou le SG) du Plan, pour appeler leur attention sur une situation particulière. Le DSV peut par ailleurs écrire directement du Directeur de la Direction des ONG (DONG), pour les sujets moins importants. L'important est surtout de développer le dialogue très en amont de l'organisation des projets avec les ONG : pour identifier les projets, une rubrique spécifique pourrait être insérée dans le futur rapport mensuel des DREH au DSV.

### V.2.H *Législation*

La législation vétérinaire sera révisée en demandant à l'OIE l'appui d'une mission d'identification spécifique « Législation vétérinaire ». Une lettre de demande officielle sera envoyée sans délai au Directeur général de l'OIE (modèle fourni pendant la mission), en faisant référence aux recommandations de la mission d'analyse des écarts PVS de novembre 2014. Après cette mission d'identification, si le Tchad en fait la demande et en a la capacité, l'OIE, dans le cadre de son Programme d'appui à la législation vétérinaire et d'un Accord formel avec les SV tchadiens, pourra fournir l'appui d'un expert pendant un an (avec possibilité de renouvellement) dans l'objectif de mettre en conformité la législation vétérinaire du Tchad avec les normes internationales.

Sans attendre, la DSV constituera un recueil complet, validé collégalement, des textes législatifs et réglementaires en vigueur à ce jour dans ses domaines de compétence. Ce recueil sera diffusé (sous format papier et/ ou électronique) au sein des services de l'Etat et aux partenaires concernés.

Des formations au nouveau cadre législatif seront nécessaires pour tous les agents des Services vétérinaires à la fin du processus d'élaboration, mais elles n'ont pas été budgétisées à ce stage car elles interviendront sans doute à une échéance de plus de 5 ans.

La révision de la législation vétérinaire, selon un processus participatif, est un préalable pour permettre une application effective et adaptée des textes. Il faudra ensuite communiquer auprès des bénéficiaires et de leurs organisations professionnelles sur les nouvelles dispositions et convaincre du bien-fondé de leur application.

## V.3 *Ressources humaines*

Les personnels et moyens de la DSV et des 23 DREH sont pris en compte dans le présent Pilier « Gestion des SV », puisque ce sont les niveaux de conception (DSV) et de pilotage (DSV et DREH). Les Secteurs et les Postes ont été comptabilisés dans le Pilier « Santé animale » car ce sont les niveaux opérationnels d'action sur le terrain.

Le personnel de la DSV est pris en compte à hauteur de (fiche GSV-I.6.A) :

- sept vétérinaires,
- sept ingénieurs,
- un para-professionnel,
- 6 personnels d'appui.

Pour les 23 DREH, il est prévu d'affecter a minima, dans chacune (fiche GSV-I.6.A) :

- un ou 2 vétérinaires (soit 1,5 vétérinaire en moyenne),
- un ou 2 ingénieurs (soit 1,5 ingénieur en moyenne),
- 3 para-professionnels,
- 4 personnels d'appui (gardien, secrétaire, 2 chauffeurs).

Tous les postes de Délégué Régional du MEH doivent être occupés par un vétérinaire ou un ingénieur (c'est-à-dire par un cadre de catégorie A).

**Tableau n°14 - Tableau récapitulatif des ressources nécessaires au fonctionnement des échelons de conception et de pilotage (DSV et DREH)**

Ressources humaines DSV + DREH (équivalent temps plein)						
CC du PVS	Postes identifiés	Nombre de niveaux administratifs	Vétérinaires	Autres diplômés universitaires	Paraprofessionnels vétérinaires	Personnel d'appui
I-6.A	<b>Coordination interne (chaîne de commandement)</b>		<b>42</b>	<b>42</b>	<b>70</b>	<b>98</b>
pris en compte ds le Pilier GSV	<b>Niveau central</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>6</b>
	<b>Direction Générale</b>	1	2	0	0	5
			<b>2</b>			<b>5</b>
	<b>Santé animale</b>	1	3	3	0	1
	<i>DSA</i>		<b>3</b>	<b>3</b>		<b>1</b>
	<b>Santé publique vétérinaire</b>	1	2	4	1	0
	<i>Division SPV</i>		1	2	1	
	<i>Division Pharmacie Vétérinaire</i>		1	2		
	<b>Commerce, contrôle aux frontières et traçabilité</b>	0	0	0	0	0
	<b>Niveaux déconcentrés</b>		<b>34</b>	<b>34</b>	<b>69</b>	<b>92</b>
	<b>1er niveau des services déconcentrés</b>	23	34	34	69	92
	<i>DREH</i>		1,5	1,5	3	4

#### V.4 Ressources physiques (fiche GSV-I.6.A)

Rappel : Les moyens de la DSV et des 23 DREH sont pris en compte dans le présent Pilier « Gestion des SV », puisque ce sont les niveaux de conception (DSV) et de pilotage (DSV et DREH). Les Secteurs et les Postes ont été comptabilisés dans le Pilier « Santé animale » car ce sont les niveaux opérationnels d'action sur le terrain.

En l'absence de données disponibles lors de la mission, les évaluations suivantes ont été prises comme base de travail :

- surface des bâtiments de la DSV : 250 m<sup>2</sup>, à rénover
- pour chaque DREH, une surface de 150 m<sup>2</sup>, dont 20% des DREH à construire, 20% à rénover, 60% en maintenance.

Il a été considéré que chaque DREH avait besoin de deux 4X4 et de 2 motos, et que la DSV avait besoin de 4 véhicules et 12 motos.

Avec les équipements bureautiques de base, le coût total affiché (y inclus les amortissements de ces investissements) est de **400 millions FCFA par an (610 000 € par an)**. Un coût exceptionnel de 402 millions FCFA (613 000 €) correspond au fait que la durée d'amortissement des bâtiments est de 10 ans (rénovation) ou 20 ans (construction neuve), et celle des 4x4 de 6 ans. Or, au-delà de 5 ans, la durée d'amortissement résiduelle est considérée, par convention dans l'outil OIE d'analyse des écarts PVS, comme un coût exceptionnel.



Afin de préciser ces chiffres et de mieux argumenter les demandes, la DSV, en lien avec les DREH, pourrait estimer les besoins prioritaires de construction et de rénovation des bâtiments pour les Postes vétérinaires (qui sont le niveau prioritaire pour fournir les services de proximité aux éleveurs), les Secteurs et les Délégations.

## **V.5 Ressources financières**

Un financement adéquat et régulier est indispensable pour que les Services vétérinaires fournissent aux éleveurs les prestations que ceux-ci attendent en matière de santé animale. C'est un préalable pour la réalisation de toutes les actions techniques prévues dans le présent rapport. Le Fond national de développement de l'élevage (**FONADEL**) sera créé, structure indépendante et participative, gérée par un conseil d'administration, qui prendra le relais du Fonds national de l'élevage (FNE) pour redevenir un outil de soutien des actions de développement de l'élevage. Le projet de Loi existe, il sera adopté.

Par ailleurs, un mécanisme financier officiel sera impérativement mis en place pour que les **vaccins** utilisés dans le cadre des campagnes annuelles de vaccination soient mis à disposition des services déconcentrés du MEH, qui exécutent ces campagnes suite au retrait des vétérinaires mandatés. Le nouveau FONADEL pourra peut-être fournir le cadre adéquat, si le ministère des finances accepte le préfinancement de vaccins. Sinon, un mécanisme complémentaire sera conçu, en lien étroit avec les OP d'éleveurs et les grossistes en produits vétérinaires. Le mécanisme d'approvisionnement en vaccins (notamment PPCB et PPR) peut être privé dans la mesure où l'acquisition et l'utilisation des vaccins sont sous le contrôle administratif de la DSV (voir aussi SA4 (II.7)).

Un **fonds d'urgence** doit par ailleurs être mis en place pour l'indemnisation des abattages sanitaires (abattages d'urgence ou abattages dans le cadre des futurs programmes d'éradication PPCB ou PPR). Ce sera là encore un mécanisme participatif, cogéré avec les organisations d'éleveurs, plus ou moins articulé avec le FONADEL (lien avec la fiche GSV I.8).

Indépendamment de ces mécanismes financiers novateurs, l'indemnisation des porcs abattus en 2010 lors de la crise PPA sera poursuivie et, idéalement, soldée dans les meilleurs délais (délai envisagé à ce jour : 2017).

**Tableau n°15 - Sous-total correspondant au renforcement des compétences pour la gestion générale et les services réglementaires**

SOUS-TOTAL GESTION DES SERVICES VETERINAIRES						
Ressources & lignes budgétaires	Nombre actuel	Nombre requis	Coût unitaire	Durée d'amortissement (années)	Coût annuel	Coût exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>						
Bâtiments ()		3 700				
Maintenance, coût par (m²)		2 070	23	1	47 610	
Rénovation, coût par (m²)		940	152	10	14 288	71 440
Construction, coût par (m²)		690	457	20	15 767	236 498
Transport (Coût d'achat)						
Motorcycles		58	3 506	3	67 783	0
Voitures		-	27 441	5	0	0
Véhicules tout terrain (type 4x4)		50	36 588	6	304 900	304 900
Autres véhicules spécifiques pour la gestion des SV*					0	0
Autres véhicules spécifiques pour la gestion des SV*					0	0
Equipement de bureautique standard		157	3 049	3	159 564	0
Autre équipement de bureautique spécifique		-	5 336	0	0	0
Autre équipement spécifique						
Autres équipements spécifiques pour la gestion des SV*					867	0
Autres équipements spécifiques pour la gestion des SV*					0	0
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>					<b>610 778</b>	<b>612 838</b>
<b>Dépenses immatérielles</b>						
Formation						
Initial training						76 224
Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)		-	594			0
Formation continue (personne-jours/an)		50,0	63		3 163	0
Expertise nationale (jours/5 ans)		45,0	183			8 235
Expertise internationale (semaines/5 ans)		-	8 286			0
Fonds spéciaux (/5ans)						0
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>					<b>3 163</b>	<b>84 459</b>
<b>Salaires</b>						
Vétérinaires	18,0	41,0	4 573		187 493	
Autres diplômés universitaires	152,0	41,0	4 573		187 493	
Para-professionnels vétérinaires	259,0	70,0	3 049		213 430	
Personnel d'appui	145,0	98,0	1 829		179 242	
<b>Sous-total - Salaires</b>					<b>767 658</b>	
<b>Consumable resources</b>						
Administration			20%		153 532	
Indemnités de transport						
Personnel dans le pays (personne-jours/an)		-	46		0	Effectifs actuel total DSV + services déconcentrés (placé ici pour avoir les données dans la fiche « ressources » finale.
Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)		-	30		0	
Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)		3	3 202		9 606	
Frais de transport						
Distance parcourue par motocyclette/an		464 000	0,11		52 840	
Distance parcourue par voiture/an		0	0,23		0	
Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an		2 000 000	0,46		911 038	
Autres frais de transport*					0	
Autres frais de transport*					0	
Coûts spécifiques						
Campagne de communication ciblée		-			0	
Consultation (réunion d'une journée)		10			7 500	
Kits/réactifs/vaccins		-			0	
Autres coûts pour la gestion des SV*					12 000	
Autres coûts pour la gestion des SV*					4 800	
<b>Sous-total - Consommables</b>					<b>1 151 316</b>	
<b>Activités déléguées</b>						
					0	
					0	
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>					<b>0</b>	
<b>Total en</b>	<b>EUR</b>				<b>2 532 916</b>	<b>697 297</b>
<b>Total en</b>	<b>XAF</b>				<b>1 661 481 220</b>	<b>457 395 823</b>

## VI Analyse globale du budget

### Avertissement

L'estimation des coûts présentée ici inclut :

- les investissements (bâtiments, véhicules, équipements bureautique, chaîne de froid, etc.) et leur amortissement comptable ;
- les coûts salariaux (hors hydraulique), c'est-à-dire les salaires, les taxes et charges diverses à la charge du ministère employeur, etc. (en l'absence de données fournies par le MEH, ces coûts ont été estimés par les experts à partir des grilles de la fonction publique) ;
- les activités et le fonctionnement (les deux étant englobés dans la rubrique « fonctionnement » dans l'Outil OIE-Analyse des écarts) ;

et ce :

- pour les agents de la DSV et des services déconcentrés (hors hydraulique<sup>42</sup>) ;
- quelle que soit la source de financement actuelle ou future.

De ce fait, **le périmètre est très différent** de ce qui est inscrit actuellement dans le budget national pour le fonctionnement de la DSV ou pour les dotations annuelles des DREH. Il conviendrait de reconstituer le budget actuel à périmètre identique pour qu'une comparaison significative puisse être faite à l'appui d'une demande budgétaire, notamment à l'attention du ministère des finances.

Il convient par ailleurs de rappeler que cette estimation repose sur de nombreuses hypothèses, liées tant à l'outil d'analyse des écarts PVS de l'OIE lui-même qu'au manque de données dans le contexte tchadien. De ce fait, seule une analyse relative des grandes masses entre elles peut faire sens.

Ces réserves étant posées, le travail réalisé lors de la mission d'analyse des écarts PVS de novembre 2014 aboutit aux résultats suivants.

### Budget global.

L'exercice mené permet d'établir une évaluation des dépenses et investissements nécessaires aux SV pour qu'ils atteignent les objectifs qui leur sont assignés, et participer ainsi à la politique de développement de l'élevage, qui s'élève à **environ 12,5 milliards de FCFA (19 millions €) par an pour les 5 premières années** de mise en place des activités prévues dans le cadre du présent document. S'y ajoutent, une seule fois en 5 ans, des coûts exceptionnels de 65 milliards FCFA (99 millions €) (liés essentiellement aux amortissements qui excèdent 5 ans).

<sup>42</sup> Les cadres et agents de l'Hydraulique ne sont pas concernés car ils n'ont pas de mission dans le domaine vétérinaire. Toutefois ils dépendent également du MEH et par conséquent sont également représentés dans les DREH.

Tableau n°16 - Récapitulation de l'estimation du coût total des stratégies développées

COUT TOTAL									
Ressources & lignes budgétaires	Nombre actuel	Nombre requis	Coût unitaire	Durée d'amortissement (années)	Coût annuel	Coût exceptionnel	Coût total pour 5 ans	% du coût annuel	% du coût total pour 5 ans
<b>Investissements matériels</b>									
Bâtiments ( )	-	17 750							
Maintenance, coût par (m²)	-	10 540	23	1	242 420		1 212 100	1,3%	1,2%
Rénovation, coût par (m²)	-	3 730	152	10	56 696	283 480	566 960	0,3%	0,6%
Construction, coût par (m²)	-	3 480	457	20	79 518	1 192 770	1 590 360	0,4%	1,6%
Transport (Coût d'achat)									
Motorcycles	-	875	3 506	3	1 022 583	0	5 112 917	5,4%	5,2%
Voitures	-	4	27 441	5	21 953	0	109 764	0,1%	0,1%
Véhicules tout terrain (type 4x4)	-	95	36 588	6	579 310	579 310	3 475 860	3,0%	3,5%
Autres véhicules					40 000	0	200 000	0,2%	0,2%
Autres véhicules					0	0	0	0,0%	0,0%
Equipement de bureautique standard	-	626	3 049	3	639 274	0	3 196 368	3,3%	3,2%
Autre équipement de bureautique spécifique	-	-	5 336	0	0	0	0	0,0%	0,0%
Autre équipement spécifique							0		0,0%
Autres équipements					71 938	263 063	622 750	0,4%	0,6%
Autres équipements					27 453	0	137 267	0,1%	0,1%
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>					<b>2 781 145</b>	<b>2 318 623</b>	<b>16 224 346</b>	<b>14,6%</b>	<b>16,4%</b>
<b>Dépenses immatérielles</b>									
Formation									0,0%
Initial training						76 224	76 224	0,0%	0,1%
Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)	-	-	594			0	0		0,0%
Formation continue (personne-jours/an)	-	2 099,0	63		132 797		663 984	0,7%	0,7%
Expertise nationale (jours/5 ans)		48,0	183			8 784	8 784		0,0%
Expertise internationale (semaines/5 ans)		46,0	8 286			381 156	381 156		0,4%
Fonds spéciaux						913 520	913 520		0,9%
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>					<b>132 797</b>	<b>1 379 684</b>	<b>2 043 668</b>	<b>0,7%</b>	<b>2,1%</b>
<b>Salaires</b>									
Vétérinaires	18,0	85,2	4 573		389 620		1 948 098	2,0%	2,0%
Autres diplômés universitaires	152,0	78,6	4 573		359 438		1 797 189	1,9%	1,8%
Para-professionnels vétérinaires	259,0	741,9	3 049		2 262 053		11 310 266	11,8%	11,4%
Personnel d'appui	145,0	636,2	1 829		1 163 610		5 818 049	6,1%	5,9%
<b>Sous-total - Salaires</b>					<b>4 174 720</b>		<b>20 873 602</b>	<b>21,9%</b>	<b>21,0%</b>
<b>Consumable resources</b>									
Administration			20%		834 944		4 174 720	4,4%	4,2%
Indemnités de transport									0,0%
Personnel dans le pays (personne-jours/an)	-	20 073	46		923 358		4 616 790	4,8%	4,7%
Personnel dans le pays (personne-jours/an)	-	20 058	30		601 740		3 008 700	3,1%	3,0%
Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)	-	10	3 202		32 020		160 100	0,2%	0,2%
Frais de transport									0,0%
Distance parcourue par motocyclette/an	0	7 000 000	0,11		797 159		3 985 793	4,2%	4,0%
Distance parcourue par voiture/an	0	92 000	0,23		20 954		104 769	0,1%	0,1%
Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an	0	3 800 000	0,46		1 730 973		8 654 864	9,1%	8,7%
Autres frais de transport					155 000		775 000	0,8%	0,8%
Autres frais de transport					0		0	0,0%	0,0%
Coûts spécifiques									0,0%
Campagne de communication ciblée	-	4			42 400		212 000	0,2%	0,2%
Consultation (réunion d'une journée)	-	14			55 540		277 700	0,3%	0,3%
Kits/réactifs/vaccins	-	-			4 200 000		21 000 000	22,0%	21,2%
Autres coûts					812 800		4 064 000	4,3%	4,1%
Autres coûts					409 650		2 048 250	2,1%	2,1%
<b>Sous-total - Consumables</b>					<b>10 616 537</b>	<b>0</b>	<b>53 082 687</b>	<b>55,6%</b>	<b>53,5%</b>
<b>Activités déléguées</b>									
Activités déléguées spécifiques					1 400 000		7 000 000	7,3%	7,1%
Activités déléguées spécifiques					0		0	0,0%	0,0%
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>					<b>1 400 000</b>		<b>7 000 000</b>	<b>7,3%</b>	<b>7,1%</b>
<b>Total en</b>	<b>EUR</b>				<b>19 105 199</b>	<b>3 698 307</b>	<b>99 224 301</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
<b>Total en</b>	<b>XAF</b>				<b>12 532 169 898</b>	<b>2 425 926 339</b>	<b>65 086 775 827</b>		

## VI.1 Investissements

Les investissements prévus concernent :

- les bâtiments, qui doivent être rénovés, construits (notamment en région) ou, a minima, entretenus (l'Outil OIE prévoit un budget annuel minimal pour la maintenance de tous les bâtiments) ;
- les véhicules, essentiellement des motos et des 4x4, ainsi que 4 véhicules-cliniques équipés qui permettront de réaliser des circuits lors des campagnes de vaccination en zone saharienne ; les véhicules des Postes et Secteurs sont comptabilisés dans le Pilier Santé animale, mais ils sont bien entendu utilisés pour toutes les activités de terrain ;
- des équipements bureautiques standards ; du matériel de froid.

Tableau n°17 - Récapitulatif des investissements nécessaires

Estimation quantitative des moyens matériels nécessaires au fonctionnement des Services vétérinaires										
Ressources & lignes budgétaires	Commerce		Santé publique vétérinaire		Santé animale		Gestion des Services vétérinaires		Total	
	Actuel	Requis	Actuel	Requis	Actuel	Requis	Actuel	Requis	Actuel	Requis
<b>Bâtiments</b>		<b>100</b>		<b>0</b>		<b>13 950</b>		<b>3 700</b>		<b>17 750</b>
Maintenance (nb de m²)		100		0		8370		2 070		10 540
Rénovation (nb de m²)		-		0		2790		940		3 730
Construction (nb m²)		-		0		2790		690		3 480
<b>Transport (Coût d'achat)</b>										
Motocyclettes		27		0		790		58		875
Voitures		1		3		0		0		4
Véhicules tout terrain (type 4x4)		-		0		45		50		95
Autres véhicules		-		0		4		0		4
<b>Équipement de bureautique standard</b>		<b>4</b>		<b>-</b>		<b>465</b>		<b>157</b>		<b>626</b>
<b>Autre équipement spécifique</b>		<b>17 908</b>		<b>21 333</b>		<b>59 283</b>		<b>867</b>		<b>99 391</b>

## VI.2 Financement du personnel et du fonctionnement

En termes de personnels, le nombre d'agents serait à multiplier par trois, afin d'atteindre environ **1 540 équivalents-temps-plein**, contre 574 agents environ à ce jour. Mais les activités planifiées sont bien plus étendues que celles réalisées actuellement.

Il est bien entendu que ce nombre d'ETP n'est significatif que si les agents sont affectés en fonction des besoins du service, qu'ils occupent effectivement leur poste et répartissent leur temps de façon optimale entre différentes activités 8 heures par jour.

Le nombre de vétérinaires devrait atteindre environ **85**, ce qui est un minimum pour un grand pays d'élevage comme le Tchad, qui a vocation à augmenter sa production pour nourrir la sous-région et développer son économie de façon durable. Un fonctionnement optimal des SV impliquerait un nombre beaucoup plus élevé de vétérinaires, notamment pour les soins cliniques aux animaux, mais la présente estimation tient compte de la nécessité d'une amélioration progressive de la situation. Actuellement, le MEH n'emploie que 18 vétérinaires, ce qui est notoirement insuffisant, notamment pour encadrer les personnels de terrain.

De même, le nombre de para-professionnels devrait être multiplié par trois (actuellement 259 para-professionnels employés alors qu'il en faudrait 742).

Il est important de déterminer une stratégie de recrutement, d'affectation et de formation permettant d'augmenter rapidement et durablement le nombre de vétérinaires et de para-professionnels.

Notons que le budget de 12,5 milliards FCFA n'inclut pas une revalorisation des salaires des vétérinaires du MEH, qui serait cependant nécessaire pour éviter la fuite des cerveaux vers des ministères plus rémunérateurs (enseignement supérieur et recherche en particulier).

**Tableau n°18 - Récapitulatif de l'estimation des besoins en ressources humaines**

Estimation totale des ressources humaines nécessaires au fonctionnement des Services vétérinaires						
	Commerce	Santé publique vétérinaire	Santé animale	Gestion des SV	Total	
	Requis	Requis	Requis	Requis	Requis	Actuel
Vétérinaires	6	4	35	41	<b>85</b>	<b>18</b>
Autres diplômés universitaires	3		35	41	<b>79</b>	<b>152</b>
Para-professionnels vétérinaires	28	249	395	70	<b>742</b>	<b>259</b>
Personnel d'appui	25	4	510	98	<b>636</b>	<b>145</b>
<b>TOTAL</b>	<b>60,5</b>	<b>256,4</b>	<b>975</b>	<b>250</b>	<b>1541,9</b>	<b>574</b>

Le tableau ci-dessous, qui correspond au « fonctionnement des SV » au sens de l'outil OIE d'analyse des écarts PVS, inclut, pour les SV tchadiens, les coûts liés au *personnel*, au *fonctionnement* et aux *activités*.

**Tableau n°19 - Coût global estimé par piliers et lignes budgétaires**

Estimation des ressources financières nécessaires au fonctionnement des Services vétérinaires (CC I-8)							
Ressources & lignes budgétaires	Commerce	Santé publique vétérinaire	Santé animale	Laboratoire vétérinaire	Gestion des Services vétérinaires	Coût total de fonctionnement	%
Salaires							
<i>Vétérinaires</i>	25 152	16 920	160 055	0	187 493	389 620	2,39
<i>Autres diplômés universitaires</i>	11 890	0	160 055	0	187 493	359 438	2,20
<i>Para-professionnels vétérinaires</i>	85 067	759 201	1 204 355	0	213 430	2 262 053	13,86
<i>Personnel d'appui</i>	44 811	6 767	932 790	0	179 242	1 163 610	7,13
Formation continue	5 694	7 529	116 411	0	3 163	132 797	0,81
<b>Sous-total - Ressources humaines</b>	<b>172 613</b>	<b>790 417</b>	<b>2 573 666</b>	<b>0</b>	<b>770 821</b>	<b>4 307 517</b>	<b>26,39</b>
Administration	33 384	156 578	491 451	0	153 532	834 944	5,11
Indemnités de transport	0	27 512	1 520 000	0	9 606	1 557 118	9,54
Frais de transport	29 837	22 715	1 687 655	0	963 879	2 704 085	16,57
Coûts spécifiques							0,00
<i>Communication</i>	0	24 000	18 400	0	0	42 400	0,26
<i>Consultation</i>	0	45 000	3 040	0	7 500	55 540	0,34
<i>Kits/réactifs/vaccins</i>	0	0	4 200 000	0	0	4 200 000	25,73
<i>Autres coûts</i>	775 200	25 600	0	0	12 000	812 800	4,98
<i>Autres coûts</i>	4 050	99 400	301 400	0	4 800	409 650	2,51
<b>Sous-total - Consommables</b>	<b>842 470</b>	<b>400 805</b>	<b>8 221 946</b>	<b>0</b>	<b>1 151 316</b>	<b>10 616 537</b>	<b>65,04</b>
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 400 000</b>	<b>0</b>	<b>1 400 000</b>	<b>8,58</b>
<b>COUT TOTAL DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 015 083</b>	<b>1 191 222</b>	<b>10 795 611</b>	<b>1 400 000</b>	<b>1 922 137</b>	<b>16 324 054</b>	<b>100,00</b>

### VI.3 Ventilation par Pilier.

Le tableau suivant (« Coût annuel par pilier ») présente les coûts annuels par Pilier et leurs proportions respectives.

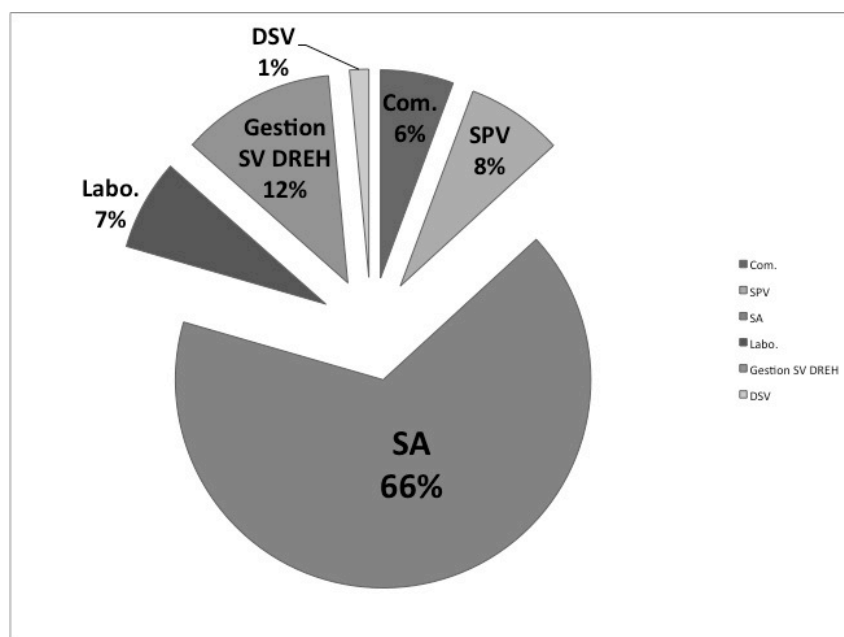
- Le Pilier « Gestion des SV » ne représente que 13% du total des dépenses. Ces coûts peuvent eux-mêmes être détaillés en : 11,5 % pour les DREH et 1,5 % pour la DSV. Le coût de la DSV, niveau de conception et de pilotage, apparaît donc comme très marginal face au coût des services déconcentrés, DREH d'une part (considérée également comme un niveau de management), Secteurs et Postes d'autre part (niveaux opérationnels).
- Le Pilier « Santé animale » pèse 67 % de l'ensemble, mais n'oublions pas qu'il inclut, outre les coûts liés aux activités spécifiques, l'ensemble des moyens matériels et en personnels des Secteurs et des Postes (hors export et abattoirs).
- Le pilier « Laboratoires » ne concerne que l'IRED, pour lequel une enveloppe globale est inscrite (hors travaux en Productions animales, qui n'entrent pas dans le champ de compétences direct des SV), sans détailler les postes budgétaires, puisque l'existence même de l'IRED, seul laboratoire vétérinaire de diagnostic et de recherche appliquée, est indispensable au Tchad. Le coût relatif de l'IRED reste à ce titre très raisonnable, puisqu'il représenterait, avec une dotation de 918 millions de FCFA (1,4 millions d'€) un peu plus de 7% du budget des SV.

Tableau n°20 - Estimation du coût global annuel par pilier

COUT ANNUEL PAR PILIER						
Ressources & lignes budgétaires	Commerce	Santé publique vétérinaire	Santé animale	Laboratoires vétérinaires	Gestion des Services vétérinaires	Total
<b>Investissements matériels</b>						
Sub-total Material investments	61 315	40 847	2 068 205	-	610 778	2 781 145
%	2,2%	1,5%	74,4%	0,0%	22,0%	100%
<b>Dépenses immatérielles</b>						
Sub-total non material expenditure	5 694	7 529	116 411	-	3 163	132 797
%	4,3%	5,7%	87,7%	0,0%	2,4%	100%
<b>Salaires</b>						
Sous-total - Salaires	166 919	782 888	2 457 255	-	767 658	4 174 720
%	4,0%	18,8%	58,9%	0,0%	18,4%	100%
<b>Consumable resources</b>						
Sub-total Consumable resources	842 470	400 805	8 221 946	0	1 151 316	10 616 537
%	7,9%	3,8%	77,4%	0,0%	10,8%	100%
<b>Activités déléguées</b>						
Sub-total Delegated activities	-	-	-	1 400 000	-	1 400 000
%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	100%
<b>Total en EUR</b>	<b>1 076 398</b>	<b>1 232 069</b>	<b>12 863 816</b>	<b>1 400 000</b>	<b>2 532 916</b>	<b>19 105 199</b>
%	5,6%	6,4%	67,3%	7,3%	13,3%	100%
<b>Total en XAF</b>	<b>706 069 870</b>	<b>808 183 157</b>	<b>8 438 097 251</b>	<b>918 338 400</b>	<b>1 661 481 220</b>	<b>12 532 169 898</b>



Figure X – Présentation schématique de la répartition du coût global estimé



Dans le tableau suivant (« Coût total (5 coûts annuels + coût exceptionnel) par pilier »), figurent, en sus, les coûts exceptionnels qui s'ajoutent aux budgets annuels, ce qui ne change pas les équilibres entre piliers. Les coûts exceptionnels sont principalement liés à la durée de l'amortissement des bâtiments et véhicules et à des expertises internationales qui accompagneront la mise en place des nouvelles actions (notamment pour les abattoirs modernes et le médicament vétérinaire).

Tableau n°21 - Coût total estimé par pilier, pour les 5 années d'étalement des mesures programmées

COUT TOTAL (5 coûts annuels + Coût exceptionnel) PAR PILIER						
Ressources & lignes budgétaires	Commerce	Santé publique vétérinaire	Santé animale	Laboratoires vétérinaires	Gestion des Services vétérinaires	Total
<b>Investissements matériels</b>						
Sub-total Material investments	569 638	204 235	11 783 745	-	3 666 728	16 224 346
%	3,5%	1,3%	72,6%	0,0%	22,6%	100%
<b>Dépenses immatérielles</b>						
Sub-total non material expenditure	29 990	1 331 349	582 053	-	100 276	2 043 668
%	1,5%	65,1%	28,5%	0,0%	4,9%	100%
<b>Salaires</b>						
Sub-total salaries	834 595	3 914 442	12 286 275	-	3 838 290	20 873 602
%	4,0%	18,8%	58,9%	0,0%	18,4%	100%
<b>Consumable resources</b>						
Sub-total Consumable resources	4 212 351	2 004 025	41 109 729	-	5 756 581	53 082 687
%	7,9%	3,8%	77,4%	0,0%	10,8%	100%
<b>Activités déléguées</b>						
Sub-total Delegated activities	-	-	-	7 000 000	-	7 000 000
%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	100%
<b>Total en EUR</b>	<b>5 646 574</b>	<b>7 454 051</b>	<b>65 761 802</b>	<b>7 000 000</b>	<b>13 361 875</b>	<b>99 224 301</b>
%	6%	8%	66%	7%	13%	100%
<b>Total en XAF</b>	<b>3 703 903 828</b>	<b>4 889 529 340</b>	<b>43 136 848 737</b>	<b>4 591 692 000</b>	<b>8 764 801 923</b>	<b>65 086 775 827</b>

#### **VI.4 Rentabilité et durabilité**

Le budget établi au cours de cet exercice représenterait **moins de 1% du PIB de l'élevage** et contribuerait à augmenter significativement ledit PIB, puisque des animaux en meilleure santé meurent moins, ont de meilleurs rendements (lait, viande, œufs...) et de meilleures performances, notamment à la reproduction.

Il est nécessaire de rappeler que ce budget n'est réaliste que si, comme exposés dans le résumé (Cf. avertissements préalables), les obstacles majeurs, qui bloquent actuellement le financement des activités des SV sont levés, afin d'assurer dans la durée l'inscription d'un budget suffisant et l'allocation effective des fonds, en temps voulu pour que les actions puissent être conduites. Pour ce faire, la loi instituant le FONADEL, qui succédera au FDE, doit être adoptée sans délai. A défaut, un nouveau mécanisme fortement participatif (géré avec les acteurs concernés) devra être mis en place.

Soulignons que certaines activités, comme les campagnes de vaccination, doivent être effectuées à des périodes précises pour être le plus efficaces possibles, et que la plupart des autres activités doivent être effectuées tout au long de l'année, sans interruption.

## CONCLUSION

Le programme de développement à 5 ans élaboré par les Services vétérinaires tchadiens dans le cadre de la mission d'analyse des écarts PVS a été conçu en cohérence avec les priorités stratégiques nationales de développement de l'élevage. Il devrait permettre aux Services vétérinaires tchadiens de contribuer à l'achèvement de ces objectifs, mais aussi de retrouver dans le même temps leur utilité sociale, en répondant aux besoins des éleveurs de bovins, de petits ruminants, de dromadaires, de volailles ou de porcs.

Les actions identifiées peuvent se répartir en deux types :

- Des programmes et des activités techniques (ex : campagnes de vaccination contre la PPCB, mise en place de l'inspection sanitaire dans les abattoirs modernes), qui nécessitent des personnels et des moyens adaptés (véhicules, vaccins...).
- Des idées liées à l'organisation (établir une chaîne de commandement efficace, améliorer le pilotage des activités, mieux impliquer les éleveurs, optimiser l'utilisation des ressources humaines et matérielles existantes ou futures, etc.), qui relèvent d'un engagement des managers, souvent à faible coût. Bien entendu, les deux sont indissociables, mais il est important d'initier sans attendre les évolutions managériales qui redonneront du sens aux missions des SV. L'implication des éleveurs pourra par ailleurs fournir un appui précieux aux SV pour solliciter l'allocation des moyens humains et financiers nécessaires pour conduire les missions de terrain.

Le travail réalisé pendant la mission et le présent rapport ne constituent qu'une première étape, un cadre de réflexion. Toutes les idées doivent être reprises et approfondies, validées, développées, etc., de façon participative, avec les services déconcentrés et les acteurs privés. La rédaction du Plan d'Action opérationnel des Services vétérinaires (PAOSV) constituera une étape importante.

Chaque chantier (les abattoirs modernes, les mécanismes de financement, l'acquisition de vaccins, le médicament vétérinaire, etc.) doit être mené de façon adaptée, avec des objectifs précis à atteindre, un responsable, des tableaux de suivi, etc.

**Les estimations financières (qui ne sont que des ordres de grandeur) seront revues et précisées. Les sources de financement actuelles ou potentielles seront identifiées. Il est rappelé à ce sujet que les activités de base des SV doivent impérativement être inscrites de façon pérenne dans le budget de l'État ; il n'est plus possible de faire reposer le financement de ces activités, qui doivent être maintenues dans la durée, sur les seuls partenaires techniques et financiers.**

Les décisions présentées dans le présent rapport sont ambitieuses mais réalistes. Leur mise en œuvre effective dépendra d'une volonté politique réelle, qui se traduira par la sécurisation des mécanismes financiers, une gestion plus rigoureuse des ressources humaines, l'allocation effective des budgets, etc.

Les activités à conduire seront utiles pour le pays tout entier. Elles auront un impact direct sur la productivité de l'élevage et les conditions de vie des éleveurs, c'est à dire sur la richesse économique, les politiques sociales, la sécurité alimentaire, voire de sécurité publique. Elles conduiront à une richesse partagée pour tous.

### Utilisation du rapport et suites possibles.

Le présent rapport est la propriété du Tchad, qui pourra décider d'en faire un usage strictement national, de le porter à la connaissance des partenaires techniques et financiers éventuels, ou de le rendre public sur le site internet de l'OIE.

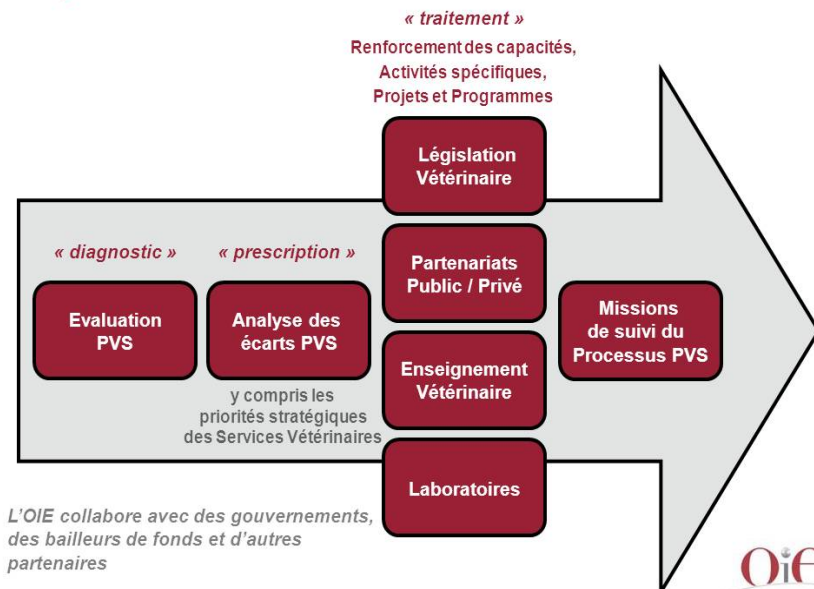
L'analyse des écarts PVS permet d'identifier les actions à conduire en priorité pour améliorer sur le long terme la performance des SV tchadiens. Elle inscrit ces actions dans un cadre cohérent et durable. Elle peut de ce fait servir de base à un tour de table des partenaires techniques et financiers, auquel l'OIE peut, sur demande du gouvernement tchadien, apporter un appui.

Elle a aussi vocation à être utilisée pour décider de l'allocation de budget au niveau national.

Le processus PSV de l'OIE est conçu comme un mécanisme d'amélioration permanente. Après une évaluation initiale de la performance des SV (faite en novembre 2013 au Tchad), qui constituait en quelque sorte un diagnostic de la situation, la présente analyse des écarts (novembre 2014) permet d'établir une prescription, en identifiant les actions à conduire en priorité sur la base des priorités stratégiques tchadiennes de développement de l'élevage. L'OIE propose ensuite à ses pays membres différents outils ou « traitements » : il a notamment été prescrit au Tchad de demander sans délai une mission OIE de *Législation vétérinaire*.

Que la mission d'identification pour la législation vétérinaire ait eu lieu ou non, le Tchad pourra à tout moment demander à l'OIE une nouvelle mission d'évaluation PVS (mission de suivi), afin d'actualiser le diagnostic de 2013 suite à la mise en œuvre de tout ou partie des activités prévues dans l'analyse des écarts PVS.

## Le processus PVS de l'OIE



## **ANNEXES**

### **Annexe 1 : Fiches de compétences critiques et fiches correspondantes d'estimation des coûts**

#### **Pilier « Commerce »**

## COMMERCE (1)

### II-4. Quarantaine et sécurité aux frontières

1. Définition de la Compétence Critique		
Capacité et autorité permettant aux SV d'empêcher la pénétration et la propagation de maladies et autres dangers liés aux animaux et aux produits d'origine animale.		
2. Stade d'avancement escompté		
1. Les SV ne sont en mesure d'appliquer aucune procédure de quarantaine ou de sécurité frontalière aux animaux ou aux produits d'origine animale, ni pour les pays limitrophes ni pour leurs partenaires commerciaux.		
2. Les SV sont en mesure d'établir et d'appliquer des procédures de quarantaine et de sécurité frontalière, mais celles-ci ne reposent généralement pas sur des normes internationales ni sur une analyse de risque.		
3. Les SV sont en mesure d'établir et d'appliquer des procédures de quarantaine et de sécurité frontalière reposant sur des normes internationales, mais ces procédures n'englobent pas systématiquement les activités illégales <sup>43</sup> liées aux importations d'animaux et de produits d'origine animale.		
4. Les SV sont en mesure d'établir et d'appliquer systématiquement des procédures de quarantaine et de sécurité frontalière aux opérations légales comme aux activités illégales.		
5. Les SV collaborent avec les pays limitrophes et les partenaires commerciaux pour établir, appliquer et auditer des procédures de quarantaine et de sécurité frontalière qui portent systématiquement sur tous les risques identifiés.		
3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté		
<p>A l'importation (protéger le territoire) national :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ fiabiliser les procédures dans les aéroports ainsi qu'au poste frontalier de Nguéli ;</li> <li>✓ pas de mesures spécifiques pour les mouvements transfrontaliers de bétail.</li> </ul> <p>A l'exportation (sécuriser les circuits commerciaux) : Fiabiliser les garanties à l'exportation pour les animaux sur pied (en tenant compte du transfert progressif de cette activité vers de l'exportation en carcasse).</p> <p><i>NB : Les postes frontaliers terrestres ayant une double activité, les contrôle en frontière des exportations d'animaux vivants sont incluses dans la présente fiche Commerce (1) et non en Commerce (4), par cohérence avec l'organisation du pays.</i></p>		
4. Description des activités (chronologique)		
Activités spécifiques	<p>Contrôles systématiques des vols internationaux à l'arrivée (budgétisé pour trois aéroports internationaux, dont deux nouveaux).</p> <p>Contrôle des importations au poste terrestre de Nguéli (denrées et animaux).</p> <p>Contrôle des exportations de bétail sur pied et des importations (budgétisé pour 23 postes plus Nguéli).</p> <p>Réhabilitation ou construction de parcs de dénombrement / vaccination / traitement (budgétisé pour 23 postes frontaliers).</p>	
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	Formation continue aux procédures de contrôle import-export et à la détection des signes de maladies animales (30 personnes, 3jours /an).
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	<p><i>Pour tous les postes frontaliers :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédaction (participative) de procédures de travail (d'utilisation obligatoire).</li> <li>- Organisation du rapportage des incidents vers la DSV (refoulements, saisies...).</li> </ul> <p><i>Pour les aéroports :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Structuration des procédures d'importation (autorisations...).</li> <li>- Mise en place d'une base de données des importations (notamment des produits vétérinaires).</li> </ul>
	Législation (IV.1, 2, 3)	OUI
	Epidémiosurveillance passive (II.5.A).	Les agents des postes frontières font partie intégrante du réseau d'épidémio-surveillance passive.
	II.9– Médicaments vétérinaires	Contrôle des importations de produits vétérinaires.

<sup>43</sup> On entend par « activité illégale » les tentatives visant à faire entrer dans un pays des animaux ou des produits d'origine animale par des voies autres que les points d'entrée légalement prévus, et/ou l'utilisation de certifications et/ou d'autres procédures non conformes aux exigences de ce pays.

## 5. Indicateurs objectivement vérifiables

Procédures de travail formalisées et utilisées dans les Postes aéroportuaires et terrestres. Base de données des importations. Procès-verbaux de saisie et de refoulement en frontière.

Fiches de signalement REPIMAT émanant des postes.

Procès-verbaux de réception de travaux pour la construction ou la réhabilitation des parcs de dénombrement. Existence effective de ces parcs.

Programme, supports et listes des participants des formations.

Rapports mensuels des DREH au DSV - Rapports d'activité.



<b>COMMERCE - 1</b>					
<b>CC: II-4. Quarantaine et sécurité aux frontières</b>					
Ressources & lignes budgétaires	Nombre requis	Coût unitaire	Durée d'amortissement (années)	Coût annuel	Coût exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>					
Bâtiments ( )	100				
2 aéroports + poste de Nguéli	100	23	1	2 300	
Maintenance, coût par (m²)		152	10		
Rénovation, coût par (m²)		457	20		
Construction, coût par (m²)					
Transport (Coût d'achat)					
Motorcyclottes	27	3 506	3	31 554	
Voitures	1	27 441	5	5 488	
Véhicules tout terrain (type 4x4)	-	36 588	6		
Equipement de bureautique standard	4	3 049	3	4 065	
Autre équipement de bureautique spécifique		5 336			
Autre équipement spécifique					
parcs de dénombrement, vaccination, quarantaine	23	15 250	20	17 538	263 063
réfrigérateurs et 3 glacières	3	370	3	370	
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>				<b>61 315</b>	<b>263 063</b>
<b>Dépenses immatérielles</b>					
Formation					
Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)		594			
Formation continue (personne-jours/an)	90,0	63		5 694	
Expertise nationale (jours/5 ans)		183			
Expertise internationale (semaines/5 ans)		8 286			
Fonds spéciaux (/5ans) alloués à					
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>				<b>5 694</b>	
<b>Salaires</b>					
Vétérinaires	2,6	4 573		11 890	
Autres diplômés universitaires	2,6	4 573		11 890	
Para-professionnels vétérinaires	16,3	3 049		49 699	
Personnel d'appui	24,5	1 829		44 811	
<b>Sous-total - Salaires</b>				<b>118 289</b>	
<b>Consumable resources</b>					
Administration		20%		23 658	
Indemnités de transport					
Personnel dans le pays (personne-jours/an)		46			
Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)		30			
Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)		3 202			
Frais de transport					
Distance parcourue par motocyclette/an	216 000	0,11		24 598	
Distance parcourue par voiture/an	23 000	0,23		5 238	
Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an		0,46			
Coûts spécifiques					
Campagne de communication ciblée					
Consultation (réunion d'une journée)					
Kits/réactifs/vaccins					
matériels de prélèvement	27	150,00		4 050	
<b>Sous-total - Consommables</b>				<b>57 544</b>	
<b>Activités déléguées</b>					
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>					
<b>Total en</b>	<b>EUR</b>			<b>242 842</b>	<b>263 063</b>
<b>Total en</b>	<b>XAF</b>			<b>159 293 732</b>	<b>172 557 425</b>

## COMMERCE (2) – II-12. Identification et traçabilité

### A. Identification animale et contrôle des mouvements

#### 1. Définition de la Compétence Critique

*Autorité et capacité permettant aux SV, normalement en coordination avec les producteurs et autres acteurs concernés, d'identifier les animaux placés sous leur responsabilité et de retracer leur historique, leur localisation et leur répartition, dans le but de contrôler les maladies animales et de garantir la sécurité sanitaire des denrées alimentaires et des échanges commerciaux ou de prendre en compte toute autre nécessité légale relevant de la responsabilité des SV et/ ou de l'OIE.*

#### 2. Stade d'avancement escompté

1. Les SV n'ont pas l'autorité ou la capacité leur permettant d'identifier les animaux ou de contrôler leurs mouvements.
2. Les SV peuvent identifier certains animaux et contrôler certains mouvements, en utilisant des méthodes traditionnelles ou en menant des actions conçues et mises en œuvre pour résoudre un problème particulier (par exemple, la prévention des vols d'animaux).
3. Les SV mettent en œuvre des procédures d'identification et de contrôle des mouvements portant sur des sous-populations animales spécifiques selon ce qui est exigé pour assurer le contrôle des maladies animales, en conformité avec les normes internationales qui s'appliquent.
4. Les SV mettent en œuvre toutes les procédures importantes d'identification animale et de contrôle des mouvements, en conformité avec les normes internationales qui s'appliquent.
5. Les SV conduisent régulièrement des audits sur l'efficacité de leurs systèmes d'identification et de contrôle des mouvements.

#### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

Aucune action spécifique n'a été identifiée.

Les systèmes de marquage traditionnels concernent essentiellement les dromadaires. Les bovins sont marqués lors de la constitution de lots d'exportation, par des marques des marchands ("marques de commerce"), qui ne sont susceptibles d'aucune utilisation sanitaire.

Les éleveurs évoluent et un marquage des animaux vaccinés devrait être possible à moyen terme (mais au-delà des 5 années couvertes par le présent rapport).

#### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques	Sans objet
-----------------------	------------

#### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

Sans objet

## COMMERCE (3) – II-12. Identification et traçabilité

### B. Identification et traçabilité des produits d'origine animale

1. Définition de la Compétence Critique	
<p><i>Autorité et capacité permettant aux SV, normalement en coordination avec les producteurs et acteurs concernés, d'identifier les produits d'origine animale et d'en assurer la traçabilité, dans le but de garantir la sécurité sanitaire des denrées alimentaires et de préserver la santé animale ou de garantir la sécurité sanitaire des échanges commerciaux.</i></p>	
2. Stade d'avancement escompté	
<p>1. Les SV n'ont pas l'autorité ou la capacité leur permettant d'identifier les produits d'origine animale ou d'en assurer la traçabilité.</p>	
<p><b>2. Les SV peuvent identifier une sélection de produits d'origine animale et en assurer la traçabilité pour traiter un problème particulier (produits originaires de fermes affectées par un foyer de maladie).</b></p>	
<p>3. Les SV mettent en œuvre des procédures d'identification et de traçabilité applicables à une sélection de produits d'origine animale dans le but de garantir la sécurité sanitaire des denrées alimentaires, de préserver la santé animale et de garantir la sécurité sanitaire des échanges commerciaux, en conformité avec les normes internationales qui s'appliquent.</p>	
<p>4. Les SV mettent en œuvre des programmes nationaux leur permettant d'identifier tous les produits d'origine animale et d'en assurer la traçabilité, en conformité avec les normes internationales qui s'appliquent.</p>	
<p>5. Les SV soumettent régulièrement à des audits l'efficacité de leurs procédures d'identification et de traçabilité des produits d'origine animale.</p>	
3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté	
<p>Assurer la mise en place d'un système de traçabilité national des carcasses et des viandes destinées à l'exportation, ainsi que des sous-produits (cuirs et peaux...), appliqué dans une première phase dans les trois nouveaux abattoirs modernes.</p>	
4. Description des activités (chronologique)	
Activités spécifiques	<p>Organiser la consultation des parties prenantes pour la mise en place d'un système national de traçabilité des viandes, de leurs produits et coproduits, dans les abattoirs et ateliers des complexes modernes.</p> <p>Concevoir le système avec l'appui d'experts internationaux (incluant la comparaison de différents systèmes existants) (budgétisé en SPV2, pour une approche globale des questions liées aux abattoirs modernes).</p> <p>Élaborer une réglementation imposant l'utilisation de ce système national (incluant le format des mentions d'étiquetage) par les opérateurs dans les complexes modernes.</p>
Activités liées à des compétences transversales	<p>Consultation (III.2)</p> <p>Travaux à conduire avec toutes les parties prenantes (abatteurs, bouchers, éleveurs, ministère du commerce...).</p>
	<p>Législation (IV.1, 2, 3)</p> <p>OUI (textes réglementaires à prévoir).</p>
5. Indicateurs objectivement vérifiables	
<p>Rapport de mission des experts internationaux.</p> <p>Comptes rendus des réunions de concertation avec les parties prenantes.</p> <p>Système national conçu.</p> <p>Système mis en place dans tous les nouveaux abattoirs et ateliers attenants.</p> <p>Texte réglementaire adopté et appliqué.</p>	

<b>COMMERCE - 3</b>					
<b>CC: II-12. Identification et traçabilité</b>					
<b>B. Identification et traçabilité des produits d'origine animale</b>					
Ressources & lignes budgétaires	Nombre requis	Coût unitaire	Durée d'amortissement (années)	Coût annuel	Coût exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>					
Bâtiments ( )					
<i>Maintenance, coût par (m²)</i>		23	1		
<i>Rénovation, coût par (m²)</i>		152	10		
<i>Construction, coût par (m²)</i>		457	20		
Transport (Coût d'achat)					
<i>Motorcycles</i>		3 506	3		
<i>Voitures</i>		27 441	5		
<i>Véhicules tout terrain (type 4x4)</i>		36 588	6		
Equipement de bureautique standard		3 049	3		
Autre équipement de bureautique spécifique		5 336			
Autre équipement spécifique					
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>					
<b>Dépenses immatérielles</b>					
Formation					
<i>Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)</i>		594			
<i>Formation continue (personne-jours/an)</i>		63			
Expertise nationale (jours/5 ans)		183			
Expertise internationale (semaines/5 ans)		8 286			
<i>Réunions de consultation pour la traçabilité</i>	2	760			1 520
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>					<b>1 520</b>
<b>Salaires</b>					
Vétérinaires		4 573			
Autres diplômés universitaires		4 573			
Para-professionnels vétérinaires		3 049			
Personnel d'appui		1 829			
<b>Sous-total - Salaires</b>					
<b>Consumable resources</b>					
Administration		20%			
Indemnités de transport					
<i>Personnel dans le pays (personne-jours/an)</i>		46			
<i>Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)</i>		30			
<i>Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)</i>		3 202			
Frais de transport					
<i>Distance parcourue par motocyclette/an</i>		0,11			
<i>Distance parcourue par voiture/an</i>		0,23			
<i>Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an</i>		0,46			
Coûts spécifiques					
<i>Campagne de communication ciblée</i>					
<i>Consultation (réunion d'une journée)</i>					
<i>Kits/réactifs/vaccins</i>					
<b>Sous-total - Consommables</b>					
<b>Activités déléguées</b>					
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>					
<b>Total en</b>	<b>EUR</b>				<b>1 520</b>
<b>Total en</b>	<b>XAF</b>				<b>997 053</b>

Expertise internationale : voir SPV(2).

Réunions de consultations avec les parties prenantes

## COMMERCE (4) – IV-4. Certification internationale<sup>44</sup>

### 1. Définition de la Compétence Critique

Autorité et capacité permettant aux SV de certifier les animaux, produits d'origine animale, services et processus relevant de leur domaine de compétence, en conformité avec la législation et les réglementations nationales, et avec les normes internationales.

### 2. Stade d'avancement escompté

1. Les SV n'ont ni l'autorité ni la capacité nécessaires pour établir et délivrer des certificats relatifs à des animaux, à des produits d'origine animale, à des services ou à des processus.
2. Les SV ont le pouvoir d'établir et de délivrer des certificats relatifs à certains animaux, à certains produits d'origine animale, à certains services et à certains processus, mais n'agissent pas toujours en conformité avec la législation et les réglementations nationales, ou avec les normes internationales.
3. **Les SV élaborent et appliquent des programmes de certification pour certains animaux, certains produits d'origine animale, certains services et certains processus relevant de leur domaine de compétence, en conformité avec les normes internationales.**
4. Les SV élaborent et appliquent la totalité des programmes de certification importants pour tous les animaux, tous les produits d'origine animale, tous les services et tous les processus relevant de leur domaine de compétence, conformément aux normes internationales.
5. Les SV soumettent leurs programmes de certification à des audits afin de conserver la confiance en leur système, tant au niveau national qu'au niveau international.

### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

Continuer à fournir les garanties à l'exportation du bétail sur pied, en sécurisant les procédures de formalités pour l'exportation (NB : l'étape de contrôle en frontière est prise en compte en « Commerce (1) »).

Mettre en place des procédures d'exportation des viandes provenant des nouveaux complexes d'abattage conformes aux normes internationales.

### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques		Contrôle, bouclage, vaccination et traitement des ruminants dans les Postes de formalités à l'exportation (calcul fait sur 17 postes dont 3 mixtes avec des Postes de sortie). Viandes : Négociation des Certificats sanitaires avec les futurs pays importateurs.
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	Formation des agents certificateurs aux nouvelles procédures de certification des viandes le moment venu, avec l'appui d'une expertise internationale (budgétisée en SPV2).
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	<i>Pour les postes de formalités à l'exportation :</i> Rédaction (participative) de procédures de travail. Organisation du rapportage des incidents vers la DSV (refus de certificat...) <i>Pour les viandes, produits et sous-produits exportés :</i> - Structuration des procédures d'exportation. - Mise en place d'une base de données des certificats délivrés (ou refusés).
	Communication (III.1)	Information des parties prenantes sur les nouvelles procédures d'exportation des viandes.
	Consultation (III.2)	Elaboration participative des nouvelles procédures d'exportation des viandes.
	Législation (IV.1, 2, 3)	Texte réglementaire relatif aux conditions d'exportation des viandes à prendre.

### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

Procédures de travail rédigées et utilisées.

Viandes : Nouveaux certificats sanitaires. Base de données des exportations de viandes.

Animaux sur pieds : Rapportage à la DSV. Fiches REPIMAT des postes de formalités à l'exportation.

Nombre d'animaux sur pied bouclés et vaccinés par classe d'âge (base de données).

Compte-rendus des réunions de concertation avec les parties prenantes.

Programme, supports et listes des participants des formations.

Textes réglementaires sur les conditions d'exportation des viandes promulgués et appliqués.

44

Les procédures de certification doivent reposer sur les normes applicables de l'OIE et du Codex Alimentarius.

COMMERCE - 4					
CC: IV-4. Certification internationale					
Ressources & lignes budgétaires	Nombre requis	Coût unitaire	Durée d'amortissement (années)	Coût annuel	Coût exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>					
Bâtiments ( )					
Maintenance, coût par (m²)		23	1		
Rénovation, coût par (m²)		152	10		
Construction, coût par (m²)		457	20		
Transport (Coût d'achat)					
Motorcyclettes		3 506	3		
Voitures		27 441	5		
Véhicules tout terrain (type 4x4)		36 588	6		
Equipement de bureautique standard		3 049	3		
Autre équipement de bureautique spécifique		5 336			
Autre équipement spécifique					
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>					
<b>Dépenses immatérielles</b>					
Formation					Formations incluses dans la fiche SPV2
Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)		594			
Formation continue (personne-jours/an)		63			
Expertise nationale (jours/5 ans)		183			Expertise internationale : voir SPV(2).
Expertise internationale (semaines/5 ans)		8 286			
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>					
<b>Salaires</b>					
Vétérinaires	2,9	4 573		13 262	14 Postes de formalités des animaux d'exportation, 1j/sem.
Autres diplômés universitaires		4 573			
Para-professionnels vétérinaires	11,6	3 049		35 368	
Personnel d'appui		1 829			
<b>Sous-total - Salaires</b>				<b>48 630</b>	
<b>Consumable resources</b>					
Administration		20%		9 726	
Indemnités de transport					
Personnel dans le pays (personne-jours/an)		46			
Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)		30			
Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)		3 202			
Frais de transport					
Distance parcourue par motocyclette/an		0,11			
Distance parcourue par voiture/an		0,23			
Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an		0,46			
Coûts spécifiques					
Campagne de communication ciblée					
Consultation (réunion d'une journée)					
Kits/réactifs/vaccins documents/ boucles/traitements	510 000	1,52		775 200	
<b>Sous-total - Consommables</b>				<b>784 926</b>	
<b>Activités déléguées</b>					
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>					
<b>Total en</b>	<b>EUR</b>			<b>833 556</b>	
<b>Total en</b>	<b>XAF</b>			<b>546 776 138</b>	

## COMMERCE (5) – IV-5. Accords d'équivalence et autres types d'accords sanitaires

1. Définition de la Compétence Critique	
<i>Capacité et autorité permettant aux SV de négocier, mettre en œuvre et gérer des accords d'équivalence et autres types d'accords sanitaires avec les partenaires commerciaux.</i>	
2. Stade d'avancement escompté	
1. Les SV n'ont ni l'autorité ni la capacité nécessaires pour négocier ou approuver des accords d'équivalence ou d'autres types d'accords sanitaires avec d'autres pays.	
<b>2. Les SV ont l'autorité nécessaire pour négocier et approuver des accords d'équivalence et autres types d'accords sanitaires avec les partenaires commerciaux, mais aucun accord de ce type n'a été appliqué.</b>	
3. Les SV ont appliqué des accords d'équivalence et autres types d'accords sanitaires avec les partenaires commerciaux sur une sélection d'animaux, de produits d'origine animale et de processus.	
4. Les SV poursuivent activement la négociation, l'application et la gestion d'accords d'équivalence et autres types d'accords sanitaires avec les partenaires commerciaux, pour toutes les questions liées aux animaux, produits d'origine animale et processus relevant de leur domaine de compétence.	
5. Les SV coopèrent activement avec les acteurs concernés et tiennent compte de l'évolution des normes internationales lorsqu'ils négocient des accords d'équivalence et autres types d'accords sanitaires avec les partenaires commerciaux.	
3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté	
Aucun besoin n'a été identifié à ce jour. Si un besoin d'accord d'équivalence émergeait dans les prochaines années, notamment en lien avec la conquête de marchés pour la viande en carcasse ou découpée produite par les complexes d'abattage modernes, les SV tchadien se donneront les moyens de passer en niveau 3.	
4. Description des activités (chronologique)	
Activités spécifiques	Sans objet
5. Indicateurs objectivement vérifiables	
Sans objet	



## COMMERCE (6) – IV-6. Transparence

### 1. Définition de la Compétence Critique

*Autorité et capacité permettant aux SV d'envoyer à l'OIE des notifications faisant état de la situation sanitaire de leur pays et de tout autre élément d'information pertinent (et au Comité SPS de l'OMC s'il y a lieu), conformément aux procédures établies.*

### 2. Stade d'avancement escompté

1. Les SV n'adressent aucune notification.

2. Les SV adressent des notifications d'une manière occasionnelle.

3. Les SV procèdent aux notifications, conformément aux procédures établies par les organisations compétentes.

**4. Les SV informent régulièrement les acteurs concernés des changements de réglementation et des nouvelles décisions en matière de contrôle des maladies importantes, ainsi que de la situation sanitaire du pays. Ils les tiennent également informés des changements de réglementation et des évolutions sanitaires intervenant dans les autres pays.**

5. Les SV, en collaboration avec les acteurs concernés, soumettent leurs procédures de transparence à des audits.

### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

Systematiser le rapportage à l'OIE (semestriel et notification immédiate).

Développer les échanges avec les acteurs de l'élevage (éleveurs, bouchers, grossistes en médicaments, exportateurs...).

### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques		Désigner un nouveau Point focal pour la notification OIE. Former le Point focal. Diffuser l'information zoo-sanitaire au niveau national et régional.
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	Le point focal sera formé lors des sessions spécifiques régulièrement proposées par l'OIE.
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	Des informations internationales d'intérêt pourront être portées à la connaissance de tout le réseau des SV, notamment, par le Bulletin de la DSV.
	Communication (III.1)	La communication sur l'actualité sanitaire internationale s'intégrera dans une communication plus large, régulière et formalisée, avec les parties prenantes.
	Représentation officielle (III.3)	Le Tchad souhaite accueillir une représentation sous-régionale de l'OIE.
	Epidémiosurveillance passive (II.5.A)	L'amélioration de la notification à l'OIE est directement liée à la redynamisation du REPIMAT et à une meilleure exploitation des informations en provenance du terrain.

### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

Nouveau point focal nommé et inscrit (par l'OIE) dans la base de données TIGER.

Certificat de participation du point focal à une formation OIE spécifique (dans son dossier individuel et dans la base de données de gestion du personnel).

Notifications régulières dans WAHIS.

Diffusion des fiches synthétiques « maladies animales » de l'OIE auprès des acteurs de l'élevage pour les maladies prioritaires pour le Tchad et la région.

compte-rendu des réunions avec les parties prenantes.

Contenu du Bulletin de la DSV.

## COMMERCE (7) – IV-7. Zonage

### 1. Définition de la Compétence Critique

*Autorité et capacité permettant aux SV d'établir et de maintenir des zones indemnes de maladies, en fonction des besoins et conformément aux critères établis par l'OIE (et par l'Accord SPS de l'OMC s'il y a lieu).*

### 2. Stade d'avancement escompté

1. Les SV ne sont pas en mesure d'établir des zones indemnes de certaines maladies.

**2. En fonction des besoins, les SV sont en mesure d'identifier des sous-populations animales présentant un statut sanitaire particulier se prêtant au concept de zonage.**

3. Les SV ont mis en place des mesures de sécurité biologique leur permettant d'établir et de maintenir des zones indemnes de certaines maladies pour une sélection d'animaux et de produits d'origine animale, en fonction des besoins.

4. Les SV collaborent avec les producteurs et autres acteurs concernés pour définir les responsabilités et mener les actions leur permettant d'établir et de maintenir des zones indemnes de certaines maladies pour une sélection d'animaux et de produits d'origine animale, en fonction des besoins.

5. Les SV sont en mesure de justifier scientifiquement l'établissement de l'ensemble des zones indemnes de certaines maladies et d'obtenir la reconnaissance, par leurs partenaires commerciaux, de leur conformité aux critères établis par l'OIE (et par l'Accord SPS de l'OMC s'il y a lieu).

### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

La stratégie sera mise en place en fonction des besoins dans le cadre des programmes de santé animale (notamment, le cas échéant, dans le cadre du PRAPS).

Le Tchad dispose d'une expérience de zonation dans le cadre de l'éradication de la Peste bovine.

### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques	Sans objet
-----------------------	------------

### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

Sans objet

## COMMERCE (8) – IV-8. Compartimentation

### 1. Définition de la Compétence Critique

*Autorité et capacité permettant aux SV d'établir et de maintenir des compartiments indemnes de maladies, en fonction des besoins et conformément aux critères établis par l'OIE (et par l'Accord SPS de l'OMC s'il y a lieu).*

### 2. Stade d'avancement escompté

#### 1. Les SV ne sont pas en mesure d'établir des compartiments indemnes de certaines maladies.

2. En fonction des besoins, les SV sont en mesure d'identifier des sous-populations animales présentant un statut sanitaire particulier se prêtant au concept de compartimentation.
3. Les SV veillent à ce que les mesures de sécurité biologique à mettre en oeuvre leur permettent effectivement d'établir et de maintenir des compartiments indemnes de certaines maladies pour certains animaux et produits d'origine animale, en fonction des besoins.
4. Les SV collaborent avec les producteurs et autres acteurs concernés pour définir les responsabilités et mener les actions leur permettant d'établir et de maintenir des compartiments indemnes de certaines maladies pour une sélection d'animaux et de produits d'origine animale, en fonction des besoins.
5. Les SV sont en mesure de justifier scientifiquement l'établissement de l'ensemble des compartiments indemnes de certaines maladies et d'obtenir la reconnaissance, par les autres pays, de leur conformité avec les critères établis par l'OIE (et par l'Accord SPS de l'OMC s'il y a lieu).

### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

La notion de compartiment pourra concerner les fermes intensives de volailles qui vont se mettre en place dans le cadre du programme d'intensification et de modernisation de l'élevage. Ceci sera envisagé dans le prochain programme à 5 ans, en tant que de besoin.

### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques	Sans objet
-----------------------	------------

### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

Sans objet



## **Pilier « Santé publique vétérinaire »**

## SPV (1) – II-8. Sécurité sanitaire des aliments

### A. Réglementation, autorisation et inspection des établissements de production, transformation et distribution de denrées alimentaires d'origine animale

#### 1. Définition de la Compétence Critique

*Autorité et capacité permettant aux SV d'établir et de faire appliquer les normes sanitaires par les établissements de production, transformation et distribution des denrées alimentaires d'origine animale.*

#### 2. Stade d'avancement escompté

1. Les contrôles, les autorisations et les inspections des établissements concernés ne sont généralement pas en conformité avec les normes internationales.
- 2. Les contrôles, les autorisations et les inspections des établissements concernés sont en conformité avec les normes internationales uniquement dans certains des établissements majeurs ou sélectionnés (dont les activités sont tournées vers l'exportation par exemple).**
3. Les contrôles, les autorisations et les inspections des établissements concernés sont en conformité avec les normes internationales dans tous les établissements approvisionnant le marché national.
4. Les contrôles, les autorisations et les inspections des établissements concernés (ainsi que la coordination, si nécessaire) sont en conformité avec les normes internationales dans les établissements qui approvisionnent les marchés nationaux ou locaux.
5. Les contrôles, les autorisations et les inspections des établissements concernés (ainsi que la coordination, si nécessaire) sont en conformité avec les normes internationales dans tous les établissements (y compris les établissements localisés au sein des exploitations agricoles).

#### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

Dans les nouveaux complexes d'abattage, les Services vétérinaires doivent s'impliquer dans le fonctionnement hygiénique des établissements (abattoirs et ateliers attenants) et exiger une maintenance continue.

Aires d'abattage : amélioration progressive des conditions d'hygiène générale.

Etablir une base de données des établissements.

Revoir la procédure d'autorisation des établissements d'abattage pour que l'avis de la DSV soit pris en compte (et bloquant).

Redynamiser la lutte contre l'abattage clandestin en lien avec les autres services publics concernés.

#### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques	<p>Prendre les dispositions adaptées pour que la DSV soit associée à la Commission interministérielle pour l'autorisation des structures d'abattage. Cette Commission devra donner une autorisation préalable avant la <i>construction</i> du site (sur plan), puis une autorisation de fonctionnement renouvelable annuellement.</p> <p>Élaborer un système national de numérotation des structures (code établissement, en lien avec l'estampillage (SPV(2), II.8.B).</p> <p>Établir une base de données nationale des établissements d'abattage et de transformation (Excell ou Access par exemple), gérée par la DSV.</p> <p><u>Complexes modernes :</u></p> <p>Affecter un Dr Vétérinaire à temps plein dans chaque abattoir moderne (qui pourra bien entendu aussi réaliser d'autres activités au titre du Secteur ou du Poste).</p> <p>Organiser dès le début de l'année 2015 des réunions de concertation avec les parties prenantes (gestionnaires, éleveurs, bouchers, tanneurs, ateliers de découpe...) pour expliquer les exigences dans des complexes modernes à vocation exportatrice.</p> <p>Organiser un voyage d'études (1 cadre de la DSV, les vétérinaires des 3 abattoirs ou le chef du service SPV des 3 DREH concernés, les directeurs des abattoirs, un représentant des bouchers, des tanneurs et des éleveurs pour chaque site), pour étudier le fonctionnement d'abattoirs agréés UE ou USA (ex : Maroc, Botswana, France).</p> <p>Elaborer un Guide des bonnes pratiques d'hygiène (GBPH) d'abattage en abattoir moderne (appui de 2 experts internationaux, budgétisé en SPV2). L'imprimer et le diffuser (3 sites = 60 exemplaires).</p> <p>Participer activement à l'élaboration du règlement intérieur de chaque abattoir.</p> <p>Assurer l'inspection du fonctionnement et de l'état d'entretien de l'abattoir et des ateliers, au quotidien par les agents chargés de l'IPM, chaque semaine par le vétérinaire, avec compte-rendu de visite et suivi des recommandations.</p> <p>Prévoir la fermeture de l'abattoir de Farcha dès que Djermaya fonctionne.</p> <p><u>Aires d'abattage :</u></p> <p>Recenser les établissements existants par l'intermédiaire d'une fiche envoyée aux DREH ; affecter à chaque structure un code national d'établissement selon la procédure nationale. Recenser les besoins de construction ou de rénovation d'aires d'abattage dans chaque région par l'intermédiaire d'une fiche envoyée au DREH (ces besoins seront à faire valoir, en tant que de besoin, auprès des décideurs concernés).</p> <p>Fermer les aires d'abattage de N'Djamena dès la montée en production de l'abattoir de Djermaya.</p>
-----------------------	--

		<p>Donner à la DSV/DSPV les moyens pour faire des visites ponctuelles sur un échantillonnage de sites représentatifs (objectif de pilotage national et non de supervision exhaustive).</p> <p>Actualiser le Guide des bouchers de 2005 (chantier participatif piloté par la DSV = président de la fédération des bouchers + boucher de terrain + agents d'inspection sur le terrain...). L'imprimer et le diffuser.</p> <p>Organiser une formation de formateurs pour les 23 chefs de SPV régionaux, pour leur permettre de former les bouchers au GBPH des bouchers.</p> <p>Veiller à ce que le GBPH des bouchers soit cité dans le règlement intérieur de chaque aire d'abattage.</p> <p><u>Abattage clandestin :</u></p> <p>Redynamiser la Cellule nationale en la dotant des moyens pour organiser des réunions.</p> <p>Mettre en place des Cellules régionales interministérielles chargées de la lutte contre l'abattage clandestin, en lien avec la Cellule nationale.</p>
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	Formation de formateurs pour les 23 chefs de SPV des DREH, pour qu'ils puissent ensuite former les bouchers puis : Formation des bouchers, dans les 23 régions.
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	Prévoir la réaffectation des agents d'inspection des aires d'abattage de N'Djaména : ils pourraient a priori être affectés à l'abattoir moderne de Djermaya (en suivant la formation prévue, pour une remise à niveau).
	Communication (III.1)	Valoriser les travaux faits auprès des partenaires et des consommateurs.
	Consultation (III.2)	Travail participatif.
	Législation (IV.1, 2, 3)	Doter les Services vétérinaire de l'autorité leur permettant d'imposer la prise en compte des recommandations des rapports d'inspection (rapport d'inspection puis possibilités de procès-verbal et de sanctions financières voire de fermeture). Revoir les dispositions relatives à l'autorisation interministérielle des établissements. Réviser l'arrêté de 2008 relatif à l'abattage clandestin pour créer les cellules régionales.

## 5. Indicateurs objectivement vérifiables

La DSV est membre de la commission interministérielle en charge de l'autorisation des structures d'abattage. Compte-rendus des réunions de cette commission et relevé d'autorisation ou de rejet des projets d'ouverture des structures d'abattage.

Système de numérotation des établissements développé et appliqué.

Base de données nationale des établissements d'abattage et de transformation existante et tenue à jour par la DSV.

Dr Vétérinaires affectés dans les trois complexes d'abattage neufs.

Compte-rendu des réunions de concertation avec les parties prenantes des complexes d'abattage modernes

Voyages d'étude organisés et réalisés. Compte-rendu de mission, photos (pour servir de modèles)

GBPH d'abattage en abattoir moderne préparé, publié et diffusé.

Règlements intérieurs de chaque complexe d'abattage moderne.

Compte-rendu des visites d'inspection hebdomadaires de l'abattoir et des ateliers annexes (fonctionnement et l'état d'entretien) et suivi des recommandations.

Aires d'abattages de N'Djaména et abattoir de Farcha fermés, démantèlement et dépollution des sites.

Base de données, tenue à jour, des structures d'abattage existantes. Fiches de recensement élaborées et envoyées au DREH

Plan de rénovation des aires d'abattage existantes et planification concertée des nouvelles unités à construire

Compte-rendu des missions de la DSV dans les DREH ; suivi des recommandations.

Nouveau Guide des bouchers, actualisé, publié et diffusé.

Support des formations de formateurs réalisées dans les DREH, compte-rendu des formations (liste des participants, etc.).

Nombre de règlements intérieurs des aires d'abattage incluant une référence au GBPH des bouchers, rédigés de façon concertée et effectivement appliqués.

Liste des moyens mis à disposition de la Cellule nationale de lutte contre les abattages clandestins. Compte-rendu des réunions. Mise en place des cellules régionales de lutte contre les abattages clandestins, compte-rendu de réunions.

Rapports d'intervention, procès-verbaux d'avertissement, sanction et fermeture des structures d'abattage clandestin.



<b>SANTE PUBLIQUE VETERINAIRE - 1</b>					
<b>CC: II-8. Sécurité sanitaire des denrées alimentaires</b>					
<b>A. Règlementation, autorisation et inspection des établissements</b>					
Ressources & lignes budgétaires	Nombre requis	Coût unitaire	Durée d'amortissement (années)	Coût annuel	Coût exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>					
Bâtiments ( )					
Maintenance, coût par (m <sup>2</sup> )		23	1		
Rénovation, coût par (m <sup>2</sup> )		152	10		
Construction, coût par (m <sup>2</sup> )		457	20		
Transport (Coût d'achat)					
Motorcycles		3 506	3		
Voitures		27 441	5		
Véhicules tout terrain (type 4x4)		36 588	6		
Equipement de bureautique standard		3 049	3		
Autre équipement de bureautique spécifique		5 336			
Autre équipement spécifique					
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>					
<b>Dépenses immatérielles</b>				3 semaines pour deux experts pour les GBPH des bouchers. NB : Pr le GBPH des abattoirs modernes, voir	
Formation					
Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)		594			
Formation continue (personne-jours/an)	23,0	63		1 455	
Expertise nationale (jours/5 ans)		183			
Expertise internationale (semaines/5 ans)	6,0	8 286			49 716
Fonds spéciaux (/5ans) alloués à					
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>				<b>1 455</b>	<b>49 716</b>
<b>Salaires</b>					
Vétérinaires		4 573			
Autres diplômés universitaires		4 573			
Para-professionnels vétérinaires		3 049			
Personnel d'appui		1 829			
<b>Sous-total - Salaires</b>					
<b>Consumable resources</b>					
Administration		20%			
Indemnités de transport					
Personnel dans le pays (personne-jours/an)	43	46		1 978	
Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)	43	30		1 290	
Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)	7	3 202		22 414	
Frais de transport					
Abattoirs modernes : 4 réunions la 1ère année, 2 les années suivantes * 3 abattoirs					
Bouchers : 5 réunions. Cellule nationale abattages clandestins : 1 réunion en année 4 ou 5 pour relancer le chantier.					
Distance parcourue par motocyclette/an		0,11			
Distance parcourue par voiture/an		0,23			
Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an		0,46			
voyage d'études (billet d'avion)	7	1 000,00		7 000	
Campagne de communication ciblée					
Consultation (réunion d'une journée)	54	750,00		40 500	
Kits/réactifs/vaccins					
impression des GBPH	560	10,00		5 600	
formations des bouchers en région	23	3 000,00		69 000	
<b>Sous-total - Consommables</b>				<b>147 782</b>	
<b>Activités déléguées</b>					
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>					
<b>Total en</b>	<b>EUR</b>			<b>149 237</b>	<b>49 716</b>
<b>Total en</b>	<b>XAF</b>			<b>97 892 993</b>	<b>32 611 508</b>

## SPV (2) - II.8. Sécurité sanitaire des aliments

### B. Inspections *ante* et *post mortem* réalisées à l'abattoir et dans les ateliers associés (ateliers, par exemple, de désossage, de découpe ou d'équarrissage)

<b>1. Définition de la Compétence Critique</b>		
Autorité et capacité permettant aux SV d'organiser et de procéder à l'inspection des animaux destinés à l'abattage dans les abattoirs et établissements associés, qui prévoit entre autres le contrôle de l'hygiène et de la salubrité des viandes et la collecte d'information sur les maladies et les zoonoses affectant les animaux de rente.		
<b>2. Stade d'avancement escompté</b>		
1. L'inspection ante et post mortem et la collecte d'information sanitaire (ainsi que la coordination, si nécessaire) ne sont généralement pas réalisées en conformité avec les normes internationales.		
2. L'inspection ante et post mortem et la collecte d'information sanitaire (ainsi que la coordination, si nécessaire) sont réalisées en conformité avec les normes internationales uniquement dans les établissements dont les activités sont tournées vers l'exportation.		
<b>3. L'inspection ante et post mortem et la collecte d'information sanitaire (ainsi que la coordination, si nécessaire) sont réalisées en conformité avec les normes internationales dans les établissements dont les activités sont tournées vers l'exportation et dans les principaux abattoirs se livrant à la production de viandes distribuées à travers des marchés d'envergure nationale.</b>		
4. L'inspection ante et post mortem et la collecte d'information sanitaire (ainsi que la coordination, si nécessaire) sont réalisées en conformité avec les normes internationales dans les établissements dont les activités sont tournées vers l'exportation et dans tous les abattoirs se livrant à la production de viandes distribuées à travers des marchés d'envergure nationale ou locale.		
5. L'inspection ante et post mortem et la collecte d'information sanitaire (ainsi que la coordination, si nécessaire) sont réalisées en conformité avec les normes internationales dans tous les établissements (y compris les petites structures telles que tueries et abattoirs individuels à la ferme), et l'efficacité de ces opérations est périodiquement soumise à des audits.		
<b>3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté</b>		
Instaurer un système national d'estampillage des carcasses inspectées. <u>Abattoirs modernes</u> : établir des procédures de travail pour que l'inspection soit réalisée conformément aux normes internationales et former les agents d'inspection. <u>Aires d'abattage traditionnelles</u> : homogénéiser les pratiques (inspection systématique).		
<b>4. Description des activités (chronologique)</b>		
Activités spécifiques	<p>Choisir le modèle d'estampille (en s'inspirant des systèmes existants dans d'autres pays).</p> <p>Faire fabriquer des estampilles (2 par structure d'abattage) portant le code établissement unique attribué à chaque structure (cf. SA (1), II.8.A) et les distribuer (avec l'encre) via les DREH aux chefs de Postes concernés.</p> <p>Équiper les agents de kits d'inspection (gants, bottes, calots, blouses, couteaux et boîtes de prélèvements) régulièrement renouvelés.</p> <p><u>Abattoirs modernes</u> : Établir des procédures d'inspection conformes aux normes internationales dans chacun des abattoirs concernés (IAM, IPM et inspection établissement) et former les équipes d'inspection à l'utilisation de ces procédures (si possible en formation-action, avec l'appui d'experts internationaux) [package avec la traçabilité des viandes (Com3), la certification internationale (Com4), le GBPH (SPV1) et le bien-être animal (SA5)].</p> <p>Assurer la supervision des pratiques des inspecteurs, pour effectuer les ajustements nécessaires : une semaine par an, sur chaque site, par l'un des consultants.</p> <p><u>Aires d'abattage</u> : Remettre les compétences des inspecteurs à jour via la formation de formateurs des chefs de SPV régionaux (cf SPV(1), II.8.A).</p>	
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	<u>Abattoirs modernes</u> : formation de tous les agents lors de la mise en route (hygiène de l'établissement, IAM, IPM, estampillage, traçabilité des viandes et des produits, certification, bien-être des animaux...).
	Gestion des ress.& des opérations (I.11)	<u>Aires d'abattage</u> : une formation des 23 chefs de services SPV à la supervision des agents d'inspection, leur permettant ensuite d'assurer une supervision régulières de leurs agents en conditions normales de travail.
	Communication (III.1)	Forte composante management.
	Législation (IV.1, 2, 3)	Valoriser les travaux faits auprès des partenaires et des consommateurs.
		Système national d'estampillage obligatoire : seul l'État peut faire fabriquer et détenir les estampilles. Révision générale de la réglementation.

## 5. Indicateurs objectivement vérifiables

Modèle et caractéristiques des estampilles nationales. Textes réglementaire et dispositif afférant mis en vigueur. Nombre d'estampilles commandées et distribuées aux agents d'inspection. Présence et utilisation effective de ces estampilles dans chaque site. Présence de viandes estampillées sur les marchés.

Nombre de kits d'inspections commandés et mis à disposition des agents. Présence effective de ces équipements sur les sites.

Procédures d'inspection rédigées et utilisées dans chacun des abattoirs modernes.

Rapports de mission des experts internationaux sur les procédures d'inspection normées pour les complexes d'abattage modernes et suivi annuel des recommandations.

Compte-rendu des formations-actions réalisées.

Compte-rendu et évaluation des formations à la supervision des 23 chefs des SPV régionaux. Compte-rendu des supervisions effectuées par ces chefs de service auprès des agents relevant de leur autorité.

<b>SANTE PUBLIQUE VETERINAIRE - 2</b>					
<b>CC: II-8. Sécurité sanitaire des denrées alimentaires B. Inspections ante et post mortem réalisées à l'abattoir et dans les ateliers associés</b>					
Ressources & lignes budgétaires	Nombre requis	Coût unitaire	Durée d'amortissement (années)	Coût annuel	Coût exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>					
Bâtiments ( )					Une pour chaque chef de SPV / abattoir moderne
Maintenance, coût par (m <sup>2</sup> )		23	1		
Rénovation, coût par (m <sup>2</sup> )		152	10		
Construction, coût par (m <sup>2</sup> )		457	20		
Transport (Coût d'achat)					Un pour chaque abattoir moderne, au cas où l'abattoir ne le fournisse pas
Motorcycles		3 506	3		
Voitures	3	27 441	5	16 465	
Véhicules tout terrain (type 4x4)		36 588	6		
					2 par site
Equipement de bureautique standard	3	3 049	3	3 049	
Autre équipement de bureautique spécifique		5 336			
Autre équipement spécifique					
estampilles	800	80	3	21 333	1/ Abat. modernes: 10 pers./an (*5j) : formation à tous les aspects 2/ Formation à la supervision (des inspecteurs des aires d'abattage) des 23 chefs de scc SPV (1fois, 5j 22/ans)
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>				<b>40 847</b>	
<b>Dépenses immatérielles</b>					
Formation					
Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)		594			
Formation continue (personne-jours/an)	73,0	63		4 618	
Expertise nationale (jours/5 ans)		183			
Expertise internationale (semaines/5 ans)	28,0	8 286			232 008
Fonds spéciaux (/5ans) alloués à					
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>				<b>4 618</b>	<b>232 008</b>
<b>Salaires</b>					
Vétérinaires	3,7	4 573		16 920	
Autres diplômés universitaires		4 573			
Para-professionnels vétérinaires	249,0	3 049		759 201	
Personnel d'appui	3,7	1 829		6 767	Voir feuille de calcul
<b>Sous-total - Salaires</b>				<b>782 888</b>	
<b>Consumable resources</b>					
Administration		20%		156 578	
Indemnités de transport					
Personnel dans le pays (personne-jours/an)					Appui pour : traçabilité viandes et produits (COM2) + GBPH ab. modernes (SPV1) + procédures d'inspection et formation (SPV2) + procédures de CVI (COM4) = 2 experts pdt 8 sem. =16 sem. Puis 1 sem./an par site pour 1 expert = 12 sem.
Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)					
Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)					
Frais de transport					
Distance parcourue par motocyclette/an		0,11			
Distance parcourue par voiture/an	69 000	0,23		15 715	
Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an		0,46			
Coûts spécifiques					
Campagne de communication ciblée					
Consultation (réunion d'une journée)	2	750,00		1 500	
Kits/réactifs/vaccins					
encre alimentaire	400	50,00		20 000	
kits d'inspection	800	38,00		30 400	
<b>Sous-total - Consommables</b>				<b>224 193</b>	
<b>Activités déléguées</b>					
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>					
<b>Total en</b>	<b>EUR</b>			<b>1 052 547</b>	<b>232 008</b>
<b>Total en</b>	<b>XAF</b>			<b>690 424 449</b>	<b>152 187 040</b>

## SPV (3) – II-8. Sécurité sanitaire des aliments

### C. Inspection de la collecte, de la transformation et de la distribution des produits d'origine animale

#### 1. Définition de la Compétence Critique

Autorité et capacité permettant aux SV d'organiser, de mettre en œuvre et de coordonner les mesures relatives à la salubrité des denrées alimentaires qui s'appliquent aux étapes de la collecte, de la transformation et de la distribution des produits d'origine animale, y compris les programmes de prévention de certaines zoonoses transmises par les denrées alimentaires et les programmes généraux de sécurité sanitaire.

#### 2. Stade d'avancement escompté

1. La mise en œuvre, la gestion et la coordination (si nécessaire) ne sont généralement pas opérées en conformité avec les normes internationales.

2. La mise en œuvre, la gestion et la coordination (si nécessaire) sont généralement opérées en conformité avec les normes internationales uniquement en matière d'exportation.

**3. La mise en œuvre, la gestion et la coordination (si nécessaire) sont généralement opérées en conformité avec les normes internationales uniquement en matière d'exportation et de distribution de produits à travers des marchés d'envergure nationale.**

4. La mise en œuvre, la gestion et la coordination (si nécessaire) sont généralement opérées en conformité avec les normes internationales en matière d'exportation et de distribution de produits à travers des marchés d'envergure nationale ou locale.

5. La mise en œuvre, la gestion et la coordination (si nécessaire) sont opérées en stricte conformité avec les normes internationales pour les produits qui sont destinés à tous les niveaux de la distribution (y compris les établissements localisés au sein des exploitations agricoles).

#### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

Renforcer les services SPV de chaque Délégation par un agent en charge de l'inspection de ces produits

Définir les conditions d'analyse des échantillons prélevés par les SV par le CECOQDA (gratuité ou non des prestations en fonction des objectifs).

#### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques		Désigner ou affecter un para-professionnel, dans chaque DREH, chargé de ces dossiers. La mission peut également être partagée entre deux ou au maximum trois agents, pour assurer une meilleure couverture géographique. Former ces agents. Discuter avec le CECOQDA les possibilités et les conditions d'analyses, notamment microbiologiques.
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	Formation de 23 agents (expertise nationale) (plutôt en année 4 ou 5, 5 jours) incluant la rédaction participative de procédures d'inspection et des visites de sites.
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	Rédaction de procédures d'inspection pendant la formation. Rédaction de procédures détaillées de prélèvements par le CECOQDA (qui pourront être présentées pendant la formation), en lien avec la DSV et les agents préleveurs.
	Législation (IV.1, 2, 3)	Le cadre législatif rénové devra intégrer des dispositions pour les établissements de transformation, distribution, stockage et doter les services vétérinaires de l'autorité nécessaire pour les inspecter (inspection, sanction, y inclus possibilité de fermeture).

#### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

Liste des para-professionnels vétérinaires affectés en DREH et formés pour suivre ces dossiers.

Manuel de procédures d'inspection et de prélèvements rédigé, validé et diffusé auprès des agents chargés de l'inspection

Nombre de prélèvements microbiologiques réalisés et envoyés au CECOQDA pour analyses.

Nombre de compte-rendu d'analyse renvoyés par le CECOQDA et délais d'analyse.

La DSV est investie des pouvoirs réglementaires pour l'inspection des établissements de transformation et de distribution.

<b>SANTE PUBLIQUE VETERINAIRE - 3</b>					
<b>CC: II-8. Sécurité sanitaire des denrées alimentaires C. Inspection de la collecte, de la transformation et de la distribution des produits d'origine animale</b>					
Ressources & lignes budgétaires	Nombre requis	Coût unitaire	Durée d'amortissement (années)	Coût annuel	Coût exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>					
Bâtiments ( )					
<i>Maintenance, coût par (m²)</i>		23	1		
<i>Rénovation, coût par (m²)</i>		152	10		
<i>Construction, coût par (m²)</i>		457	20		
Transport (Coût d'achat)					
<i>Motorcycles</i>		3 506	3		
<i>Voitures</i>		27 441	5		
<i>Véhicules tout terrain (type 4x4)</i>		36 588	6		
Equipement de bureautique standard		3 049	3		
Autre équipement de bureautique spécifique		5 336			
Autre équipement spécifique					
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>					
<b>Dépenses immatérielles</b>					
Formation					
<i>Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)</i>		594			
<i>Formation continue (personne-jours/an)</i>	23,0	63		1 455	
Expertise nationale (jours/5 ans)	3,0	183			
Expertise internationale (semaines/5 ans)		8 286			
Fonds spéciaux (/5ans) alloués à					
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>				<b>1 455</b>	<b>549</b>
<b>Salaires</b>					
Vétérinaires		4 573			
Autres diplômés universitaires		4 573			
Para-professionnels vétérinaires		3 049			
Personnel d'appui		1 829			
<b>Sous-total - Salaires</b>					
<b>Consumable resources</b>					
Administration		20%			
Indemnités de transport					
<i>Personnel dans le pays (personne-jours/an)</i>		46			
<i>Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)</i>		30			
<i>Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)</i>		3 202			
Frais de transport					
<i>Distance parcourue par motocyclette/an</i>		0,11			
<i>Distance parcourue par voiture/an</i>		0,23			
<i>Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an</i>		0,46			
Coûts spécifiques					
<i>Campagne de communication ciblée</i>					
<i>Consultation (réunion d'une journée)</i>					
<i>Kits/réactifs/vaccins</i>					
<b>Sous-total - Consommables</b>					
<b>Activités déléguées</b>					
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>					
<b>Total en</b>	<b>EUR</b>			<b>1 455</b>	<b>549</b>
<b>Total en</b>	<b>XAF</b>			<b>954 503</b>	<b>360 120</b>

Une seule formation de 5j., en année 4 ou 5, pour 23 agents

Formation des 23 agents, incluant l'élaboration de la formation

Les 23 agents ont été comptés dans le réseau de terrain (Outil SA)

## SPV (4) – II-9. Médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire

### 1. Définition de la Compétence Critique

*Autorité et capacité permettant aux SV de contrôler les médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire afin d'assurer leur utilisation responsable et prudente (par exemple autorisation de mise sur le marché, enregistrement, importation, fabrication, contrôle qualité, exportation, étiquetage, publicité, distribution, vente (y compris la délivrance) et utilisation (y compris la prescription) de ces produits).*

### 2. Stade d'avancement escompté

1. Les SV ne sont pas en mesure de contrôler les médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire.
2. Les SV n'ont qu'une capacité limitée à exercer un contrôle administratif et réglementaire sur les médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire, afin d'en assurer l'utilisation responsable et prudente.
- 3. Les SV exercent un contrôle administratif et réglementaire couvrant la plupart des aspects de la réglementation des médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire, afin d'en assurer l'utilisation responsable et prudente.**
4. Les SV exercent un contrôle réglementaire et administratif complet et effectif sur les médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire.
5. L'efficacité des systèmes de contrôle est périodiquement soumise à des audits, à des tests et à des mises à jour en cas de nécessité.

### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

Clarifier la situation réglementaire et les pratiques officielles et assurer une couverture nationale de la distribution, avant de passer en phase répressive.

- Adopter un cadre législatif et réglementaire clair encadrant mieux les ayants-droits et dotant les Services vétérinaires de l'autorité juridique adaptée, notamment pour exercer les actions répressives nécessaires (saisie, destruction...).
- Gérer et suivre de façon rigoureuse les filières officielles : AMM des médicaments et produits vétérinaires ; autorisations d'ouverture et ouvertures effectives des établissements de vente. Contrôler les opérateurs autorisés.
- Sensibiliser les éleveurs et l'interprofession aux enjeux d'une filière du médicament vétérinaire propre.
- Assurer l'approvisionnement en médicaments autorisés sur l'ensemble du territoire, en installant des pharmacies villageoises dans les zones non rentables pour le secteur privé.
- Avant d'intervenir de façon musclée et concertée contre les marchands illégaux sur l'ensemble du territoire, vérifier avec les grossistes qu'ils pourront approvisionner les circuits officiels sans rupture.

Collaborer avec le Ministère de la Santé pour envisager des actions communes ou concertées pour les médicaments vétérinaires et humains (meilleur impact sanitaire et politique).

### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques	<p>Prendre contact avec le Ministère de la Santé (et les membres de la CONAMED) pour leur présenter la stratégie envisagée en matière de produits vétérinaires, connaître leurs propres objectifs et envisager des actions concertées.</p> <p>Décrire précisément le dispositif envisagé, notamment en termes d'autorisations, de filières officielles et de pouvoirs d'intervention des services officiels, ainsi que les phases de mise en œuvre, dans un document de projet (travail participatif mené avec l'appui d'experts internationaux connaissant si possible déjà le contexte tchadiens – 12 semaines sont budgétisées).</p> <p><u>Produits vétérinaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Créer une base de données (Excell ou Access, par exemple) des médicaments disposant d'une AMM.</li> <li>● Travailler avec les grossistes pour identifier les médicaments nécessaires au Tchad et accompagner la préparation des dossiers de demandes d'AMM auprès de la CONAMED.</li> <li>● Établir une procédure de validation automatique (sur demande d'un grossiste) des AMM délivrées dans certains pays identifiés comme fiables.</li> <li>● Prendre contact officiellement avec les services des Douanes pour un meilleur contrôle en frontière (dissimulations de produits vétérinaires dans divers conteneurs).</li> </ul> <p><u>Établissements :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Attribuer un n° d'enregistrement à chaque établissement autorisé (ex : par catégorie d'établissements).</li> <li>● Structurer une base de données des demandes d'autorisation et des établissements autorisés, permettant des extractions (Access, par exemple) et incluant notamment les dates d'inspections et les échéances de renouvellement d'autorisation (demander des exemples à</li> </ul>
-----------------------	--



		<p>des pays partenaires).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre régulièrement à jour les autorisations d'ouverture des établissements de distribution de produits et intrants vétérinaires.</li> <li>• Valider, en lien avec chaque Délégué, la liste des établissements de sa région et réintégrer les informations dans la base nationale.</li> <li>• Fixer une durée limitée aux autorisations d'ouverture (ex. 2 ans). Faire payer les demandes d'autorisation d'ouverture et une taxe annuelle (pour éviter les demandes faites « au cas où »).</li> <li>• Initier le contrôle des grossistes en médicaments et intrants vétérinaires (puis des autres structures), par la DSV, en lien avec le Ministère de la santé (vérifier le cadre réglementaire).</li> </ul> <p><u>Pharmacies villageoises :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déterminer les lieux d'implantation prioritaires, en concertation avec les grossistes, les OP d'éleveurs et les DREH et en utilisant la carte des autorisations délivrées.</li> <li>• Les doter d'un stock initial de médicaments vétérinaires (7.600 €).</li> <li>• Veiller à la bonne articulation entre la pharmacie villageoise et le chef de Poste, agent prescripteur (rôle du DREH).</li> </ul> <p>Préparer ensuite les <u>opérations répressives vis-à-vis des vendeurs illégaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assurer du soutien hiérarchique au plus haut niveau. Coordonner éventuellement les interventions avec le Ministère de la Santé pour les médicaments humains.</li> <li>• Prévenir les éleveurs et les Dr choukous suffisamment en amont.</li> <li>• Vérifier que les grossistes peuvent assurer l'approvisionnement du marché national si les circuits illégaux sont taris.</li> <li>• Organiser des opérations exemplaires de saisie et destruction de produits illégaux.</li> <li>• Prévoir de maintenir la pression dans la durée afin d'assainir durablement le marché.</li> </ul>
Activités liées à des compétences transversales	Communication (III.1)	Campagne de sensibilisation et d'information à destination des éleveurs (télévision, radios communautaires, crieurs publics sur les marchés, etc.) : DIC + DSV.
	Consultation (III.2)	Réunions de concertation avec tous les acteurs (MSP, Douanes, ministère du commerce, ONVT, grossistes et distributeurs, OP, etc.). Le projet implique un partenariat très régulier avec tous les acteurs. NB : Il serait souhaitable, pour tous les acteurs et pour optimiser les chances de réussite, de trouver des solutions pour réorienter les activités des vendeurs illégaux dans l'économie officielle.
	Législation (IV.1, 2, 3)	La clarification du cadre législatif et réglementaire est la base du chantier « médicaments ». Commencer par une étude fine des textes actuels et de ce qu'ils permettent de faire. Parallèlement, la description de l'organisation souhaitée (document de projet) permettra d'écrire une législation pertinente.
<b>5. Indicateurs objectivement vérifiables</b>		
<p>Document de projet sur les produits vétérinaires. Compte-rendu des réunions de concertation avec les parties prenantes (avec listes de présence). Compte-rendu de réunions de la CONAMED. Rapport de mission des experts internationaux.</p> <p>Dossiers d'AMM préparés par les grossistes avec l'appui de la DSV.</p> <p>Bases de données de la DSV sur (1) les produits disposant d'une AMM (2) les demandes d'autorisation et les établissements autorisés. Procédures de mise à jour des bases de données entre la DSV et les DREH.</p> <p>Compte-rendu d'inspection des grossistes en médicaments et intrants vétérinaires.</p> <p>Nombre de pharmacies villageoises implantées consensuellement. Taux de réussite de ces pharmacies villageoises.</p> <p>Nombre d'opérations répressives conduites vis-à-vis des vendeurs illégaux.</p>		

<b>SANTE PUBLIQUE VETERINAIRE - 4</b>					
<b>CC: II-9. Médicaments et produits à usage vétérinaire</b>					
Ressources & lignes budgétaires	Nombre requis	Coût unitaire	Durée d'amortissement (années)	Coût annuel	Coût exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>					
Bâtiments ( )					
Maintenance, coût par (m <sup>2</sup> )		23	1		
Rénovation, coût par (m <sup>2</sup> )		152	10		
Construction, coût par (m <sup>2</sup> )		457	20		
Transport (Coût d'achat)					
Motorcyclettes		3 506	3		
Voitures		27 441	5		
Véhicules tout terrain (type 4x4)		36 588	6		
Equipement de bureautique standard					
Autre équipement de bureautique spécifique					
Autre équipement spécifique					
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>					
<b>Dépenses immatérielles</b>					
Formation					
Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)		594			
Formation continue (personne-jours/an)		63			
Expertise nationale (jours/5 ans)					
Expertise internationale (semaines/5 ans)					
fonds de roulement des pharmacies vét. villageoises	12,0	8 286			99 432
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>					
<b>1 011 432</b>					
<b>Salaires</b>					
Vétérinaires					
Autres diplômés universitaires					
Para-professionnels vétérinaires					
Personnel d'appui					
<b>Sous-total - Salaires</b>					
<b>Consumable ressources</b>					
Administration					
Indemnités de transport					
Personnel dans le pays (personne-jours/an)	30	46		1 380	
Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)	15	30		450	
Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)		3 202			
Frais de transport					
Distance parcourue par motocyclette/an		0,11			
Distance parcourue par voiture/an		0,23			
Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an		0,46			
Coûts spécifiques					
Campagne de communication ciblée	20	1 200,00		24 000	
Consultation (réunion d'une journée)	4	750,00		3 000	
Kits/réactifs/vaccins					
<b>Sous-total - Consommables</b>					
<b>28 830</b>					
<b>Activités déléguées</b>					
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>					
<b>Total en</b>					
<b>Total en</b>		<b>EUR</b>		<b>28 830</b>	<b>1 011 432</b>
<b>Total en</b>		<b>XAF</b>		<b>18 911 211</b>	<b>663 454 889</b>

2 experts, connaissant déjà le système.

On considère que les bâtiments sont loués ou construits par les acteurs concernés.

Visites de terrain et contrôle des grossistes et dépôts par la DSV (3 missions de 5 j. par an à deux agents)

Crieur, moyens de déplacement, conception des messages.  
Radios communautaires  
Par DIC + DSV  
4 par an

## SPV (5) - II-10. Recherche des résidus

### 1. Définition de la Compétence Critique

Capacité des SV à appliquer des programmes de recherche des résidus de médicaments vétérinaires (antibiotiques et hormones entre autres), de produits chimiques, de pesticides, de substances radioactives, de métaux, etc.

### 2. Stade d'avancement escompté

1. Le pays n'a mis en place aucun programme de recherche des résidus pour les produits d'origine animale.
2. Il existe des programmes de recherche des résidus mais ils s'appliquent uniquement à certains produits d'origine animale destinés à l'exportation.
3. Il existe un programme complet de recherche des résidus qui s'applique à tous les produits d'origine animale destinés à l'exportation et à certains produits destinés à la consommation intérieure.
4. Il existe un programme complet de recherche des résidus qui s'applique à tous les produits d'origine animale destinés à l'exportation et/ou à la consommation intérieure.
5. Le programme de recherche des résidus est systématiquement couvert par un plan d'assurance qualité et fait l'objet d'une évaluation régulière.

### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

La recherche de résidus pourra être utilisée, si besoin, quand le CECOQDA sera opérationnel, pour sensibiliser les décideurs ou les éleveurs à la présence de résidus de médicaments vétérinaires dans les viandes.

Des analyses pourront être demandées dans le cadre des exportations de viande, sur demande du pays importateur ou du client privé ; elles seront à la charge financière de l'exportateur.

Les Services vétérinaires pourront également être amenés à effectuer des prélèvements sur les sites d'abattage dans le cadre de programmes conduits par le CECOQDA, lequel déterminera alors les protocoles de prélèvements et fournira le matériel nécessaire.

### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques	Aucune activité spécifique n'est prévue à ce stade. La gratuité ou non des analyses pour les SV publics sera un élément déterminant.	
Activités liées à des compétences transversales	Consultation (III.2)	Concertation avec le CECOQDA : voir fiche GSV I.6.A.

### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

Nombre d'analyses de recherche de résidus réalisées par le CECOQDA. Bulletins d'analyses. Tableaux de synthèse.  
Rapport d'activité du CECOQDA

## SPV (6) - II-11. Sécurité sanitaire de l'alimentation animale

### 1. Définition de la Compétence Critique

*Autorité et capacité permettant aux SV de contrôler la sécurité sanitaire de l'alimentation animale quelle que soit l'étape (transformation, manipulation, entreposage, distribution et utilisation) et quel que soit le type de production (industrielle ou dans l'exploitation agricole) des aliments destinés aux animaux et ingrédients entrant dans leur composition.*

### 2. Stade d'avancement escompté

1. Les SV ne sont pas en mesure de contrôler la sécurité sanitaire de l'alimentation animale.
2. Les SV n'ont qu'une capacité limitée à exercer un contrôle administratif et réglementaire sur la sécurité sanitaire de l'alimentation animale.
3. Les SV exercent un contrôle administratif et réglementaire couvrant la plupart des aspects de la réglementation de la sécurité sanitaire de l'alimentation animale.
4. Les SV exercent un contrôle administratif et réglementaire complet et effectif sur la sécurité sanitaire de l'alimentation animale.
5. L'efficacité des systèmes de contrôle est périodiquement soumise à des audits, à des tests et à des mises à jour en cas de nécessité.

### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

Le contrôle de l'alimentation animale sera à mettre en place le moment venu lorsque la filière se structurera, en lien avec le développement des élevages semi-intensifs et intensifs (volailles, bovins laitiers). Ce sujet sera traité dans le prochain plan à 5 ans.

### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques	Sans objet
-----------------------	------------

### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

Sans objet.

## **Pilier « Santé animale »**

## SANTÉ ANIMALE (1) – II-5. Épidémiosurveillance et détection précoce

### A. Épidémiosurveillance passive

#### 1. Définition de la Compétence Critique

Capacité et autorité permettant aux SV de définir, vérifier et communiquer le statut sanitaire des populations animales, qu'elles soient domestiques ou sauvages, relevant de leur domaine de compétence.

#### 2. Stade d'avancement escompté

1. Les SV n'ont aucun programme de surveillance passive.
2. Les SV appliquent une surveillance passive pour certaines maladies importantes et sont capables de produire des rapports nationaux sur certaines maladies.
3. **Les SV, en conformité avec les normes de l'OIE, appliquent un programme de surveillance passive pour certaines maladies importantes au niveau national, en utilisant des réseaux adaptés sur le terrain. Dans ce cadre, les cas suspects font l'objet de prélèvements qui sont adressés à des laboratoires chargés d'établir le diagnostic et les résultats obtenus s'avèrent corrects. Les SV ont mis en place un système national de déclaration des maladies.**
4. Les SV conduisent une surveillance passive et déclarent au niveau national la plupart des maladies importantes en conformité avec les normes de l'OIE. Les producteurs et autres acteurs concernés connaissent et respectent leur obligation de déclarer aux SV toute suspicion ou apparition d'une maladie à déclaration obligatoire.
5. Les SV informent régulièrement les producteurs et autres acteurs concernés et, s'il y a lieu, la communauté internationale des conclusions tirées des programmes de surveillance passive.

#### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

La surveillance passive est permise par la présence des agents, dans le cadre de leurs activités quotidiennes, sur les marchés hebdomadaires, sur les aires d'abattage, aux postes de formalités pour l'exportation et aux postes frontaliers, lors des visites-villages, lors des campagnes de vaccination, etc., ainsi que par les activités cliniques des PV (fournir une réponse aux demandes de soin est un impératif pour restaurer la confiance entre les éleveurs et les SV, c'est pourquoi cette activité est budgétisée ici bien que non régalienne) – mais il faut réactiver leur vigilance et les notifications.

- Renforcer le réseau de terrain (Secteurs et Postes Vétérinaires) par l'affectation effective des agents sur les postes vacants et la dotation en moyens de travail adaptés. Remettre les agents au travail ; redonner du sens ; assurer le suivi et le pilotage effectifs (cf. fiches GSV).
- Réactiver le REPIMAT. Assurer la rapidité de la réponse de l'IREC et le retour vers le service concerné.
- Réorganiser les relations entre les DREH et la DSV (chaîne hiérarchique) pour assurer la notification effective et rapide.

#### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques	<p><u>Affecter a minima :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• PV : un para-professionnel + 1 personnel d'appui</li> <li>• SV : 1 vétérinaire ou 1 ingénieur, + 1 para-professionnel + 2 personnels d'appui</li> <li>• ainsi que 1 ou 2 vétérinaires + 1 ou 2 ingénieurs + 3 para-professionnel et 4 personnels d'appui en DREH, cf fiche « coordination interne » GSV-I.6.A)</li> </ul> <p><u>Doter</u> en parallèle les services des moyens de transport et de fonctionnement minimaux indispensables. Mettre en place la maintenance systématique des bâtiments avec les services compétents en région. Bâtir les bâtiments pour les postes qui en sont encore dépourvus. Rénover le parc immobilier.</p> <p><u>Animer</u> le réseau des agents de terrain :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• établir une liste des agents et de leurs numéros de téléphones portables, et la tenir à jour ;</li> <li>• diffuser régulièrement des SMS d'alerte ou d'information à tous les agents (ex : deux par semaine), y compris en leur demandant un retour actif d'information.</li> </ul> <p><u>Éditer</u> un Bulletin de la DSV (incluant le Bulletin du REPIMAT), papier et électronique, destiné à tout le réseau de terrain et aux partenaires (1000 exemplaires).</p> <p><u>REPIMAT :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Re-sensibiliser les agents au sens et au fonctionnement du réseau (formation, voir ci-après).</li> <li>- Assurer le retour systématique de l'information vers le service de terrain (résultats <i>commentés</i> des prélèvements réalisés).</li> </ul>
Activités liées à des compétences	<p>Formation continue (I.3)</p> <p>- Formation de tous les agents de terrain au REPIMAT (sens global du réseau, y compris en le replaçant dans le cadre des engagements internationaux du Tchad, détection des signes cliniques, fiches...) et plus généralement à l'ensemble des activités de terrain qui contribuent à la surveillance passive (430 personnes pendant 4 j., DREH, chefs de SV et de PV, agents de la DSV). - Formation de trois agents (cf. mobilités) de la DSV au maquettage et à l'édition du Bulletin.</p>

tences transversales	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	Éléments déterminants de la redynamisation des services de terrain et de la chaîne de commandement. <i>NB : les activités du REPIMAT donnaient lieu au versement de « motivations » (100F par tube réalisé de façon satisfaisante), dans le cadre des projets internationaux. Ces sommes n'ont pas été reprises ici, considérant que ceci relève des activités normales des Postes.</i>
	Communication (III.1)	Diffusion du Bulletin de la DSV / REPIMAT. Sensibiliser les éleveurs à la signalisation rapide des signes de maladie (visites-villages, OP, campagnes de vaccination...).
	Consultation (III.2)	Éléments à présenter et débattre lors des rencontres avec les OP des éleveurs et des bouchers. Les éleveurs sont le premier maillon de la surveillance passive.

### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

Listes des agents affectés dans chaque service de terrain et preuves d'activité de ces agents (fiches REPIMAT, réponses aux SMS, rapports d'activité mensuels, etc.).

Liste des bâtiments (dates de construction ou rénovation...). Budgets de maintenance. Etat d'entretien effectif de ces bâtiments.

Liste tenue à jour du parc roulant et des équipements des services.

Liste des agents des SV avec leurs coordonnées (notamment n° de téléphone portable). Listes de diffusion (DREH, tous agents...).

Enregistrement des SMS envoyés via cette liste (texte, date, heure, liste de diffusion) et des éventuelles réponses (tableaux).

Programme, supports et listes des participants des formations.

Bulletins de la DSV (version papier et électronique), incluant le Bulletin du REPIMAT ; listes de diffusion.

Programmes, supports et listes de participants des formations continues. Enregistrement dans les dossiers individuels des agents.

Fiches REPIMAT.

Traces de l'envoi des résultats des analyses de laboratoire aux agents préleveurs.

compte-rendu des réunions avec les OP traitant de ce sujet.



<b>SANTE ANIMALE - 1</b>						
<b>CC: II-5. Epidemiosurveillance et detection précoce</b>						
<b>A. Epidemiosurveillance passive</b>						
Ressources & lignes budgétaires	Nombre requis	Coût unitaire	Durée d'amortissement (années)	Coût annuel	Coût exceptionnel	
<b>Investissements matériels</b>						
Bâtiments ( )	13 950					
Maintenance, coût par (m <sup>2</sup> )	8 370	23	1	192 510		
Option de travail des experts : 60m <sup>2</sup> / Secteur, 20m <sup>2</sup> / Poste. 20% à construire, 20% à rénover, 60% en maintenance NB : la DSV et les DREH sont en Coordination interne (GSV I.6.A)	Rénovation, coût par (m <sup>2</sup> ) Construction, coût par (m <sup>2</sup> )	2 790 2 790	152 457	10 20	42 408 63 752	212 040 956 273
Motorcycles	790	3 506	3	923 247	2 par PV et 2 par SV	
Voitures	-	27 441	5			
Véhicules tout terrain (type 4x4)	45	36 588	6	274 410	274 410	
Equipement de bureautique standard	465	3 049	3	472 595	50% des SV + 10 PV	
Autre équipement de bureautique spécifique		5 336				
Autre équipement spécifique						
1 par PV, 2 par Secteur						
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>				<b>1 968 921</b>	<b>1 442 723</b>	
<b>Dépenses immatérielles</b>						
Formation						
Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)		594				
Formation continue (personne-jours/an)	1 750,0	63		110 717	Les vétérinaires des DREH sont comptés en GSV. Figure ici : un vét. dans 50% des Secteurs.	
Formation de 3 agents de la DSV à l'édition du bulletin (30j.) + Formation (générale & repimat) de 430 pers. (chefs de PV, de SV ; DREH ; DSV) * 4j		183 8 286				
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>				<b>110 717</b>		
<b>Salaires</b>						
Vétérinaires	35,0	4 573		160 055		
Autres diplômés universitaires	35,0	4 573		160 055	un ingénieur ds 50% des	
Para-professionnels vétérinaires	395,0	3 049		1 204 355		
Personnel d'appui	510,0	1 829		932 790		
<b>Sous-total - Salaires</b>				<b>2 457 255</b>	1 par PV + 1 par SV = 325 + 70	
<b>Consumable ressources</b>						
Administration		20%		491 451		
Indemnités de transport						
Personnel dans le pays (personne-jours/an)		46			SV : 1 gardien + 1 secr. = 70*2 = 140 + 35 chauffeurs (pr les 35 voitures)	
Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)		30			PV : 1 par poste = 325 + 10 chauffeurs	
Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)		3 202				
Frais de transport						
Distance parcourue par motocyclette/an	6 320 000	0,11		719 720		
Distance parcourue par voiture/an		0,23				
Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an	1 800 000	0,46		819 934		
Coûts spécifiques						
Campagne de communication ciblée	4	4 600,00		18 400	Bulletin DSV/REPIMAT	
Postes et Secteurs (matériel + sophistiqué) : coût moyen					Impression de 1000 exemplaires = 3M CFA	
Consultation (réunion d'une journée)						
Kits/réactifs/vaccins						
matériel de clinique, réactifs	325	600,00		195 000		
<b>Sous-total - Consommables</b>				<b>2 244 506</b>	Actuellement sur budget national : 380,000 € (voir aussi SA4, L52)	
<b>Activités déléguées</b>						
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>						
<b>Total en</b>	<b>EUR</b>			<b>6 781 399</b>	<b>1 442 723</b>	
<b>Total en</b>	<b>XAF</b>			<b>4 448 299 107</b>	<b>946 362 480</b>	

## SANTÉ ANIMALE (2) – II-5. Épidémiosurveillance et détection précoce

### B. Épidémiosurveillance active

<b>1. Définition de la Compétence Critique</b>	
<i>Capacité et autorité permettant aux SV de définir, vérifier et communiquer le statut sanitaire des populations animales relevant de leur domaine de compétence.</i>	
<b>2. Stade d'avancement escompté</b>	
1. Les SV n'ont aucun programme de surveillance active.	
<b>2. Les SV conduisent une surveillance active pour certaines maladies ayant un impact économique et zoonotique, mais ne l'appliquent qu'à une partie des populations sensibles et/ou ne l'actualisent pas régulièrement.</b>	
3. Les SV conduisent une surveillance active pour certaines maladies importantes conformément à des principes scientifiques et aux normes de l'OIE et l'appliquent à toutes les populations sensibles, mais ne l'actualisent pas régulièrement.	
4. Les SV conduisent une surveillance active conformément à des principes scientifiques et aux normes de l'OIE pour certaines maladies importantes, l'appliquent à toutes les populations sensibles, l'actualisent régulièrement et en rapportent systématiquement les résultats.	
5. Les SV conduisent une surveillance active pour la plupart ou pour toutes les maladies importantes et l'appliquent à toutes les populations sensibles. Les programmes de surveillance sont évalués et répondent aux obligations des pays vis-à-vis de l'OIE.	
<b>3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté</b>	
<i>La surveillance active doit être conçue avec un objectif précis de recueil d'informations opérationnelles, dans le cadre de programmes établis par la DSV en lien avec l'IRED.</i>	
<b>PPR</b> (objectif de contrôle par la vaccination, avant éradication dans un cadre international) : Étude de prévalence initiale (prévalence sérologique et distribution dans le pays), en cours de construction par l'IRED : voir SV4 (I.7).	
<b>PPCB</b> : Suivre l'efficacité de la vaccination dans la perspective de l'éradication de la maladie : voir SA4 (I.7).	
<b>4. Description des activités (chronologique)</b>	
Activités spécifiques (en complément de la fiche SA4)	Doter les services de terrain du matériel de froid pour la conservation des échantillons (congélateurs à pétrole dans les Secteurs et conteneurs et glacières dans les Postes).
<b>5. Indicateurs objectivement vérifiables</b>	
Nom des personnes spécialisées dans chacune des deux maladies, à la DSV (voir fiche SA4).	
Preuves de la commande et de la livraison des matériels de froid ; présence effective dans les services déconcentrés.	

<b>SANTE ANIMALE - 2</b>					
<b>CC: II-5. Epidemiosurveillance et detection précoce</b>					
<b>B. Epidemiosurveillance active</b>					
Ressources & lignes budgétaires	Nombre requis	Coût unitaire	Durée d'amortissement (années)	Coût annuel	Coût exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>					
<b>Bâtiments ( )</b>					
<i>Maintenance, coût par (m²)</i>		23	1		
<i>Rénovation, coût par (m²)</i>		152	10		
<i>Construction, coût par (m²)</i>		457	20		
<b>Transport (Coût d'achat)</b>					
<i>Motorcycles</i>		3 506	3		
<i>Voitures</i>		27 441	5		1 par Secteur
<i>Véhicules tout terrain (type 4x4)</i>		36 588	6		1 par Poste
<b>Equipement de bureautique standard</b>					
<i>Autre équipement de bureautique spécifique</i>		3 049	3		
<i>Autre équipement spécifique</i>		5 336			Conteneur 125.000 F et glacière 40.000 F
<i>congérateurs (à pétrole)</i>	70	2 300	5	32 200	
<i>conteneurs et glacières</i>	325	250	3	27 083	
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>				<b>59 283</b>	
<b>Dépenses immatérielles</b>					
<b>Formation</b>					
<i>Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)</i>		594			
<i>Formation continue (personne-jours/an)</i>		63			
<i>Expertise nationale (jours/5 ans)</i>		183			
<i>Expertise internationale (semaines/5 ans)</i>		8 286			
<i>Fonds spéciaux (/5ans) alloués à</i>					
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>					
<b>Salaires</b>					
<i>Vétérinaires</i>		4 573			
<i>Autres diplômés universitaires</i>		4 573			
<i>Para-professionnels vétérinaires</i>		3 049			
<i>Personnel d'appui</i>		1 829			
<b>Sous-total - Salaires</b>					
<b>Consumable resources</b>					
<b>Administration</b>					
<b>Indemnités de transport</b>					
<i>Personnel dans le pays (personne-jours/an)</i>		46			
<i>Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)</i>		30			
<i>Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)</i>		3 202			
<b>Frais de transport</b>					
<i>Distance parcourue par motocyclette/an</i>		0,11			
<i>Distance parcourue par voiture/an</i>		0,23			
<i>Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an</i>		0,46			
<b>Coûts spécifiques</b>					
<i>Campagne de communication ciblée</i>					
<i>Consultation (réunion d'une journée)</i>					
<i>Kits/réactifs/vaccins</i>					
<b>Sous-total - Consommables</b>					
<b>Activités déléguées</b>					
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>					
<b>Total en</b>		<b>EUR</b>		<b>59 283</b>	
<b>Total en</b>		<b>XAF</b>		<b>38 887 258</b>	

## SANTÉ ANIMALE (3) – II-6. Réponse rapide aux situations d'urgence

### 1. Définition de la Compétence Critique

*Autorité et capacité permettant aux SV de détecter rapidement une situation d'urgence sanitaire (foyer important de maladie ou crise sanitaire alimentaire par exemple) et d'y répondre dans les meilleurs délais.*

### 2. Stade d'avancement escompté

1. Les SV ne disposent d'aucun réseau sur le terrain ni d'aucune procédure établie pour identifier une situation d'urgence sanitaire, ou n'ont pas l'autorité nécessaire pour déclarer une situation d'urgence et prendre les mesures appropriées.
2. Les SV disposent d'un réseau sur le terrain et d'une procédure établie pour déterminer s'il existe ou non une situation d'urgence sanitaire, mais n'ont ni l'appui légal ni l'appui financier nécessaires pour prendre les mesures appropriées.
- 3. Les SV disposent du cadre législatif et du soutien financier nécessaires pour répondre rapidement aux urgences sanitaires, mais la réponse n'est pas coordonnée par une chaîne de commandement. Ils peuvent éventuellement disposer de plans d'urgence nationaux pour certaines maladies exotiques mais ces derniers ne sont pas actualisés / testés.**
4. Les SV ont établi une procédure pour déterminer en temps utile s'il existe ou non une urgence sanitaire. Ils disposent du cadre législatif et du soutien financier nécessaires pour répondre rapidement aux urgences sanitaires en s'appuyant sur une chaîne de commandement. Ils ont prévu des plans d'urgence nationaux pour certaines maladies exotiques qui sont actualisés / testés.
5. Les SV disposent de plans nationaux d'urgence pour toutes les maladies importantes. Ces plans, qui reposent généralement sur des actions concertées avec les Autorités compétentes responsables, tous les producteurs et autres acteurs concernés, font appel à une chaîne de commandement bien établie. Les plans sont régulièrement actualisés, testés, audités.

### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

*Niveau à consolider.*

Restaurer les relations de confiance avec les éleveurs. Les moyens de fonctionnement de base de la DSV doivent lui permettre d'intervenir sur le terrain dès que nécessaire, et de réagir rapidement à tout événement sanitaire.

Mettre en place un mécanisme pour l'indemnisation des abattages sanitaires (cf CC I.9).

Mettre à jour annuellement les plans d'urgence.

### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques	Actualiser ou élaborer des plans d'urgence opérationnels pour les grandes maladies, de façon participative, puis inscrire une relecture annuelle dans le planning de la DSA.		
Activités liées à des compétences transversales	<table border="1"> <tr> <td>Consultation (III.2)</td> <td>Création / Mise à jour participative des plans d'urgence.</td> </tr> </table>	Consultation (III.2)	Création / Mise à jour participative des plans d'urgence.
Consultation (III.2)	Création / Mise à jour participative des plans d'urgence.		

### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

Plans d'urgence rénovés, puis tenus à jour.

<b>SANTE ANIMALE - 3</b>					
<b>CC: II-6. Réponse rapide aux situations d'urgence</b>					
<b>Ressources &amp; lignes budgétaires</b>	<b>Nombre requis</b>	<b>Coût unitaire</b>	<b>Durée d'amortissement (années)</b>	<b>Coût annuel</b>	<b>Coût exceptionnel</b>
<b>Investissements matériels</b>					
Bâtiments ( )					
<i>Maintenance, coût par (m²)</i>		23	1		
<i>Rénovation, coût par (m²)</i>		152	10		
<i>Construction, coût par (m²)</i>		457	20		
Transport (Coût d'achat)					
<i>Motorcycles</i>		3 506	3		
<i>Voitures</i>		27 441	5		
<i>Véhicules tout terrain (type 4x4)</i>		36 588	6		
Equipement de bureautique standard		3 049	3		
Autre équipement de bureautique spécifique		5 336			
Autre équipement spécifique					
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>					
<b>Dépenses immatérielles</b>					
Formation					
<i>Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)</i>		594			
<i>Formation continue (personne-jours/an)</i>		63			
<i>Expertise nationale (jours/5 ans)</i>		183			
<i>Expertise internationale (semaines/5 ans)</i>		8 286			
<i>Fonds spéciaux (/5ans) alloués à</i>					
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>					
<b>Salaires</b>					
Vétérinaires		4 573			
Autres diplômés universitaires		4 573			
Para-professionnels vétérinaires		3 049			
Personnel d'appui		1 829			
<b>Sous-total - Salaires</b>					
<b>Consumable resources</b>					
Administration		20%			
Indemnités de transport					
<i>Personnel dans le pays (personne-jours/an)</i>		46			
<i>Conducteurs dans le pays (personne-jours/an)</i>		30			
<i>Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)</i>		3 202			
Frais de transport					
<i>Distance parcourue par motocyclette/an</i>		0,11			
<i>Distance parcourue par voiture/an</i>		0,23			
<i>Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an</i>		0,46			
Coûts spécifiques					
<i>Campagne de communication ciblée</i>					
<i>Consultation (réunion d'une journée)</i>	4	760,00		3 040	
<i>Kits/réactifs/vaccins</i>					
<b>Sous-total - Consommables</b>				<b>3 040</b>	
<b>Activités déléguées</b>					
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>					
<b>Total en</b>	<b>EUR</b>			<b>3 040</b>	
<b>Total en</b>	<b>XAF</b>			<b>1 994 106</b>	

Réunions avec les OP d'éleveurs pour le fonds d'urgence

## SANTÉ ANIMALE (4)

### II-7. Prévention, contrôle et éradication des maladies

#### 1. Définition de la Compétence Critique

Autorité et capacité permettant aux SV de mener activement des actions de prévention, de contrôle ou d'éradication des maladies de la liste de l'OIE et/ou de démontrer que le pays ou une de ses zones est indemne de maladies importantes.

#### 2. Stade d'avancement escompté

1. Les SV n'ont aucune autorité ou capacité pour prévenir, contrôler ou éradiquer les maladies animales.
2. Les SV mettent en œuvre des programmes de prévention, de contrôle ou d'éradication pour certaines maladies et/ou certains secteurs géographiques, mais n'en évaluent guère l'efficacité et l'application réelle ou ne les évaluent pas par une approche scientifique.
3. Les SV mettent en œuvre des programmes de prévention, de contrôle ou d'éradication pour certaines maladies et/ou certains secteurs géographiques et en évaluent l'efficacité et l'application réelle par une approche scientifique.
4. Les SV mettent en œuvre des programmes de prévention, de contrôle ou d'éradication pour toutes les maladies importantes, mais l'évaluation scientifique de leur efficacité et de leur application réelle ne porte que sur certains programmes.
5. Les SV mettent en œuvre des programmes de prévention, de contrôle ou d'éradication pour toutes les maladies importantes et en évaluent l'efficacité et l'application réelle selon une approche scientifique conforme aux normes internationales de l'OIE qui s'appliquent.

#### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

##### Bovins :

**PPCB** : objectif de contrôle de la maladie clinique, puis d'éradication à terme :

- Vaccination obligatoire > 6 mois, soit environ 10 millions de têtes ; 1 campagne/ an, de début novembre à fin février, pendant 5 ans au moins.
- Surveillance de l'efficacité vaccinale par prélèvements sérologiques (*programme à demander à l'IRED*).

**Charbon bactérien, charbon symptomatique et Pasteurellose** : Objectif de diminution des cas cliniques par la vaccination.

- Poursuite de la stratégie actuelle : vaccination « temporairement obligatoire » dans 12 régions et facultative dans les autres (décisions prises « selon la situation épidémiologique », par arrêté) ; 1 campagne de 3 mois (juillet / septembre). Cheptel des 12 régions = 6.461.000 animaux \* 80% (> 6 mois) = 5,2 millions d'animaux.

Petits Ruminants : **PPR** (et éventuellement Clavelée, non budgétisée dans le présent rapport) : objectif de contrôle par la vaccination, avant éradication dans un cadre international :

- Etude de prévalence initiale (prévalence sérologique et distribution dans le pays), en cours de construction par l'IRED (intégrée dans le budget de l'IRED, fiche LAB1) ;
- Vaccination obligatoire de tous les animaux > 3 mois (= 70%), ce qui pourrait représenter 14 millions de têtes.

##### Dromadaires :

- **Pasteurellose** : Vaccination généralisée > 6 mois (= 85% du cheptel = 4,2 millions)
- **Charbon** : idem bovins : Vaccination obligatoire dans 12 régions (1,541,000anx\*80% = 1,3 millions) et facultative ailleurs.

Aviculture villageoise : (40 millions) : Vaccination (facultative) contre la Maladie de **Newcastle** (1 goutte dans l'œil) : cible estimée à 20 millions de volailles (il y a une forte demande des éleveurs). Vaccination par des vaccinateurs villageois, formés par les chefs de Postes.

Rage canine : Poursuivre la réflexion en lien avec l'IRED.

#### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques	<p>Définir un mécanisme clair pour la mise à disposition des vaccins nécessaires pour les campagnes annuelles de vaccination exécutées sur le terrain par les services déconcentrés du MEH, du fait du retrait des mandataires. Réunir les OP d'éleveurs et les grossistes en produits vétérinaires en ce sens (voir aussi GSV -I.8).</p> <p>Identifier les fournisseurs pour les nouveaux vaccins (PPR, clavelée, Newcastle), planifier l'acquisition.</p> <p>Organiser et réaliser les campagnes (non détaillé ici, car la DSV et les services de terrain organisent des campagnes de vaccination en routine).</p> <p>Mise en place de <b>4 unités mobiles</b> pour réaliser les vaccinations dans la zone saharienne (avec 3 semaines d'autonomie) : 1 chef d'équipe, 2 agents vaccinateurs, 1 chauffeur-mécanicien et le chef de Poste local.</p> <p>Charger un agent de la DSV de suivre plus spécifiquement le dossier de la PPCB, et un autre celui de la PPR et de la Clavelée.</p>
-----------------------	---

Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	Volailles : Formation de formateurs des chefs de Postes, qui formeront ensuite des vaccinateurs villageois. Remise à niveau par auto-formation (bibliographie, internet) d'un agent de la DSV en PPCB ; d'un autre en PPR et Clavelée – en lien si besoin avec les chercheurs de l'IREC.
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	Des mécanismes budgétaires légaux et sécurisés pour l'acquisition des vaccins sont indispensables pour restaurer l'autorité de l'État en santé animale.
	Communication (III.1)	Présenter les programmes mis en place dans le Bulletin de la DSV (y inclus des éléments pédagogiques sur la maladie).
	Consultation (III.2)	Les objectifs de lutte contre les maladies, la stratégie et les activités doivent être débattus avec les OP des filières concernées, qui sont des relais pour convaincre les éleveurs. Le mécanisme d'acquisition des vaccins pourrait être cogéré entre la DSV et les privés (éleveurs, grossistes) : voir fiche GSV I.8.
	Législation (IV.1, 2, 3)	Un cadre réglementaire rénové est nécessaire pour conduire les campagnes de vaccination dans des conditions satisfaisantes. Sera à prendre en compte dans la révision de la législation vétérinaire.

### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

Programmes, supports et listes de participants des formations continues. Enregistrement dans les dossiers individuels des agents.  
 Bulletins de la DSV présentant les actions engagées, puis réalisées.  
 Mécanismes officiels d'acquisition des vaccins. Preuves de la commande et de la livraison des vaccins.  
 Acquisition des 4 véhicules tout terrain pour les cliniques mobiles, présence de ces voitures sur le terrain. Réalisation effective des missions correspondantes.  
 compte-rendu des réunions avec les OP.  
 Rapports mensuels des DREH au DSV. Rapports d'activité.



<b>SANTE ANIMALE - 4</b>						
<b>CC: II-7. Prévention, contrôle et éradication des maladies</b>						
Ressources & lignes budgétaires	Nombre requis	Coût unitaire	Durée d'amortissement (années)	Coût annuel	Coût exceptionnel	
<b>Investissements matériels</b>						
Bâtiments ( )						
<i>Maintenance, coût par (m²)</i>		23	1		HARD-TOP 6 pistons, pour réaliser les campagnes de vaccination dans le Nord.	
<i>Rénovation, coût par (m²)</i>		152	10			
<i>Construction, coût par (m²)</i>		457	20			
Transport (Coût d'achat)						
<i>Motorcycles</i>		3 506	3		Vaccination des volailles : formation de formateurs. 70 chefs de Secteurs + 5 chefs de Poste * 3j, En année 1 et en année 3 = 225j deux fois = 90j/an.	
<i>Voitures</i>		27 441	5			
<i>Véhicules tout terrain (type 4x4)</i>		36 588	6			
<i>Véhicules cliniques équipés</i>	4	50 000	5	40 000		
Equipement de bureautique standard						
Autre équipement de bureautique spécifique						
Autre équipement spécifique						
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>				<b>40 000</b>		
<b>Dépenses immatérielles</b>						
Formation						
<i>Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)</i>		594			Indemnités pour les campagnes de vaccination (20,000 = nb de jours de vaccination selon l'Outil SA, step B).	
<i>Formation continue (personne-jours/an)</i>	90,0	63		5 694		
Expertise nationale (jours/5 ans)						
Expertise internationale (semaines/5 ans)						
Fonds spéciaux (/5ans) alloués à						
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>				<b>5 694</b>		
<b>Salaires</b>						
Vétérinaires						
Autres diplômés universitaires						
Para-professionnels vétérinaires						
Personnel d'appui						
<b>Sous-total - Salaires</b>						
<b>Consumable resources</b>						
Administration						
Indemnités de transport						
<i>Personnel dans le pays (personne-jours/an)</i>	20 000	46		920 000	Les frais essence + entretien des 4x4 Hard-Top ont été estimés au double des 4x4 normaux (cf. usage en zone saharienne)	
<i>Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)</i>	20 000	30		600 000		
<i>Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)</i>		3 202				
Frais de transport						
<i>Distance parcourue par motocyclette/an</i>		0,11			Le coût de tous les vaccins a été additionné (voir calcul spécifique)	
<i>Distance parcourue par voiture/an</i>		0,23				
<i>Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an</i>		0,46				
<i>carburant et entretien des 4 véh. « cliniques mobiles »</i>	4	37 000,00		148 000		
Coûts spécifiques						
<i>Campagne de communication ciblée</i>					Le coût de tous les vaccins a été additionné (voir calcul spécifique)	
<i>Consultation (réunion d'une journée)</i>						
<i>Kits/réactifs/vaccins</i>	1	4 200 000,00		4 200 000		
<i>Kits de matériel de vaccination</i>	532	200,00		106 400		
<b>Sous-total - Consommables</b>				<b>5 974 400</b>		
<b>Activités déléguées</b>						
1 par PV, 2 par SV, 4 par DREH						
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>						
<b>Total en</b>		<b>EUR</b>		<b>6 020 094</b>		
<b>Total en</b>		<b>XAF</b>		<b>3 948 916 780</b>		

## SANTÉ ANIMALE (5) – II-13. Bien-être animal

### 1. Définition de la Compétence Critique

Autorité et capacité permettant aux SV d'appliquer les normes de l'OIE relatives au bien-être animal telles qu'elles sont publiées dans le Code terrestre.

### 2. Stade d'avancement escompté

1. Il n'existe aucune législation au niveau national abordant le thème du bien-être animal.

#### 2. Une législation nationale relative au bien-être animal s'applique à certains secteurs.

3. Le bien-être animal est respecté dans certains secteurs, conformément aux normes de l'OIE (dans le secteur de l'exportation par exemple).

4. L'ensemble des normes de l'OIE relatives au bien-être animal est respecté.

5. L'ensemble des normes de l'OIE relatives au bien-être animal est respecté et les programmes associés sont régulièrement audités.

### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

Profiter de la mise en service de nouveaux abattoirs modernes pour y appliquer les règles de bien-être animal pertinentes issues des normes de l'OIE.

Insérer des dispositions adaptées dans le cadre de la révision de la législation vétérinaire.

### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques		Prendre connaissance du chapitre 7 du Code de l'OIE, relatif au bien-être animal (DSA, point focal OIE). Évaluer les domaines d'intérêt actuels pour le Tchad. Appliquer les règles de bien-être à l'abattage dès la mise en route des nouveaux abattoirs modernes. Insérer des dispositions en ce sens dans le GBPH à l'abattage et dans les règlements intérieurs des abattoirs.
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	Formation du Point focal OIE « Bien-être animal » (dans le cadre des formations spécifiques proposées par l'OIE) (une session est prévue en 2015). Inclure le bien-être animal à l'abattage dans le programme de formation continue des agents des SV affectés dans les abattoirs modernes (cf SPV2 - II.8.B)
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	
	Communication (III.1)	Commencer à parler du bien-être animal, de façon adaptée, dans le Bulletin de la DSV (ex : compte-rendu de la formation OIE, prise en compte des règles de base dans les règlements intérieurs des abattoirs modernes, etc.).
	Consultation (III.2)	La consultation des parties prenantes lors de l'élaboration du GBPH abattage et des règlements intérieurs des abattoirs et aires d'abattage permettra une sensibilisation aux règles de bon sens du bien-être animal, basé sur des bonnes pratiques professionnelles.
	Représentation officielle (III.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	Prévoir des dispositions législatives adaptées dans le cadre de la nouvelle législation vétérinaire.

### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

Le règlement intérieur des complexes d'abattage modernes comporte des dispositions adaptées en termes de bien-être animal.

Le point focal a suivi la formation des points focaux bien-être animal de l'OIE.

Des dispositions relatives au bien-être animal sont prévues dans le nouveau cadre législatif.

## **Pilier « Laboratoires »**

## LABORATOIRES (1) - II-1. Diagnostics établis par les laboratoires vétérinaires

### A. Accès au diagnostic de laboratoire vétérinaire

#### 1. Définition de la Compétence Critique

*Autorité et capacité permettant aux SV d'avoir accès aux laboratoires afin d'identifier et d'inventorier les agents pathogènes susceptibles d'être préjudiciables aux animaux et aux produits qui en sont dérivés, notamment les agents ayant un impact sur la santé publique.*

#### 2. Stade d'avancement escompté

1. Le diagnostic des maladies repose presque toujours sur les examens cliniques, les capacités de diagnostic biologique étant généralement inexistantes.
2. Pour les principales zoonoses et les maladies d'importance économique nationale, les SV ont accès aux services d'un laboratoire afin d'obtenir un diagnostic correct.
3. **Pour les autres zoonoses et les maladies présentes dans le pays, les SV ont accès aux services d'un laboratoire afin d'obtenir un diagnostic correct.**
4. Pour les maladies d'importance zoonotique ou économique absentes du pays, mais présentes dans la région et/ou susceptibles de pénétrer dans le pays, les SV ont accès aux services d'un laboratoire afin d'obtenir un diagnostic correct.
5. Pour les maladies nouvelles et émergentes dans la région ou dans le monde, les SV ont accès à un réseau de laboratoires de référence nationaux ou internationaux (un Laboratoire de référence de l'OIE par exemple) afin d'obtenir un diagnostic correct.

#### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

**IRED** : voir fiche suivante LAB(1), car on ne considère pas les seules capacités analytiques, mais l'ensemble des prestations fournies par l'institut.

**CECOQDA** : Le CECOQDA sera sollicité dans le cadre des exportations de viande ou de produits transformés depuis les complexes modernes d'abattage, en fonction des exigences des importateurs (frais supportés par les opérateurs économiques demandeurs). Voir aussi la fiche « Résidus » (SPV5 – II.10).

#### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques	Sans objet	
Activités liées à des compétences transversales	Consultation (III.2)	Une concertation régulière sera instaurée entre les laboratoires nationaux et la DSV (voir fiche GSV-I.6.B).

#### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

Rapport d'activités du CECODA.

## LABORATOIRES (2) - II-1. Diagnostics établis par les laboratoires vétérinaires

### B. Accès à des laboratoires nationaux adéquats

#### 1. Définition de la Compétence Critique

*Viabilité, efficacité (performance) et efficacité (coût) des laboratoires nationaux (des secteurs public et privé) au regard des besoins des SV qui ont recours à leurs services.*

#### 2. Stade d'avancement escompté

1. Les laboratoires nationaux ne satisfont pas les besoins des SV.
2. Les laboratoires nationaux satisfont partiellement les besoins des SV mais leur viabilité est menacée par des insuffisances au plan organisationnel telles que l'absence de gestion efficace et efficiente des ressources et des infrastructures (y compris la maintenance).
3. Les laboratoires nationaux satisfont généralement les besoins des SV. Les ressources et l'organisation semblent faire l'objet d'une gestion efficace et efficiente mais leur financement est inadéquat pour assurer leur viabilité et leur maintenance régulière.
4. **Les laboratoires nationaux satisfont généralement les besoins des SV et font l'objet de programmes de maintenance régulière ; néanmoins certains investissements apparaissent nécessaires (pour favoriser l'accessibilité des laboratoires et le nombre ou le type d'analyses par exemple).**
5. Les laboratoires nationaux satisfont les besoins des SV, et sont viables et régulièrement audités.

#### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

Sécuriser l'IRED, seul laboratoire vétérinaire du pays, dont les compétences et activités sont indispensables à la conduite des programmes de base en santé animale au Tchad :

- recherche appliquée et compétences scientifiques liées => appui à la DSV pour concevoir et piloter les programmes de santé animale ;
- capacités analytiques => diagnostic des maladies animales ; analyse dans le cadre des programmes d'épidémiologie active ou passive ;
- production de vaccins (2 charbons et pasteurellose) (choix politique national).

*Le budget global de l'IRED (hors Productions animales) est inclus dans la présente estimation financière. Ce budget inclut le coût de certaines études prévues dans la fiche SA4 (II.7) (étude de prévalence de la PPR, suivi de l'efficacité vaccinale de la PPCB).*

*NB : Il n'est pas possible d'évaluer un prix de marché pour les analyses car le laboratoire, en cours de redressement, ne fonctionne pas en vitesse de croisière.*

#### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques		Développer les missions d'appui scientifique et technique que l'IRED fournit à la DSV : l'IRED conçoit, sur des bases scientifiques documentées, les programmes de lutte que la DSV conduira, et en assurer si besoin l'évaluation scientifique.
Activités liées à des compétences transversales	Communication (III.1)	Penser à insérer des éléments fournis par l'IRED dans certains Bulletins de la DSV.
	Consultation (III.2)	Des réunions régulières d'échange d'information seront mises en place entre l'IRED et la DSV (voir fiche GSV I.6.B).

#### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

Dotation budgétaire, moyens de fonctionnement effectifs, programmes de travail, publications et rapports d'activités de l'IRED.

Compte-rendu des missions d'appui technique de l'IRED à la DSV.

Résultats des analyses fournis par l'IRED dans le cadre diagnostique ou de surveillance épidémiologique.

Compte-rendu des réunions de concertation entre la DSV, l'IRED et le CECOQDA.

<b>LABORATOIRES VETERINAIRES - 2</b>					
<b>CC: II-1. Diagnostics établis par les laboratoires vétérinaires</b>					
<b>B. Accès à des laboratoires nationaux adéquats</b>					
Ressources & lignes budgétaires	Nombre requis	Coût unitaire	Durée d'amortissement (années)	Coût annuel	Coût exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>					
Bâtiments ( )					
<i>Maintenance, coût par (m²)</i>		23	1		
<i>Rénovation, coût par (m²)</i>		152	10		
<i>Construction, coût par (m²)</i>		457	20		
Transport (Coût d'achat)					
<i>Motorcycles</i>		3 506	3		
<i>Voitures</i>		27 441	5		
<i>Véhicules tout terrain (type 4x4)</i>		36 588	6		
Equipement de bureautique standard		3 049	3		
Autre équipement de bureautique spécifique		5 336			
Autre équipement spécifique					
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>					
<b>Dépenses immatérielles</b>					
Formation					
<i>Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)</i>		594			
<i>Formation continue (personne-jours/an)</i>		63			
Expertise nationale (jours/5 ans)		183			
Expertise internationale (semaines/5 ans)		8 286			
Fonds spéciaux (15ans) alloués à					
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>					
<b>Salaires</b>					
Vétérinaires		4 573			
Autres diplômés universitaires		4 573			
Para-professionnels vétérinaires		3 049			
Personnel d'appui		1 829			
<b>Sous-total - Salaires</b>					
<b>Consumable resources</b>					
Administration		20%			
Indemnités de transport					
<i>Personnel dans le pays (personne-jours/an)</i>		46			
<i>Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)</i>		30			
<i>Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)</i>		3 202			
Frais de transport					
<i>Distance parcourue par motocyclette/an</i>		0,11			
<i>Distance parcourue par voiture/an</i>		0,23			
<i>Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an</i>		0,46			
Coûts spécifiques					
<i>Campagne de communication ciblée</i>					
<i>Consultation (réunion d'une journée)</i>					
<i>Kits/réactifs/vaccins</i>					
<b>Sous-total - Consommables</b>					
<b>Activités déléguées</b>					
<i>subvention annuelle globale à l'IREC (hors PA)</i>	1	1 400 000,00		1 400 000	
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>				<b>1 400 000</b>	
<b>Total en</b>	<b>EUR</b>			<b>1 400 000</b>	
<b>Total en</b>	<b>XAF</b>			<b>918 338 400</b>	

IREC :  
 Coûts globaux de 66% de la Direction générale,  
 + Division SA  
 + Division production de vaccins  
 moins les ressources (300.000.000)

## LABORATOIRES (3) – II-2. Assurance de la qualité des laboratoires

### 1. Définition de la Compétence Critique

Qualité des services de laboratoires (qui pratiquent des épreuves de diagnostic, des analyses à des fins de recherche de résidus chimiques, de résidus d'antimicrobiens ou de toxines, ou des tests d'efficacité biologique par exemple) ; elle est mesurée au regard des systèmes d'assurance qualité officiels, qui incluent, mais ne se limitent pas à la participation à des essais inter laboratoires.

### 2. Stade d'avancement escompté

1. Aucun laboratoire utilisé par le secteur public des SV ne fonctionne sous assurance qualité.
2. Certains laboratoires utilisés par le secteur public des SV fonctionnent sous assurance qualité.
3. Tous les laboratoires utilisés par le secteur public des SV fonctionnent sous assurance qualité.
4. Tous les laboratoires utilisés par le secteur public des SV et la plupart ou la totalité des laboratoires privés fonctionnent sous assurance qualité.
5. Tous les laboratoires utilisés par le secteur public des SV ainsi que la plupart ou la totalité des laboratoires privés fonctionnent sous assurance qualité et appliquent les lignes directrices de l'OIE, à la norme ISO 17025 ou à une directive équivalente d'assurance de la qualité.

### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

L'IRED prévoit le développement d'un programme qualité dans le cadre de sa remise à niveau.  
Le CECOQDA prévoit d'emblée un fonctionnement sous assurance qualité et dispose d'une direction de la Qualité.

### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques	Sans objet
-----------------------	------------

### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

Sans objet.





**Pilier « Gestion des Services vétérinaires »  
Compétences générales**

## GSV – I-4. Indépendance technique

### 1. Définition de la Compétence Critique

Capacité des SV à conduire leur mission en restant autonomes et à l'écart des pressions commerciales, financières, hiérarchiques et politiques susceptibles d'influer sur les décisions techniques, dans un sens contraire aux dispositions des textes de l'OIE (et de l'Accord SPS de l'OMC s'il y a lieu).

### 2. Stade d'avancement escompté

1. Les décisions techniques prises par les SV ne sont généralement pas étayées par des considérations scientifiques.
2. Les décisions techniques tiennent compte des données scientifiques, mais sont régulièrement modifiées pour suivre des considérations non scientifiques.
3. **Les décisions techniques reposent sur des données scientifiques, mais sont sujettes à des révisions et à des adaptations éventuelles dictées par des considérations non scientifiques.**
4. Les décisions techniques sont prises et mises en œuvre en total conformité avec les obligations du pays vis-à-vis de l'OIE (et avec les obligations relevant de l'accord SPS de l'OMC s'il y a lieu).
5. La prise de décisions techniques repose uniquement sur des données scientifiques ; ces décisions ne sont pas modifiées pour répondre à des considérations non scientifiques.

### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

La relance des activités, assortie d'objectifs, d'autorité juridique, de moyens et de procédures clairs à chaque niveau hiérarchique, contribuera à restaurer l'image et l'autorité des Services vétérinaires vis-à-vis des usagers.

Argumenter en faveur de la révision à la hausse les traitements salariaux des cadres du MEH, pour améliorer l'efficacité des services.

### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques		Porter au niveau adéquat le dossier de la révision à la hausse les traitements salariaux des cadres du MEH.
Activités liées à des compétences transversales	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	Rédiger des procédures écrites pour encadrer les actions à conduire et les prises de décision dans les domaines techniques (activité à développer pour chaque activité technique et managériale, voir fiches correspondantes). L'allocation de moyens de travail suffisants est un facteur essentiel de l'engagement au travail des agents, de l'indépendance technique des services et de leur crédibilité auprès des éleveurs. L'allocation de salaires suffisants devrait permettre de sortir du système des incitations financières nécessaires pour que les activités de base soient réalisées.
	Législation (IV.1, 2, 3)	Dans le cadre de la révision générale du cadre législatif vétérinaire (cf. GSV IV.1) : <ul style="list-style-type: none"> <li>– doter les Services vétérinaires de l'autorité juridique qui renforcera leur légitimité face aux opérateurs ;</li> <li>– revoir l'articulation entre les activités sanitaires et le prélèvement de taxes ;</li> <li>– préciser les conditions d'exercice d'activités privées par les agents des Services vétérinaires en dehors des heures de service (prévenir les suspicions de conflit d'intérêt).</li> </ul>

### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

Les rémunérations des cadres de la DSV sont revues et harmonisées avec les structures à activités régaliennes comparables.

Des procédures sont rédigées et validées pour encadrer les différentes activités techniques de la DSV.

## GSV – I-5. Stabilité des structures et durabilité des politiques

### 1. Définition de la Compétence Critique

Capacité de la structure et/ou de la direction des SV à appliquer et gérer des politiques à long terme.

### 2. Stade d'avancement escompté

1. Les modifications substantielles de l'organisation et de la structure et/ou de la direction de la partie publique des SV sont fréquentes (tous les ans par exemple), d'où l'absence de durabilité des politiques.
2. La durabilité des politiques est affectée par les modifications associées à chaque changement politique et/ou à l'organisation et à la direction de la partie publique des SV.
3. La durabilité des politiques n'est pas ou peu affectée par les modifications associées à chaque changement politique et/ou à l'organisation et à la direction de la partie publique des SV.
4. Les politiques sont pérennisées par la mise en œuvre de plans et de cadre de travail stratégiques nationaux à long terme ; de ce fait, elles ne sont pas affectées par les modifications associées à chaque changement politique et/ou à l'organisation et à la direction de la partie publique des SV.
5. Les politiques sont pérennisées et l'organisation ainsi que la direction de la partie publique des SV sont stables. Toute modification fait l'objet d'une procédure d'évaluation et doit favoriser la durabilité des politiques.

### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

Niveau à consolider.

Consolider le niveau 3 de l'évaluation OIE-PVS, en inscrivant les actions des Services vétérinaires dans un document pluriannuel participatif et validé.

### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques		Rédiger un <b>Plan d'actions opérationnel des Services vétérinaires (PAOSV)</b> , chiffré, précisant dans le domaine de la santé animale le contenu des documents d'orientation stratégiques nationaux (PNDE, PAO, PNSA) (le présent Rapport d'Analyse des écarts OIE-PVS peut servir de base à la rédaction de ce document). Faire valider le PAOSV au plus haut niveau.
Activités liées à des compétences transversales	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	Le PAOSV fera référence à un management rénové des SV publics (approche participative, management par objectifs, etc.).
	Communication (III.1)	Communiquer sur le PAOSV pour valoriser les actions des Services vétérinaires auprès des filières de l'élevage et du grand public [ <i>non budgétisé dans la présente Analyse des écarts OIE-PVS</i> ].
	Consultation (III.2)	Élaboration participative du PAOSV avec l'ensemble des parties prenantes.

### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

Le Plan d'actions opérationnel des services vétérinaires est rédigé et validé.

Compte-rendu des réunions de préparation du PAOSV avec les parties prenantes.

GESTION DES SERVICES VETERINAIRES - Compétences Générales					
CC: I-5. Stabilité des structures et durabilité des politiques					
Ressources & lignes budgétaires	Nombre requis	Coût unitaire	Durée d'amortissement (années)	Coût annuel	Coût exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>					
Bâtiments ( )					
Maintenance, coût par (m <sup>2</sup> )		23	1		
Rénovation, coût par (m <sup>2</sup> )		152	10		
Construction, coût par (m <sup>2</sup> )		457	20		
Transport (Coût d'achat)					
Motorcycles		3 506	3		
Voitures		27 441	5		
Véhicules tout terrain (type 4x4)		36 588	6		
Equipement de bureautique standard		3 049	3		
Autre équipement de bureautique spécifique		5 336			
Autre équipement spécifique					
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>					
<b>Dépenses immatérielles</b>					
Formation					
Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)		594			
Formation continue (personne-jours/an)		63			
Expertise nationale (jours/5 ans)	45,0	183			8 235
Expertise internationale (semaines/5 ans)		8 286			
Fonds spéciaux (/5ans) alloués à					
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>					<b>8 235</b>
<b>Salaires</b>					
Vétérinaires		4 573			Expertise nationale pour appui méthodologique à l'élaboration du Plan stratégique des Services vét. (Ex : pt de l'ONVT)
Autres diplômés universitaires		4 573			
Para-professionnels vétérinaires		3 049			
Personnel d'appui		1 829			
<b>Sous-total - Salaires</b>					
<b>Consumable resources</b>					
Administration		20%			
Indemnités de transport					
Personnel dans le pays (personne-jours/an)		46			
Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)		30			
Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)		3 202			
Frais de transport					
Distance parcourue par motocyclette/an		0,11			
Distance parcourue par voiture/an		0,23			
Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an		0,46			
Coûts spécifiques					
Campagne de communication ciblée	4	750,00		3 000	
Consultation (réunion d'une journée)					
Kits/réactifs/vaccins					
<b>Sous-total - Consommables</b>				<b>3 000</b>	
<b>Activités déléguées</b>					
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>					
<b>Total en</b>	<b>EUR</b>			<b>3 000</b>	<b>8 235</b>
<b>Total en</b>	<b>XAF</b>			<b>1 967 868</b>	<b>5 401 798</b>

## GSV – I-6. Capacité de coordination des Services vétérinaires

### A. Coordination interne (chaîne de commandement)

#### 1. Définition de la Compétence Critique

Capacité des SV à coordonner ses ressources et activités (secteurs public et privé) par une chaîne de commandement clairement définie du niveau central (Chef des Services vétérinaires) jusqu'au niveau local (terrain), afin de mettre en œuvre toutes les activités nationales ayant rapport avec les Codes de l'OIE (programmes de surveillance épidémiologique, programmes de contrôle et d'éradication des maladies, programmes de sécurité sanitaire des denrées alimentaires et programmes de détection précoce et de réponse rapide aux situations d'urgence, etc.).

#### 2. Stade d'avancement escompté

- Il n'existe pas de coordination interne formelle et la chaîne de commandement n'est pas clairement établie.
- Il existe des mécanismes de coordination en interne pour la conduite de certaines activités, mais la chaîne de commandement n'est pas clairement établie.
- Il existe des mécanismes de coordination en interne et la chaîne de commandement pour la conduite de certaines activités est clairement établie.**
- Il existe des mécanismes de coordination en interne et la chaîne de commandement pour la conduite de la plupart des activités au niveau national est clairement établie.
- Il existe des mécanismes de coordination en interne et une chaîne de commandement claire pour l'exécution de toutes les activités ; ces mécanismes sont périodiquement réexaminés et/ou audités et actualisés.

#### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

Animer régulièrement le réseau de terrain, organiser une circulation d'information régulière (descendante et ascendante).  
Organiser autant que faire se peut une chaîne de commandement « technique » entre DSV et DREH, voire Secteur et Postes.  
Organiser la remontée des informations de pilotage technique directement à la DSV, en complément du rapport rapport général trimestriel (qui va au SG).

#### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques	<p>Préparer (DSV) un canevas de Rapport mensuel que les DREH renverront directement à la DSV, destiné à collecter les informations spécifiques (foyers, campagnes de vaccination, inspection des viandes...) nécessaires au pilotage des missions par le niveau central. Tester ce document (auprès de quelques DREH qui n'auront pas participé à sa conception). Proposer à la signature du SG une note circulaire demandant aux DREH de renvoyer ce rapport tous les mois à la DSV. Proposer aussi une communication du SG lors d'une des réunions trimestrielles des DREH avec le niveau central.</p> <p>Les informations ponctuelles nécessitent un courrier du SG aux DREH. Elles pourront aussi être obtenues par téléphone.</p> <p>Assurer un retour d'information auprès de tous les services de terrain (notamment via le Bulletin trimestriel de la DSV). Diffuser des informations vivantes sur l'actualité des services (y compris via des listes de SMS, cf. SA1).</p> <p>Inscrire régulièrement l'animation du réseau des services de terrain à l'ordre du jour des réunions internes de la DSV, afin de générer une dynamique en ce sens – ainsi qu'à l'ordre du jour des réunions du MEH avec les services déconcentrés.</p>	
Activités liées à des compétences transversales	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	<p>- Gros travail de préparation du canevas de rapport pour qu'il réponde vraiment aux besoins de pilotage et permette de renseigner les bases de données de la DSV. Document de pilotage, concis. Les rapports mensuels seront exploités en temps réel par la DSV et un retour sera assuré vers les DREH (courrier, mel, Bulletin de la DSV, réunions...).</p> <p>- La DSV doit disposer de moyens renforcés pour faire des missions sur le terrain, afin de recueillir de l'information, d'investiguer les situations particulières et de maintenir un lien technique fort avec les DREH, les Secteurs et les Postes.</p>
	Consultation (III.2)	Organiser des réflexions informelles avec quelques DREH pour trouver des idées concrètes permettant d'améliorer les liens entre la DSV et les services de terrain et notamment la circulation de l'information ascendante et descendante.
	Législation (IV.1, 2, 3)	Dans le cadre de la révision générale du cadre législatif vétérinaire, envisager une réorganisation de l'organigramme permettant de mettre en place une véritable chaîne de commandement (ex : DG des Services Déconcentrés).

#### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

Compte-rendu des étapes de préparation et de test du canevas de rapport mensuel. Mise en place sur instruction du SG du système

de rapportage mensuel. Rapports mensuels renseignés par les DREH, collectés et systématiquement utilisés par la DSV.

Notes de sensibilisation des DREH à l'importance du rapportage des nouveaux foyers de maladies et de la situation zoonitaire en général.

Bulletins de la DSV.

Le nouveau cadre législatif prend en compte la nécessité de rétablir une chaîne de commandement unique et directe entre la DSV et les services déconcentrés.



<b>GESTION DES SERVICES VETERINAIRES - Compétences Générales</b>					
<b>CC: I-6. Capacité de coordination des SV</b>					
<b>A. Coordination interne (chaîne de commandement)</b>					
Ressources & lignes budgétaires	Nombre requis	Coût unitaire	Durée d'amortissement (années)	Coût annuel	Coût exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>					
Bâtiments ( )	3 700				
20% des DREH + DSV 250m <sup>2</sup> .	2 070	23	1	47 610	
Maintenance, coût par (m <sup>2</sup> )		940	10	14 288	71 440
Rénovation, coût par (m <sup>2</sup> )		690	20	15 767	236 498
Construction, coût par (m <sup>2</sup> )					
Transport (Coût d'achat)					
2 par DREH et 12 à la DSV	58	3 506	3	67 783	
Motorcyclettes		27 441	5		
Voitures					
2 par DREH + 4 à la DSV	50	36 588	6	304 900	304 900
Véhicules tout terrain (type 4x4)					
Equipement de bureautique standard	157	3 049	3	159 564	
Autre équipement de bureautique spécifique		5 336			
Autre équipement spécifique					6 par DREH + 19 à la DSV
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>				<b>609 912</b>	<b>612 838</b>
<b>Dépenses immatérielles</b>					
DSV et DREH sont budgétisées ici, les Sect. & Postes en réseau de terrain (SA1)					
DSV 250m <sup>2</sup> à rénover, DREH 150m <sup>2</sup> /DR, 20% à construire, 20% à rénover, 60% en maintenance.					
Formation					
Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)		594			
Formation continue (personne-jours/an)		63			
Expertise nationale (jours/5 ans)		183			
Expertise internationale (semaines/5 ans)		8 286			
Fonds spéciaux (/5ans) alloués à					
1 vét. ds la moitié des DREH, 2 vét. dans l'autre moitié (ou « 1,5 vét. » par DREH) + 7 à la DSV					
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>					
<b>Salaires</b>					
Vétérinaires	41,0	4 573		187 493	1,5 ingénieur par DREH + 7 à la DSV
Autres diplômés universitaires	41,0	4 573		187 493	
Para-professionnels vétérinaires	70,0	3 049		213 430	
Personnel d'appui	98,0	1 829		179 242	3 par DREH + 1 à la DSV
<b>Sous-total - Salaires</b>				<b>767 658</b>	
<b>Consumable resources</b>					
Administration		20%		153 532	4 par DREH (gardien, secrétaire, 2 chauffeurs) +6 à la DSV
Indemnités de transport					
Personnel dans le pays (personne-jours/an)		46			
Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)		30			
Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)		3 202			
Frais de transport					
Distance parcourue par motocyclette/an	464 000	0,11		52 840	
Distance parcourue par voiture/an		0,23			
Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an	2 000 000	0,46		911 038	
Coûts spécifiques					
Campagne de communication ciblée					
Consultation (réunion d'une journée)					
Kits/réactifs/vaccins					
<b>Sous-total - Consommables</b>				<b>1 117 410</b>	
<b>Activités déléguées</b>					
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>					
<b>Total en</b>	<b>EUR</b>			<b>2 494 980</b>	<b>612 838</b>
<b>Total en</b>	<b>XAF</b>			<b>1 636 596 873</b>	<b>401 994 435</b>

## GSV – I-6. Capacité de coordination des Services vétérinaires

### B. Coordination externe

1. Définition de la Compétence Critique		
<p>Capacité des SV à coordonner ses ressources et activités (secteurs public et privé) à tous les niveaux avec d'autres autorités compétentes s'il y a lieu, afin d'exécuter toutes les activités nationales ayant rapport aux Codes de l'OIE (par exemple, programmes de contrôle et d'éradication des maladies, programmes de surveillance épidémiologique, programmes de sécurité sanitaire des denrées alimentaires et programmes de détection précoce et de réponse rapide aux situations d'urgence).</p> <p>Parmi les autres autorités concernées figurent, entre autres, les autres ministères ou Autorités compétentes, les agences nationales et les institutions décentralisées.</p>		
2. Stade d'avancement escompté		
1. Il n'existe pas de coordination externe.		
2. Il existe des mécanismes informels de coordination externe pour la conduite de certaines activités, mais les procédures ne sont pas claires et/ou cette coordination externe est irrégulière.		
3. Il existe des mécanismes formels de coordination externe assortis de procédures ou accords clairement établis pour certaines activités et/ou certains secteurs.		
4. Il existe des mécanismes formels de coordination externe assortis de procédures ou accords clairement établis au niveau national pour conduire la plupart des activités, qui sont appliqués uniformément sur l'ensemble du territoire national.		
5. Il existe des mécanismes de coordination externe au niveau national qui sont régulièrement réexaminés et mis à jour.		
3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Consolider le niveau 3</i> de l'évaluation OIE-PVS en étendant les processus formels de coordination.</li> <li>- En cas de nécessité, penser à réactiver le CESPEL (Comité d'évaluation et de suivi des politiques de l'élevage).</li> <li>- Dans les régions, les DREH doivent penser à demander de réunir le CTR-CRA (Comité technique régional/ comité régional d'action), en tant que de besoin.</li> <li>- Formaliser des réunions régulières d'échange d'information entre la DSV, l'IREN et le CECOQDA (tous les 3 mois par exemple).</li> </ul>		
4. Description des activités (chronologique)		
Activités spécifiques	<p>Le SG signera une note de service pour mettre en place un cadre de rencontre entre l'IREN, le CECOQDA et la DSV (document à préparer en concertation entre les trois structures, à l'initiative du DSV).</p> <p>Poursuivre la participation active aux instances existantes (CONAMED).</p> <p>NB : La CNLMRLCA fonctionne en tant que de besoin, lors de crises.</p>	
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	
	Communication (III.1)	
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	
5. Indicateurs objectivement vérifiables		
<p>Note de service précisant le cadre des rencontres régulières DSV-IREN-CECOQDA. Compte-rendu de ces réunions.</p> <p>Compte-rendu des réunions de la CONAMED et des autres instances de concertation.</p>		

## GSV – II.3. Analyse de risque

### 1. Définition de la Compétence Critique

*Autorité et capacité permettant aux SV de prendre des mesures pour la gestion des risques à partir des résultats de l'appréciation de ces risques.*

### 2. Stade d'avancement escompté

1. Les mesures de gestion des risques ne sont généralement pas prises suite à la conduite d'une appréciation de ces risques.
2. **Les SV compilent et gèrent les données, mais n'ont pas la capacité nécessaire pour conduire une analyse de risques. Certaines mesures de gestion des risques sont prises en fonction des résultats de l'appréciation de ces risques.**
3. Les SV sont capables de compiler et gérer systématiquement les données importantes et de conduire une analyse de risque. La majorité des mesures de gestion des risques sont prises en fonction des résultats de l'appréciation des risques.
4. Les SV conduisent leurs analyses de risque conformément aux normes applicables de l'OIE, et prennent leurs mesures de gestion des risques en fonction des résultats de l'appréciation de ces risques.
5. Les SV suivent une démarche systématique pour prendre leurs mesures sanitaires en fonction des résultats des appréciations de risque et communiquer leurs procédures et résultats au niveau international. Ils respectent toutes leurs obligations vis-à-vis de l'OIE (ainsi que les obligations relevant de l'Accord SPS de l'OMC s'il y a lieu).

### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

La constitution de différentes bases de données techniques constituera une base pour des évaluations de risques.

La DSV peut s'appuyer sur les compétences scientifiques disponibles dans le pays, notamment à l'IRED.

### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques		Sans objet
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	Permettre aux agents de la DSV et de l'IRED de participer aux formations internationales en analyse de risque éventuellement proposées.
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	<p>Constitution de bases de données organisées (Access ou autre) permettant de faire les extractions nécessaires (notamment : BD REPIMAT, BD des établissements pharmaceutiques, des structures d'abattage et établissements agroalimentaires, des certificats vétérinaires internationaux).</p> <p>Inclure la collecte des informations nécessaires à l'évaluation des risques, et notamment celles destinées à alimenter ces bases de données, dans le canevas des Rapports mensuels des DREH à la DSV (cf. GSV-I.6.A et GSV-I.11).</p> <p>Dans le cadre de la coordination formelle entre la DSV, l'IRED et le CECOQDA (cf. GSV- I.6.B), préciser les conditions de l'appui scientifique et technique que chacun des laboratoires pourrait apporter à la DSV dans le domaine de l'évaluation des risques.</p>

### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

Liste des cadres de la DSV et de l'IRED formés à l'analyse de risques.

Rapports ou compte-rendu de réunions documentant les prises de décisions techniques selon une approche "d'analyse de risques".

Prise en compte des données nécessaires à l'évaluation des risques dans le canevas des rapports mensuels.

## GSV – III-4. Accréditation/habilitation/délégation

### 1. Définition de la Compétence Critique

*Autorité et capacité permettant au secteur public des SV d'agréer / d'habiliter / de déléguer au secteur privé (par exemple vétérinaires et laboratoires du secteur privé) la réalisation de certaines tâches officielles.*

### 2. Stade d'avancement escompté

1. Le secteur public des SV n'a ni l'autorité ni la capacité nécessaires pour agréer le secteur privé, l'habiliter à réaliser des tâches officielles ou lui confier des missions par délégation.

**2. Le secteur public des SV a l'autorité et la capacité nécessaires pour agréer ou habiliter le secteur privé ou lui confier des tâches par délégation, mais il n'exerce aucune activité d'accréditation, d'habilitation ou de délégation.**

3. Le secteur public des SV élabore des programmes d'accréditation / d'habilitation / de délégation pour certaines tâches, mais ces programmes ne sont pas régulièrement réexaminés.

4. Le secteur public des SV élabore et applique des programmes d'accréditation / d'habilitation / de délégation, et ces programmes sont régulièrement réexaminés.

5. Le secteur public des SV effectue des audits sur ses programmes d'accréditation / d'habilitation / de délégation afin de conserver la confiance de ses partenaires commerciaux et des acteurs concernés.

### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

Compte tenu de l'échec de la politique de privatisation de la profession vétérinaire au Tchad, les services publics sont amenés à reprendre en charge l'ensemble des missions de santé animale (y inclus les soins aux animaux dans la plupart des régions), tout en maintenant le principe du mandat sanitaire (actuellement, un vétérinaire privé est mandaté).

### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques	Sans objet	
Activités liées à des compétences transversales	Législation (IV.1, 2, 3)	Dans le cadre de la révision générale de la législation en matière de santé animale, intégrer des dispositions pour que l'ensemble des missions de santé animale puisse être couvert par les services publics, sans oblitérer pour autant les possibilités de développement de la profession vétérinaire privée.

### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

Rapports d'activités des services déconcentrés dans le domaine de la santé animale et notamment des soins aux animaux (activités cliniques).

## GSV – III-5. Organisme statutaire vétérinaire

### A. Autorité de l'organisme statutaire vétérinaire

1. Définition de la Compétence Critique					
<i>L'organisme statutaire vétérinaire est un organe autonome de contrôle des vétérinaires et des paraprofessionnels vétérinaires.</i>					
2. Stade d'avancement escompté					
1. Aucune législation ne prévoit la mise en place d'un organisme statutaire vétérinaire.					
2. <b>L'organisme statutaire vétérinaire contrôle les vétérinaires uniquement dans certains secteurs de la profession et/ou n'applique pas systématiquement des mesures disciplinaires.</b>					
3. L'organisme statutaire vétérinaire contrôle les vétérinaires dans tous les secteurs pertinents de la profession et applique des mesures disciplinaires.					
4. L'organisme statutaire vétérinaire contrôle les fonctions et la compétence des vétérinaires dans tous les secteurs pertinents de la profession ainsi que celles des paraprofessionnels vétérinaires selon les besoins.					
5. L'organisme statutaire vétérinaire contrôle les vétérinaires et les paraprofessionnels vétérinaires et applique des mesures disciplinaires sur l'ensemble du territoire national quel que soit leur secteur professionnel d'appartenance.					
3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté					
<i>Niveau à consolider.</i>					
Renforcer le rôle de l'ONVT, en étendant son autorité aux para-professionnels intervenant dans le domaine de la santé animale. Réserver le titre de Dr Vétérinaire aux personnes titulaires d'un diplôme reconnu par l'ONVT et enregistrés à l'Ordre.					
4. Description des activités (chronologique)					
Activités spécifiques	<p>Doter l'ONVT d'une subvention de fonctionnement adaptée.</p> <p>Associer l'ONVT aux orientations prises pour la profession vétérinaire et aux instances compétentes en matière de santé animale et de médicaments vétérinaires.</p> <p>Rendre l'adhésion à l'Ordre obligatoire pour tous les vétérinaires publics et privés.</p> <p>Repréciser et expliquer les missions de l'Ordre (promouvoir la profession, défendre le titre de vétérinaire, reconnaître les diplômes, donner son avis sur les programmes de formation des paraprofessionnels, attribuer le droit d'exercer, d'installation...).</p> <p>Étudier la possibilité de créer, au sein de l'ONVT, une section pour la régulation des paraprofessionnels.</p> <p>Toiletter l'utilisation du terme de vétérinaire dans les documents et les usages officiels. Réfléchir avec les paraprofessionnels concernés sur les termes qui pourraient désigner leurs activités.</p> <p>Rappeler aux autorités l'importance que l'OIE accorde à l'organisme statutaire vétérinaire.</p>				
Activités liées à des compétences transversales	<table border="1"> <tr> <td style="vertical-align: top;">Consultation (III.2)</td> <td>Aborder la question avec les OP d'éleveurs dans le cadre des échanges instaurés régulièrement (comment peuvent-ils être informés des titulaires de diplômes validés par l'Ordre, pour que cesse l'amalgame avec des personnes non diplômées qui ne sont pas en mesure de leur fournir les mêmes prestations ?).</td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;">Législation (IV.1, 2, 3)</td> <td>Les missions de l'ONVT et la réglementation de l'exercice de la médecine vétérinaire seront à prendre en compte dans le cadre de la révision de la législation vétérinaire.</td> </tr> </table>	Consultation (III.2)	Aborder la question avec les OP d'éleveurs dans le cadre des échanges instaurés régulièrement (comment peuvent-ils être informés des titulaires de diplômes validés par l'Ordre, pour que cesse l'amalgame avec des personnes non diplômées qui ne sont pas en mesure de leur fournir les mêmes prestations ?).	Législation (IV.1, 2, 3)	Les missions de l'ONVT et la réglementation de l'exercice de la médecine vétérinaire seront à prendre en compte dans le cadre de la révision de la législation vétérinaire.
Consultation (III.2)	Aborder la question avec les OP d'éleveurs dans le cadre des échanges instaurés régulièrement (comment peuvent-ils être informés des titulaires de diplômes validés par l'Ordre, pour que cesse l'amalgame avec des personnes non diplômées qui ne sont pas en mesure de leur fournir les mêmes prestations ?).				
Législation (IV.1, 2, 3)	Les missions de l'ONVT et la réglementation de l'exercice de la médecine vétérinaire seront à prendre en compte dans le cadre de la révision de la législation vétérinaire.				
5. Indicateurs objectivement vérifiables					
<p>Subvention de l'ONVT inscrite dans le budget du MEH et effectivement versée à l'ONVT.</p> <p>Liste des adhérents de l'ONVT.</p> <p>compte-rendu de réunions d'échange avec les OP d'éleveurs sur le positionnement de la profession vétérinaire.</p> <p>Contribution de l'ONVT à la préparation des textes régulant les paraprofessionnels vétérinaires.</p> <p>compte-rendu de réunions faisant état de la participation de l'ONVT aux questions liées à la profession vétérinaire et aux services de santé animale.</p>					

<b>GESTION DES SERVICES VETERINAIRES - Compétences Générales</b>					
<b>CC: III-5. Organisme statutaire vétérinaire</b>					
<b>A. Autorité de l'Organisme statutaire vétérinaire</b>					
Ressources & lignes budgétaires	Nombre requis	Coût unitaire	Durée d'amortissement (années)	Coût annuel	Coût exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>					
Bâtiments ( )					
<i>Maintenance, coût par (m²)</i>		23	1		
<i>Rénovation, coût par (m²)</i>		152	10		
<i>Construction, coût par (m²)</i>		457	20		
Transport (Coût d'achat)					
<i>Motorcyclettes</i>		3 506	3		
<i>Voitures</i>		27 441	5		
<i>Véhicules tout terrain (type 4x4)</i>		36 588	6		
Equipement de bureautique standard		3 049	3		
Autre équipement de bureautique spécifique		5 336			
Autre équipement spécifique					
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>					
<b>Dépenses immatérielles</b>					
Formation					
<i>Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)</i>		594			
<i>Formation continue (personne-jours/an)</i>		63			
Expertise nationale (jours/5 ans)		183			
Expertise internationale (semaines/5 ans)		8 286			
Fonds spéciaux (/5ans) alloués à					
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>					
<b>Salaires</b>					
Vétérinaires		4 573			
Autres diplômés universitaires		4 573			
Para-professionnels vétérinaires		3 049			
Personnel d'appui		1 829			
<b>Sous-total - Salaires</b>					
<b>Consumable resources</b>					
Administration		20%			
Indemnités de transport					
<i>Personnel dans le pays (personne-jours/an)</i>		46			
<i>Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)</i>		30			
<i>Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)</i>		3 202			
Frais de transport					
<i>Distance parcourue par motocyclette/an</i>		0,11			
<i>Distance parcourue par voiture/an</i>		0,23			
<i>Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an</i>		0,46			
Coûts spécifiques					
<i>Campagne de communication ciblée</i>					
<i>Consultation (réunion d'une journée)</i>					
<i>Kits/réactifs/vaccins</i>					
<i>subvention ONVT</i>	1	12 000,00		12 000	
<b>Sous-total - Consommables</b>				<b>12 000</b>	
<b>Activités déléguées</b>					
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>					
<b>Total en</b>	<b>EUR</b>			<b>12 000</b>	
<b>Total en</b>	<b>XAF</b>			<b>7 871 472</b>	

## GSV – III-5. Organisme statutaire vétérinaire

### B. Capacité de l'organisme statutaire vétérinaire

<b>1. Définition de la Compétence Critique</b>	
<i>Capacité permettant à l'organisme statutaire vétérinaire d'exercer ses fonctions et d'atteindre ses objectifs conformément aux normes de l'OIE.</i>	
<b>2. Stade d'avancement escompté</b>	
1. L'organisme statutaire vétérinaire ne dispose pas de la capacité lui permettant d'exercer ses fonctions et d'atteindre les objectifs qui ont été fixés.	
<b>2. L'organisme statutaire vétérinaire dispose de la capacité fonctionnelle lui permettant d'atteindre les principaux objectifs qu'il s'est fixés.</b>	
3. L'organisme statutaire vétérinaire dispose d'une organisation représentative indépendante ayant la capacité fonctionnelle de mettre en œuvre tous ses objectifs.	
4. L'organisme statutaire vétérinaire dispose d'un processus transparent de prise de décisions et se conforme aux normes fixées par l'OIE.	
5. La gestion financière et institutionnelle de l'organisme statutaire vétérinaire est soumise à un audit externe.	
<b>3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté</b>	
<i>Niveau à consolider.</i>	
<b>4. Description des activités (chronologique)</b>	
Activités spécifiques	Sans objet
<b>5. Indicateurs objectivement vérifiables</b>	
Sans objet	



## GSV – III-6. Participation des producteurs et des autres acteurs concernés aux programmes d'action communs

1. Définition de la Compétence Critique		
<p>Capacité des SV, des producteurs et des acteurs concernés à formuler et mettre en œuvre des programmes d'action communs portant sur la santé animale et la sécurité sanitaire des denrées alimentaires.</p> <p>Cette compétence implique la collaboration avec toutes les autorités concernées, y compris d'autres ministères et Autorités compétentes, agences nationales ou institutions décentralisées qui partagent l'autorité ou ont des intérêts communs dans des domaines importants.</p>		
2. Stade d'avancement escompté		
1. Les producteurs et autres acteurs concernés respectent leurs obligations, mais ne participent pas activement aux programmes.		
2. Les producteurs et autres acteurs concernés sont informés des programmes et aident les SV à les appliquer sur le terrain.		
3. Les producteurs et autres acteurs concernés sont formés à participer aux programmes, signalent les améliorations nécessaires et participent à la détection précoce des maladies.		
4. Les producteurs et autres acteurs concernés négocient l'organisation et la mise en œuvre des programmes avec les SV.		
5. Les producteurs et autres acteurs concernés se sont organisés officiellement pour participer aux programmes en cours de développement, en étroite collaboration avec les SV.		
3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté		
<p>Développer une approche <b>participative</b> systématique avec les OP (éleveurs, commerçants, bouchers, tanneurs, etc.), pouvant aller jusqu'à la co-gestion de programmes ou de financements (cf GSV III.2, I.8 et I.9).</p> <p>Mieux encadrer les interventions des <b>ONG</b> dans le domaine de la santé animale pour qu'elles soient cohérentes avec les stratégies nationales.</p>		
4. Description des activités (chronologique)		
Activités spécifiques	ONG : La DSV pourra proposer au Ministre/au SG du MEH un courrier pour le Ministre/le SG du Plan (Direction des ONG, DONG) pour appeler son attention sur une situation particulière, au cas pas cas. Le DSV peut écrire au DONG pour les sujets moins importants. Développer le dialogue très en amont de l'organisation des projets avec les ONG.	
Activités liées à des compétences transversales	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	Inclure dans les Rapports mensuels des DREH au DSV (cf GSV I.6.A) une information sur les interventions des ONG en régions.
	Consultation (III.2)	[objet de la fiche]
	Législation (IV.1, 2, 3)	Éléments à prendre en compte dans le cadre de la révision de la législation vétérinaire.
5. Indicateurs objectivement vérifiables		
<p>Bonne connaissance, par la DSV, des actions conduites par les ONG dans le domaine de la santé animale et de la santé publique vétérinaire.</p> <p>compte-rendu des réunions avec les ONG sur la préparation de leurs projets.</p>		

**Pilier « Gestion des Services vétérinaires »**  
**Questions transversales**

## GSV – I-2. Compétences des vétérinaires et des para-professionnels vétérinaires

### A. Compétences professionnelles des vétérinaires

#### 1. Définition de la Compétence Critique

Capacité des SV à exercer efficacement leurs fonctions vétérinaires et techniques, mesurée d'après les qualifications des collaborateurs occupant des postes en sciences vétérinaires ou relevant de spécialités techniques.

#### 2. Stade d'avancement escompté

1. Les pratiques, connaissances et attitudes des vétérinaires sont d'un niveau variable qui permet généralement aux SV de conduire des activités cliniques et administratives élémentaires.
2. Les pratiques, connaissances et attitudes des vétérinaires sont d'un niveau homogène qui permet généralement aux SV de conduire des activités cliniques et administratives précises et adaptées.

**3. Les pratiques, connaissances et attitudes des vétérinaires permettent généralement aux SV de conduire toutes les activités vétérinaires et techniques (épidémiosurveillance, alerte précoce, santé publique vétérinaire, etc.).**

4. Les pratiques, connaissances et attitudes des vétérinaires leur permettent généralement d'entreprendre les activités spécialisées requises par les SV.
5. Les pratiques, connaissances et attitudes des vétérinaires font l'objet d'une actualisation régulière, d'une harmonisation internationale ou d'une évaluation.

#### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

Niveau à consolider.

Améliorer les compétences administratives des Services vétérinaires en formant certains cadres dirigeants au management technique et administratif des Services vétérinaires publics.

Privilégier les formations vétérinaires à l'EIMSV, conformément aux engagements du Tchad et en cohérence avec les politiques d'intégration régionale.

S'informer chaque année auprès du Ministère de l'enseignement supérieur du nombre d'étudiants en formation vétérinaire disposant d'une bourse d'Etat, afin d'anticiper les recrutements et le renouvellement des générations.

#### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques		
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	Formation au management et à la gestion des politiques publiques (EIMSV de Dakar : « <b>Master Santé publique vétérinaire, spécialité vétérinaires officiels</b> ») pour quelques vétérinaires en responsabilité ou jeunes recrutés.
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	Veiller à affecter les cadres dans des postes qui correspondent à leurs compétences et à assurer des parcours de carrière cohérents.

#### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

Nombre de cadres de la DSV (et des DREH) envoyés à l'EIMSV de Dakar en formation de Master en SPV spécialisé vétérinaires officiels.

Postes occupés par ces agents à leur retour cohérents avec les compétences acquises.

GESTION DES SERVICES VETERINAIRES - Questions transversales					
CC: I-2. Compétences des vétérinaires et des paraprofessionnels vétérinaires					
A. Compétences professionnelles des vétérinaires					
Ressources & lignes budgétaires	Nombre requis	Coût unitaire	Durée d'amortissement (années)	Coût annuel	Coût exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>					
Bâtiments ( )					
<i>Maintenance, coût par (m²)</i>		23	1		
<i>Rénovation, coût par (m²)</i>		152	10		
<i>Construction, coût par (m²)</i>		457	20		
Transport (Coût d'achat)					
<i>Motorcyclettes</i>		3 506	3		
<i>Voitures</i>		27 441	5		
<i>Véhicules tout terrain (type 4x4)</i>		36 588	6		
<i>Equipement de bureautique standard</i>		3 049	3		
<i>Autre équipement de bureautique spécifique</i>		5 336			
<i>Autre équipement spécifique</i>					
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>					
<b>Dépenses immatérielles</b>					
Formation					
<i>Initial training (nb of students / year)</i>	2,0	38 112			76 224
<i>Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)</i>		594			
<i>Formation continue (personne-jours/an)</i>		63			
Expertise nationale (jours/5 ans)		183			
Expertise internationale (semaines/5 ans)		8 286			
Fonds spéciaux (/5ans) alloués à					
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>					
<b>Salaires</b>					
Vétérinaires		4 573			
Autres diplômés universitaires		4 573			
Para-professionnels vétérinaires		3 049			
Personnel d'appui		1 829			
<b>Sous-total - Salaires</b>					
<b>Consumable resources</b>					
Administration		20%			
Indemnités de transport					
<i>Personnel dans le pays (personne-jours/an)</i>		46			
<i>Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)</i>		30			
<i>Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)</i>		3 202			
Frais de transport					
<i>Distance parcourue par motocyclette/an</i>		0,11			
<i>Distance parcourue par voiture/an</i>		0,23			
<i>Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an</i>		0,46			
Coûts spécifiques					
<i>Campagne de communication ciblée</i>					
<i>Consultation (réunion d'une journée)</i>					
<i>Kits/réactifs/vaccins</i>					
<b>Sous-total - Consommables</b>					
<b>Activités déléguées</b>					
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>					
<b>Total en</b>	EUR				<b>76 224</b>
<b>Total en</b>	XAF				<b>49 999 590</b>

Formation professionnalissante au management des S. Vétérinaires (EIMSV de Dakar).

## GSV – I-2. Compétences des vétérinaires et des para-professionnels vétérinaires

### B. Compétences des para-professionnels vétérinaires

#### 1. Définition de la Compétence Critique

Capacité des SV à exercer efficacement leurs fonctions vétérinaires et techniques, mesurée d'après les qualifications des collaborateurs occupant des postes en sciences vétérinaires ou relevant de spécialités techniques.

#### 2. Stade d'avancement escompté

1. La plupart des para-professionnels vétérinaires ne reçoit pas de formation officielle à l'entrée.

**2. La formation des para-professionnels vétérinaires est d'un niveau très variable et ne permet que l'acquisition de compétences de bases.**

3. La formation des para-professionnels vétérinaires est d'un niveau uniforme et permet d'acquérir des compétences de base.

4. La formation des para-professionnels vétérinaires est d'un niveau uniforme et permet l'acquisition de certaines compétences spécialisées (inspection des viandes par exemple).

5. La formation des para-professionnels vétérinaires est d'un niveau uniforme et fait l'objet d'une évaluation et/ou d'une mise à jour régulière(s).

#### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

*Niveau à consolider.*

Améliorer l'adéquation de la formation des para-professionnels avec les missions actuelles et futures des Services vétérinaires.

#### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques	<p>Associer le DSV et le Président de l'ONVT à la commission qui définit les programmes de formation initiale de l'ENATE pour les agents techniques d'élevage, les adjoints techniques d'élevage et les techniciens supérieurs.</p> <p>Réactualiser les programmes en fonction des priorités du pays, notamment en matière de santé animale et de SPV.</p>
-----------------------	--

#### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

La DSV et l'ONVT participent effectivement à la définition des programmes de formation des para-professionnels vétérinaires formés à l'ENATE. Programmes révisés de l'ENATE.

Fiches d'évaluation des formations dispensées par l'ENATE

## GSV – I-3. Formation continue

### 1. Définition de la Compétence Critique

Capacité des SV à maintenir et à améliorer les compétences de leur personnel en termes d'information et de connaissances ; elle est évaluée au regard de l'existence, de la pertinence et du niveau de mise en œuvre d'un plan de formation.

### 2. Stade d'avancement escompté

1. Les SV n'ont pas d'accès à la formation vétérinaire, professionnelle ou technique continue.
2. Les SV ont accès à la formation continue (programmes internes et/ou externes) d'une manière sporadique, mais sans prise en compte des besoins ni des nouvelles informations ou connaissances.
3. Les SV ont accès à des plans de formation continue révisés chaque année, et actualisés si nécessaire, mais ceux-ci ne sont appliqués qu'à certaines catégories du personnel concerné.
4. Les SV ont accès à des plans de formation continue révisés chaque année, et actualisés si nécessaire. Ceux-ci sont appliqués à toutes les catégories de personnel concerné.
5. Les SV ont des plans de formation continue actualisés et appliqués à tout le personnel concerné dont l'efficacité est soumise périodiquement à une évaluation.

### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

Assurer la formation continue des agents, notamment en lien avec les nouvelles missions des Services vétérinaires (ex. : inspection dans les abattoirs modernes).

### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques	Lors de la mise à jour du plan prévisionnel de formation continue par la DEFR, inclure les besoins de formation identifiés dans le cadre de la présente Analyse des écarts OIE-PVS et dans le cadre du futur PAOSV.	
Activités liées à des compétences transversales	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	Veiller à ce que les formations continues suivies par un agent soient en cohérence avec ses missions et puissent être mise en application rapidement.

### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

Plan de formation continue cohérent avec les missions de la DSV et des services déconcentrés ainsi qu'avec les emplois occupés par les agents.

Dossiers personnels des agents faisant état des formations suivies, en cohérence avec le parcours de carrière.

## GSV – I.11. Gestion des ressources et des activités

### 1. Définition de la Compétence Critique

Capacité des SV à documenter et gérer leurs ressources et leurs activités de manière à pouvoir analyser, planifier et améliorer leur efficacité et leur efficience.

### 2. Stade d'avancement escompté

1. Les SV ne disposent pas de données ou procédures écrites permettant la gestion adéquate de leurs ressources et opérations.
2. Les SV disposent de données et/ou de procédures écrites mais ne les utilisent pas à des fins de gestion, d'analyse, de contrôle ou de planification.
3. Les SV disposent de systèmes de données, de documentation et de gestion adéquats ; ils les utilisent, dans une certaine mesure, pour contrôler leurs efficacité et efficience.
4. Les SV procèdent régulièrement à l'analyse de leurs données et procédures écrites afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience de leurs activités.
5. Les SV disposent de systèmes de gestion managériale parfaitement efficaces, qui sont régulièrement audités et leur permettent une amélioration proactive permanente de l'efficacité et de l'efficience.

### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

Rationaliser la gestion des agents dans l'intérêt du service.

S'approprier des outils et des approches spécifiques permettant d'améliorer le management des services, d'optimiser l'utilisation des ressources humaines et matériels et de piloter les activités dans le cadre du PAOSV.

### 4. Description des activités (chronologique)

<p>Activités spécifiques</p>	<p><b>Gestion des ressources humaines :</b>  Mieux répartir les personnels dans les régions et éviter leur concentration à N'Djamena.  Appliquer les textes qui prévoient des sanctions administratives pour les agents qui ne rejoignent pas leur affectation.  Associer la DSV aux décisions de mutation pour que les emplois occupés correspondent aux compétences spécifiques des agents (ex : agents formés en épidémiologie-surveillance, agents formés à l'inspection en abattoir moderne).  Rédiger des <i>fiches de postes</i> pour chaque agent au sein de la DSV et des DREH, régulièrement mises à jour (entretien annuel par exemple).</p> <p><b>Management des activités :</b>  Organiser la collecte d'information (notamment le canevas des rapports mensuels des DREH à la DSV, cf GSV- I.6.A).  Mettre en place, progressivement, un management par objectifs.</p> <p><b>Continuité administrative :</b>  Diffuser les informations au sein de la DSV (ex : rapports de missions, courriers...) et aux DREH (Bulletin, réunions périodiques entre les services déconcentrés et le niveau central, etc.).  Organiser la sauvegarde systématique et régulière des données de tous les ordinateurs de la DSV.  Mettre en place un système de classement (et d'archivage) commun à toute la direction pour les dossiers papiers et électroniques.</p> <p><b>Autres :</b>  Élaborer des cartes administratives (même provisoires) conformes au nouveau découpage administratif. Fournir à chaque chef de Poste, de Secteur, la carte de sa zone (ressources possibles de Googlemap).</p>
<p>Activités liées à des compétences transversales</p>	<p>Formation continue (I.3)  Former des cadres de la DSV à l'organisation de la collecte de données et au management par objectifs.</p>

### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

Procédures d'affectation des agents du MEH et plus spécifiquement des SV, prenant en compte l'avis de la DSV.

Décisions d'affectation des agents dans les services déconcentrés. Présence effective des agents dans les services, rapports d'activités.



Décision disciplinaire pour les agents qui n'auraient pas rejoint leur affectation, ou qui n'effectueraient pas leur travail quotidien dans leur affectation.

Fiches de postes des agents de la DSV et des DREH.

Formation des cadres de la DSV au management par objectifs (programme de la formation, liste des participants, supports pédagogiques). Mise en place progressive d'un management par objectifs au sein de la DSV.

Mise en place d'un système de sauvegarde effectif des dossiers électroniques produits par les agents de la DSV et des DREH (disques durs externes ou « cloud »).

Mise en place d'un système de classement et d'archivage des documents papiers et électroniques de la DSV.

Cartes détaillées de leurs zones d'activités fournies aux services de terrain.

GESTION DES SERVICES VETERINAIRES - Questions transversales					
CC: I-11. Gestion des ressources et des opérations					
Ressources & lignes budgétaires	Nombre requis	Coût unitaire	Durée d'amortissement (années)	Coût annuel	Coût exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>					
Bâtiments ( )					
Maintenance, coût par (m <sup>2</sup> )		23	1		
Rénovation, coût par (m <sup>2</sup> )		152	10		
Construction, coût par (m <sup>2</sup> )		457	20		
Transport (Coût d'achat)					
Motorcycles		3 506	3		
Voitures		27 441	5		
Véhicules tout terrain (type 4x4)		36 588	6		
Equipement de bureautique standard		3 049	3		
Autre équipement de bureautique spécifique		5 336			
Autre équipement spécifique					
Matériel de sauvegarde (disques durs)	26	100	3	867	
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>				<b>867</b>	
<b>Dépenses immatérielles</b>					
Formation					
Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)		594			
Formation continue (personne-jours/an)	50,0	63		3 163	
Expertise nationale (jours/5 ans)		183			
Expertise internationale (semaines/5 ans)		8 286			
Fonds spéciaux (/5ans) alloués à					
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>				<b>3 163</b>	
<b>Salaires</b>					
Vétérinaires		4 573			
Autres diplômés universitaires		4 573			
Para-professionnels vétérinaires		3 049			
Personnel d'appui		1 829			
<b>Sous-total - Salaires</b>					
<b>Consumable resources</b>					
Administration		20%			
Indemnités de transport					
Personnel dans le pays (personne-jours/an)		46			
Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)		30			
Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)		3 202			
Frais de transport					
Distance parcourue par motocyclette/an		0,11			
Distance parcourue par voiture/an		0,23			
Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an		0,46			
Coûts spécifiques					
Campagne de communication ciblée					
Consultation (réunion d'une journée)					
Kits/réactifs/vaccins					
Tirage de cartes géographique/ administrative (CNAR)	160	30,00		4 800	
<b>Sous-total - Consommables</b>				<b>4 800</b>	
<b>Activités déléguées</b>					
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>					
<b>Total en</b>	<b>EUR</b>			<b>8 830</b>	
<b>Total en</b>	<b>XAF</b>			<b>5 792 091</b>	

3 à la DSV et 1 par DREH

Formation des cadres de la DSV puis des DREH au management par objectifs et à la collecte de données y afférente. 10 personnes /an \*5j.

400 cartes du CNAR, pour Postes + Secteurs + DREH + DSV renouvelées tous les 2,5 ans.

## GSV – III-1. Communication

### 1. Définition de la Compétence Critique

Capacité des SV à tenir les acteurs concernés informés de leurs actions et de leurs programmes, ainsi que des évolutions en matière de santé animale et de sécurité sanitaire des denrées alimentaires, d'une manière transparente, efficace et rapide.

Cette compétence implique la collaboration avec toutes les autorités concernées, y compris d'autres ministères et Autorités compétentes, agences nationales ou institutions décentralisées qui partagent l'autorité ou ont des intérêts communs dans des domaines importants.

### 2. Stade d'avancement escompté

1. Les SV n'ont institué aucun mécanisme pour informer les acteurs concernés de leurs actions et de leurs programmes.

2. Les SV suivent des mécanismes de communication informels.

### 3. Les SV ont prévu un point de contact officiel chargé de la communication, mais ne diffusent pas toujours les informations les plus récentes au travers de celui-ci.

4. Le point de contact chargé de la communication des SV fournit des informations actualisées sur les actions et les programmes, accessibles par l'Internet ou par d'autres canaux appropriés.

5. Les SV ont un plan de communication bien élaboré et diffusent activement et systématiquement les informations dont ils disposent aux acteurs concernés.

### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

*Niveau à consolider.*

La communication avec les parties prenantes sera renforcée par la publication régulière du Bulletin de la DSV, qui figure dans la fiche GSV I.6A en tant qu'outil d'animation du réseau des services de terrain du MEH. Mais ce Bulletin sera rédigé à triple fin : la communication avec les DREH, avec les autres ministères et avec les partenaires.

Le développement d'une approche participative permettra de cerner quels sont les besoins d'information des acteurs concernés et de mettre en place les réponses adaptées.

### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques

--

### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

Le point focal « communication » s'assure que les informations récentes soient correctement diffusées  
Bulletins de la DSV.

## GSV – III-2. Consultation des acteurs concernés

1. Définition de la Compétence Critique	
<p>Capacité des SV à consulter efficacement les acteurs concernés à propos de leurs actions et de leurs programmes, ainsi qu'à propos des évolutions en matière de santé animale et de sécurité sanitaire des denrées alimentaires.</p> <p>Cette compétence implique la collaboration avec toutes les autorités concernées, y compris d'autres ministères et Autorités compétentes, agences nationales ou institutions décentralisées qui partagent l'autorité ou ont des intérêts communs dans des domaines importants.</p>	
2. Stade d'avancement escompté	
1. Les SV n'ont établi aucun mécanisme de consultation des acteurs concernés.	
2. Les SV utilisent des canaux informels pour consulter les acteurs concernés.	
3. Les SV ont établi un mécanisme officiel pour consulter les acteurs concernés.	
4. Les SV organisent régulièrement des ateliers et des réunions avec les acteurs concernés.	
5. Les SV consultent activement les acteurs concernés et sollicitent leurs observations à propos des activités et des programmes en cours ou proposés, des évolutions en matière de santé animale et de sécurité sanitaire des denrées alimentaires, des interventions à l'OIE (Commission du Codex Alimentarius et Comité SPS de l'OMC s'il y a lieu) ainsi que des projets d'amélioration de leurs activités.	
3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté	
<p>Restaurer la confiance des éleveurs et des autres acteurs des filières animales envers la DSV et les services de terrain par la restauration de services de santé animale adaptés et négociés avec les bénéficiaires.</p> <p>Développer une approche participative systématique dans le domaine de la santé animale, avec toutes les parties concernées, en particulier les OP (éleveurs, bouchers, tanneurs, etc.), pouvant aller jusqu'à la cogestion de programmes ou de financements.</p>	
4. Description des activités (chronologique)	
Activités spécifiques	<p>Développer des mécanismes de concertation régulière dans le domaine de la santé animale, au niveau national et dans les régions, donnant lieu à un suivi adapté.</p> <p>Associer de façon systématique les organisations faitières à la définition des politiques et notamment à l'élaboration du futur Plan d'action opérationnel des Services vétérinaires (PAOSV).</p> <p>Utiliser les OP comme relais pour passer des messages techniques (co-construits).</p> <p>En cas de nécessité, réactiver le CESPEL, structure de concertation formalisée de toutes les parties prenantes.</p>
5. Indicateurs objectivement vérifiables	
Ordres du jour et compte-rendu des réunions de concertation entre la DSV et les OP (ainsi qu'entre les DREH et les OP locales).	

<b>GESTION DES SERVICES VETERINAIRES - Questions transversales</b>					
<b>CC: III-2. Consultation des acteurs concernés</b>					
<b>Ressources &amp; lignes budgétaires</b>	<b>Nombre requis</b>	<b>Coût unitaire</b>	<b>Durée d'amortissement (années)</b>	<b>Coût annuel</b>	<b>Coût exceptionnel</b>
<b>Investissements matériels</b>					
Bâtiments ( )					
Maintenance, coût par (m <sup>2</sup> )		23	1		
Rénovation, coût par (m <sup>2</sup> )		152	10		
Construction, coût par (m <sup>2</sup> )		457	20		
Transport (Coût d'achat)					
Motorcycles		3 506	3		
Voitures		27 441	5		
Véhicules tout terrain (type 4x4)		36 588	6		
Equipement de bureautique standard		3 049	3		
Autre équipement de bureautique spécifique		5 336			
Autre équipement spécifique					
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>					
<b>Dépenses immatérielles</b>					
Formation					
Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)		594			
Formation continue (personne-jours/an)		63			
Expertise nationale (jours/5 ans)		183			
Expertise internationale (semaines/5 ans)		8 286			
Fonds spéciaux (/5ans) alloués à					
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>					
<b>Salaires</b>					
Vétérinaires		4 573			
Autres diplômés universitaires		4 573			
Para-professionnels vétérinaires		3 049			
Personnel d'appui		1 829			
<b>Sous-total - Salaires</b>					
<b>Consumable resources</b>					
Administration		20%			
Indemnités de transport					
Personnel dans le pays (personne-jours/an)		46			
Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)		30			
Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)		3 202			
Frais de transport					
Distance parcourue par motocyclette/an		0,11			
Distance parcourue par voiture/an		0,23			
Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an		0,46			
Coûts spécifiques					
Campagne de communication ciblée					
Consultation (réunion d'une journée)	4	750,00		3 000	
Kits/réactifs/vaccins					
<b>Sous-total - Consommables</b>				<b>3 000</b>	
<b>Activités déléguées</b>					
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>					
<b>Total en</b>	<b>EUR</b>			<b>3 000</b>	
<b>Total en</b>	<b>XAF</b>			<b>1 967 868</b>	

En complément des réunions budgétisées dans les fiches techniques

Coût total des consultations des acteurs concernés  
budgétées dans d'autres FEC

**52 540**

## GSV – III-3. Représentation officielle

### 1. Définition de la Compétence Critique

Capacité des SV à collaborer régulièrement et activement aux réunions importantes des organisations régionales et internationales, dont l'OIE (et la Commission du Codex Alimentarius ainsi que le Comité SPS de l'OMC s'il y a lieu), en participant à ces manifestations et en assurant leur coordination et leur suivi.

### 2. Stade d'avancement escompté

1. Les SV ne participent pas aux réunions importantes des organisations régionales ou internationales, ou n'en assurent pas le suivi.

2. Les SV participent sporadiquement aux réunions importantes et/ou y contribuent de manière limitée.

### 3. Les SV participent activement à la plupart des réunions importantes.

4. Les SV consultent les acteurs concernés et prennent en compte les opinions émises lorsqu'ils signent des articles et interviennent au cours des réunions importantes.

5. Dans le cadre de leur participation aux réunions importantes, les SV consultent les acteurs concernés afin de n'omettre aucune question stratégique, de jouer un rôle moteur et d'assurer la coordination au sein des délégations nationales.

### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

Participer plus activement (préparation de projets, contribution à l'élaboration de documents normatifs...) aux réunions régionales et internationales importantes, notamment en lien avec les projets d'accueil de la représentation sous-régionale de l'OIE et du CRSA Afrique Centrale.

### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques	Assurer une préparation participative (avec les agents de la DSV, lors des réunions de service, et le cas échéant avec les partenaires professionnels concernés) des réunions régionales et internationales. Assurer la diffusion adaptée des informations au retour (Bulletin de la DSV, circulation des rapports de mission...).
-----------------------	---

### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

Liste des réunions régionales et internationales où la DSV a été représentée.

Contributions envoyées par le Tchad dans le cadre de la construction de projets et de l'élaboration de normes internationales.  
compte-rendu des missions effectuées par les cadres de la DSV.

Diffusion des informations au retour de mission auprès des partenaires professionnels concernés (notamment par le Bulletin de la DSV).

<b>GESTION DES SERVICES VETERINAIRES - Questions transversales</b>					
<b>CC: III-3. Représentation officielle</b>					
<b>Ressources &amp; lignes budgétaires</b>	<b>Nombre requis</b>	<b>Coût unitaire</b>	<b>Durée d'amortissement (années)</b>	<b>Coût annuel</b>	<b>Coût exceptionnel</b>
<b>Investissements matériels</b>					
Bâtiments ( )					
<i>Maintenance, coût par (m²)</i>		23	1		
<i>Rénovation, coût par (m²)</i>		152	10		
<i>Construction, coût par (m²)</i>		457	20		
Transport (Coût d'achat)					
<i>Motorcyclettes</i>		3 506	3		
<i>Voitures</i>		27 441	5		
<i>Véhicules tout terrain (type 4x4)</i>		36 588	6		
<i>Equipement de bureautique standard</i>		3 049	3		
<i>Autre équipement de bureautique spécifique</i>		5 336			
<i>Autre équipement spécifique</i>					
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>					
<b>Dépenses immatérielles</b>					
Formation					
<i>Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)</i>		594			
<i>Formation continue (personne-jours/an)</i>		63			
Expertise nationale (jours/5 ans)		183			
Expertise internationale (semaines/5 ans)		8 286			
Fonds spéciaux (/5ans) alloués à					
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>					
<b>Salaires</b>					
Vétérinaires		4 573			
Autres diplômés universitaires		4 573			
Para-professionnels vétérinaires		3 049			
Personnel d'appui		1 829			
<b>Sous-total - Salaires</b>					
<b>Consumable resources</b>					
Administration		20%			
Indemnités de transport					
<i>Personnel dans le pays (personne-jours/an)</i>		46			
<i>Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)</i>		30			
<i>Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)</i>	3	3 202		9 606	
Frais de transport					
<i>Distance parcourue par motocyclette/an</i>		0,11			
<i>Distance parcourue par voiture/an</i>		0,23			
<i>Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an</i>		0,46			
Coûts spécifiques					
<i>Campagne de communication ciblée</i>					
<i>Consultation (réunion d'une journée)</i>					
<i>Kits/réactifs/vaccins</i>					
<b>Sous-total - Consommables</b>				<b>9 606</b>	
<b>Activités déléguées</b>					
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>					
<b>Total en</b>	<b>EUR</b>			<b>9 606</b>	
<b>Total en</b>	<b>XAF</b>			<b>6 301 113</b>	

Coût total des personnes-semaines à l'étranger / an  
budgétées dans d'autres FEC

7 3 202

22 414



## GSV – IV-1. Élaboration d'une législation et de réglementations

### 1. Définition de la Compétence Critique

*Autorité et capacité permettant aux SV de participer activement à l'élaboration de la législation et des réglementations nationales dans leurs domaines de compétence afin d'en garantir la qualité légistique et juridiques (qualité interne), l'accessibilité et l'acceptabilité, ainsi que l'applicabilité aux contextes techniques, sociaux et économiques (qualité externe).*

*Cette compétence implique la collaboration avec toutes les autorités concernées, y compris d'autres ministères et Autorités compétentes, agences nationales ou institutions décentralisées qui partagent l'autorité ou ont des intérêts communs dans des domaines importants.*

### 2. Stade d'avancement escompté

1. Les SV n'ont ni l'autorité ni la capacité nécessaires pour participer à l'élaboration de la législation et des réglementations nationales ; il en résulte une absence totale de législation ou une législation obsolète ou de médiocre qualité dans la plupart des champs d'activité des SV.
2. Les SV ont l'autorité et la capacité nécessaires pour participer à l'élaboration de la législation et des réglementations nationales ; ils sont en mesure d'en garantir la qualité interne mais pas la qualité externe.
3. Les SV ont l'autorité et la capacité nécessaires pour participer à l'élaboration de la législation et des réglementations nationales et sont engagés dans une démarche de qualité interne et externe adéquate, mais ils n'ont pu mettre en place de méthodologie formelle pour la mise au point régulière des textes législatifs et réglementaires nationaux adaptés à tous leurs champs d'activité.
4. **Les SV ont l'autorité et la capacité nécessaires pour participer à l'élaboration de la législation et des réglementations nationales, à l'aide d'une méthodologie formelle adaptée pour veiller à l'assurance d'une démarche de qualité interne et externe, avec le concours des acteurs concernés dans la plupart de leurs champs d'activité.**
5. Les SV procèdent régulièrement à l'évaluation et à l'actualisation de leur législation et de leur réglementation afin que celles-ci soient en adéquation avec les contextes nationaux et internationaux en évolution constante.

### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

Réviser la réglementation vétérinaire dans son ensemble via une mission « Législation vétérinaire » de l'OIE.

### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques		Envoyer une lettre de demande officielle au Directeur général de l'OIE, en faisant référence aux recommandations de la mission Analyse des écarts OIE-PVS de novembre 2014. Constituer un recueil complet (validé collégialement) des textes législatifs et réglementaires en vigueur à ce jour au Tchad (indépendamment de la future mission Législation OIE) dans les domaines de compétence de la DSV. Diffuser ce recueil (sous format papier et/ ou électronique) au sein des services de l'Etat et aux partenaires concernés.
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	Des formations au nouveau cadre législatif seront nécessaires pour tous les agents des Services vétérinaires à la fin du processus d'élaboration [ <i>actions non budgétisées à ce stade car à échéance de plus de 5 ans</i> ].
	Consultation (III.2)	Le processus d'élaboration législative proposé par l'OIE est basé sur une approche participative.

### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

Lettre de demande officielle envoyée au Directeur général de l'OIE. Mise en place de la mission OIE.

Recueil des textes législatifs et réglementaires en vigueur, classés et validés (NB : des fac-similés des textes publiés au journal officiel peuvent seuls faire foi). Diffusion de ce recueil sous forme papier et électronique.

<b>GESTION DES SERVICES VETERINAIRES - Questions transversales</b>					
<b>CC: IV-1. Elaboration d'une législation et de réglementations</b>					
<b>Ressources &amp; lignes budgétaires</b>	<b>Nombre requis</b>	<b>Coût unitaire</b>	<b>Durée d'amortissement (années)</b>	<b>Coût annuel</b>	<b>Coût exceptionnel</b>
<b>Investissements matériels</b>					
Bâtiments ( )					
<i>Maintenance, coût par (m²)</i>		23	1		
<i>Rénovation, coût par (m²)</i>		152	10		
<i>Construction, coût par (m²)</i>		457	20		
Transport (Coût d'achat)					
<i>Motorcycles</i>		3 506	3		
<i>Voitures</i>		27 441	5		
<i>Véhicules tout terrain (type 4x4)</i>		36 588	6		
<i>Equipement de bureautique standard</i>		3 049	3		
<i>Autre équipement de bureautique spécifique</i>		5 336			
<i>Autre équipement spécifique</i>					
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>					
<b>Dépenses immatérielles</b>					
Formation					
<i>Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)</i>		594			
<i>Formation continue (personne-jours/an)</i>		63			
<i>Expertise nationale (jours/5 ans)</i>		183			
<i>Expertise internationale (semaines/5 ans)</i>		8 286			
<i>Fonds spéciaux (/5ans) alloués à</i>					
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>					
<b>Salaires</b>					
Vétérinaires		4 573			
Autres diplômés universitaires		4 573			
Para-professionnels vétérinaires		3 049			
Personnel d'appui		1 829			
<b>Sous-total - Salaires</b>					
<b>Consommable ressources</b>					
Administration		20%			
Indemnités de transport					
<i>Personnel dans le pays (personne-jours/an)</i>		46			
<i>Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)</i>		30			
<i>Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)</i>		3 202			
Frais de transport					
<i>Distance parcourue par motocyclette/an</i>		0,11			
<i>Distance parcourue par voiture/an</i>		0,23			
<i>Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an</i>		0,46			
Coûts spécifiques					
<i>Campagne de communication ciblée</i>					
<i>Consultation (réunion d'une journée)</i>	2	750,00		1 500	
<i>Kits/réactifs/vaccins</i>					
<b>Sous-total - Consommables</b>				<b>1 500</b>	
<b>Activités déléguées</b>					
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>					
<b>Total en</b>	<b>EUR</b>			<b>1 500</b>	
<b>Total en</b>	<b>XAF</b>			<b>983 934</b>	

Travail législatif national dans le cadre de la Révision législative coordonnée par l'OIE

## GSV – IV-2. Application de la législation et des réglementations et respect de celles-ci

1. Définition de la Compétence Critique	
<i>Autorité et capacité permettant aux SV de s'assurer que la législation et la réglementation pour les questions relevant de leur domaine de compétence sont respectées.</i>	
2. Stade d'avancement escompté	
1. Les SV ne disposent d'aucun programme d'activité ou en disposent mais de portée limitée pour s'assurer que les textes législatifs et réglementaires qui s'appliquent sont respectés.	
2. <b>Les SV mettent en œuvre un programme ou exercent des activités prévoyant des inspections, une vérification de la conformité aux textes législatifs et réglementaires et la consignation des cas de non-conformité, mais en règle générale ils ne peuvent pas prendre ou ne prennent pas de mesures supplémentaires dans la plupart de leurs champs d'activité.</b>	
3. La législation vétérinaire est généralement appliquée. Si nécessaire, les SV ont le pouvoir de constater des infractions et d'engager des poursuites en cas de non-conformité pour la plupart des questions relevant de leurs champs d'activité.	
4. La législation vétérinaire est appliquée dans tous les domaines relevant de la compétence des SV. Ceux-ci œuvrent à réduire au minimum les cas de non-conformité.	
5. L'audit du programme de contrôle du respect des textes législatifs et réglementaires est confié aux SV ou à des agences externes.	
3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté	
La révision de la législation vétérinaire, selon un processus participatif, est un préalable pour permettre une application effective et adaptée des textes. Il faudra ensuite communiquer auprès des bénéficiaires et de leurs organisations professionnelles sur les nouvelles dispositions et convaincre du bien-fondé de leur application.	
Pour les vaccinations obligatoires, les équipes doivent associer des représentants des éleveurs.	
La loi 9 organisant la police sanitaire et la prophylaxie collective des MRLC prévoit l'implication des forces de l'Ordre pour l'application des mesures de la police sanitaire. Les forces de l'Ordre peuvent aussi être mobilisées pour des décisions contraignantes telles que les saisies totales de carcasses.	
4. Description des activités (chronologique)	
Activités spécifiques	Voir notamment les fiches « médicaments vétérinaires » et « abattage clandestin ».
5. Indicateurs objectivement vérifiables	
Sans objet	

## GSV – IV-3. Harmonisation internationale

### 1. Définition de la Compétence Critique

*Autorité et capacité permettant aux SV de jouer un rôle actif dans l'harmonisation internationale des réglementations et des mesures sanitaires, et de s'assurer que la législation et les réglementations nationales relevant de leur domaine de compétence intègrent les normes internationales qui s'appliquent.*

### 2. Stade d'avancement escompté

1. La législation, les réglementations et les mesures sanitaires relevant du domaine de compétence des SV ne tiennent pas compte des normes internationales.

**2. Les SV sont conscients des carences, incohérences ou non-conformités de la législation, des réglementations et des mesures sanitaires nationales par rapport aux normes internationales, mais n'ont pas la capacité ou le pouvoir de résoudre ces problèmes.**

3. Les SV suivent l'évolution des normes internationales (étapes de création et de révision). Ils révisent périodiquement la législation, les réglementations et les mesures sanitaires nationales afin de les harmoniser avec les normes internationales si nécessaire, mais ne participent pas activement au processus d'élaboration des projets de normes présentés par les organisations intergouvernementales compétentes.

4. Les SV examinent activement les projets de normes des organisations intergouvernementales compétentes et apportent leurs commentaires.

5. Les SV participent activement et régulièrement à la rédaction, la négociation et l'adoption de normes internationales<sup>45</sup> et se réfèrent à ces textes pour harmoniser la législation, les réglementations et les mesures sanitaires de leur pays.

### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

L'harmonisation avec les normes internationales sera assurée dans le cadre de la révision législative selon l'approche OIE.

### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques	Sans objet
-----------------------	------------

### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

Sans objet

<sup>45</sup> Un pays peut contribuer activement à l'élaboration de normes internationales sans pour autant adapter régulièrement ses dispositions nationales. L'intérêt de cet aspect est de promouvoir la mise à jour des textes nationaux.



## Ressources

## I-1. Composition du personnel scientifique et technique des Services vétérinaires

### A. Vétérinaires et autres professionnels (qualifications universitaires)

1. Définition de la Compétence Critique	
<i>Composition du personnel adaptée à l'exercice réel et efficace des fonctions vétérinaires et techniques des SV.</i>	
2. Stade d'avancement escompté	
1. La plupart des postes relevant des sciences vétérinaires ou d'autres disciplines ne sont pas occupés par du personnel suffisamment qualifié.	
<b>2. La plupart des postes relevant des sciences vétérinaires ou d'autres disciplines sont occupés par du personnel suffisamment qualifié aux niveaux central et étatique / provincial.</b>	
3. La plupart des postes relevant des sciences vétérinaires ou d'autres disciplines sont occupés par du personnel suffisamment qualifié au niveau local (sur le terrain).	
4. Les postes des vétérinaires et des autres professionnels font systématiquement l'objet de définitions de fonctions et de procédures de nomination officielles.	
5. Il existe des procédures de gestion efficaces pour évaluer les performances des vétérinaires et des autres professionnels.	
3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté	
<i>Niveau à consolider.</i>	
Tous les postes de Délégué Régional du MEH doivent être occupés par un vétérinaire ou un ingénieur (c'est-à-dire par un cadre de catégorie A).	
Il doit y avoir au moins dans une DREH : 2 vétérinaires et 1 ingénieur <u>ou</u> 1 vétérinaire et 2 ingénieurs.	
L'installation en clientèle privée doit être réservée aux seuls Dr vétérinaires inscrit à l'ONVT. A titre transitoire, les non-vétérinaires qui seraient autorisés à exercer des activités de soin aux animaux doivent être identifiés comme tels afin d'éviter toute confusion avec les Dr vétérinaires diplômés, et gérés par l'ONVT (voir fiche GSV III.5A)).	
4. Description des activités (chronologique)	
Activités spécifiques	Faire le lien avec les normes exigées par la réglementation internationale (certification, inspection, police sanitaire...).
Activités liées à des compétences transversales	Gestion des ressources & des opérations (I.11) Rédaction de fiches de postes (cf GSV- I.11).
	Législation (IV.1, 2, 3) Dans le cadre de la refonte de la législation vétérinaire, réviser les dispositions qui autorisent l'exercice de la médecine vétérinaire par des non-vétérinaires (décret de 1991).
5. Indicateurs objectivement vérifiables	
Organigramme opérationnel pourvu en personnels qualifiés.	
Présence de vétérinaires et d'ingénieurs dans les services déconcentrés conformément au plan d'action.	
Fiches de postes des agents concernés.	
Dispositions législatives et réglementaires concernant l'exercice de la médecine vétérinaire.	

## I-1. Composition du personnel scientifique et technique des Services vétérinaires

### B. Para-professionnels vétérinaires et autres personnels techniques

1. Définition de la Compétence Critique	
<i>Composition du personnel adaptée à l'exercice réel et efficace des fonctions vétérinaires et techniques des SV.</i>	
2. Stade d'avancement escompté	
1. La plupart des postes techniques ne sont pas occupés par du personnel détenant les qualifications appropriées.	
2. La plupart des postes techniques aux niveaux central et étatique ou provincial sont occupés par du personnel détenant les qualifications appropriées.	
3. La plupart des postes techniques au niveau local (sur le terrain) sont occupés par du personnel détenant les qualifications appropriées.	
4. La plupart des postes techniques font régulièrement l'objet d'une supervision réelle.	
5. Il existe des procédures efficaces de nominations officielles et d'évaluation des performances des paraprofessionnels vétérinaires.	
3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté	
Améliorer la gestion des personnels et des affectations afin que la répartition des agents sur le terrain corresponde à la charge de travail.	
4. Description des activités (chronologique)	
Activités spécifiques	
Activités liées à des compétences transversales	<p>Gestion des ressources &amp; des opérations (I.11)</p> <p>Voir (GSV I.11) :</p> <p>Mieux répartir les personnels dans les régions et éviter leur concentration à N'Djamena.</p> <p>Appliquer les textes qui prévoient des sanctions administratives pour les agents qui ne rejoignent pas leur poste d'affectation.</p> <p>Associer la DSV aux décisions de mutation des agents pour que les postes occupés correspondent aux compétences spécifiques de ces agents (ex : agents formés en épidémiologie-surveillance, agents formés à l'inspection en abattoir moderne).</p> <p>Etc.</p>
5. Indicateurs objectivement vérifiables	
<p>Liste des agents affectés dans chaque service. Tous les Postes et Secteurs sont pourvus en personnels.</p> <p>Nombre d'agent sanctionnés pour ne pas avoir rejoint ou occupé régulièrement leur affectation.</p> <p>Nombre de requêtes d'affectation formulées par la DSV.</p> <p>compte-rendu des réunions d'affectation des agents.</p>	



## I-7. Ressources physiques

### 1. Définition de la Compétence Critique

Accès des SV à des ressources physiques adéquates, c'est-à-dire bâtiments, transport, télécommunications, chaîne du froid et autre matériel nécessaire (informatique, etc.).

### 2. Stade d'avancement escompté

1. Les SV ne possèdent aucune ressource physique ou disposent de ressources inadaptées à presque tous les niveaux ; la maintenance des infrastructures disponibles est médiocre ou inexistante.
2. Les SV possèdent des ressources physiques adaptées au niveau national (central) et à certains niveaux régionaux ; l'entretien de ces ressources, ainsi que le remplacement des éléments obsolètes, n'est qu'occasionnel.
3. **Les SV possèdent des ressources physiques adaptées aux niveaux national et régional, et à certains niveaux locaux ; l'entretien de ces ressources, ainsi que le remplacement des éléments obsolètes, n'est qu'occasionnel.**
4. Les SV possèdent des ressources physiques adaptées à tous les niveaux ; celles-ci sont régulièrement entretenues.
5. Les SV possèdent des ressources physiques adaptées à tous les niveaux (national, régional et local) ; celles-ci sont régulièrement entretenues et actualisées à mesure qu'apparaissent des matériels plus évolués et plus sophistiqués.

### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

Mieux formaliser et justifier les besoins.

Tout mettre en œuvre pour obtenir le financement effectif des outils de travail des services centraux et déconcentrés.

### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques	La DSV, en lien avec les DREH, pourrait estimer les besoins prioritaires de construction et de rénovation des bâtiments pour les Postes vétérinaires (qui sont le niveau prioritaire pour fournir les services de proximité aux éleveurs), les Secteurs et les Délégations, en fonction des activités de santé animale. Demander la budgétisation progressive des investissements nécessaires.
Activités liées à des compétences transversales	Gestion des ressources & des opérations (I.11) Des conditions de travail correctes (bâtiment, véhicule...) sont fortement incitatives pour l'attractivité des postes, notamment dans les régions isolées.

### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

Plan pluriannuel de rénovation et de construction de bâtiments ;

Procès-verbaux de réception des bâtiments rénovés ou construits. Présence effective de ces bâtiments.

Base de données des infrastructures utilisées par les Services vétérinaires.

## I-8. Financement du fonctionnement

<b>1. Définition de la Compétence Critique</b>		
<i>Capacité des SV à accéder à des ressources financières pour assurer la continuité de leur fonctionnement, indépendamment des pressions politiques.</i>		
<b>2. Stade d'avancement escompté</b>		
1. Le financement des SV n'est ni stable ni clairement défini, mais dépend de ressources attribuées ponctuellement.		
2. Le financement des SV est régulier et clairement défini, mais est inadapté aux opérations élémentaires requises (surveillance épidémiologique, alerte précoce et réponse rapide, et santé publique vétérinaire).		
<b>3. Le financement des SV est régulier et clairement défini. Il est adapté aux opérations élémentaires, mais il n'existe aucune prévision de financement pour l'élargissement des opérations ou la réalisation d'opérations nouvelles.</b>		
4. Le financement des opérations nouvelles ou élargies se fait sur une base ad hoc, mais pas toujours en s'appuyant sur une analyse de risque et/ou sur une analyse coût / bénéfice.		
5. Le financement de tous les volets d'activité des SV est adéquat. Tous les financements sont octroyés dans la transparence et permettent une indépendance technique totale, sur la base d'une analyse de risque et/ou d'une analyse coût / bénéfice.		
<b>3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté</b>		
Le FNE, érigé en FONADEL, doit redevenir un outil pour soutenir les actions de développement de l'élevage. Définir un mécanisme clair pour la mise à disposition des vaccins nécessaires pour les campagnes annuelles de vaccination exécutées sur le terrain par les services déconcentrés du MEH, du fait du retrait des mandataires.		
<b>4. Description des activités (chronologique)</b>		
Activités spécifiques		Finaliser l'adoption du projet de loi portant création du FONADEL (Fonds national de développement de l'élevage), structure indépendante et participative créée par la loi, gérée par un conseil d'administration. Réunir les OP d'éleveurs et les grossistes en produits vétérinaires pour concevoir un mécanisme pérenne d'approvisionnement en vaccins pour les campagnes obligatoires (notamment PPCB et PPR), sous le contrôle administratif de la DSV (voir aussi SA4 (II.7)).
Activités liées à des compétences transversales	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	Un financement adéquat et régulier est indispensable pour que les Services vétérinaires fournissent aux éleveurs les prestations que ceux-ci attendent en matière de santé animale.
<b>5. Indicateurs objectivement vérifiables</b>		
Loi créant le FONADEL promulguée, décrets d'application publiés. Mise en place effective du FONADEL. Moyens financiers adaptés effectivement disponibles pour la DSV et les services déconcentrés. Mécanisme d'approvisionnement en vaccins conçu (compte-rendu de réunions) et appliqué. Disponibilité des vaccins dans les services permettant la réalisation complète, et à la bonne période, des campagnes officielles.		

## I-9. Financement des situations d'urgence

### 1. Définition de la Compétence Critique

Capacité des SV à accéder à des sources de financement spéciales pour faire face aux urgences ou aux problèmes émergents ; elle est évaluée au regard des facilités de mobilisation des fonds réservés aux cas d'urgence et aux indemnisations (indemnisation des producteurs en situation d'urgence).

### 2. Stade d'avancement escompté

1. Aucun financement n'est prévu ; de même, rien ne prévoit l'accès à des fonds réservés aux cas d'urgence.
2. Un financement est prévu mais avec des ressources limitées, insuffisantes pour les urgences prévisibles (notamment celles associées à des maladies émergentes).
- 3. Un financement est prévu mais avec des fonds limités ; des ressources supplémentaires peuvent être approuvées pour les cas d'urgence, mais cette décision est de nature politique.**
4. Un financement est prévu avec des ressources adaptées, mais, en cas d'urgence, l'utilisation de ces fonds doit être approuvée par une procédure non politique, au cas par cas.
5. Un financement est prévu avec des ressources adaptées dont les règles d'utilisation sont consignées dans les dossiers et ont été décidées avec les acteurs concernés.

### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

Consolider le niveau 3.

Mettre en place un fonds d'urgence pour l'indemnisation des abattages sanitaires (abattages d'urgence ou abattages dans le cadre des futurs programmes d'éradication PPCB ou PPR), en lien avec les organisations d'éleveurs (lien avec la fiche GSV I.8).

### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques		Poursuivre (et solder dans les meilleurs délais) l'indemnisation des porcs abattus en 2010 lors de la crise PPA. Initier des concertations avec les OP des éleveurs, des commerçants en bétail, des bouchers, etc. pour la mise en place d'un mécanisme d'intervention d'urgence en cas de nécessité ou d'indemnisation des abattages sanitaires – qui pourrait être lié au FONADEL.
Activités liées à des compétences transversales	Consultation (III.2)	Consultation avec les OP des éleveurs et des bouchers pour élaborer un mécanisme cogéré d'indemnisation des éleveurs en cas d'abattage sanitaire.
	Législation (IV.1, 2, 3)	Adopter, le moment venu, le cadre législatif et réglementaire pour la gestion participative du futur fonds d'urgence. Prévoir les dispositions ad hoc dans le cadre de la révision générale de la législation vétérinaire.

### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

compte-rendu des réunions avec les OP sur le fonds d'urgence. Projets de mécanismes possibles. Fiches transmises.  
Adoption du cadre législatif et réglementaire. Mise en place du fonds.  
Solde des indemnisations PPA.

## I-10. Financement des investissements

### 1. Définition de la Compétence Critique

Capacité des SV à accéder au financement pour les investissements nécessaires ou supplémentaires (matériels et immatériels) débouchant sur une amélioration durable de leur structure opérationnelle.

### 2. Stade d'avancement escompté

1. Il n'existe aucune capacité pour établir, maintenir ou améliorer la structure opérationnelle des SV.
2. Les SV formulent des propositions ou lèvent des fonds d'une manière occasionnelle pour établir, maintenir ou améliorer leur structure opérationnelle, mais le financement est généralement assuré par des fonds spéciaux.
3. Les SV veillent régulièrement à financer la maintenance et l'amélioration de leur structure opérationnelle par des fonds émanant du budget national ou d'autres sources, mais ces fonds sont attribués avec des contraintes d'utilisation.
4. Les SV assurent régulièrement le financement adéquat de la maintenance et de l'amélioration nécessaires à leur structure opérationnelle.
5. Les SV assurent automatiquement le financement des améliorations nécessaires de leur structure opérationnelle, le cas échéant avec la participation des acteurs concernés.

### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

*Cf fiche I.7 sur les ressources physiques.*

### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques	Sans objet
-----------------------	------------

### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

Sans objet



## Annexe 2 : Glossaire des termes utilisés

Les termes définis dans le Code terrestre qui sont utilisés dans la présente publication sont reproduits ci-après pour en faciliter la consultation. D'autres termes utilisés dans ce rapport sont également définis ci-après.

### **Activités**

désigne les actions à mettre en œuvre pour atteindre le stade d'avancement escompté pour la compétence critique, en fonction des priorités nationales définies. Ces activités peuvent être en lien avec les recommandations inscrites dans le rapport d'Évaluation PVS du pays.

### **Analyse de risque**

désigne la démarche comprenant l'identification des dangers, l'appréciation du risque, la gestion du risque et la communication relative au risque.

### **Autorité compétente**

désigne l'Autorité vétérinaire ou toute autre autorité gouvernementale d'un Pays Membre ayant la responsabilité de mettre en œuvre les mesures relatives à la protection de la santé et du bien-être des animaux, de gérer les activités de certification vétérinaire internationale et d'appliquer les autres normes et recommandations figurant dans le Code terrestre, ainsi que dans le Code sanitaire pour les animaux aquatiques de l'OIE, ou d'en superviser l'exécution sur l'ensemble du territoire national, et présentant les compétences nécessaires à cet effet.

### **Autorité vétérinaire**

désigne l'autorité gouvernementale d'un Pays Membre, comprenant des vétérinaires et d'autres professionnels et paraprofessionnels, ayant la responsabilité de mettre en œuvre les mesures relatives à la protection de la santé et du bien-être des animaux, de gérer les activités de certification vétérinaire internationale, et d'appliquer les autres normes et recommandations figurant dans le Code terrestre, ou d'en superviser l'exécution sur l'ensemble du territoire national, et présentant les compétences nécessaires à cet effet.

### **Certificat vétérinaire international**

désigne un certificat, établi conformément aux dispositions du chapitre 5.2., décrivant les exigences auxquelles répondent les marchandises exportées en matière de santé animale ou de santé publique.

### **Code terrestre**

désigne le Code sanitaire des animaux terrestres de l'OIE.

### **Compartiment**

désigne une sous-population animale détenue dans une ou plusieurs exploitations qui relèvent d'un système commun de gestion de la sécurité biologique, qui est caractérisée par un statut sanitaire distinct au regard d'une ou plusieurs maladies particulières contre lesquelles sont appliquées les mesures de surveillance, de prophylaxie et de sécurité biologique requises aux fins des échanges internationaux.

### **Compétences Critiques**

désigne les 47 sous-composantes qui définissent un Service vétérinaire conformément au *Code terrestre*. Dans l'analyse des écarts PVS, ces compétences critiques sont regroupées au sein des cinq piliers suivants : Commerce, Santé publique vétérinaire, Santé animale, Laboratoire vétérinaire et Gestion des Services vétérinaires y compris des Services de réglementation.

### **Contrôle vétérinaire officiel**

désigne l'opération par laquelle les Services vétérinaires qui connaissent la localisation des animaux peuvent appliquer des mesures zoosanitaires appropriées en cas de besoin, après avoir pris les dispositions nécessaires pour identifier leur propriétaire ou gardien. Cela n'exclut pas les autres domaines relevant de la responsabilité des Services vétérinaires, tels que la sécurité sanitaire des aliments.

### **Décentralisation**

désigne le transfert d'autorité du niveau central vers les niveaux inférieurs, régionaux ou locaux.

### **Équivalence de mesures sanitaires**

désigne l'état selon lequel une ou plusieurs mesures sanitaires proposées par le pays exportateur en substitution à celle ou celles proposées par le pays importateur atteignent le même niveau de protection sanitaire.

### **Évaluation PVS de l'OIE**

Désigne une évaluation qualitative des performances des Services vétérinaires d'un pays et de leur conformité avec les normes internationales de l'OIE sur la qualité des Services vétérinaires.

#### **Indicateurs objectivement vérifiables**

désignent les éléments mesurables permettant de suivre l'avancement des activités identifiées que les Services vétérinaires doivent mettre en œuvre pour atteindre le degré de conformité escompté pour chacune des compétences critiques.

#### **Indicateurs PVS de l'OIE**

désignent les éléments justificatifs (sources de vérification) permettant de déterminer le stade d'avancement escompté des Services vétérinaires pour chaque compétence critique.

#### **Laboratoire**

désigne une institution convenablement équipée, employant un personnel technique compétent placé sous le contrôle d'un spécialiste des méthodes de diagnostic vétérinaire, qui est responsable de la validité des résultats. De tels laboratoires sont agréés et placés sous la supervision de l'Autorité vétérinaire pour la réalisation des épreuves diagnostiques requises pour les échanges internationaux.

#### **Maladie à déclaration obligatoire**

désigne une maladie inscrite sur une liste établie par l'Autorité vétérinaire et dont la détection ou la suspicion doit être portée immédiatement à la connaissance de cette Autorité, conformément aux réglementations nationales.

#### **Maladie émergente**

désigne une nouvelle infection ou infestation résultant de l'évolution ou de la modification d'un agent pathogène existant, une infection ou infestation connue se propageant à une nouvelle aire géographique ou à une nouvelle population, la présence d'un agent pathogène non identifié antérieurement ou encore une maladie dont le diagnostic est posé pour la première fois et ayant des répercussions significatives sur la santé animale ou sur la santé publique

#### **Marchandise**

désigne les animaux vivants, les produits d'origine animale, le matériel génétique animal, les produits biologiques et le matériel pathologique.

#### **Mesure sanitaire**

désigne une mesure, telle que celles décrites dans divers chapitres du Code terrestre, qui est destinée à protéger, sur le territoire d'un Pays Membre de l'OIE, la vie et la santé humaines ou animales vis-à-vis des risques liés à la pénétration, à l'établissement et/ou à la diffusion d'un danger.

#### **Mission d'évaluation PVS de suivi**

désigne une mission, réalisée à intervalles de 3 à 5 ans, qui mesure les progrès accomplis par les pays vers un renforcement durable de leur conformité avec les normes de qualité de l'OIE dans le cadre du processus PVS. Elle évalue et surveille les progrès sur la base des stades d'avancement escomptés formulés durant l'analyse des écarts PVS.

#### **Organisme statutaire vétérinaire**

désigne un organe autonome de contrôle des vétérinaires et des para-professionnels vétérinaires.

#### **Paraprofessionnel vétérinaire**

désigne une personne qui, en application des dispositions énoncées dans le Code terrestre, est habilitée par l'organisme statutaire vétérinaire à remplir, sur le territoire d'un pays, certaines fonctions qui lui sont assignées (qui dépendent de la catégorie de paraprofessionnels vétérinaires à laquelle cette personne appartient), sous la responsabilité et la supervision d'un vétérinaire. Les fonctions dont peut être investie chaque catégorie de paraprofessionnels vétérinaires doivent être définies par l'organisme statutaire vétérinaire en fonction des qualifications et de la formation des personnes concernées et selon les besoins.

#### **Poste frontalier**

désigne tout aéroport, tout port ou tout poste ferroviaire ou routier ouvert aux échanges internationaux de marchandises, où il peut être procédé à des inspections vétérinaires à l'importation.

#### **Programme officiel de contrôle**

désigne un programme agréé et géré ou supervisé par l'Autorité vétérinaire d'un pays afin de contrôler un vecteur, un agent pathogène ou une maladie, en appliquant des mesures spécifiques sur l'ensemble de ce pays ou seulement dans une zone ou un compartiment donné(e) de son territoire.

**Services vétérinaires**

désigne les organismes publics ou privés qui assurent la mise en œuvre, sur le territoire d'un pays, des mesures relatives à la protection de la santé et du bien-être des animaux, ainsi que des autres normes et recommandations figurant dans le Code terrestre et dans le Code sanitaire pour les animaux aquatiques de l'OIE. Les Services vétérinaires sont placés sous la direction et le contrôle directs de l'Autorité vétérinaire. Les organismes, les vétérinaires, les para-professionnels vétérinaires et les professionnels de la santé des animaux aquatiques du secteur privé sont normalement agréés par l'Autorité vétérinaire ou habilités par elle à accomplir les missions de service public qui leur sont confiées.

**Stade d'avancement escompté**

désigne le stade d'avancement que les Services vétérinaires du pays souhaitent atteindre dans un délai de cinq ans pour une compétence critique. Une compétence critique correspond à l'une des 47 exigences prévues dans les normes internationales de l'OIE relatives à l'organisation et à la compétence des Services vétérinaires. Il existe cinq stades d'avancement possibles pour chaque compétence critique de l'outil PVS de l'OIE.

**Station de quarantaine**

désigne un établissement placé sous le contrôle de l'Autorité vétérinaire dans lequel des animaux sont maintenus en isolement, sans entrer en contact, direct ou indirect, avec d'autres animaux, afin de prévenir toute propagation d'un ou plusieurs agents pathogènes particuliers en dehors de l'enceinte dudit établissement, tandis que les animaux y sont mis en observation pendant une période de temps déterminée et, si nécessaire, y subissent des épreuves de diagnostic ou des traitements.

**Surveillance**

désigne les opérations systématiques et continues de recueil, de compilation et d'analyse des informations zoonosaires, ainsi que leur diffusion, dans des délais compatibles avec la mise en œuvre des mesures nécessaires.

**Unité d'intervention vétérinaire (UIV)**

désigne une unité utilisée pour quantifier l'activité vétérinaire pour une population animale identifiée, et calculée en utilisant des coefficients d'équivalence entre espèces. Ainsi, le nombre d'UIV d'un pays est déterminé de la manière suivante : nombre de bovins + 0.1 x le nombre de petits ruminants + 0.3 x le nombre d'équidés et de camélidés + 0.3 x le nombre de porcins + 0.01 x le nombre de volailles. Cette unité diffère de l'Unité gros bétail (UGB) qui établit une équivalence entre les espèces sur la base de leur potentiel de production.

**Vétérinaire**

désigne une personne ayant suivi une formation adaptée, enregistrée ou ayant reçu un agrément délivré par l'organisme statutaire vétérinaire d'un pays pour y exercer la médecine des animaux ou la science vétérinaire.

**Vétérinaire officiel**

désigne un vétérinaire habilité par l'Autorité vétérinaire de son pays à accomplir certaines tâches officielles qui lui sont confiées en rapport avec la santé animale ou la santé publique vétérinaire et l'inspection des marchandises et, s'il y a lieu, de gérer des activités de certification conformément aux dispositions des chapitres 5.1. et 5.2.





### Annexe 3: Liste des documents collectés lors de la mission d'analyse des écarts PVS

E = Version électronique

P = Copies papier

P= Photos

Ref	Titre
<b>DOCUMENTS PRE-MISSION</b>	
E1	<i>Rapport PVS, 2008</i>
E2	<i>Rapport PVS, novembre 2013</i>
E3	<i>Organigramme du MEH et sa légende</i>
-	<b><i>Tous les document de la mission PVS de novembre 2013</i></b>
<b>DOCUMENTS MISSION</b>	
E4	<i>Tableau des circonscriptions administratives</i>
E5	<i>Projet de budget 2014 de l'IREC</i>
E6	<i>Base de données des personnels des services centraux du MEH</i>
E7	<i>Base de données des personnels des services déconcentrés du MEH</i>



## Annexe 4: Chronologie de la mission

Jour (J)	Objet de la réunion	Participants
Lundi 27/10	10h/12h : Réunion d'ouverture 14h/18h : Définition des priorités nationales	Cf. liste des personnes rencontrées en annexe 5.
Mardi 28/10	10h : Définition des niveaux d'avancement cibles 13h : Visite de courtoisie au Ministre de l'élevage et de l'Hydraulique.	
Mercredi 29/10	Réunion technique consacrée au pilier « Commerce »	
Jeudi 30/10	Réunion technique consacrée au pilier « Santé publique vétérinaire » Réunion technique consacrée au médicament vétérinaire	
Vendredi 31/10	Réunion technique consacrée à la Santé animale	
Samedi 01/11	Travail des experts	
Dimanche 02/11	Travail des experts	
Lundi 03/11	Réunion technique consacrée aux laboratoires	
Mardi 04/11	Réunion technique consacrée à la gestion des SV Réunion consacrée à la formation	
Mercredi 05/11	Collecte de données auprès des différents services du MEH Préparation de la réunion de restitution	
Jeudi 06/11	Réunion de restitution Rédaction des FCC et FEC	
Vendredi 07/11	Rédaction des FCC et FEC	
Samedi 08/11	Rédaction des FCC et FEC Rédaction d'une note de synthèse pour le Ministre	
Dimanche 09/11	Départ des experts	



## Annexe 5 : liste de présence

NOM	STRUCTURE, FONCTION	Coordonnées	J1 <sup>46</sup> am	J1 pm	J2 am	J2 pm	J3 am	J3 pm	J4 am	J4 pm	J5 am	J5pm	J8 am	J8 pm	J9am	J9pm	J10	J11 <sup>47</sup> am
M. Issa Ali Taher	Ministre de l'élevage et de l'hydraulique					13h <sup>48</sup>												
<b>MEH, Secrétariat général</b>																		
Dr Mansourgaral NASSINGAR	MEH, Secrétaire général	66276301 / 95779503 mnassingar@gmail.com	X	X	X													X
Dr Abdoulaye Souleymane NOURENE	MEH, SG adjoint	06372700 /99919239 as-nouren@yahoo.fr	X															
Dr Adam HASSAN YACOUB	En service au SG, ex-DSV, ex-SGA	66259717	X				X	X	X	X	X		X	X	X	X		X
<b>DGDDPA</b>																		
DOUMGO SANA SEVEA	DGA-DPPA	66278761 malousana1@yahoo.fr	X	X	X	X												
<b>DSV</b>																		
Dr Mahamat GUINDE	DSV, directeur	66294768 mht.guinde@yahoo.fr	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X						X
Dr Samuel DIONDOH	DSV, directeur adjoint	diondohsamuel@yahoo.fr	X	X	X	X	X	X	X			X	X	X	X	X		x
Khamis Hamid DJAZIM	DSV, Chef de service DSA	khamisdjazim@gmail.com	X		X	X	X	X			X	X		X	X	X		x
Dr Taïtoun SOUNKREO	DSV, REPIMAT		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X						x
Kamgane HALIME	DSV, REPIMAT		X															
Brahim Mahamat KABBASS	DSV, chef du service des denrées									X								X
Dr Acyl Bichara TEBIR	DSV, responsable de la prophylaxie vaccinale							X		X								
Mme Kamgane Halimé	Agent de saisie, REPIMAT										X							x
Masrabaye Sosthène ASSOUMNGAR	DSA, ingénieur d'élevage										X							
<b>MEH, Autres services</b>																		
Dr Oumar Hemchi MOURSALI	DOPEFE, directeur adjoint	hemchifils@hotmail.fr	X															
Taboye OUTMAN	DADFA	66299251	X															
Mahamat Abderalim TOKO	DEFR, directeur	90504017	X												X			X

<sup>46</sup> Réunion d'ouverture<sup>47</sup> Réunion de clôture<sup>48</sup> Visite de courtoisie chez M. le Ministre.

NOM	STRUCTURE, FONCTION	Coordonnées	J1 <sup>46</sup> am	J1 pm	J2 am	J2 pm	J3 am	J3 pm	J4 am	J4 pm	J5 am	J5pm	J8 am	J8 pm	J9am	J9pm	J10	J11 <sup>47</sup> am
Fatime ANIYERI	DEFR, directrice adjointe	66259654	X												X			X
Dr Mahamat MALLOUM	DESPA	66302541	X															X
Myriam MADY	DIC/MEH	66984962 madymyriam@hotmail.fr	X															
Dr Djibrine KIRAM	DEPRC	66280016	X															
Dande TOUBARO	DSSP, directeur adjoint	66339933																X
Babou OUADAI	DDFA, chef de Division	66263839 babououaday@yahoo.fr																X
Mht Ali Mht AHMAT	Chef de service Passation des marchés publics	66330201 – 95330201 – mht581@yahoo.fr																XDR
Dr Djibrine KIRAM	DGPRC, DG	66380016																X
Djobguet Danrhet Sama	DESPA, Chef de division des statistiques	66 28 25 97/ 99 59 35 37 nadanvi3sama@gmail.com																X
Guemo Guilou Facho	Chef division RH																	X
Sougui Hissein	Chargé du service du matériel																	X
<b>Délégations régionales</b>																		
Abderaman Almat	Délégué H. Lamis	66277169/cham1367	X															
Adoum ALLABANI	Délégué du Kameny	68444227	X															
Saleh Hassan KODBE	DREH, N'Djamena	66290303/ 99290303	X				X	X										X
Dr Mobeal BEASSEUR	Contrôleur général, Abattoir Frigorifique de Farcha	60090901	X	X					X	X								
Dr Mahamat Adoum BRAHIM	Délégué du Lac	66327644/ 99327644 mahamatadoumbrahim@gmail.com	X															
Dr Bichara ELHEDJ Abakar	Délégué du Chari-Baguirmi	66290561 / 99948391 bicharaelhEDJ@yahoo.fr					X	X		X								X
<b>Laboratoires</b>																		
Dr Idriss ALFAROUKH	IRED, directeur	60901280	X	X		X												
Mahamat ASSFI	IRED, DGA	66281253											X					X
Dr Cyrus NERSY	IRED, conseiller technique	60739525 cyrius.nersy@yahoo.fr	X										X					X
Dr Soudy Imar DJIBRINE	IRED, Animateur scientifique	66250016	X															
Dr Bidjeh KEBKIBA	IRED, service de virologie	bidjehkebkiba@yahoo.fr	X										X					
Dr Oueddo Dassering	IRED, DPAE	66210349	X										X					
Dr OUAGAL Mahamat	IRED	66219303	X										X					
Dr Mht Nour Mallaye ABAKAR	CECOQDA, DGA	63602020 bennourmollaye@yahoo.fr	X										X					X

NOM	STRUCTURE, FONCTION	Coordonnées	J1 <sup>46</sup> am	J1 pm	J2 am	J2 pm	J3 am	J3 pm	J4 am	J4 pm	J5 am	J5pm	J8 am	J8 pm	J9am	J9pm	J10	J11 <sup>47</sup> am
Dr ADYL BECHIR	CECOQDA, directeur ex-DSV	66289689	X															
<b>ENATE</b>																		
Dr HISSEIN Moussa Ahmed	directeur	66286859 hissein1972@gmail.com	X															
Anne WASSA	Directrice adjointe	66273057																X
<b>Autres acteurs, partenaires privés</b>																		
Ahmat A. ABOULFATHI	CONORET (éleveurs), président	66288098 conoretchad@yahoo.fr	X															
Mahamat Moussa YACOUB	SOPIVET sarl (grossiste en médicaments vétérinaires)	sopivet@yahoo.fr mhtmoussa@yahoo.fr – 66251709 - 99251709								X								
Saleh-Tom Mahamat	SIMVET sarl (grossiste en médicaments vétérinaires)	66225644								X								
Dr Mahamat Ahomat BAHE	PADIAT, responsable Suivi et évaluation	66228236																
Delphine Barret	Conseillère technique au Ministère du Plan et de la Coopération Internationale	+235 68 28 33 08 dbarret@yahoo.fr															X	



